VETAGRO SUP
CAMPUS VETERINAIRE DE LYON

Année 2012 - Thèse n° 84

CONTRIBUTION AU MAINTIEN DU CARACTERE OPERATIONNEL DES PLANS D'INTERVENTION SANITAIRE D'URGENCE EN SANTE ANIMALE

THESE

Présentée à l'UNIVERSITE CLAUDE-BERNARD - LYON I
(Médecine - Pharmacie)
et soutenue publiquement le 14 décembre 2012
pour obtenir le grade de Docteur Vétérinaire

par

Lorraine PUZIN
Née le 22/07/1986
à Saint-Cloud (92)

VETAGRO SUP
CAMPUS VETERINAIRE DE LYON

Année 2012 - Thèse n° 84

CONTRIBUTION AU MAINTIEN DU CARACTERE OPERATIONNEL DES PLANS D'INTERVENTION SANITAIRE D'URGENCE EN SANTE ANIMALE

THESE

Présentée à l'UNIVERSITE CLAUDE-BERNARD - LYON I
(Médecine - Pharmacie)
et soutenue publiquement le 14 décembre 2012
pour obtenir le grade de Docteur Vétérinaire

par

Lorraine PUZIN
Née le 22/07/1986
à Saint-Cloud (92)

Liste des enseignants du Campus Vétérinaire de Lyon

Mise à jour du 11/10/2012

Civilité	Nom	Prénom	Unités pédagogiques	Grade
M.	ALOGNINOUWA	Théodore	Unité pédagogique Pathologie du bétail	Professeur
M.	ALVES-DE-OLIVEIRA	Laurent	Unité pédagogique Gestion des élevages	Maître de conférences
Mme	ARCANGIOLI	Marie-Anne	Unité pédagogique Pathologie du bétail	Maître de conférences
M.	ARTOIS	Marc	Unité pédagogique Santé Publique et Vétérinaire	Professeur
M.	BARTHELEMY	Anthony	Unité pédagogique Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Maître de conférences Contractuel
Mme	BECKER	Claire	Unité pédagogique Pathologie du bétail	Maître de conférences
M.	BELLI	Patrick	Unité pédagogique Pathologie morphologique et clinique des animaux de compagnie	Maître de conférences Contractuel
Mme	BELLUCO	Sara	Unité pédagogique Pathologie morphologique et clinique des animaux de compagnie	Maître de conférences
Mme	BENAMOU-SMITH	Agnès	Unité pédagogique Equine	Maître de conférences
M.	BENOIT	Etienne	Unité pédagogique Biologie fonctionnelle	Professeur
M.	BERNY	Philippe	Unité pédagogique Biologie fonctionnelle	Professeur
Mme	BONNET-GARIN	Jeanne-Marie	Unité pédagogique Biologie fonctionnelle	Professeur
Mme	BOULOCHER	Caroline	Unité pédagogique Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Maître de conférences
M.	BOURDOISEAU	Gilles	Unité pédagogique Santé Publique et Vétérinaire	Professeur
M.	BOURGOIN	Gilles	Unité pédagogique Santé Publique et Vétérinaire	Maître de conférences
M.	BRUYERE	Pierre	Unité pédagogique Biotechnologies et pathologie de la reproduction	Maître de conférences Contractuel
M.	BUFF	Samuel	Unité pédagogique Biotechnologies et pathologie de la reproduction	Maître de conférences
M.	BURONFOSSE	Thierry	Unité pédagogique Biologie fonctionnelle	Maître de conférences
M.	CACHON	Thibaut	Unité pédagogique Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Maître de conférences Contractuel
M.	CADORE	Jean-Luc	Unité pédagogique Pathologie médicale des animaux de compagnie	Professeur
Mme	CALLAIT-CARDINAL	Marie-Pierre	Unité pédagogique Santé Publique et Vétérinaire	Maître de conférences
M.	CAROZZO	Claude	Unité pédagogique Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Maître de conférences
M.	CHABANNE	Luc	Unité pédagogique Pathologie médicale des animaux de compagnie	Professeur
Mme	CHALVET-MONFRAY	Karine	Unité pédagogique Biologie fonctionnelle	Maître de conférences
M.	COMMUN	Loic	Unité pédagogique Gestion des élevages	Maître de conférences
Mme	DE BOYER DES ROCHES	Alice	Unité pédagogique Gestion des élevages	Maître de conférences Stagiaire
Mme	DELIGNETTE-MULLER	Marie-Laure	Unité pédagogique Biologie fonctionnelle	Professeur
M.	DEMONT	Pierre	Unité pédagogique Santé Publique et Vétérinaire	Professeur
Mme	DESJARDINS PESSON	Isabelle	Unité pédagogique Equine	Maître de conférences Contractuel
Mme	DJELOUADJI	Zorée	Unité pédagogique Santé Publique et Vétérinaire	Maître de conférences
Mme	ESCRIOU	Catherine	Unité pédagogique Pathologie médicale des animaux de compagnie	Maître de conférences
M.	FAU	Didier	Unité pédagogique Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Professeur
Mme	FOURNEL	Corinne	Unité pédagogique Pathologie morphologique et clinique des animaux de compagnie	Professeur
M.	FRANCK	Michel	Unité pédagogique Gestion des élevages	Professeur
M.	FREYBURGER	Ludovic	Unité pédagogique Santé Publique et Vétérinaire	Maître de conférences
M.	FRIKHA	Mohamed-Ridha	Unité pédagogique Pathologie du bétail	Maître de conférences
M.	GENEVOIS	Jean-Pierre	Unité pédagogique Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Professeur
Mme	GILOT-FROMONT	Emmanuelle	Unité pédagogique Biologie fonctionnelle	Professeur
M.	GONTHIER	Alain	Unité pédagogique Santé Publique et Vétérinaire	Maître de conférences
Mme	GRAIN	Françoise	Unité pédagogique Gestion des élevages	Professeur
M.	GRANCHER	Denis	Unité pédagogique Gestion des élevages	Maître de conférences
Mme	GREZEL	Delphine	Unité pédagogique Santé Publique et Vétérinaire	Maître de conférences
M.	GUERIN	Pierre	Unité pédagogique Biotechnologies et pathologie de la reproduction	Professeur
Mme	GUERIN-FAUBLEE	Véronique	Unité pédagogique Santé Publique et Vétérinaire	Maître de conférences
Mme	HUGONNARD	Marine	Unité pédagogique Pathologie médicale des animaux de compagnie	Maître de conférences
M.	JUNOT	Stéphane	Unité pédagogique Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Maître de conférences
M.	KECK	Gérard	Unité pédagogique Biologie fonctionnelle	Professeur
M.	KODJO	Angeli	Unité pédagogique Santé Publique et Vétérinaire	Professeur
Mme	LAABERKI	Maria-Halima	Unité pédagogique Santé Publique et Vétérinaire	Maître de conférences Stagiaire
M.	LACHERETZ	Antoine	Unité pédagogique Santé Publique et Vétérinaire	Professeur
Mme	LAMBERT	Véronique	Unité pédagogique Gestion des élevages	Maître de conférences
Mme	LE GRAND	Dominique	Unité pédagogique Pathologie du bétail	Maître de conférences
Mme	LEBLOND	Agnès	Unité pédagogique Santé Publique et Vétérinaire	Professeur

Liste des enseignants du Campus Vétérinaire de Lyon

Mise à jour du 11/10/2012

Civilité	Nom	Prénom	Unités pédagogiques	Grade
Mme	LEFRANC-POHL	Anne-Cécile	Unité pédagogique Equine	Maître de conférences
M.	LEPAGE	Olivier	Unité pédagogique Equine	Professeur
Mme	LOUZIER	Vanessa	Unité pédagogique Biologie fonctionnelle	Maître de conférences
M.	MARCHAL	Thierry	Unité pédagogique Pathologie morphologique et clinique des animaux de compagnie	Professeur
Mme	MIALET	Sylvie	Unité pédagogique Santé Publique et Vétérinaire	Inspecteur en santé publique vétérinaire (ISPV)
Mme	MICHAUD	Audrey	Unité pédagogique Gestion des élevages	Maître de conférences Stagiaire
M.	MOUNIER	Luc	Unité pédagogique Gestion des élevages	Maître de conférences
M.	PEPIN	Michel	Unité pédagogique Santé Publique et Vétérinaire	Professeur
M.	PIN	Didier	Unité pédagogique Pathologie morphologique et clinique des animaux de compagnie	Maître de conférences
Mme	PONCE	Frédérique	Unité pédagogique Pathologie médicale des animaux de compagnie	Maître de conférences
Mme	PORTIER	Karine	Unité pédagogique Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Maître de conférences
Mme	POUZOT-NEVORET	Céline	Unité pédagogique Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Maître de conférences Stagiaire
Mme	PROUILLAC	Caroline	Unité pédagogique Biologie fonctionnelle	Maître de conférences
Mme	REMY	Denise	Unité pédagogique Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Professeur
M.	ROGER	Thierry	Unité pédagogique Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Professeur
M.	SABATIER	Philippe	Unité pédagogique Biologie fonctionnelle	Professeur
M.	SAWAYA	Serge	Unité pédagogique Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Maître de conférences
Mme	SEGARD	Emilie	Unité pédagogique Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Maître de conférences Contractuel
Mme	SERGENTET	Delphine	Unité pédagogique Santé Publique et Vétérinaire	Maître de conférences
Mme	SONET	Juliette	Unité pédagogique Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Maître de conférences Contractuel
M.	THIEBAULT	Jean-Jacques	Unité pédagogique Biologie fonctionnelle	Maître de conférences
M.	VIGUIER	Eric	Unité pédagogique Anatomie Chirurgie (ACSAI)	Professeur
Mme	VIRIEUX-WATRELOT	Dorothée	Unité pédagogique Pathologie morphologique et clinique des animaux de compagnie	Maître de conférences Contractuel
M.	ZENNER	Lionel	Unité pédagogique Santé Publique et Vétérinaire	Professeur

Remerciements

À Monsieur le Professeur Cyrille Colin,

De la Faculté de Médecine de Lyon,

Qui nous a fait l'honneur de présider notre jury de thèse.

Hommages respectueux.

ᘓ

À Monsieur le Professeur Michel Pépin,

De Vetagro Sup – campus vétérinaire,

Pour avoir accepté d'encadrer ce travail,

Pour votre curiosité et votre bienveillance.

Sincères remerciements.

ᘓ

À Madame le Docteur Sylvie Mialet,

De Vetagro Sup – campus vétérinaire,

Pour votre disponibilité, votre enthousiasme,

Et pour avoir grandement contribué à la construction de mon projet professionnel.

Sincères remerciements.

ᘓ

À Monsieur Xavier Rosières,

De la Direction Générale de l'Alimentation,

Qui a accepté de participer à notre jury de thèse.

Pour votre intérêt et votre accueil à la Mission des urgences sanitaires,

Sincères remerciements.

À Yann Villaggi, pour avoir été à l'initiative de ce projet et pour l'avoir si bien accompagné. Pour ton implication, pour tes conseils et pour nos passionnantes digressions, merci mille fois.

ꕥ

À toute l'équipe du SRAL de Lorraine, pour votre accueil chaleureux.

ꕥ

Aux CouchSurfeurs messins, pour avoir rendu mon séjour ~~au BSM~~ à Metz inoubliable.

Aux grâces de l'ENSV, des femmes brillantes, des amies précieuses.

Au nec plus ultra de l'École nationale vétérinaire de Lyon, j'ai nommé les Docteurs Grange et Ailloud, mais aussi Alice, Célia, Claire, Marion, Samantha, Céline, Mathieu, Marjorie, Jeanne, Fabienne, Aline, Pierre, Anne-Charlotte… et j'en oublie forcément.

Aux membres d'ErasMove, mon bébé, ma multinationale, qui vole maintenant de ses propres ailes… enjoy !

ꕥ

À mes parents, à mes sœurs, à Gauthier et à la petite… bien évidemment.

Table des matières

Table des matières **7**

Table des illustrations **12**

Table des abréviations **13**

Glossaire **16**

Introduction **18**

I La lutte contre les épizooties majeures en France **19**

1.1 Maladies épizootiques : impacts sanitaires, économiques, sociaux 19

1.2 Contexte réglementaire des plans d'intervention sanitaire d'urgence 21

1.2.1 Obligations internationales 21

1.2.2 Textes communautaires 21

1.2.3 Code rural [87] 22

1.2.4 Arrêtés et notes de service 23

1.3 L'organisation sanitaire française : structure et acteurs 24

1.3.1 Autorité administrative 24

1.3.2 Vétérinaires d'exercice libéral 25

1.3.3 Organismes à vocation sanitaire, associations sanitaires régionales et association pour la certification en élevage 26

1.3.4 Structures d'évaluation scientifique et laboratoires 26

1.4 Les plans d'intervention sanitaire d'urgence en santé animale 28

1.4.1 Les plans au sein du dispositif de lutte 28

1.4.2 L'intégration dans le dispositif ORSEC 28

1.4.3 Objectifs 31

1.4.4 Séquençage 31

1.4.5 Structure documentaire 31

1.4.6 Rôle de préparation des niveaux national, zonal, régional et départemental 32

1.4.7 Coût et performance ? 34

1.5 Perspectives d'évolution 37

1.5.1 Stratégie communautaire 37

1.5.2 Stratégie nationale 38

1.5.3 Délégation ? 39

II Points critiques pour le caractère opérationnel des plans d'intervention sanitaire d'urgence..... 41

2.1 Aspects financiers 43

2.1.1 De l'impériosité de prévoir un cadre financier solide en amont des crises 43

2.1.2 Un principe qui gagne en popularité : le partage des coûts entre public et privé 44

2.1.3 Le système français en cours de transformation 45

2.2 Réseaux d'alerte 46

2.2.1 Structure des réseaux d'alerte 46

2.2.2 Enjeux des réseaux d'alerte 48

2.2.3 La surveillance évènementielle par les éleveurs et leurs vétérinaires : un dispositif fragile 48

2.2.4 Déclarer ou ne pas déclarer, telle est la question… 49

2.2.5 Les laboratoires de diagnostic : un réseau et une expertise à préserver 50

2.2.6 Pistes pour l'amélioration des réseaux d'alerte 52

2.3 Préparation et mobilisation des ressources humaines 54

2.3.1 Formation des gestionnaires de l'urgence 54

2.3.2 Sensibilisation des acteurs « du deuxième cercle » 57

2.3.3 Sensibilisation des éleveurs 58

2.3.4 Conclusion partielle sur l'information des acteurs de terrain 58

2.3.5 Sensibilisation du public 59

2.3.6 Mobilisation des ressources humaines 59

2.4 Communication de crise 62

2.4.1 Communication interne 62

2.4.2 Communication externe 63

2.5 Documentation des procédures 70

2.5.1 Favoriser une approche générale 70

2.5.2 Identifier les documents critiques 72

2.5.3 S'adapter à l'utilisateur 73

2.5.4 Actualiser régulièrement 74

2.5.5 En conclusion 75

2.6 Matériel 76

2.6.1 Nature du matériel 76

2.6.2 Choix du matériel 78

2.6.3 Gestion des stocks et mobilisation 80

2.6.4 Acquisition et maintien des compétences 81

2.6.5 Le rôle des infrastructures 82

2.7 Amélioration continue du dispositif 83

2.7.1 Les audits 84

2.7.2 L'analyse des alertes réelles 85

2.7.3 Les exercices 87

III Exemples d'application en services déconcentrés : travail de coordination en région Lorraine .. 92

3.1 Déclinaison de la lutte en région Lorraine 92

3.1.1 Le contexte lorrain 92

3.1.2 État des PISU en Lorraine 94

3.1.3 Objectifs du stage 96

3.2 Synthèse des références réglementaires PISU 97

3.3 Proposition d'un cahier des charges pour l'annuaire d'urgence 98

3.4 Conception et déploiement d'une mallette pédagogique sur les principes de gestion des urgences sanitaires 100

3.4.1 Objectif : intégration des fondamentaux des PISU par les agents concernés 100

3.4.2 Structuration de la formation 100

3.4.3 Présentation des caractéristiques majeures des principales maladies à plan d'urgence 101

3.4.4 Identification puis présentation des fondamentaux de l'urgence sanitaire en santé animale 102

3.4.5 Conception de l'exercice sur table : identification des étapes clés du dispositif d'urgence et rédaction des scénarii 104

3.4.6 Déploiement de la formation 105

3.5 Conception de caisses régionales d'intervention en élevage suspect 106

3.5.1 Objectif : mise en cohérence du contenu et de l'organisation des caisses avec les procédures et mesures de biosécurité 106

3.5.2 Benchmarking 106

3.5.3 Identification des matériels nécessaires à chaque étape de la visite 107

3.5.4 Confrontation avec les procédures 107

3.5.5 Rédaction des fiches techniques « matériel de visite de suspicion » 108

3.5.6 Rédaction d'un recueil de spécifications techniques 108

3.5.7 Constitution de caisses « test » et validation 109

3.5.8 Conception d'un support de formation à l'utilisation des caisses 109

3.6 Réalisation d'un exercice régional de simulation d'urgence épizootique 111
3.6.1 Un enseignement croisé pour les quatre départements lorrains 111
3.6.2 Préparation 112
3.6.3 Déroulement de l'exercice 116
3.6.4 Le post-exercice : construction du retour d'expérience 118
3.6.5 Conclusion sur l'exercice 120

IV Discussion 122
4.1 De l'urgence à la crise 122
4.1.1 La ligne de faille « sécurité » 122
4.1.2 La ligne de faille « transparence » 122
4.1.3 La ligne de faille « sens » 122
4.1.4 La ligne de faille « justice » 123
4.1.5 La ligne de faille « autorité » 123
4.2 Prendre conscience des limites de la planification d'urgence 124
4.3 Remettre en question les pratiques 125
4.3.1 Principes transversaux 125
4.3.2 Outils de préparation 127
4.3.3 Méthodes de gestion 128
4.3.4 Sur la pratique du retour d'expérience 129
4.4 L'État, chef d'orchestre de la gestion de crise, doit consolider son réseau technique 130
4.4.1 Un besoin d'expertise technique 130
4.4.2 Rappel de la structure du réseau technique existant 131
4.4.3 Pistes pour la consolidation du réseau d'expertise technique 132
4.5 Clairvoyant mais positif : aller de l'avant en disant NON aux attitudes contre-productives 134

Conclusion 136
Bibliographie 137

Annexes **145**

Annexe 1 : Synthèse des références réglementaires des plans d'intervention sanitaire d'urgence 146

Annexe 2 : Cahier des charges pour l'annuaire d'urgence 150

Annexe 3 : Caisses d'intervention en élevage suspect de peste aviaire 151

Annexe 4 : Recueil de spécifications techniques pour le matériel d'intervention en élevage suspect de maladie épizootique à plan d'urgence 155

Annexe 5 : Dossier d'exercice Lorraine 2012 159

Annexe 6 : Extraits de la présentation forces et faiblesses, retour d'expérience exercice Lorraine 2012 193

Annexe 7 : La lettre de l'État en Lorraine et en Moselle, juin 2012 : « Exercice fièvre aphteuse : la DDPP sur le pied de guerre » 194

Table des illustrations

Figures

Figure 1 - Chaîne de commandement nationale des urgences sanitaires 30
Figure 2 - Réseau d'alerte français (d'après NS DGAL/SDSPA/N2003-8049) [93]..... 47
Figure 3 - Structure documentaire de l'AUSVETPLAN, source www.animalhealthaustralia.com.au.... 71
Figure 4 - Structure documentaire de l'AQUAVETPLAN, source www.daff.gov.au 72
Figure 5 - Cycle de l'amélioration continue des PISU 84
Figure 6 - Nombre moyen d'élevages par cabinet vétérinaire dans les départements métropolitains (Figure issue de la thèse de doctorat universitaire de Séverine Rautureau, 2012 [67])..... 93
Figure 7 - Les 3x3 essentiels des maladies à plan d'urgence (Extrait de la formation "Principes de l'urgence sanitaire", niveau 2)..... 102
Figure 8 - Pyramide de l'urgence sanitaire (Extrait de la formation "Principes de l'urgence sanitaire", niveau 2) 104
Figure 9 - Zonage théorique d'une exploitation suspecte de maladie épizootique à plan d'urgence (Extrait de la formation « Biosécurité dans le cadre d'une suspicion en élevage suspect de maladie à plan d'intervention d'urgence sanitaire »)..... 109
Figure 10 - Etape d'habillage (Extrait de la formation « Biosécurité dans le cadre d'une suspicion en élevage suspect de maladie à plan d'intervention d'urgence sanitaire »)..... 110
Figure 11 - Séquences opérationnelles observées lors de l'exercice Lorraine 2012..... 117

Tableaux

Tableau I - Productions animales en Lorraine (source AGRESTE, statistique agricole annuelle 2010)..92
Tableau II - Structure de la formation "Principes de gestion des urgences sanitaires".....100

Table des abréviations

ACERSA	Association pour la Certification de la Santé Animale
ADILVA	Association Française des Directeurs et Cadres de Laboratoires Vétérinaires Publics d'Analyses
Anses	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, anciennement Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA)
APHIS	Animal and Plant Health Inspection Service = Service américain d'inspection de la santé animale et végétale, au sein de l'U.S.D.A.
A.S.R.	Association Sanitaire Régionale
AUSVETPLAN	Australian Veterinary Emergency Plan = Plan d'urgence australien pour les maladies épizootiques affectant les animaux terrestres
B.N.E.V.P.	Brigade Nationale d'Enquêtes Vétérinaires et Phytosanitaires
B.D.N.I.	Base de Données Nationale de l'Identification (pour les bovins)
B.D. Porcs	Base de données professionnelle porcine
BOP	Budget Opérationnel de Programme
B.S.A.	Bureau de la Santé Animale (de la D.G.A.L.)
CCEAD	Consultative Committee on Emergency Animal Disease (Australia) = Comité consultatif sur les urgences zoosanitaires en Australie
C.G.A.A.E.R.	Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux
C.M.D.S.(Z.)	Chargé de Mission Défense et Sécurité (pour la Zone de défense et de sécurité)
C.O.D.	Centre Opérationnel Départemental
COFRAC	Comité français d'accréditation
COGIC	Centre Opérationnel de Gestion Interministériel de Crise
COSIR	Correspondant SIGAL Régional
COZ	Centre Opérationnel de Zone
C.V.O.	Chief Veterinary Officer = Chef des services vétérinaires
D.D.C.C.R.F.	Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (ancienne dénomination)
D.D.(C.S.)P.P.	Direction Départementale (de la Cohésion Sociale et) de la Protection des Populations
D.D.e.c.P.P.	Direction Départementale en charge de la Protection des Populations
D.D.S.V.	Direction Départementale des Services Vétérinaires (ancienne dénomination)
D.D.T.	Direction Départementale des Territoires
DEBEX	Début d'exercice
D.G.A.L.	Direction Générale de l'Alimentation
D.G.S.	Direction Générale de la Santé
DICOM	Délégation à l'information et à la communication du MAAF
DOS	Directeur des Opérations de Secours
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
D.S.C.	Direction de la Sécurité Civile, anciennement Direction de la Défense et de la Sécurité Civile (D.D.S.C.)

DUS	Département des Urgences Sanitaires (de la D.G.S.)
E.G.S.	États Généraux du Sanitaire
E.M.Z.	État-Major de Zone
ENSAIA	École Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires de Nancy
E.N.S.V.	École Nationale des Services Vétérinaires
EPICEA	Logiciel de gestion du personnel du MAAF
E.S.B.	Encéphalopathie Spongiforme Bovine
E.T.P.	Équivalent Temps Plein
ETPGAH	European technology platform for global animal health = Plateforme technologique européenne pour la santé animale
F.A.	Fièvre Aphteuse
F.A.O.	Food and Agriculture Organization = Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
F.C.O.	Fièvre Catarrhale Ovine
FEMA	Federal Emergency Management Agency = Agence fédérale des États-Unis pour la gestion des mesures d'urgence
FINEX	Fin d'exercice
G.A.O.	Gestion des Affectations Opérationnelles
G.D.S.	Groupement de Défense Sanitaire
H.A.C.C.P.	Hazard Analysis Critical Control Point = Analyse des dangers – points critiques pour leur maîtrise
H.F.D.S.	Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité
I.A.E.	Ingénieur en Agroenvironnement
I.A.H.P.	Influenza Aviaire Hautement Pathogène
I.C.P.E.	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
INFOMA	Institut National de Formation des personnels du Ministère de l'Agriculture
I.S.P.V.	Inspecteur de Santé Publique Vétérinaire
L.D.A.	Laboratoire Départemental d'Analyses
L.N.R.	Laboratoire National de Référence
LOLF	Loi organique relative aux lois de finance
MAAF	Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt
M.C.F.F.A.	Ministerial Council on Forestry, Fisheries and Aquaculture (Australia) = Ministère australien des forêts, des pêches et de l'aquaculture
MUS	Mission des Urgences Sanitaires (de la D.G.A.L.)
N.R.B.C.	Plan gouvernemental Nucléaire, Radiologique, Biologique et Chimique
O.I.E.	Organisation mondiale de la santé animale
O.M.C.	Organisation Mondiale du Commerce
O.M.S.	Organisation Mondiale de la Santé
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
O.V.F.	Office Vétérinaire Fédéral (de la Confédération helvétique)
O.V.S.	Organisme à Vocation Sanitaire
O.V.V.T.	Organisme Vétérinaire à Vocation Technique
P.C.B.	Polychlorobiphényles
P.C.O.	Poste de Commandement Opérationnel

P.C.C.	Poste de Commandement Communal
PIF	Poste d'Inspection Frontalier
PISU	Plan d'Intervention Sanitaire d'Urgence
P.P.A.	Peste Porcine Africaine
P.P.C.	Peste Porcine Classique
P.V.S.	Outil de l'O.I.E. pour l'évaluation des performances des services vétérinaires
RASFF	Rapid Alert System for Food and Feed (European Union) = Système européen d'alerte rapide pour les produits destinés à l'alimentation humaine et animale
REX	Retour d'expérience (également appelé RETEX)
R.F.S.A.	Réseau Français pour la Santé Animale
S.D.S.P.A.	Sous-Direction de la Santé et de la Protection Animale (de la D.G.A.L.)
S.H.V.	Septicémie Hémorragique Virale
SIDPC	Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
S.I.G.	Système d'Information Géographique
SIGAL	Système d'Information Généralisée de la direction Générale de l'Alimentation
S.N.G.T.V.	Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires
SRAL	Service Régional de l'Alimentation
TRACES	Trade Control and Expert System (European Union) = Système expert de contrôle des échanges communautaires
U.E.	Union Européenne
U.E.M.	Unité Élémentaire de Mission
U.S.D.A.	United States Department of Agriculture = Ministère américain de l'agriculture
V.S.	Vétérinaire Sanitaire
W.C.S.	Wildlife Conservation Society = Société américaine de conservation de la faune sauvage

Glossaire

Les définitions proposées dans ce glossaire sont issues de la « Terminologie 2009 de la prévention des risques de catastrophes », publiée par la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations unies (UNISDR). [72b]

Alerte rapide [Early warning system]

« Ensemble des capacités nécessaires pour produire et diffuser en temps opportun et utile des bulletins d'alerte permettant à des individus, des communautés et des organisations menacées par un danger, de se préparer et d'agir de façon appropriée en temps utile pour réduire le risque de dommage ou de perte. »

Capacité [Capacity]

« Combinaison de toutes les forces et de tous les moyens disponibles au sein d'une communauté, d'une société ou d'une organisation qui peuvent être utilisés pour atteindre des objectifs fixés.

La capacité peut comprendre les infrastructures, les moyens matériels, les institutions, les capacités de la société à faire face, ainsi que la connaissance humaine, les compétences et les attributs tels que les relations sociales, le leadership et le management. La capacité peut également avoir le sens d'aptitude. »

Capacité à réagir [Coping capacity]

« La capacité des personnes, des organisations et des systèmes, en utilisant les compétences et les ressources disponibles, à faire face et à gérer des conditions difficiles, des situations d'urgence ou de catastrophes.

La capacité à réagir exige de continuer la sensibilisation ainsi qu'une bonne gestion des ressources, aussi bien en temps normal que durant les crises ou des conditions défavorables. »

État de préparation [Preparedness]

« Les connaissances et les capacités développées par les gouvernements, les professionnels d'intervention et autres organisations concernées, les communautés et les individus, de manière à anticiper efficacement, à réagir et à récupérer, des impacts probables, imminents ou en cours.

La préparation est basée sur une solide analyse des risques […] et de bonnes liaisons avec les systèmes d'alerte précoce, et comprend des activités telles que la planification, le stockage de matériel et de fournitures, la mise en place de mécanismes de coordination […] et de l'information du

public, et de la formation et des exercices sur le terrain. Ceux-ci doivent être soutenus par les institutions, et des capacités juridiques et budgétaires. »

Gestion des mesures d'urgence [Emergency management]

« Organisation et gestion des ressources et des responsabilités pour traiter tous les aspects de l'urgence, notamment la préparation, l'intervention et les premiers pas vers le redressement.

Une situation de crise ou d'urgence est une menace qui nécessite une action urgente. L'efficacité des mesures d'urgence permet d'éviter l'escalade d'un événement vers la catastrophe. La gestion des mesures d'urgence repose sur les plans, les structures et les dispositions établis pour engager les actions normales des agences gouvernementales, bénévoles et privées d'une manière totale et coordonnée afin de répondre à tout l'éventail des besoins d'urgence. »

Planification d'urgence [Contingency planning]

« Processus de gestion qui analyse les possibilités d'événements ou de nouvelles situations qui menacent la société ou l'environnement, et établit des modes d'action à l'avance pour permettre en temps opportun, des réponses appropriées et efficaces.

Les plans de gestion des risques relèvent d'un ensemble coordonné et organisé d'actions, avec des ressources et des rôles institutionnels clairement identifiés, des processus d'information, des modes opérationnels pour des acteurs spécifiques en fonction de leurs besoins. Basé sur des scénarios possibles de situations d'urgence ou d'évènements catastrophiques, il permet aux acteurs clés d'envisager, d'anticiper et de résoudre les problèmes qui peuvent survenir pendant les crises. Les plans de gestion des risques constituent un élément important d'une préparation globale. Ils doivent être régulièrement mis à jour et simulés. »

Introduction

« Quand le coup de tonnerre éclate, il est trop tard pour se boucher les oreilles »
Sun TZU, L'art de la guerre.

Certaines maladies animales nécessitent une lutte rapide et organisée. Ce sont des urgences, dans la mesure où tout retard induit peut entraîner des pertes économiques colossales. L'expérience récente prouve que quelle que soit l'ampleur de l'impact sanitaire, de l'urgence l'on peut également facilement basculer dans la crise.

En France, la gestion des urgences et des crises zoosanitaires, même si elle fait intervenir de nombreux acteurs, concerne d'abord la direction départementale en charge de la protection des populations.

Un outil spécifique est mis à disposition des services déconcentrés afin d'organiser la surveillance et la lutte contre ces maladies : il s'agit des plans d'intervention sanitaire d'urgence. Toutefois, une seule documentation ne tient pas lieu de dispositif opérationnel ; il est indispensable de mettre celle-ci en cohérence avec les particularités locales et de tester régulièrement le dispositif afin de l'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue.

L'objet de cette thèse est de questionner les conditions du maintien du caractère opérationnel des plans d'intervention sanitaire d'urgence (PISU).

Nous verrons dans un premier temps la nature de l'outil « PISU », ainsi que les différentes parties prenantes impliquées dans la lutte contre les épizooties majeures en France. Sept points critiques pour le caractère opérationnel des PISU sont identifiés et développés dans une deuxième partie.

La troisième partie correspond à l'application pratique « sur le terrain » de la maintenance des PISU. Elle a fait l'objet d'un stage de cinq mois en région Lorraine, auprès du coordonnateur régional PISU de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF). Le travail réalisé compte notamment un exercice de simulation épizootique et la conception de modèles de caisses d'intervention d'urgence en élevage.

En ouverture, nous discuterons des pratiques et des limites de la planification d'urgence face à la crise.

I La lutte contre les épizooties majeures en France

1.1 Maladies épizootiques : impacts sanitaires, économiques, sociaux

Les maladies épizootiques ont la caractéristique d'être **extrêmement contagieuses** et de se propager très rapidement. De gravité variable, elles ont un impact économique important en raison des **pertes directes et indirectes** occasionnées. Ceci nécessite donc une alerte précoce rendue obligatoire par voie législative.

Un foyer de maladie épizootique majeure peut rapidement déstabiliser toute une filière : le **statut indemne** du pays permettant les exportations d'animaux et de produits issus de ces animaux peut être remis en cause. La situation sanitaire favorable d'un pays vis-à-vis d'une maladie épizootique ne la met cependant pas à l'abri d'une contamination par le biais des **échanges commerciaux** avec d'autres pays non exempts de la maladie.

Les maladies épizootiques ne sont transmissibles à l'homme qu'exceptionnellement. Quand c'est le cas, elles sont le plus souvent bénignes ; cependant, certaines maladies émergentes (notamment la fièvre de la vallée du Rift) sont responsables de **zoonoses** graves. Certaines souches d'influenza aviaire hautement pathogène peuvent être mortelles pour l'homme. De manière souvent décorrelée des risques avérés, la **psychose** du consommateur due à un événement médiatisé peut entraîner des conséquences économiques désastreuses.

L'extraordinaire contagiosité et la grande sensibilité du public vis-à-vis des épizooties majeures en font donc un fléau économique redoutable.

En 2001, le Royaume-Uni connaît 2030 foyers de fièvre aphteuse ; il subit 3,8 milliards d'euros de pertes directes, 9 milliards d'euros de pertes indirectes. Les deux foyers déclarés en France la même année occasionnent 15 millions d'euros de pertes directes et 750 millions d'euros de pertes indirectes. Selon l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (F.A.O.), les gouvernements pourraient économiser des milliards de dollars en renforçant la prévention et la lutte contre les maladies animales à fort impact. [37]

C'est pourquoi la **situation sanitaire mondiale** est suivie de près par les organismes intergouvernementaux ou onusiens que sont l'Organisation mondiale de la santé animale (O.I.E.), l'Organisation mondiale du commerce (O.M.C.) et la F.A.O. Les urgences zoosanitaires ont même été à l'origine de la création de l'O.I.E., en France en 1924, suite à l'épidémie de peste bovine survenue en Belgique en 1920. [64]

En France, la Direction générale de l'alimentation (D.G.A.L.) du Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt (MAAF) entretient un partenariat sur ces sujets avec la Commission européenne, les autres états membres et pays tiers, ainsi que les organisations internationales. [95]

De plus, des facteurs humains, environnementaux, climatiques et socio-économiques favorisent l'émergence de **nouveaux pathogènes**. Les maladies animales émergentes et réémergentes ont augmenté au cours des dernières décennies. Les facteurs d'augmentation des

menaces sont multiples et souvent interdépendants, induits par les tendances du développement mondial : accroissement de la population, urbanisation, demande croissante de produits animaux, intensification des systèmes agricoles, changement d'affectation des terres, mobilité accrue des personnes, libéralisation du commerce, *etc*.

Par ailleurs, plus de soixante-quinze pour cent des maladies émergentes qui touchent les êtres humains sont d'origine animale. Il est donc impératif de faire face à cette situation et de prévoir l'imprévisible. [35]

En définitive, certaines maladies animales ont ainsi un modèle de diffusion et un impact sanitaire, économique et politique potentiels tels qu'elles nécessitent un **outil d'aide à la décision** permettant, en situation d'émergence, d'encadrer et de coordonner l'action des services. Les plans d'intervention sanitaire d'urgence (PISU) sont cet outil.

1.2 Contexte réglementaire des plans d'intervention sanitaire d'urgence

1.2.1 Obligations internationales

Afin de pouvoir figurer sur la liste des pays indemnes de maladies épizootiques majeures, les pays doivent parfois pouvoir justifier de **l'existence d'un dispositif réglementaire** de détection précoce, de prévention et de lutte.

Les pays exportateurs membres de l'O.I.E. doivent communiquer toutes les **informations sanitaires**, listées dans le *Code terrestre*, sollicitées par le pays importateur. À savoir :

- la situation zoosanitaire et les systèmes nationaux d'information sur les maladies animales ;

- la survenue de maladies à déclaration obligatoire ;

- leur capacité à appliquer des mesures de prévention et de lutte contre les maladies pertinentes inscrites sur la Liste de l'O.I.E. ;

- la structure des services vétérinaires et les pouvoirs dont ceux-ci disposent ;

- les techniques de diagnostic auxquelles ils recourent, en particulier les épreuves biologiques et les vaccins qu'ils utilisent sur tout ou partie de leur territoire. [64]

Les organisations internationales comme l'O.I.E. sont soucieuses de l'intégration de dispositifs de traitement des urgences sanitaires par les pays membres, ceci se traduit par un item spécifique dans « l'outil pour l'évaluation des performances des services vétérinaires » (l'outil P.V.S.) [63].

En effet, ce sont pour l'O.I.E. des éléments structurants d'une politique de santé animale et de santé publique. Par ailleurs, la F.A.O. aide au développement et à l'amélioration des plans d'urgence des pays les moins développés, par le biais de programmes de coopération technique. [74]

1.2.2 Textes communautaires

À partir de 1992, la Commission européenne a imposé à ses États membres la mise en place de plans d'urgence contre certaines épizooties majeures (notamment les pestes aviaires, les pestes porcines ; le plan fièvre aphteuse était déjà rendu obligatoire depuis 1991 avec l'arrêt de la vaccination). [78,83]

Depuis les évènements terroristes de 2001, on constate un regain d'intérêt pour l'harmonisation et l'amélioration des plans communautaires [85]. Huit directives fixent des exigences concernant les plans d'urgence en santé animale (*cf*. Annexe 1 p.146). Ces exigences, que nous détaillerons dans la partie « II Points critiques pour le caractère opérationnel des plans d'intervention sanitaire d'urgence », concernent :

- le cadre administratif et juridique

- la chaîne de commandement

- l'organisation nationale

- le recensement des exploitations

- les procédures

- les moyens de communication

- les moyens matériels et financiers

- les ressources humaines

- les laboratoires de diagnostic

- la lutte préventive

- l'élimination des carcasses et déchets d'animaux

- la sensibilisation des acteurs

- les exercices

1.2.3 Code rural [87]

- En France, l'article L205-1 du code rural prévoit **l'établissement d'un plan national** d'intervention sanitaire d'urgence pour certains dangers sanitaires. Ce plan national définit les principes d'organisation et les moyens à mobiliser ; il prévoit les mesures à prendre en cas de suspicion ou de confirmation d'un foyer. L'application du plan confère au préfet des pouvoirs transitoires supplémentaires, notamment de restriction des libertés : il peut procéder à la réquisition des moyens d'intervention nécessaires, restreindre la circulation des personnes et des biens et imposer des conditions sanitaires propres à éviter la contagion, la contamination ou l'infestation.

- L'article D223-22-1 fixant la liste des maladies animales donnant lieu à plan d'intervention sanitaire d'urgence a été récemment abrogé (le 2 juillet 2012).

Le décret n° 2012-845 du 30 juin 2012 [89] fixe transitoirement (dans l'attente de l'entrée en vigueur des arrêtés d'application) la **liste des dangers sanitaires** donnant lieu à un plan national d'intervention sanitaire d'urgence. On y trouve seize maladies des animaux :

- la maladie de Newcastle ;
- l'influenza aviaire ;
- la fièvre aphteuse ;
- les pestes porcines classique et africaine ;
- la maladie vésiculeuse des suidés ;
- la peste équine ;
- sérotype exotique de la fièvre catarrhale du mouton ;
- la peste bovine ;
- la peste des petits ruminants ;

- la maladie hémorragique épizootique des cerfs ;
- la clavelée et la variole caprine ;
- la stomatite vésiculeuse ;
- la dermatose nodulaire contagieuse ;
- la fièvre de la vallée du Rift.

- Les articles L223-1 et L223-4 à 8 présentent les dispositions relatives aux **mesures de police sanitaire** communes aux maladies classées parmi les dangers sanitaires de première catégorie ainsi que les dangers sanitaires de seconde catégorie faisant l'objet d'une réglementation.

- Les articles L228-1 à 4 donnent les **dispositions pénales** communes aux différentes maladies.

- Les articles D223-22-2 et D223-22-4 à 17 fixent les dispositions générales relatives aux plans d'intervention sanitaire d'urgence, les mesures en cas de suspicion et en cas de confirmation pour les maladies visées par ces plans.

- D'autres articles du code donnent les dispositions particulières relatives à la fièvre aphteuse, à la peste équine ainsi que les responsabilités de l'État et des personnes autres que l'État dans la lutte contre les dangers sanitaires.

1.2.4 Arrêtés et notes de service

Si les arrêtés spécifiques à la lutte contre ces maladies épizootiques ont une structure assez proche des autres textes consacrés aux maladies contagieuses, ils comportent des mesures spécifiques en raison du risque élevé de propagation (zonage, règles de circulation des produits, personnes, …). En outre le temps dévolu à la lutte est compté, la phase d'éradication et de vide sanitaire est de fait raccourcie.

Dans ces arrêtés les mesures de lutte techniques et administratives, les mesures financières d'indemnisation pour chaque maladie sont fixées. Quatre arrêtés communs aux différentes maladies fixent les **procédures** de décontamination et de désinfection, les règles de police sanitaire relatives aux produits d'origine animale destinés à la consommation humaine et les modalités d'estimation des animaux abattus, des denrées et produits détruits sur ordre de l'administration.

De nombreuses notes de service, transversales ou spécifiques aux différentes maladies, précisent le **cadre technique** de l'intervention. Elles spécifient les missions des services de l'État, le matériel utilisable dans les plans, les laboratoires de référence et laboratoires agréés pour chaque maladie, chacune des procédures à suivre dans le cadre des plans d'intervention sanitaire d'urgence… Les cinq maladies suivantes : fièvre aphteuse (F.A.), peste porcine classique (P.P.C.), peste porcine africaine (P.P.A.), influenza aviaire hautement pathogène (I.A.H.P.) et maladie de Newcastle sont les maladies à plan d'urgence aux mesures de gestion les plus largement documentées.

1.3 L'organisation sanitaire française : structure et acteurs

1.3.1 Autorité administrative

En France, la conception et la mise en œuvre des actions et réglementations relatives à la santé et la protection animales relèvent de la compétence du MAAF.

Au sein du ministère, la direction en charge est la **Direction générale de l'alimentation** (D.G.A.L.), qui comporte quatre entités importantes dans le domaine de la santé animale :

- **La sous-direction de la santé et de la protection animales** (S.D.S.P.A.), qui anime notamment la lutte contre les maladies classées parmi les dangers sanitaires de première et deuxième catégories

- **La sous-direction des affaires sanitaires européennes et internationales**, qui assure la coordination de la réglementation sanitaire communautaire

- **La brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et sanitaires** (B.N.E.V.P.), qui mène des investigations dans le cadre de la lutte contre la délinquance organisée dans les domaines sanitaires et phytosanitaires

- **La mission des urgences sanitaires** (MUS), chargée de la gestion des alertes, urgences et crises sanitaires dans les domaines animal, végétal et alimentaire, conjointement avec le bureau de la santé animale de la S.D.S.P.A. et avec les autres services de l'État compétents, y compris déconcentrés. La MUS traite les alertes de santé animale depuis 2009. Cette modification d'organisation au sein de la D.G.A.L. fait suite à un audit du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (C.G.A.A.E.R.) qui, en 2008, a constaté un défaut de traçabilité des alertes de santé animale. Hormis les urgences, la MUS traite également de dossiers transversaux, en appui aux autres services de la D.G.A.L.

Au sein des Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, le **Service régional de l'alimentation** (SRAL) coordonne les actions des services déconcentrés départementaux du MAAF, notamment la programmation des inspections, la préparation des plans d'intervention sanitaire d'urgence...

À l'échelon départemental, les missions concernant les domaines vétérinaires sont assurées par une structure interministérielle, la **Direction départementale en charge de la protection des populations** (D.D.e.c.P.P. ; selon les départements elle est soit « Direction départementale de la protection des populations » = D.D.P.P., soit « Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations » = D.D.C.S.P.P.).

Les ministères dont les D.D.e.c.P.P. relèvent sont le MAAF mais aussi le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et le Ministère de l'écologie, du développement durable et

de l'énergie. Les directeurs des DDecPP ne sont donc pas nécessairement issus des anciens « services vétérinaires », ni même du MAAF. Néanmoins en octobre 2011, sur une proposition de 2010 du Ministre chargé de l'agriculture Bruno Le Maire, la Directrice générale de l'alimentation demande, dans une note adressée aux préfets, la désignation dans chaque département d'un « référent vétérinaire », afin d'assurer une continuité vétérinaire dans la chaîne de décision.

Dans le domaine vétérinaire, les missions des D.D.e.c.P.P. concernent la santé et l'alimentation ainsi que la protection animales, l'hygiène et la sécurité sanitaire des aliments, le contrôle des conditions sanitaires d'élimination des cadavres et des déchets animaux, l'encadrement de l'exercice de la médecine vétérinaire et de l'utilisation des médicaments vétérinaires.

Les personnels chargés des affaires vétérinaires dans les services centraux et déconcentrés du MAAF, sont essentiellement des fonctionnaires regroupant des inspecteurs de la santé publique vétérinaire (I.S.P.V.), des ingénieurs en agroenvironnement (I.A.E.) et des techniciens du MAAF. En 2008, sont mis en place dans les directions départementales deux types d'agents spécialisés dans le domaine de la sécurité sanitaire : la « personne ressource » et le « référent national ». Dans des filières considérées comme prioritaires (abattoirs, restauration collective, pêche…), ceux-ci apportent une expertise à leurs collègues. [39]

1.3.2 Vétérinaires d'exercice libéral

Selon un schéma revu très récemment, ils interviennent dans l'organisation sanitaire française en tant que :

- **vétérinaires sanitaires** (V.S.), lorsqu'ils agissent à la demande et pour le compte du détenteur des animaux, selon les modalités définies par l'autorité administrative compétente. Ils réalisent des opérations de prophylaxie obligatoire, des visites sanitaires, et constituent le premier maillon du réseau d'épidémiosurveillance français. Ils concourent, à la demande du D.D.e.c.P.P., à l'exécution d'opérations de police sanitaire concernant les animaux pour lesquels il a accepté d'être désigné comme V.S.
- **vétérinaires mandatés**, lorsqu'ils agissent à la demande et pour le compte de l'État. Ils sont mandatés par l'autorité administrative pour procéder sous son contrôle et son autorité :
    - à l'exécution d'opérations de police sanitaire conduites au nom et pour le compte de l'État
    - à la délivrance des certifications officielles
    - à des contrôles officiels en matière de sécurité sanitaire des aliments
    - à des contrôles ou expertises en matière de protection animale
- **organismes vétérinaires à vocation technique** (O.V.V.T.) reconnus par l'État et représentés, dans le domaine de l'élevage, par les Groupements techniques vétérinaires. Les O.V.V.T. peuvent être impliqués dans la formation des vétérinaires sanitaires et la surveillance de dangers sanitaires de 1ère et 2ème catégorie.

1.3.3 Organismes à vocation sanitaire, associations sanitaires régionales et association pour la certification en élevage

Afin de pouvoir s'appuyer sur l'action des éleveurs pour lutter contre certaines maladies des animaux, l'État a favorisé leur regroupement sous forme d'**organismes à vocation sanitaire** (O.V.S.), qui correspondent jusqu'au 1er janvier 2014 aux **groupements de défense sanitaire** (G.D.S.). Ces organismes représentent sur tout le territoire un partenaire de l'autorité administrative dans la réalisation de certaines missions sanitaires.

Au niveau des régions, les O.V.S. sont fédérés sous forme d'**associations sanitaires régionales** (A.S.R., dont la formation est en cours actuellement).

O.V.S. et A.S.R. peuvent se voir déléguer par l'État l'organisation et la mise en œuvre des mesures de surveillance obligatoires relatives à certains dangers sanitaires, le contrôle des résultats d'examens prévus par cette surveillance et le contrôle des mesures prescrites par arrêté préfectoral de mise sous surveillance.

L'**association pour la certification de la santé animale** (ACERSA) est un organisme national privé de certification sanitaire, qui a pour objectif de mettre en place les démarches permettant d'apprécier et de certifier le statut sanitaire des élevages vis-à-vis de maladies bien spécifiées (hors du cadre des maladies réglementées dont l'État assure la maîtrise d'œuvre des programmes de lutte).

1.3.4 Structures d'évaluation scientifique et laboratoires

En France et plus généralement dans les pays développés à économie de marché, on a voulu séparer l'évaluation de la gestion du risque.

Les missions d'évaluation scientifique dans le domaine de la santé animale et la sécurité des aliments sont confiées à l'**Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail** (Anses). L'agence fournit à l'autorité administrative toutes les informations et l'expertise relative aux risques de ce domaine, ainsi que l'appui scientifique et technique nécessaire. Elle participe aux travaux des instances européennes et internationales, propose aux autorités compétentes toute mesure de nature à préserver la santé publique.

L'agence héberge enfin la **plateforme nationale de surveillance épidémiologique en santé animale**, une plateforme interinstitutionnelle découlant de conventions entre différents partenaires : l'Anses, la D.G.A.L., la Société nationale des groupements techniques vétérinaires (S.N.G.T.V.), G.D.S. France, Coop de France, l'Association Française des Directeurs et Cadres de Laboratoires Vétérinaires Publics d'Analyses (ADILVA). Les objectifs de la plateforme sont :

- le recensement, l'évaluation et la coordination des activités de surveillance existantes

- l'analyse et la production d'informations épidémiologiques

- la coordination de la veille internationale sur les risques sanitaires

La plateforme a également un objectif de diffusion d'information, via son « centre de ressource de l'épidémiosurveillance » comportant un espace public d'information et un espace privé destiné à ses partenaires.

L'autorité administrative a recours, en guise d'appui scientifique et technique, à des laboratoires (laboratoires nationaux de référence, laboratoires agréés et laboratoires reconnus). Ces laboratoires réalisent les analyses nécessaires aux opérations de maîtrise sanitaire (diagnostic et contrôle) dirigées par l'État ou déléguées à des O.V.S.

- **Les laboratoires nationaux de référence** (L.N.R.) sont désignés par le Ministre chargé de l'agriculture, pour un ou plusieurs domaines de compétence et sont en charge :
    - du développement, de l'optimisation et de la validation de méthodes d'analyse et de la participation à leur normalisation
    - de la réalisation d'analyses officielles. En France, le diagnostic officiel de confirmation d'une maladie épizootique à PISU est effectué par le L.N.R. Cela étant, en France les L.N.R. sont des laboratoires de recherche : dès que la charge d'analyse augmente, il y a nécessairement externalisation des analyses. C'est pourquoi il y a les laboratoires agréés pour l'influenza aviaire, les pestes porcines et la fièvre aphteuse, qui prennent le relais en cas de foyers multiples dépassant la capacité d'analyse des L.N.R.
    - de l'animation technique du réseau des laboratoires agréés
    - d'assurer une veille scientifique et technique dans leur domaine d'expertise et de répondre aux demandes spécifiques formulées par la D.G.A.L.

    Certains L.N.R. sont aussi des laboratoires communautaires de référence ou travaillent pour le compte d'organismes internationaux tels que l'O.I.E.

- Les laboratoires chargés de la réalisation des analyses officielles sont des **laboratoires agréés** par la D.G.A.L. Ce sont pour la majorité des laboratoires départementaux d'analyses (L.D.A.), des laboratoires publics gérés par les Conseils généraux, présents dans la plupart des départements. Les L.D.A. réalisent notamment les analyses nécessaires à l'exercice des pouvoirs de police sanitaire du préfet, ainsi que les analyses réglementaires relatives au dépistage de certains dangers sanitaires de 1ère et de 2ème catégories, dans la limite de leur agrément. Les résultats de ces analyses sont transmis aux D.D.e.c.P.P. Pour chaque type d'analyse officielle, il existe une note de service avec la liste des laboratoires agréés par la D.G.A.L.

- Les analyses d'autocontrôles obligatoires, engagées par les éleveurs eux-mêmes, peuvent être réalisées par des **laboratoires reconnus** (publics ou privés), accrédités par le Comité français d'accréditation (COFRAC) pour l'analyse visée. Les éleveurs participent ainsi à l'épidémiosurveillance de certaines infections ou maladies. [39]

1.4 Les plans d'intervention sanitaire d'urgence en santé animale

1.4.1 Les plans au sein du dispositif de lutte

La gestion des urgences zoosanitaires, dont l'architecture des plans suit globalement le schéma, comporte les quatre phases interdépendantes suivantes [9,43] :

- La phase de prévention concerne toutes **les actions mises en œuvre pour éviter l'introduction d'une maladie exotique dans le pays.** Elle comprend surveillance internationale, évaluations du risque et recherche. Les contrôles aux frontières (dans les postes d'inspection frontaliers, les PIF) et les certificats pour l'exportation contribuent à la prévention.

- La phase de préparation concerne **les actions mises en œuvre pour donner à chaque pays les moyens de gérer efficacement les urgences sanitaires.** Elle comprend le développement et l'amélioration des plans d'intervention sanitaire d'urgence mais aussi toute la préparation qui contribuera au caractère opérationnel de ces plans : l'épidémiosurveillance au niveau national, le maintien d'un réseau actif d'experts et autres personnes ressources pour la gestion des urgences, la formation, les entraînements, la conduite d'exercices, etc.

- La phase de réponse concerne **les actions mises en œuvre pour assurer la maîtrise de la maladie** ou le confinement d'un foyer. La première étape est l'identification de l'urgence c'est-à-dire l'analyse de la situation en vue de déterminer le niveau de réponse nécessaire pour la maîtrise de la maladie, et la mise en œuvre de cette réponse.

- La phase de récupération ou de **« retour à la normale »** intervient lorsque l'urgence n'est plus une menace ou a été maîtrisée lors du processus d'éradication. L'indemnisation, compensation financière pour les pertes dues à l'abattage des animaux ou à la destruction des équipements, est au cœur de l'assistance procurée aux victimes des urgences. Pendant la phase de récupération, les protocoles d'exportation peuvent avoir à être renégociés avec les partenaires commerciaux ; on doit également répondre aux attentes des consommateurs et les rassurer.

La planification d'urgence doit éviter retards et confusion en situation réelle, par une organisation rapide et efficace. L'importance accordée à cette étape de préparation aura donc une grande influence sur la réussite de la maîtrise des urgences zoosanitaires. [58]

1.4.2 L'intégration dans le dispositif ORSEC

La **loi de modernisation de la sécurité civile adoptée le 13 août 2004**, a pour but l'amélioration de la prévention et la gestion des crises, ainsi que le développement d'une véritable culture de la sécurité civile en France. Elle est issue d'un contexte de catastrophes en séries, avec la tempête de 1999, les inondations de 2000, 2002 et 2003, mais aussi l'explosion de l'usine AZF en 2001 et l'apparition de risques qui étaient auparavant insuffisamment pris en compte, comme la canicule, puis la menace d'attentats terroristes…

Depuis la loi du 13 août 2004, le **dispositif interministériel d'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC)** devient l'organisation unique chargée de gérer toutes les situations d'urgence. Les plans ORSEC ont été intégrés dans le code de la sécurité intérieure par l'ordonnance n°2012-351 du 12 mars 2012, et les plans d'intervention sanitaire d'urgence en santé animale en sont partie intégrante.

> *« La sécurité civile [...] a pour objet la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes par la préparation et la mise en œuvre de mesures et de moyens appropriés relevant de l'État, des collectivités territoriales et des autres personnes publiques ou privées. »* (Article L112-1 du Code de la sécurité intérieure)

Les plans ORSEC doivent **recenser l'ensemble des moyens** publics et privés susceptibles d'être mis en œuvre dans les situations d'urgence. Ils doivent également définir clairement **les rôles et responsabilités** ainsi que les modalités de **coordination** des différents acteurs et institutions. [19,86,88]

Le dispositif ORSEC se compose :

- de **dispositions générales** définissant l'organisation de base capable de s'adapter à tout type de situation (chaîne de commandement, veille, alerte et information, communication…)
- de **dispositions spécifiques** propres à certains risques particuliers préalablement identifiés (les risques sanitaires notamment)

Chaque acteur reste responsable de la préparation à la gestion de l'évènement.

Créer et entretenir le réseau des acteurs susceptibles d'être sollicités dans les situations d'urgence, développer les habitudes de travail en commun constituent un des objectifs du plan ORSEC.

La chaîne de commandement des urgences sanitaires comporte donc un commandement « D.G.A.L. » correspondant à un commandement ORSEC (*cf*. Fig.1 ci-dessous).

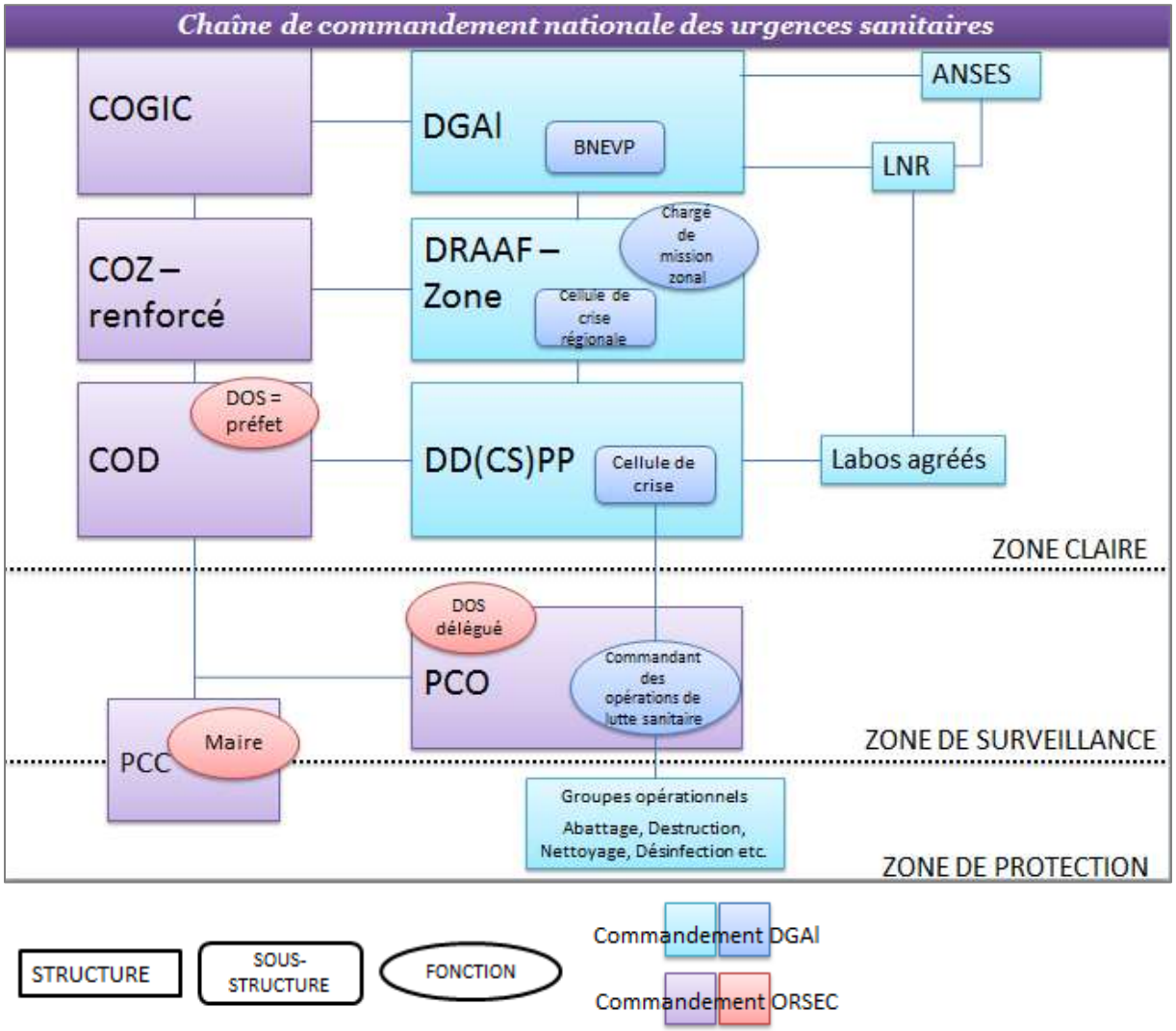

Figure 1 - Chaîne de commandement nationale des urgences sanitaires

[COGIC : Centre Opérationnel de Gestion Interministériel de Crise - COZ : Centre Opérationnel de Zone - C.O.D. : Centre Opérationnel Départemental - P.C.O. : Poste de Commandement Opérationnel - P.C.C. : Poste de Commandement Communal - DOS : Directeur des Opérations de Secours]

Faisant suite aux états généraux du sanitaire qui se sont déroulés au premier semestre 2010, les plans d'intervention sanitaire d'urgence sont en cours de modernisation sur le modèle des plans ORSEC. La mission des urgences sanitaires (MUS) de la D.G.A.L. coordonne la préparation des plans génériques et veille à la cohérence des plans spécifiques préparés par les bureaux techniques. (*cf.* 1.5.2)

1.4.3 Objectifs

Les objectifs des plans d'urgence vont changer de nature selon que l'on se trouve en phase de suspicion ou de confirmation de la présence d'un agent pathogène donnant lieu à plan d'urgence.

Il s'agit :

- d'empêcher la diffusion de l'agent pathogène potentiellement présent lors de la phase de suspicion et d'établir un diagnostic de certitude,

- de maîtriser le ou les foyers et d'éradiquer l'agent pathogène du territoire lorsque sa présence a été confirmée.

Certains plans intègrent même les aspects de surveillance et d'alerte : c'est le cas pour les plans d'intervention français contre le chikungunya, la dengue, la fièvre West Nile et la fièvre catarrhale ovine. Enfin, il arrive souvent qu'un plan n'oriente pas vers une solution prédéfinie, mais favorise une prise de décision réfléchie en fonction de critères propres à la situation locale. [15]

1.4.4 Séquençage

Les plans sont séquencés en deux phases principales :

- **phase de suspicion** : de la réception de la déclaration de suspicion aux mesures prises en l'attente des résultats de laboratoire, la gestion de cette phase est pilotée par la Direction départementale en charge de la protection des populations (D.D.e.c.P.P.).

- **phase de confirmation** : de la confirmation de la maladie par le laboratoire au retour d'expérience en sortie de crise, la gestion de cette phase est interservices et sous l'autorité du Préfet. Le Directeur départemental en charge de la protection des populations est alors le conseiller technique du Préfet.

1.4.5 Structure documentaire

Les plans d'intervention sanitaire d'urgence se présentent sous la forme d'un ensemble de documents numériques dont un ou plusieurs exemplaires papiers peuvent se trouver dans les D.D.e.c.P.P. Chaque département a la charge de leur conception, de leur rédaction et de leur mise à jour.

En général, on trouve quatre types de documents : des documents généraux, des fiches réflexes, des fiches techniques et enfin des annexes.

Les **documents généraux** comprennent une présentation des plans d'intervention sanitaire d'urgence, une présentation des principales maladies et parfois un document d'entrée dans les différents niveaux du plan.

Les **fiches réflexes** constituent la « colonne vertébrale » du plan ; elles décrivent la marche à suivre, étape par étape, fiche par fiche, de la gestion de l'appel initial à la clôture de l'événement.

Les **fiches techniques** décrivent des modes opératoires, proposent des modèles d'arrêtés, de laissez-passer spécifiques aux maladies.

Enfin, les **annexes** communes aux différentes maladies sont principalement des modèles de documents notamment de communication mais aussi certains documents de support technique, des annuaires, des cartes, etc.

Certains de ces documents font partie de la mallette d'astreinte qui accompagne un cadre de la structure, en dehors des horaires d'ouverture. Par ailleurs, un certain nombre de documents sont accessibles sur **l'intranet** du MAAF, notamment le début d'une synthèse réglementaire et quelques retours d'expérience. Une rubrique « annuaire » y est également en cours de création.

1.4.6 Rôle de préparation des niveaux national, zonal, régional et départemental

La note de service DGAL/MUS/N2010-8230 du 9 août 2010 précise notamment les attributions des différents acteurs des niveaux national, zonal, régional et départemental en ce qui concerne la préparation et le maintien du caractère opérationnel des plans d'intervention sanitaire d'urgence en santé animale. [92]

I - Le niveau national

[…] La **direction générale de l'alimentation (D.G.A.L.)** prépare, organise, exécute et contrôle les opérations de réponse aux urgences et de lutte sanitaires. […]

Elle est en charge de la gestion des plans d'intervention sanitaire d'urgence en relation avec le **haut fonctionnaire de défense et sécurité (H.F.D.S.)** du ministère pour ce qui concerne la planification de défense et de sécurité nationale et avec la **délégation à l'information et à la communication (DICOM)** du secrétariat général, dont elle est la correspondante, pour les questions de communication de crise. À cet effet, la **MUS** est chargée de l'entretien du réseau de contacts inhérent à ces activités de préparation opérationnelle.

II - Le niveau zonal (au sens des « Zones de défense et de sécurité », circonscriptions administratives françaises au nombre de sept)

[…] Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) délégué de zone de défense et de sécurité contribue en liaison avec l'**état-major de zone** (E.M.Z.), à l'élaboration de la planification zonale relative aux crises de santé animale.

Il dispose pour l'assister dans cette tâche d'un ou de plusieurs **chargés de mission pour la défense et la sécurité de la zone (C.M.D.S.Z.)** qui assurent les liaisons nécessaires avec les différents services de la préfecture de zone de défense et de sécurité, notamment l'EMZ, et animent, sous l'autorité de leur DRAAF, le réseau des acteurs chargés de la préparation des plans d'intervention sanitaire d'urgence des DRAAF et des directions départementales. […]

III - Le niveau régional

Le DRAAF met en œuvre les politiques de défense sanitaire nationales en coordonnant la préparation des plans d'intervention sanitaire d'urgence régionaux et départementaux. Il s'appuie pour cela sur un **coordonnateur régional** issu de la fonction vétérinaire et phytosanitaire pour assurer une mission d'appui technique auprès des structures départementales et de chef de projet auprès de la mission des urgences sanitaires de la D.G.A.L.

Le coordonnateur régional s'assure de la mise à jour effective de la déclinaison départementale des plans nationaux de réponse et de lutte sanitaires. Il veille à la cohérence opérationnelle de ces plans en liaison avec le C.M.D.S.Z. et la MUS.

Il propose les actions de formation qui résultent de ces plans, contrôle la réalisation du programme régional d'exercices et veille à l'intégration des retours d'expérience.

Il tient à jour régulièrement un état de la disponibilité technique immédiate des compétences particulières, des matériels spécifiques et des consommables à vocation sanitaire de la région.

Il peut se voir confier le pilotage d'un projet d'études par la MUS et dispose pour réaliser ses activités de correspondants désignés dans chaque direction départementale en charge de la protection des populations.

Le **réseau des coordonnateurs régionaux** a été réactivé et réellement structuré en groupe de travail national suite aux États généraux du sanitaire (*cf*. 1.5.2), en 2010.

IV - Le niveau départemental

Le **directeur départemental en charge de la protection des populations** met en œuvre les politiques de défense sanitaire par l'exécution, sous l'égide du préfet, des plans d'intervention sanitaire d'urgence départementaux.

À cet effet, il désigne un ou plusieurs **correspondants départementaux** chargés, sous coordination régionale, d'établir une déclinaison locale des plans nationaux, de suivre l'état des stocks de matériels d'équipement et de produits à vocation sanitaire du département, de suivre les formations individuelles et collectives relevant de ces plans et d'organiser les exercices permettant de sanctionner ces formations et d'en retirer les enseignements nécessaires.

Les correspondants départementaux pour les plans d'intervention sanitaire d'urgence sont en relation directe et permanente avec le coordonnateur régional des plans et avec le chargé de mission défense et sécurité de la zone.

1.4.7 Coût et performance ?

Sur le coût

Le maintien du caractère opérationnel des PISU a un coût pour le MAAF. On ne parle pas ici du coût des mesures de lutte mises en œuvre à l'occasion d'épizooties réelles ou soupçonnées, mais bien du **coût du maintien en état des plans « en temps de paix »**.

Dans l'organisation voulue par la Loi organique relative aux lois de finance (LOLF), les PISU correspondent à plusieurs sous actions du Budget opérationnel de programme (BOP) 206 « Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation ».

Il existe un consensus sur le fait que la préparation de plans d'urgence coûte nécessairement significativement moins à l'État que leur non-préparation, aggravant le risque de pertes considérables suite à une épizootie non-maîtrisée. [55]

Il serait néanmoins intéressant de disposer d'informations chiffrées.

On pourrait estimer ce coût (à l'année, par exemple) en faisant l'addition des coûts suivants :

- Équivalents Temps Plein (E.T.P.) à la D.G.A.L.

- E.T.P. des Services régionaux de l'alimentation des DRAAF (notamment du coordonnateur régional pour les PISU)

- E.T.P. des Directions départementales en charge de la protection des populations

- Coût d'hébergement de ces E.T.P. dans les locaux du MAAF (locaux, électricité, matériel informatique…)

- Coût des formations, entraînements et exercices des agents de l'Anses, des L.N.R. et laboratoires agréés, de la D.G.A.L., des D.D.e.c.P.P. et des abattoirs

- Coût de la formation initiale et continue (aux PISU) des vétérinaires sanitaires et mandatés

- Coût de maintenance et de renouvellement des matériels nécessaires aux PISU (y compris stocks de vaccins, de produits euthanasiques et de désinfectants, ainsi que les programmes informatiques)

- Coût des conventions avec des organismes prestataires (au niveau national, GT Logistics pour l'abattage de volailles ; dans certains départements, les groupements de défense sanitaire locaux…)

Cette estimation est loin d'être aisée.

Prenons un exemple : au vu des données dont nous disposons, il est quasiment impossible d'estimer le nombre d'E.T.P. réellement engagés sur les PISU. Dans les départements, la seule donnée disponible est issue de la **Gestion des Affectations Opérationnelles** (G.A.O.).

La G.A.O. est renseignée en début d'exercice par le chef du service de santé et protection animale, qui va estimer combien de temps ses agents accorderont à l'unité élémentaire de mission (U.E.M.) 65 « plans d'urgence » dans l'année.

Son caractère prévisionnel rend l'estimation délicate, et il ne peut tenir compte des imprévus et autres dossiers prioritaires, qui contribueront souvent à reléguer la mise à jour des plans d'urgence « en bas de la pile ». En effet, si la gestion des foyers et des alertes fait partie des **missions de service public** et est donc considérée comme prioritaire, l'item « plans d'urgence » (comprendre le maintien de leur caractère opérationnel) ne correspond qu'à une **mission de support technique**, qui jusqu'en fin 2012 est non prioritaire par rapport à la réalisation des missions de service public et du programme national d'inspection [91a].

Les priorités d'actions pour l'année 2013 différeront de celles de 2012, en cela que certaines missions de support technique, dont les plans d'urgence, seront considérées comme prioritaires par rapport au programme national d'inspection [91b]. Quoi qu'il en soit, en matière de plans d'urgence, les données de la G.A.O. correspondent rarement au temps effectivement dédié.

Une publication de 2003 dans le bulletin épidémiologique de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA, ex-Anses), mentionne, non pas le coût mais le **budget alloué** au maintien du caractère opérationnel :

> *« Soulignons que le budget annuel dévolu par le Ministère de l'Agriculture pour la préparation et l'entretien des plans d'urgence est de 1,5 millions d'euros et que le coût lié à l'indemnisation des pertes directes lors de la crise de la fièvre aphteuse a été de 15 millions d'euros […]. À titre de comparaison, le coût global de l'épizootie non maîtrisée au Royaume-Uni (2 026 foyers) est estimé à 12,7 milliards d'euros […]. Nonobstant, le fait que la situation française n'était pas comparable à la situation anglaise, puisque des mesures de prévention étaient en place sur le territoire national avant l'apparition du premier foyer, ces coûts mettent en évidence l'impact économique catastrophique d'une épizootie et l'intérêt de préparer des plans d'urgence. »* [3]

La lecture de la ligne budgétaire correspondant aux plans d'urgence n'est cependant pas tellement informative, puisqu'il y a **fongibilité à l'intérieur du BOP 206**. La fongibilité est un principe comptable établi en France par la LOLF, qui permet au gestionnaire *« d'utiliser librement les crédits pour mettre en œuvre de manière performante le programme* », c'est-à-dire pour des dépenses pour lesquelles elles n'étaient pas prévues à l'intérieur d'un programme. [25]

L'évaluation du coût du maintien du caractère opérationnel des PISU n'a donc *a priori* jamais été réalisée.

Si nous disposions du coût du maintien du caractère opérationnel des PISU, des coûts liés à la gestion des épizooties ainsi que d'un outil d'évaluation de la qualité du fonctionnement des PISU

(voir dans la partie II ci-dessous la notion de points critiques sur laquelle cet outil pourrait s'appuyer), nous pourrions **calculer les coûts d'opportunité** relatifs aux améliorations à apporter au système « PISU ».

Un outil d'évaluation analogue à l'outil OASIS d'évaluation des systèmes d'épidémiosurveillance en santé animale et sécurité sanitaire des aliments [45], ou avant lui à celui proposé par B. Dufour sur les réseaux de surveillance épidémiologiques des maladies infectieuses animales [29] pourrait ainsi être imaginé.

Sur la performance

Un indicateur « de performance » pour les PISU devrait être introduit prochainement, afin de satisfaire aux exigences du plan annuel de performance 2013-2016 : il s'agit du **« taux de mise en œuvre des plans d'intervention sanitaire d'urgence par les services »**. Cet indicateur sera assorti de deux sous-indicateurs :

- mise à jour des plans
- réalisation des exercices

L'unité de ces sous-indicateurs est le pourcentage de D.D.e.c.P.P. dont la mise à jour des plans et la réalisation d'exercices seraient conformes au prévisionnel. [26]

Si la détention de l'information « pourcentage de plans mis à jour » et « pourcentage d'exercices réalisés » présente un intérêt certain, il sera néanmoins plus à propos de parler ici d'**indicateurs d'activité** des services.

La notion de performance sensu stricto, dans le cas des PISU, ne pourrait être évaluée qu'à l'occasion d'alertes réelles, voire d'exercices de simulation « en situation réelle ». Dans le cas présent, un indicateur de performance pourrait prendre la forme d'un objectif de maîtrise de la propagation d'une maladie dans un intervalle de temps donné.

Il est donc très difficile d'estimer la « performance » d'une activité dont l'objectif est le traitement d'évènements non-désirés et relativement rares quant à ceux de grande ampleur.

1.5 Perspectives d'évolution

Les plans d'intervention sanitaire d'urgence en santé animale s'inscrivent dans le contexte évolutif des stratégies française et communautaire de santé animale. Les réflexions en cours sur la délégation, évolution non spécifique à la santé animale, seront abordées dans un troisième temps.

1.5.1 Stratégie communautaire

La stratégie communautaire actuelle de santé animale (2007-2013), placée sous la devise « Mieux vaut prévenir que guérir », comporte quatre piliers :

1) **Définition des priorités d'intervention de l'Union européenne (U.E.).** En ce qui concerne les maladies épizootiques, il s'agit de définir par une analyse de risque les principales menaces sur lesquelles concentrer les efforts communautaires.

2) **Modernisation du cadre régissant la santé animale.** Il s'agit d'inscrire dans la réglementation communautaire le partage approprié des coûts, des bénéfices et des responsabilités entre l'Union, les gouvernements et les principaux responsables et bénéficiaires que constituent les professionnels. Toutes les parties doivent être engagées, y compris le secteur des assurances.

3) **Prévention des menaces liées aux animaux, surveillance et état de préparation face aux crises.** Le dispositif de formation des vétérinaires maillons du réseau d'alerte doit être renforcé. La préparation aux urgences doit se faire de manière intégrée (l'approche « globale »). Enfin, l'U.E. vise un développement du recours à la vaccination dans les PISU.

4) **Science, innovation et recherche.** Dans ce domaine et en ce qui concerne les PISU, c'est la protection animale qui a pris son essor dans la période récente, avec le « Plan d'action pour le bien-être des animaux 2006-2010 ». [73]

La Commission européenne doit présenter prochainement une **loi cadre de santé animale**, en lien avec la stratégie communautaire 2007-2013. Ses objectifs sont d'appliquer les principes de la stratégie 2007-2013 et de créer un cadre règlementaire unique, simplifié, transparent et flexible.

La biosécurité, l'épidémiosurveillance, la traçabilité des mouvements d'animaux et le partage des coûts et des responsabilités entre opérateurs et autorités publiques, seront les grands axes de cette loi cadre. Une classification des maladies animales devrait également être proposée à partir d'évaluations d'impacts économiques et sociaux, permettant d'adopter des mesures fonction de leur dangerosité.

Un nouveau **fonds vétérinaire européen** doit impliquer le secteur privé dans l'indemnisation des coûts impliqués par les maladies épizootiques.

1.5.2 Stratégie nationale

Le tournant des États Généraux du Sanitaire [27]

En janvier 2010, les États généraux du sanitaire (E.G.S.) ont été lancés par le Ministre en charge de l'agriculture Bruno le Maire, dans le but d' « *adapter notre dispositif aux exigences des nouveaux enjeux et des nouvelles menaces* ».

À l'issue de trois mois de réunions ayant fait intervenir plus de trois cent professionnels et experts de la santé animale et végétale, six axes et quarante actions ont été définis. Un certain nombre de ces actions intéressent directement la rénovation des dispositifs sanitaires d'urgence. Les actions prévues par les E.G.S. peuvent être vues comme des déclinaisons nationales de la stratégie communautaire de santé animale, ou encore une anticipation des exigences de la future loi cadre européenne de santé animale.

La **plate-forme nationale d'épidémiosurveillance** pour la santé animale a été créée suite aux E.G.S., afin de détecter le plus tôt possible les dangers susceptibles d'affecter une filière.

Une autre action concerne la **rénovation des PISU** de santé animale et l'élaboration de plans analogues en santé végétale. Pour les participants des E.G.S., l'homologie des modes opératoires justifient une approche commune.

Le **classement des dangers sanitaires** en fonction de leur impact sur la santé publique et l'économie est également issu des E.G.S. Les moyens de l'État devront ainsi être mieux répartis selon que l'intérêt à défendre est public, collectif ou privé uniquement.

Toujours dans cette visée de **responsabilisation des éleveurs et de l'industrie**, des comités de réflexion sur les mesures de gestion des maladies ont été créés, auxquels participe l'ensemble des parties prenantes. Les A.S.R. ont été créées, avec pour but la coordination de la surveillance, de la prévention et de la lutte contre certaines maladies. Dans une certaine mesure, elles pourraient être amenées à intervenir dans le cadre des PISU.

Enfin, la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche adoptée en juillet 2010 a institué le **fonds national de gestion des risques en agriculture**, qui réintroduit dans le système français la contribution des agriculteurs au financement de l'indemnisation des pertes économiques associées aux urgences.

La refonte nationale des plans d'intervention sanitaire d'urgence

En 1999 le Docteur vétérinaire Gérard Grandidier, lieutenant-colonel des sapeurs-pompiers, anticipe la transition actuelle **de l'approche maladie vers une approche globale** :

> *« À la lumière de l'expérience de la mise en œuvre opérationnelle des plans de lutte contre la fièvre aphteuse, il serait intéressant de concevoir un plan plus général de lutte contre les*

catastrophes biologiques. Ce plan de secours spécialisé vétérinaire serait déclinable en fonction des modalités de chaque épizootie à caractère catastrophique. » [41]

Faisant suite aux états généraux du sanitaire, les plans d'intervention sanitaire d'urgence sont actuellement en cours de **modernisation sur le modèle des plans ORSEC**.

L'article D201-5-1 du code rural spécifie :

« L'adaptation et la mise en œuvre [du plan national d'intervention sanitaire d'urgence] au niveau départemental s'inscrit dans le dispositif opérationnel ORSEC défini par le décret n°2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan ORSEC et pris pour application de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile. »

La refonte vise également à **harmoniser** les plans, en proposant un plan national aux services déconcentrés. Jusqu'à présent, les départements rédigeaient chacun leur plan, plus ou moins proche des modèles proposés par les notes de services de la D.G.A.L.

Les plans refondus se présenteront ainsi :

- **Un plan générique**, avec un corps du plan commun et des annexes spécifiques aux animaux d'un côté, aux végétaux et aux contaminations nucléaires et chimiques par ailleurs ;

- **Des plans spécifiques** à chaque danger sanitaire, qui viendront compléter le plan générique.

La MUS de la D.G.A.L. coordonne la préparation du plan générique et veille à la cohérence des plans spécifiques préparés par les bureaux techniques. La rédaction des plans devrait se terminer courant 2013. Par ailleurs, la D.G.A.L. travaille à la rédaction d'un plan générique à destination du grand public, sur le modèle du plan australien AUSVETPLAN (l' « Australian Veterinary Emergency Plan », *cf*. 2.5.1). [26]

1.5.3 Délégation ?

En situation d'urgence, les éleveurs sont des parties prenantes clés. Leurs intérêts découlent du fait qu'ils peuvent avoir beaucoup à perdre tant sur le plan personnel que financier. Ils ont par ailleurs une excellente connaissance des systèmes de production et des mouvements d'animaux. Pour les australiens**, les éleveurs sont des contributeurs particulièrement importants de la gestion des urgences**. Depuis la fin des années 1990, le Commonwealth australien fait participer directement le monde de l'élevage aux indemnisations mais aussi à la mise en place des mesures de lutte. [59]

Côté français, **l'ordonnance n° 2011-862 du 22 juillet 2011** détermine les conditions dans lesquelles les O.V.S., les O.V.V.T. et les A.S.R. s'organisent afin de concourir aux actions de surveillance, de prévention et de lutte contre les dangers sanitaires auxquels sont exposés les animaux et les végétaux.

Ainsi **l'article L 201-11 du code rural** indique que dans chaque région, une fédération des O.V.S. (donc actuellement, des groupements de défense sanitaire côté animal) peut être reconnue comme association sanitaire régionale. D'autres organismes non-O.V.S. pourraient prendre part aux A.S.R. (Coop de France notamment). L'A.S.R. est chargée d'élaborer, de soumettre à l'approbation de l'autorité administrative un schéma régional de maitrise des dangers sanitaires et d'en coordonner la mise en œuvre sous le contrôle de l'administration. **Dans quelle mesure ces A.S.R. contribueront-elles à la mise en œuvre des mesures de lutte prévues par les PISU ?**

Dans le département de l'Aveyron en 2010 et 2011, des **conventions de partenariat locales** concernant la mise en œuvre des plans d'urgence ont été passées entre le G.D.S. (nommé FODSA en Aveyron) et la D.D.C.S.P.P. Cette dernière s'engage à participer au financement des équipements de désinfection et à financer le coût de la mise à disposition d'un local. De son côté, la FODSA s'engage à mettre à disposition son service assainissement en cas d'urgence et à la demande des D.D.e.c.P.P. de la région Midi-Pyrénées. Elle s'engage également à appliquer certains tarifs pour ces prestations, à gérer les délais d'interventions de manière prioritaire et à garantir l'accès et le bon entretien du local mis à disposition. [16]

D'autre part, G.D.S. France a validé un projet de schéma national de mobilisation des G.D.S. et de leurs filiales pour venir en appui de l'administration. G.D.S. France a mandaté Farago France (le réseau national des filiales privées de désinfection des G.D.S.) pour définir le cadre national d'intervention du réseau des G.D.S. en matière de gestion des crises sanitaires.

Des protocoles d'intervention, des fiches maladies, un recensement du matériel et des produits disponibles, ainsi que des calculs de coût ont été réalisés. Si un partenariat avec l'État se mettait en place, **des conventions techniques et financières au niveau national** seront à prévoir, *dixit* le directeur de Farago France. Les discussions sont encore en cours à l'heure de la rédaction de ce travail. [26]

Compte-tenu de la grande hétérogénéité du paysage des G.D.S. français et de l'importance d'une structuration « de crise » solide chez tous les prestataires amenés à intervenir dans les PISU (capacités, organisation des astreintes, formation, etc.), il est fort probable qu'une convention nationale ne puisse aboutir que dans plusieurs années.

Par ailleurs, quel que soit le terme retenu pour désigner ces conventions (prestation de service, partenariat, délégation…), il sera primordial de prévoir un **contrôle de second niveau** par l'autorité compétente.

II Points critiques pour le caractère opérationnel des plans d'intervention sanitaire d'urgence

Opérationnel : « qui est prêt à entrer en activité, à fournir le résultat optimal voulu, à réaliser parfaitement une opération » *(dictionnaire Larousse).*

Afin d'être efficaces et efficients dans la lutte contre les maladies épizootiques lors de leur introduction sur le territoire, il est souhaitable que les plans d'intervention sanitaire d'urgence, préparés à cette fin, soient pleinement opérationnels.

Aujourd'hui, tous les États développés ont recours à la planification pour la préparation des urgences de santé animale. C'est en effet un élément clé. Cependant, il y a de nombreux autres aspects qui entrent en jeu dans une bonne préparation, tels que la formation des agents et la sensibilisation du public, le matériel et son stockage, la préparation d'une communication de crise, etc. [4] **Un plan d'urgence opérationnel intégrera tous ces aspects de préparation**.

En hygiène alimentaire, la méthode « Hazard Analysis Critical Control Point » (H.A.C.C.P., en français « Analyse des dangers – points critiques pour leur maîtrise ») est un système qui identifie, évalue et maîtrise les dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments. Elle utilise la notion de « points critiques pour la maîtrise » des dangers qui intéressent l'hygiène alimentaire, ce sont les étapes d'un processus où la perte de maîtrise du danger entraine un risque important de non-conformité du produit.

De manière analogue, il est possible de mettre en évidence des **points critiques pour le maintien du caractère opérationnel** des plans d'intervention sanitaire d'urgence. Un manque important sur l'un de ces « points critiques » entraine un risque important d'inefficacité et d'inefficience du plan. Ainsi, pour le gestionnaire, ces points critiques doivent correspondre à des points de vigilance.

Une synthèse bibliographique, intéressant la France mais aussi l'étranger, a permis de dégager les points critiques développés dans cette partie. Il faut mentionner côté français, le guide d'auto-évaluation sur les PISU à l'usage des D.D.e.c.P.P., conçu par l'unité d'audit sanitaire du C.G.A.A.E.R. [7] Enfin, il est à noter l'importance de la contribution des retours d'expérience (d'exercices principalement) à ce travail sur les points critiques.

Préalable :

Les points critiques ne sont pas hiérarchisés. Ils peuvent cependant se répartir en deux catégories :

- Il y a d'abord ceux sur lesquels les services déconcentrés en charge de la mise à jour et de l'entretien des plans peuvent directement agir (personnes, communication, documentation, matériel, amélioration continue). Dans la partie III, j'en donnerai quelques exemples d'application dans les services déconcentrés de l'État en région Lorraine.

- Dans cette thèse, je les distinguerai de ceux sur lesquels les services n'ont pas la main, mais qui viendront influer sur le caractère opérationnel des plans (aspects financiers, réseau d'alerte).

2.1 Aspects financiers

2.1.1 De l'impériosité de prévoir un cadre financier solide en amont des crises

Les pertes économiques résultant des crises zoosanitaires peuvent être conséquentes. Elles correspondent à des coûts directs et indirects.

Les **coûts directs** sont liés à la mortalité des animaux (naturelle ou par abattage), à la destruction des produits issus de ces animaux, à la morbidité, à la perte de la marge brute en cas d'inoccupation de certains bâtiments d'élevage et au coût des mesures de lutte elles-mêmes (police sanitaire). Les **coûts indirects** résultent de la restriction des échanges commerciaux liée à la limitation des mouvements d'animaux et des produits d'origine animale.

L'Union européenne exige l'existence de dispositions nationales pour assurer l'accès à des fonds d'urgence, à des moyens budgétaires et à des ressources financières afin de couvrir tous les aspects de la lutte contre une épizootie de fièvre aphteuse [81], de peste porcine classique [79] et de peste porcine africaine [80]. Une indemnisation « rapide et satisfaisante » des éleveurs doit être permise pour toutes les maladies visées par les plans d'urgence. Il est par ailleurs prévu une indemnisation communautaire versée aux États membres après examen du respect des prescriptions communautaires. [84]

La facilité d'accès aux ressources financières fait en effet partie des facteurs clés du succès dans la gestion des urgences. Les aspects financiers doivent donc être impérativement réfléchis en amont et formalisés, sous peine de compromettre le succès de notre stratégie de gestion. Il faut identifier les actions qui nécessiteront des fonds, et s'assurer que les sources de ces fonds ainsi que l'autorité en charge de leur attribution sont clairement désignées. [9,40,44,58-60,75]

Si un **financement immédiat des mesures de lutte** n'est pas prévu, leur mise en œuvre sera retardée et leur efficacité compromise.

Mais, dans les premiers temps de la gestion d'une urgence, les ressources financières nécessaires à l'estimation de l'étendue du problème et à la conduite des premières mesures de maîtrise ne sont pas excessives en général. Ce sont plutôt les ressources nécessaires à la **gestion à plus long terme** qui peuvent être très importantes et justifient d'être bien réfléchies dès que la phase initiale de réponse a été amorcée. [59]

Par ailleurs, si la (ou les) filière(s) concernée(s) par la crise ne disposent pas de **mécanisme d'aide** afin de soulager les trésoreries, il est fort probable qu'elles seront durablement déstabilisées.

Enfin, si les éleveurs ne sont pas sûrs d'un soutien financier, ils seront aussi moins enclins à la déclaration des maladies. [5,40,44,75]

L'analyse, sous l'angle économique, des dommages causés dans différents scénarii d'introduction de maladies, serait utile afin d'adapter leurs modalités de financement et, bien sûr,

leurs modes de gestion. Cela semble particulièrement indiqué dans le cas des **maladies émergentes**, dont on se représente mal l'impact. [9,42]

En France, des dispositifs existent ; il est important qu'ils soient pleinement opérationnels. L'audit interne « plans d'urgence » de l'administration centrale, réalisé par l'unité d'audit sanitaire du C.G.A.A.E.R. en 2007 a porté son attention sur ce point. [13]

L'**indemnisation des pertes** subies par l'éleveur, du fait de l'action de police sanitaire de l'État, nécessite une estimation par des experts de la valeur des cheptels et produits détruits. Celle-ci se déroule dans l'urgence, requiert des ressources humaines qui pourraient être affectées ailleurs ; le plan doit anticiper cette expertise, les gestionnaires de l'urgence en être familiers. [68]

2.1.2 Un principe qui gagne en popularité : le partage des coûts entre public et privé

De nombreux gouvernements **ne peuvent ni ne veulent plus payer** l'intégralité des coûts liés aux urgences.

En Australie, la question du partage des coûts entre le public et le privé a été soulevée dès la fin des années 1990. Il a été reconnu qu'il y a des gains en efficacité comme en équité lorsque ceux qui bénéficient de tels programmes contribuent également à leur coût. Les gouvernements des états australiens et les industriels ont opté pour une approche des coûts de la gestion des urgences dépendant de la nature de la maladie.

Les maladies peuvent être répertoriées **en fonction du bénéficiaire principal** puis secondaire de leur maîtrise. La philosophie australienne actuelle veut que lorsque les industries sont les premières bénéficiaires de la maîtrise des maladies, cela se reflète dans leur niveau de contribution.

Il y a bien une compensation financière de l'État pour encourager la notification rapide des maladies, mais les élevages affectés par une maladie donnant lieu à compensation ne doivent en ressortir **ni appauvris ni enrichis**. [5]

Dans son guide d'aide à la préparation des plans d'urgence contre la fièvre aphteuse, la F.A.O. développe cette même idée. **La F.A.O. encourage le développement du secteur privé des assurances**, notamment pour l'indemnisation des éleveurs ; cependant, elle déconseille ces mêmes assurances pour le financement des mesures de lutte elles-mêmes. Elle appelle également à la vigilance des autorités étatiques sur les **mécanismes de levée de fonds** du privé, si celui-ci doit être un contributeur important. [40]

Dans les faits, peu de pays interviennent dans l'indemnisation des pertes indirectes. Le secteur privé des assurances peut prendre en charge certaines pertes directes et indirectes, de façon variable. Le plus souvent, les assurances ne couvrent pas les risques liés aux épizooties. Il arrive que des États en subventionnent partiellement la prime, afin d'inciter les exploitants à souscrire ce type d'assurance.

Ce type d'aide d'État est autorisé au sein de l'Union européenne, par la commission européenne (en plus des aides à la prise de mesures préventives, et celles d'indemnisation des dépopulations ordonnées par l'État).

Les **fonds de mutualisation** sont une autre solution envisageable ; ils s'affranchissent du secteur privé des assurances, en mettant à contribution les éleveurs eux-mêmes ainsi que l'État.

L'alternative que constituent fonds de mutualisation et compagnies d'assurance privées est manifestement « dans l'air du temps » en Europe. L'avenir est sans doute à **l'harmonisation des systèmes d'indemnisation dans les différents pays de l'UE**, qui passerait par une classification des maladies au niveau européen. [75]

2.1.3 Le système français en cours de transformation

Dans le rapport public annuel de la Cour des Comptes de 2012, un chapitre est consacré aux aides d'urgence en agriculture. Depuis la fin des années 1990 et, de manière particulièrement évidente lors de la crise de la fièvre catarrhale ovine, la France s'est placée dans une **logique d'indemnisation** des pertes économiques des élevages affectés par les épizooties. La cour des comptes met en garde contre la rapidité d'annonce des aides nationales, qui pourrait notamment porter préjudice à la « responsabilisation » des professionnels. Elle défend l'idée d'un système graduel, à l'image de ce qu'il se fait dans de nombreux pays comme l'Australie (*cf.* 2.1.2), où la solidarité nationale n'interviendrait qu'en dernier recours. [14]

Certaines compagnies d'assurance présentes en France, proposent des produits permettant de couvrir certains types de pertes directes et indirectes. Ceux-ci sont très faiblement souscrits par les agriculteurs. Selon Vandeputte *et al.*, la forte implication de l'État dans les indemnisations n'y serait pas étrangère. [75]

Nous vivons actuellement une période de transition, avec une participation croissante du secteur privé.

Profitant des **évolutions de la réglementation européenne** qui permettent aux États membres de verser aux agriculteurs « *des indemnités destinées à couvrir les pertes économiques découlant de l'apparition d'un foyer de maladie animale ou végétale, ou d'un incident environnemental* » (art. 71 du règlement européen du 19 janvier 2009 sur le bilan de santé de la Politique Agricole Commune), la **loi de modernisation de l'agriculture de juillet 2010** a instauré un **fonds de mutualisation des risques sanitaires et environnementaux en agriculture**. Ceux-ci sont entrés en vigueur par décret le 31 décembre 2011 et, à partir du 1er janvier 2013, la cotisation sera obligatoire pour tous les agriculteurs.

2.2 Réseaux d'alerte

2.2.1 Structure des réseaux d'alerte

Les réseaux d'alerte des maladies à plan d'urgence visent à détecter les dangers sanitaires et à assurer l'alerte en cas d'introduction sur le territoire. Ils sont le préalable nécessaire à la mise en œuvre opérationnelle des plans, toute suspicion provoquant la mise en place de mesures définies dans les PISU.

Sont tenus d'y prendre part :

- Les propriétaires ou détenteurs d'animaux visés par ces maladies (les éleveurs notamment)
- Les vétérinaires
- Les laboratoires de diagnostic
- Les professionnels agissant dans ces domaines d'activité (les O.V.S. notamment)

Ils comprennent :

- Des **dispositifs de surveillance**
    - Des dispositifs de **surveillance événementielle** : la déclaration spontanée des cas ou suspicions de maladies surveillées par les éleveurs et leurs vétérinaires, voire par le personnel d'abattoir. En France, elle est rendue obligatoire (articles L. 223-1 à -8 du code rural).
    - Des dispositifs de **surveillance programmée**. La surveillance événementielle fondée sur la déclaration, peut être insuffisante en raison de limites humaines (non déclaration des suspicions) et de limites biologiques inhérentes aux maladies (formes frustes ou inapparentes). En France, pour certaines maladies à PISU (peste porcine classique notamment), on effectue des opérations de dépistage sur un échantillonnage des populations animales exposées au risque.
    - Plus à la marge, des **réseaux d'épidémiovigilance**, réalisant des actions de veille pouvant notamment participer à la détection de l'apparition de maladies à PISU.
    - La **plateforme nationale d'épidémiosurveillance** participe de l'animation des différents dispositifs existants.
- Des **laboratoires de diagnostic** (*cf.* 1.3.4)
    - En France, les laboratoires agréés
    - et les laboratoires nationaux de référence.

- Les **Directions départementales en charge de la protection des populations**, ainsi que la **Direction générale de l'alimentation**, en tant que destinataires de l'information épidémiologique générée, comme en tant que gestionnaires des éventuels foyers. Les points de vigilance les concernant seront traités dans les parties suivantes.

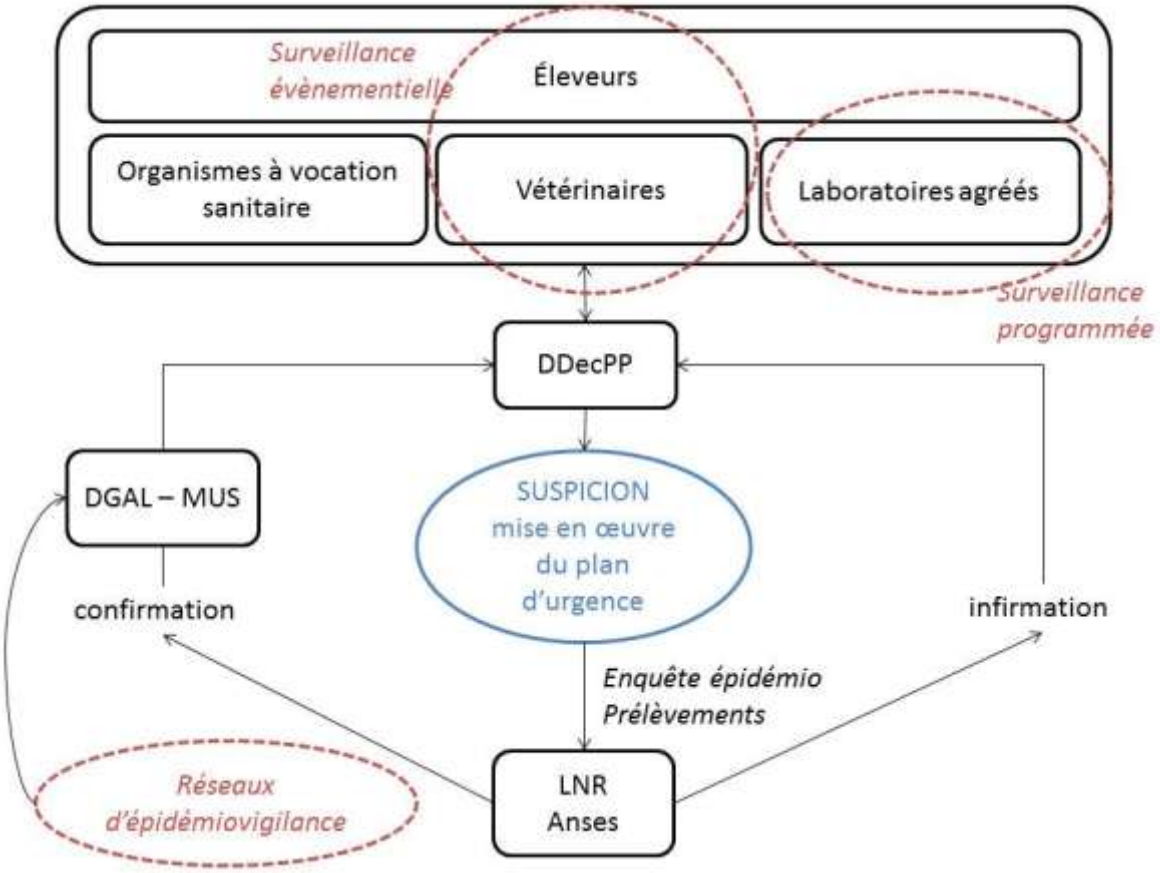

Figure 2 - Réseau d'alerte français (d'après NS DGAL/SDSPA/N2003-8049) [93]

Le réseau d'alerte est essentiellement fondé sur une **sensibilisation** régulière des éleveurs, sur la **vigilance** des vétérinaires sanitaires et sur la **compétence** et la **réactivité** des laboratoires de diagnostic. [3,15,39]

Il est composé d'individus et d'organisations divers, dont les représentations, motivations et intérêts peuvent être très différents, voire contradictoires. Des problèmes peuvent émerger de la difficulté de gestion de ces individus et organisations. [49]

2.2.2 Enjeux des réseaux d'alerte

En 2001 en Grande-Bretagne, la détection de la fièvre aphteuse a été tardive ; l'épizootie a ainsi pris des dimensions catastrophiques.

Le système de détection doit donc être sensible, capables de détecter n'importe quelle introduction de maladie épizootique sur le territoire. L'alerte doit être précoce afin de limiter la diffusion des maladies et ses conséquences. Il s'agit d'assurer ainsi de la manière la plus efficace la protection des hommes et de leurs revenus issus de l'élevage. [15,30,49,55]

Il est donc déconseillé d'avoir un système de détection des maladies qui soit spécifique, ne serait-ce que parce-qu' il est plus difficile de maintenir une armée prête à intervenir en temps de paix qu'en guerre. [49]

L'exercice est d'autant plus délicat que **de nouvelles menaces** apparaissent. L'augmentation de population mondiale, l'évolution du paysage urbain, l'accélération des échanges de biens et de personnes ou encore les évolutions climatiques sont autant d'éléments qui conduisent à identifier de nouveaux risques.

Un enjeu majeur des réseaux d'alertes actuels sera la détection précoce de maladies nouvelles. Cela implique une grande souplesse des dispositifs de surveillance. À titre d'exemple, ceux-ci sont aujourd'hui amenés à développer la **surveillance syndromique**, qui s'intéresse non pas à une maladie donnée, mais à un ensemble de maladies se traduisant par le même type d'effets. Cette modalité a été intégrée à la réglementation communautaire. [10,11,31]

2.2.3 La surveillance évènementielle par les éleveurs et leurs vétérinaires : un dispositif fragile

Le rôle des vétérinaires sanitaires est primordial dans le cadre de la surveillance sanitaire du territoire national. Pour autant, en France, la difficulté du **maintien du réseau vétérinaire** est une réalité chaque jour plus tangible. Le vétérinaire sanitaire rural est confronté à la perte d'activités « officielles » rémunératrices, il ou elle aspire à un meilleur équilibre entre vie personnelle et activités professionnelles… autant de facteurs qui favorisent la diminution du nombre de praticiens dans les zones rurales. [33,67]

L'exercice fièvre aphteuse réalisé en Guyane en 2010, permet de mettre en évidence que l'absence d'un maillage vétérinaire suffisant en milieu rural pose des problèmes majeurs en termes de précocité d'alerte, puis de gestion de l'épizootie. [68]

Par ailleurs, la **connaissance des maladies** par les premiers maillons du réseau, à savoir les éleveurs et les vétérinaires, est indispensable au bon fonctionnement du réseau d'alerte. En France, la surveillance événementielle représente la seule modalité de surveillance pour 82 % des maladies exotiques réputées contagieuses. [10]

Or, les maladies concernées par les plans d'intervention sanitaire d'urgence sont des maladies qui, par définition, sont absentes du territoire. Contrecoup de la bonne situation sanitaire de la plupart des pays développés, les générations actuelles d'éleveurs et de vétérinaires praticiens n'ont souvent plus l'expérience, voire n'ont jamais eu l'expérience de ces maladies. [10,31,67]

Il y a donc un **risque réel de sous-identification ou de diagnostic tardif**, risque pouvant être augmenté dans le cas d'une absence de tableau clinique pathognomonique.

2.2.4 Déclarer ou ne pas déclarer, telle est la question…

En France depuis janvier 2010, la MUS centralise les alertes de santé animales pour la D.G.A.L. Elle fait état de 63 alertes concernant des maladies à PISU, sur une période de deux ans de janvier 2010 à décembre 2011, sachant que la seule maladie de Newcastle représente une bonne moitié de ces alertes. [26]

Cela représente donc **peu de déclarations**, si l'on considère le nombre certainement bien plus élevé de situations cliniques et épidémiologiques pouvant évoquer les maladies à notification obligatoire dont font partie les maladies à PISU. Pour certaines maladies et notamment les maladies à PISU, la surveillance événementielle est peu opérationnelle ; les délais liés à la découverte d'un foyer sont régulièrement de plusieurs semaines. [10]

À contrario, **les crises médiatiques** ont sur les professionnels un effet positif de mise en valeur d'une maladie. Elles augmentent considérablement l'attention des éleveurs, de leurs vétérinaires et le nombre de notifications de suspicions. Ce fut le cas en 2006 avec l'Influenza aviaire : 66 suspicions relevées mais un seul foyer (Versailleux). [33]

Il relève de la responsabilité de chaque État de sensibiliser les acteurs du réseau, de les former et, afin de conserver l'impact des crises et de ces formations, de les informer régulièrement de la situation sanitaire et des résultats de la surveillance.

Une étude menée en 2009 en Hollande visant à faciliter la détection précoce des foyers d'influenza aviaire, a identifié les obstacles psycho-sociaux qui freinent la déclaration des suspicions. [31]

Les **principaux facteurs de non-déclaration** qui ressortent des questionnaires et entretiens avec les parties prenantes sont :

- le manque de connaissances et les incertitudes quant aux manifestations cliniques de l'influenza aviaire ;

- la culpabilité, la honte et la crainte des préjudices subis ;

- le jugement défavorable porté sur les mesures de contrôle. Les vétérinaires ont par ailleurs un jugement plus sévère que les éleveurs ;

- le manque de transparence de la procédure de notification et les doutes sur le processus de notification ;

- le mécontentement à l'égard des procédures suivant la déclaration ;

- le manque de confiance en l'autorité vétérinaire.

2.2.5 Les laboratoires de diagnostic : un réseau et une expertise à préserver

La présence, la capacité, la compétence et la réactivité des laboratoires de diagnostic sont des éléments essentiels pour l'obtention d'un diagnostic fiable et rapide. [3,13,15,30,33,39,40]

En France, le **maintien du réseau des laboratoires** est délicat, car la concurrence est forte pour les laboratoires départementaux. Avant investissement, une **évaluation coût / bénéfice** impliquant une hiérarchisation des risques sanitaires et une estimation du nombre d'analyses attendues, doit permettre aux laboratoires agréés d'espérer un retour sur investissement. [10]

La **capacité d'analyse** est fondamentale, y compris pour les maladies exotiques. Elle inclut :

- un équipement adapté
- suffisamment de matériel consommable pour le nombre d'analyses attendues
- un personnel expérimenté en nombre suffisant, aux permanences organisées

Une bonne **préparation aux urgences** des laboratoires implique également :

- le respect des procédures de biosécurité
- des moyens d'acheminement aux laboratoires adaptés
- l'expertise (donc le traitement de suffisamment de « cas » pour maintenir cette expertise)
- la réactivité, l'organisation et la connaissance des procédures d'urgence

Il est difficile voire impossible, d'évaluer la préparation des laboratoires aux urgences dans sa globalité, un audit ou même un exercice en laboratoire ne pouvant pas impliquer de réel agent pathogène.

Des évaluations sont néanmoins conduites.

Au Canada comme aux États-Unis, des audits des laboratoires sont effectués pour évaluer le niveau de préparation en cas d'urgence. La préparation se définit ici ainsi : les laboratoires doivent pouvoir démontrer qu'ils disposent de suffisamment de matériel adapté et de personnel entrainé pour l'analyse d'un nombre attendu d'échantillons par jour. Cela correspond en fait à un **audit de capacité**. [9]

En plus des audits internes, des audits externes sont réalisés, permettant d'aider à la pérennisation des financements de ces missions.

Dans les laboratoires de diagnostic canadiens, en plus des audits, des **exercices** sont conduits régulièrement pour évaluer le niveau de préparation du personnel technique. C'est également le cas du Danemark et de la Belgique, où un exercice « laboratoire » annuel pour chacune des principales maladies à PISU (P.P.C., I.A.H.P., F.A.) doit être mené, si tant est que le système n'ait pas déjà été mis en œuvre dans l'année par une alerte réelle. [50]

Même si ce qui est testé reste essentiellement capacitaire, les exercices sont très différents des audits ; ils vont tester la mise en œuvre des moyens des laboratoires, dans une situation tendant à se rapprocher d'une situation d'urgence réelle.

Les exercices menés en 2003 au Danemark et en 2005 en Belgique dans leurs laboratoires nationaux de référence respectifs pour la P.P.C., soulignent que le « plan laboratoire » doit être **adapté** à la structure. Chaque laboratoire a en effet des ressources humaines, matérielles, et des procédures qui lui sont propres. Le plan doit être **détaillé** jusqu'à la répartition précise des tâches, de la chaîne de commandement. [50]

Les **principaux problèmes** rencontrés à l'occasion de ces exercices étaient :

- le manque d'espace
- la difficulté de garantir un niveau correct de biosécurité
- l'insuffisance des équipements et des stocks de consommables stériles
- des démarches administratives très chronophages (absence d'un système normalisé de gestion de l'information accessible à tous les acteurs concernés)
- (l'insuffisance de personnel compétent et la difficulté d'organisation des permanences, dans le cas où l'épizootie aurait duré)

Il n'existe actuellement pas de système rigoureux d'**évaluation** de la réponse des laboratoires en situation d'urgence réelle ou simulée. Cela pourrait être une des pistes à suivre pour l'amélioration du caractère opérationnel des PISU.

Koenen, Uttenthal, et Meindl-Bohmer [50] notent que lors des exercices laboratoires au sein de l'union européenne, les équipes d'observation pourraient utilement comporter un responsable de laboratoire à missions similaires, issu d'un autre État membre. Sa vision extérieure et son expérience d'un système différent viendrait enrichir le regard local.

Par ailleurs, pour la fièvre aphteuse des exercices de **normalisation** doivent être organisés entre le laboratoire communautaire de référence et les L.N.R. des États membres. Ceux-ci visent à standardiser les méthodes et les tests utilisés. [81]

2.2.6 Pistes pour l'amélioration des réseaux d'alerte

De l'étude hollandaise sur la déclaration [31], des exercices danois et belges [50], des réflexions de l'O.I.E. [49] comme du travail de B. Dufour, P. Hendrikx et B. Toma sur la qualité des systèmes de surveillance des maladies à haut risque en 2006 [30], on peut retenir quelques pistes de mesures à envisager pour l'amélioration des réseaux d'alerte :

- **Cibler certaines maladies**, sur des critères à la fois cliniques et épidémiologiques, économiques, sociétaux

- **Consolider les réseaux d'experts**, y compris de la faune sauvage

- **Améliorer la surveillance passive** (évènementielle) :

  - Former les vétérinaires
  - Sensibiliser les professionnels : augmenter le flux d'information scientifique sur les virus, les maladies et leurs signes cliniques en direction des éleveurs et des vétérinaires, via notamment des sites web
  - Rassurer les professionnels : adopter une stratégie médiatique active afin de casser le jugement défavorable des éleveurs sur les suites apportées à la notification. Les éleveurs ayant eu une bonne expérience pourraient être appelés à témoigner dans la presse professionnelle.
  - Impliquer les professionnels : faire participer les éleveurs au processus de définition puis d'adoption des mesures d'alerte et de lutte, afin d'augmenter l'adhésion de ceux-ci et leur confiance en l'autorité vétérinaire
  - Accompagner les professionnels : faire financer les tests diagnostiques d'exclusion en cas de clinique non-spécifique, par un fonds de mutualisation existant alimenté pour moitié par l'État et le reste par l'industrie
  - Crédibiliser l'action étatique : s'appuyer sur un leader d'opinion de la filière, augmenter la transparence des actions de l'État, en publiant en ligne un guide présentant les mesures de lutte contre les principales maladies à PISU, le détail précis et la justification des situations où la déclaration s'impose, ainsi qu'un arbre décisionnel permettant aux professionnels de visualiser les suites possibles d'une déclaration.

- Compléter la surveillance évènementielle par une **surveillance programmée**, dès lors que celle-ci est possible ; les objectifs de celle-ci doivent être bien définis au préalable, notamment en terme de sensibilité (possibilité de cibler des populations afin d'avoir une meilleure sensibilité).

- Développer des **dispositifs de surveillance syndromique**

- **Assurer la présence et la compétence des laboratoires** :

  - Utiliser une hiérarchisation des risques et le calcul du rapport coût / bénéfice afin de décider du maintien de compétences analytiques
  - Réaliser des exercices de simulation en temps réel, avec participation d'autres pays membres aux équipes d'observation
  - Construire une grille d'évaluation de la réponse des laboratoires en situation d'urgence, notamment pour l'utilisation à l'occasion des exercices

- Réaliser des **évaluations externes** des réseaux, notamment dans le but d'en sécuriser les financements. Des outils d'évaluation ont été développés récemment. [45] Ils peuvent également permettre le calcul des coûts d'opportunité relatifs à l'amélioration de certains aspects du réseau.

Il est à noter que **l'indemnisation par l'État** des animaux morts ou malades, proposée par les éleveurs dans le cadre de l'étude hollandaise, n'a pas été retenue comme une solution satisfaisante pour l'incitation à la déclaration. Celle-ci aurait très peu d'effet sur la notification des suspicions d'influenza faiblement pathogène, et l'expérience néerlandaise de l'indemnisation lors de l'épizootie de H7N7 hautement pathogène n'a pas donné de bons résultats pour l'amélioration des notifications.

2.3 Préparation et mobilisation des ressources humaines

Lorsqu'une crise sanitaire intervient, toute la communauté doit être préparée afin de permettre la meilleure réponse possible. C'est entre les crises, « en temps de paix », que cette préparation doit avoir lieu. [5,7,9,15,33,43,46,58,71]

Elle passe par **la formation et l'information des acteurs de terrain**, dont on sait qu'ils seront impliqués dans la gestion des crises.

Cela comprend la formation des gestionnaires de l'urgence (services de santé animale de l'État et leurs éventuels délégataires). Cela comprend également la sensibilisation des acteurs institutionnels qui se situent en dehors du premier cercle de professionnels de la santé animale. Bien sûr, cela comprend la sensibilisation des professionnels-victimes potentielles, les éleveurs.

Les crises récentes ont par ailleurs montré l'intérêt de l'ensemble de la société pour les questions sanitaires. La préparation « en temps de paix » passe donc aussi par **la sensibilisation de l'opinion publique**.

Enfin, **la mobilisation** des ressources humaines formées, sensibilisées devra être anticipée.

2.3.1 Formation des gestionnaires de l'urgence

Les exigences de l'Union européenne en termes de formation concernent uniquement les gestionnaires de l'urgence ; ils doivent être formés à la clinique et l'épidémiologie des maladies à PISU, à la conduite de la lutte et à la communication de crise. [79-82]

Former les vétérinaires

Lors de la revue générale du système américain de préservation de la santé animale de 2001, comme lors des audits « plans d'urgence » effectués en France dans dix directions départementales des services vétérinaires par le C.G.A.A.E.R. en 2007-2008, le constat du **besoin majeur en formation des vétérinaires praticiens** a été fait. [7,60]

Les vétérinaires praticiens, en tant que maillon essentiel des réseaux d'alerte, doivent être formés à la reconnaissance des données cliniques et épidémiologiques évocatrices des maladies à PISU. De plus, une implication insuffisante des vétérinaires sanitaires dans les PISU a été relevée en France comme outre-Atlantique. Il faut donc **former mais aussi informer** _ des conséquences potentielles d'une mauvaise maitrise d'une épizootie, du rôle et de la responsabilité des vétérinaires libéraux dans le cadre de la lutte.

En France, les **vétérinaires sanitaires** sont soumis à une obligation de formation continue depuis 2007 et initiale (dans les écoles vétérinaires) depuis 2010. Cette formation initiale, qui permet

l'obtention du mandat sanitaire, dure une semaine et aborde les aspects épidémiologiques, réglementaires et organisationnels de la lutte contre les épizooties majeures.

Les **étudiants vétérinaires** devraient-ils tous être formés, durant leur formation initiale, à la gestion de crise zoosanitaire à proprement parler ?

L'américain John Madigan, professeur à l'université réputée UC Davis, répond par l'affirmative. Il établit une liste de thématiques (leadership, chaîne de commandement, épidémiologie, méthodologie de la vaccination de masse, gestion du stress, etc.) qui devraient selon lui être traitées au cours de la formation initiale des vétérinaires. [54]

Aux États-Unis toujours, suite aux recommandations de la revue générale de 2001, des actions de formation à destination des vétérinaires conduites par d'autres vétérinaires spécialisés dans une filière de production, ont été mises en place. Ceux-ci bénéficient apparemment d'une **crédibilité** supérieure à celle des vétérinaires de l'État ou des universités. [1,60]

Quant aux suisses, ils se lancent depuis quelques années dans les **supports interactifs**. Sur le site internet de l'Office Vétérinaire Fédéral (O.V.F.), on peut trouver quelques vidéos de courte durée mais aussi d'excellents DVD livrables gratuitement partout en Suisse (« Alarme épizootie : le service vétérinaire suisse effectue un exercice de simulation de crise », « Grippe aviaire : prévenir la maladie », « Fièvre aphteuse », etc.). [62]

Former les agents de l'État

Les agents techniques de l'État, en France les agents du Ministère en charge de l'agriculture à la D.G.A.L. ou en services déconcentrés, ont **le droit et l'obligation** de se former en continu. L'offre nationale de formation technique spécifique à la santé publique vétérinaire est principalement proposée par l'Institut national de formation des agents du ministère de l'agriculture (INFOMA) et l'École nationale des services vétérinaires (E.N.S.V.), toutes deux basées en région lyonnaise. Les déplacements professionnels étant de plus en plus encadrés, les offres régionales de formation se développent. Enfin, pour les formations à caractère plus transversal, des organismes d'autres ministères interviennent.

En 2007-2008 au moment des audits du C.G.A.A.E.R., la thématique des urgences sanitaires est **insuffisamment prise en compte** dans le plan de formation des D.D.e.c.P.P. Les thèmes de stage de l'E.N.S.V. ou de l'INFOMA ne sont pas exploités, le nombre d'agents concernés par les formations locales est insuffisant. De plus, il y a rarement voire absence d'entrainements ou « mini-exercices » organisés en interne. [7]

L'exercice suisse « NOSOS 2011 » (simulation de foyers multiples de fièvre aphteuse) a constaté le résultat de manquements similaires. Les recommandations issues du retour d'expérience de l'exercice, insistent sur la sensibilisation et la formation des « personnes des différents états-majors ». [61]

Il est essentiel que les directeurs départementaux en charge de la protection des populations s'impliquent activement dans leur propre préparation. Les formations qui les intéresseront

concerneront la communication et la gestion des ressources humaines en temps de crise, la gestion du stress. En leur qualité de **dirigeants** et donc d'autorité, ils seront sollicités directement par le public. Enfin, montrer leur implication dans le déploiement des PISU à l'occasion des exercices est un facteur majeur de motivation pour leurs services. À l'inverse, ne pas prendre le temps de participer peut s'avérer très dommageable pour l'inconscient collectif… [58,70]

Varier les modes d'apprentissages

Comme dans tout processus de formation, il est utile de varier les modes d'apprentissages afin de toucher tous les publics, et de continuer à susciter l'intérêt.

Un plan de formation doit donc comporter :

- des **formations de type « académique »**, où le formateur déroule un exposé

- des **exercices sur table**, où les agents sont projetés dans une situation fictive à laquelle ils doivent répondre de manière active

- des **entraînements pratiques**, où les agents mettent en application l'enseignement théorique hors du contexte de l'urgence

- des **exercices**, qui permettent aux agents d'expérimenter une situation d'urgence qui se veut proche de la réalité, mais où les conséquences sont inexistantes. L'Union européenne insiste sur l'importance de la préparation par les exercices, et ce fut un point de vigilance majeur retenu par les auditeurs du C.G.A.A.E.R. en 2007-2008.

C'est en effet précisément parce que nos pays développés jouissent d'un statut sanitaire favorable, qu'il faut effectuer des exercices de simulation à intervalles réguliers.

L'intérêt d'un exercice réside beaucoup dans l'exploitation qui en est faite après l'exercice, et celle-ci est chronophage. Entre deux « gros » exercices, s'exercer en testant quelques aspects ciblés de la gestion de crise, contribue bien plus au maintien du savoir-faire des agents que de monter des exercices dans le seul but de satisfaire des indicateurs. [61]

En Basse-Normandie, depuis quelques années, le Service régional de l'alimentation organise des exercices réguliers pour les départements, qui sont intégrés à une séquence « formations en salle / entraînements / exercices ». Année après année, les exercices vont en se complexifiant. Il y a **intégration progressive d'acteurs multiples**, comme la Préfecture, la gendarmerie ou encore les G.D.S. qui sont conventionnés pour l'exécution de tâches de nettoyage – désinfection.

C'est en effet un autre intérêt des exercices que de faire se rencontrer les acteurs hors du cercle restreint de la santé animale, dont les méthodes de travail et les problématiques sont souvent méconnues. Le plus souvent, les principaux acteurs d'ORSEC en connaissent mal le fonctionnement. [22-24] Ce qui est également intéressant et se fait beaucoup plus en France, est d'inviter les collègues des départements voisins à prendre part à l'exercice local en tant qu'observateurs. [68]

Enfin et selon les contextes locaux, il est possible que des agents de la protection des populations participent à des exercices et autres formations à la gestion des crises de la zone de défense ou des services de la Préfecture. Cela se fait de plus en plus, et participe par la **découverte du fonctionnement de services formés différemment**, à l'amélioration de la réponse en santé animale.

2.3.2 Sensibilisation des acteurs « du deuxième cercle »

Si le premier cercle de gestionnaires des crises zoosanitaires est composé des professionnels publics ou privés de la santé animale, le deuxième cercle correspond à **l'ensemble des autres institutions publiques ou privées susceptibles d'intervenir**. En France, ce deuxième cercle comporte les services de la Préfecture, les services de sécurité sanitaire des aliments, de la protection de l'environnement, mais aussi les transporteurs, les marchands de bestiaux, les sociétés d'équarrissage, les industries agro-alimentaires, etc.

Ce deuxième cercle peut également inclure les instances communautaires ou internationales, dans le cadre de la promotion des stratégies de lutte adoptées par les pays.

Il est nécessaire d'adopter une véritable **politique de communication en temps de paix**, afin de se comprendre et de pouvoir travailler ensemble efficacement lors de la gestion des urgences.

Les marchands de bestiaux, par exemple, sont souvent négligés quoiqu'incontournables. Les mouvements d'animaux sont déterminants dans la propagation d'une maladie. C'est pourquoi il importe que les autorités vétérinaires sachent créer des liens de confiance avec le commerce du bétail. C'est un point sensible relevé par la F.A.O. [13]

Les audits menés en France relèvent l'insuffisance de la communication sur les plans d'urgence pour les professionnels du secteur (ignorance de leurs responsabilités et méconnaissance des plans), notamment pour les sociétés d'équarrissage. [7]

La **communication interministérielle** et la communication **avec les autorités communautaires** sur les stratégies de lutte fait par ailleurs partie des exigences de l'union européenne pour les plans d'urgence fièvre aphteuse, pestes porcines et influenza aviaire. [79-82]

Au-delà de ces exigences, la **sensibilisation des instances internationales** à la stratégie de lutte retenue par un pays, contribue défendre sa position notamment pour l'accès au marché international. [61]

2.3.3 Sensibilisation des éleveurs

Dans l'union européenne, les agriculteurs doivent être informés sur leurs responsabilités en matière d'**épidémiosurveillance**. [79-82]

Il convient que les éleveurs aient le réflexe de se rapprocher de leur vétérinaire sanitaire aux premiers signes de maladie, ce qui suppose que des rapports confiants et soutenus existent et soient entretenus.

La sensibilisation des éleveurs, qui passe aussi par des **campagnes de communication**, est un des aspects les plus importants mais parfois aussi des plus négligés. Elle permet d'impliquer les principales parties prenantes dans le déroulement du plan de lutte et de susciter un retour d'information vers les autorités. [40]

Les **exercices** constituent une bonne occasion pour diffuser l'information. Les éleveurs impliqués sont souvent en demande ; la distribution de supports d'information (plaquettes, DVD) est appréciée, en plus des explications orales et de la participation à la construction des retours d'expérience. [61,68]

En Australie, les élevages aquacoles grands consommateurs de personnel saisonnier sont incités à veiller à ce que tout le monde soit au courant des dispositions réglementaires et comprenne son rôle en cas d'urgence. Ces enjeux sont abordés lors de réunions organisées pour les éleveurs, et leur préparation est testée lors d'exercices de simulation. [5]

Des **sites web interactifs** peuvent en outre être mis à disposition des éleveurs. En Hollande, le site www.varkensziekten.eu est un outil de reconnaissance rapide des principales maladies touchant les porcins, y compris des maladies exotiques ; les maladies épizootiques à déclaration obligatoire y sont mises en valeur.

2.3.4 Conclusion partielle sur l'information des acteurs de terrain

Les procédures détaillées dans le plan d'intervention sanitaire d'urgence ne peuvent pas constituer le seul support d'information à destination des acteurs de terrain. En temps de paix, il est essentiel que ceux-ci disposent de **documents simples et concis** …

Un guide pratique ou vade-mecum synthétique rassemblant les informations nécessaires à la suspicion de la maladie, ses caractéristiques ainsi que les procédures à suivre et les mesures à appliquer, pourrait être créé pour chaque maladie à PISU et distribué largement. [15,43]

L'expérience australienne montre que les **manuels** sont les médias les plus appropriés pour transmettre ces informations. [58]

2.3.5 Sensibilisation du public

Une préparation psychique et comportementale de la population est nécessaire et passe par l'information. Il doit y avoir un certain degré de compréhension de ces questions par le grand public. [5,9,46,61]

La F.A.O. recommande des **campagnes ciblées à destination d'un public large**. Celles-ci peuvent profiter de reportages radiophoniques ou télévisés sur une filière d'élevage, par exemple. Bien sûr, si le sujet des maladies épizootiques n'est jamais abordé dans les médias, il s'agit de communiquer avec prudence, progressivement.

Au Mexique, de multiples supports permettent d'augmenter le niveau d'information du public sur le sujet des maladies exotiques : livres, bulletins, manuels, conférences etc. [9]

Les autorités australiennes, elles, sont persuadées de la nécessité d'augmenter la prise de conscience chez le grand public, afin d'assurer l'opérationnalité de leurs plans de lutte contre les épizooties. Au sein de l'AQUAPLAN (plan général de lutte contre les maladies aquatiques incluant le plan d'urgence AQUAVETPLAN), un **programme spécifique** est dédié à la « sensibilisation », avec un projet estampillé « Sensibilisation du grand public et communication ». [5]

L'AUSVETPLAN, le plan australien de lutte contre les épizooties majeures affectant les animaux terrestres, est disponible en ligne dans sa version « grand public ». Il est composé d'un plan générique, commun à toutes les maladies et de plans particuliers, détaillant les spécificités propres à chaque maladie. Chacun peut y trouver les informations concernant la stratégie de lutte australienne. [2]

La Suisse a énormément communiqué à l'occasion de son dernier exercice d'ampleur : le site web de l'O.V.F., la presse écrite et les journaux télévisés locaux ont traité des préparatifs puis du déroulement du de l'exercice « NOSOS 2011 ». Le retour d'expérience est disponible en ligne, sous la forme d'un document de quarante pages faisant figurer les points forts, points faibles et recommandations issues de l'exercice. Une présentation Powerpoint est également disponible, ainsi qu'un film élaboré à des fins informatives et didactiques. [61]

En France, on ne communique pas beaucoup sur les risques en temps de paix. C'est sans doute un tort, car la communication en temps de crise est rendue ainsi beaucoup plus délicate. A minima, **de bonnes relations établies en temps de paix avec les responsables des médias locaux** seront d'une aide appréciable pour la suite.

2.3.6 Mobilisation des ressources humaines

La mobilisation se prépare par voie réglementaire, par la mise à jour des coordonnées des acteurs et par la formalisation des missions de chacun dans la mise en œuvre des PISU. Le guide d'auto-évaluation à l'usage des responsables de services déconcentrés du C.G.A.A.E.R. attire l'attention sur les points suivants [7] :

- la formalisation d'instructions précises concernant l'affectation des agents en situation de crise, la connaissance que les agents peuvent avoir de ces instructions ;

- la présence d'inventaire des personnes ressources hors services vétérinaires départementaux, disponibles en situation de crise ;

- la mise à jour de la liste d'experts nationaux ;

- l'établissement et la mise à jour d'une liste d'experts locaux pour suppléer à l'expertise nationale ;

- l'organisation de l'astreinte ;

- la capacité opérationnelle insuffisante des vétérinaires sanitaires.

Les retours d'expérience des exercices suisse mais aussi normands et guyanais (Influenza aviaire –Basse-Normandie 2011, Fièvre aphteuse –Guyane 2010) font apparaître l'impératif de **clarification des missions** de chacun, ainsi que les difficultés administratives et légales qui peuvent entraver la réquisition de personnels. [61,68]

La F.A.O. recommande de prévoir des **suppléants opérationnels** aux côtés de chaque titulaire de poste. [40]

NOSOS 2011 a montré que certaines fonctions clés étaient exercées de manière déterminante par certaines personnes et que l'absence, même momentanée, de ces personnes suffisait pour déstabiliser les équipes. Des lacunes de connaissances techniques, d'expérience, de conduite et de vue d'ensemble apparaissaient ; ces difficultés allaient croissantes au fur et à mesure que l'épizootie se prolongeait. Les suppléances au sein du service vétérinaire suisse n'étaient ni réglées, ni exercées de manière conséquente.

Cela nous amène à un problème commun à la plupart de nos pays développés : **les effectifs diminuent, mais les menaces augmentent. Quelles solutions ?**

Il s'agit d'abord de bien **valoriser la compétence rare**. Face à une quantité insuffisante de ressources humaines de qualité, la compétence rare, notamment celle du vétérinaire officiel, doit être engagée là où elle sera la plus utile. Les suisses en ont fait le constat : les ressources humaines doivent être réparties de manière judicieuse, « en respectant les différents niveaux ». À titre d'exemple toujours, pour les tâches administratives et logistiques, il y a des personnes plus adaptées que le vétérinaire officiel.

Il faut prévoir, si la crise devait s'installer dans la durée et le nombre de foyers se multiplier, **l'intervention des « seconds rôles »**. L'analyse des possibilités d'augmenter les ressources humaines doit être effectuée en amont des crises.

Une des recommandations de l'exercice NOSOS 2011 vise à former des collaborateurs d'autres offices à l'accomplissement de certaines tâches (administratives et logistiques notamment), afin d'en décharger les services vétérinaires. La même piste est proposée suite à l'exercice influenza aviaire du Calvados en 2011 ; certaines tâches ne demandant pas de technicité particulière ou de formation spécifique pourraient être effectuées par des agents administratifs ou techniques d'un service non « vétérinaire ».

Des conventions peuvent aussi être passées avec certains organismes à vocation sanitaire, comme c'est le cas en Haute-Normandie : les groupements de défense sanitaire y sont responsables de la mise en place de rotoluves et de certaines opérations de désinfection.

Enfin, lorsque la mobilisation du personnel permet la présence d'agents déjà confrontés à la gestion d'une crise, il est souhaitable de **partager cette expérience** entre les équipes.

2.4 Communication de crise

La préparation de la communication de crise se fait en temps de paix, par la sensibilisation (*cf*. 2.3.5) et l'établissement d'un **plan de communication**.

Conséquence notamment de la crise britannique de la fièvre aphteuse en 2001, celui-ci fait partie des priorités de la plupart des pays développés (Australie, États-Unis, Royaume-Uni, Nouvelle-Zélande, Norvège, Danemark… entre autres), qui considèrent que ce plan est indissociable du plan d'urgence et un élément essentiel pour la maitrise des épizooties. [4,44,60,72]

Le plan de communication doit répondre de façon détaillée à deux questions :

- comment les flux d'information entre les différents acteurs de la réponse seront-ils organisés ?

- comment les acteurs non- directement impliqués dans la réponse (le public, les partenaires commerciaux, etc.) seront-ils tenus informés ? [44]

2.4.1 Communication interne

La communication interne correspond aux flux d'information entre les différents acteurs engagés dans la réponse. Il s'agit en France de la communication à l'intérieur de la D.D.e.c.P.P., mais aussi avec la Préfecture, les autres ministères concernés, les prestataires conventionnés, l'union européenne, etc.

Les audits menés dans dix départements par le C.G.A.A.E.R. et les retours d'expérience d'exercices effectués en Guyane, dans les Yvelines, dans le Calvados, en Lorraine et en Suisse nous permettent d'identifier des zones de friction récurrentes en matière de communication interne [7,61,68,77] :

- Le flux d'information se structure tout d'abord autour d'une **chaine de commandement** lisible et connue de tous. Le niveau national se doit d'être informé très régulièrement de toute nouvelle information pouvant être relayée par les médias.

- Les différentes D.D.e.c.P.P. concernées par une épizootie doivent, le cas échéant, communiquer entre elles en début de crise afin si possible d'**adopter une stratégie commune**, et d'être en mesure de communiquer à l'extérieur de manière concertée.

- Les réseaux de communication doivent être **techniquement satisfaisants** (qualité, fiabilité, rapidité), mais aussi **accessibles** et les agents doivent en être familiers. En effet, dans les situations de crise, les acteurs préfèrent utiliser les canaux de communication habituels plutôt qu'un nouveau point de contact spécifique. Les automates d'appels ou l'envoi de SMS en masse peuvent être des solutions intéressantes pour contacter les vétérinaires sanitaires d'un département.

- La nature et les destinataires des informations à transmettre doivent être définis au préalable ; **les coordonnées des destinataires doivent être connues et tenues à jour** en temps de paix, notamment les numéros des portables professionnels et d'astreinte.

- La **permanence** de la relève de tous les moyens de communication doit être organisée, les problèmes d'accès à la messagerie institutionnelle en cas d'absence de son gestionnaire habituel doivent être réglés ; les appels du quotidien doivent être renvoyés vers le personnel ne gérant pas l'urgence sanitaire.

- Des **consignes claires et pragmatiques** pour la communication doivent être intégrées par les agents, à toute étape du plan : demander d'épeler les noms propres, doubler toutes les informations (écrit, oral, mail, fax, SMS), etc.

- Un **terrain propice à la communication** d'informations doit être créé :

  - par le décloisonnement des services (qui passe peut-être par le décloisonnement physique, et en tout cas par de bonnes relations établies entre les acteurs en temps de paix)
  - par la réalisation de briefings du service et interservices réguliers ; par la tenue d'une main-courante permettant l'information de tous les agents et le suivi chronologique des évènements
  - dans le cas de l'enquête épidémiologique, par le fait de s'asseoir à une table avec l'éleveur

- Sur le terrain :

  - Il faut prévoir un **coordonnateur** qui assure le lien entre le cadre resté en cellule de crise et les équipes terrain, entre la D.D.P.P. et les prestataires.
  - Il convient de **définir à l'avance la nature des communications** entre les équipes du terrain et du siège, afin d'éviter les échanges inutiles.
  - Les agents des différents services et les prestataires doivent être **identifiables** facilement (par des brassards par ex.)

Un point de vigilance U.E. concerne par ailleurs la communication interministérielle (plus encore actuellement dans le cadre d'ORSEC), avec les autorités communautaires et avec les autres États membres.

Pour la communication entre États membres, il serait appréciable et utile de pouvoir disposer pour la santé animale, d'un **réseau d'alerte européen** analogue au réseau « Rapide Alert System for Food and Feed » (RASFF) qui existe en sécurité sanitaire des aliments. La D.G.A.L. a d'ores et déjà transmis cette réflexion à la Commission européenne, à l'occasion d'une enquête menée par celle-ci dans les services vétérinaires des États membres.

2.4.2 Communication externe

La communication externe de crise correspond au flux d'informations sur la situation, de l'autorité gestionnaire vers le grand public via les médias, vers les pays tiers, mais aussi vers les

éleveurs et autres professionnels concernés par l'épizootie (transporteurs, industries agro-alimentaires, etc.), et inversement.

Nécessité et objectifs de la préparation d'un plan de communication externe

L'Union européenne exige de ses États membres la préparation de la communication en situation de crise, qu'il s'agisse :

- d'instructions à respecter par les opérateurs ;
- d'information des agriculteurs et vétérinaires sur leurs responsabilités en zone concernée par l'épizootie ;
- avec les médias ;
- avec les pays tiers et avec l'O.I.E. [79-82]

Le **plan préétabli de communication externe** devra permettre de minimiser le caractère chronophage et divertissant de la gestion des médias en temps de crise. La politique de communication, comme les moyens et réseaux nécessaires à une communication proactive et efficace, doivent être mis en place avant la crise. [62]

En Ecosse, les plans d'urgence prévoient un **coordinateur** de la communication, responsable de la mise en place d'une hotline. Idéalement, il ne doit y avoir qu'un **unique point d'entrée téléphonique** pour les demandes d'information, mais derrière ce « numéro vert » doit se trouver une équipe pluridisciplinaire, capable de répondre à tous types de public. [72]

Les plans de communication en Ecosse sont formalisés et comportent les chapitres suivants :

- Briefer les journalistes
- Transmettre des informations concernant statut sanitaire et mesures de lutte envisagées
- Informer les professionnels concernés
- Mettre en place et gérer une hotline
- Répondre à la correspondance
- Communiquer via un site internet

En France, le préfet de département en tant que Directeur des opérations de secours (DOS), est responsable de la communication de crise. La **cellule d'information du public**, intégrée dans le dispositif ORSEC et inscrite dans la stratégie globale de communication du préfet, doit être structurée pour répondre aux sollicitations du public. Elle dispose d'un numéro de téléphone dédié, le **numéro unique de crise**. Elle est présente afin de rassurer la population et au besoin de lui indiquer une

conduite à tenir. Ces acteurs doivent être formés en conséquence ; ils doivent faire preuve d'empathie et traduire fidèlement les éléments de discours déterminés lors des briefings. [65]

Pour autant, la cellule d'information du public ne sera pas la seule à être sollicitée par les médias. Ceux-ci s'invitent volontiers **sur le terrain** : la pression médiatique exercée sur une personne du terrain peut engendrer de vraies difficultés dans la gestion de la crise. [61]

Ils peuvent s'inviter également **dans les bureaux** des directions départementales en charge de la protection des populations, c'est pourquoi il est impératif d'être préparé à communiquer, même si la communication reste en théorie du ressort du préfet et que les agents des D.D.e.c.P.P. auront des consignes de discrétion. Sur des sujets techniques comme la santé animale, le préfet peut également décider de renvoyer les médias vers son conseiller technique au Centre opérationnel départemental (C.O.D.), à savoir le Directeur départemental en charge de la protection des populations. L'École nationale des services vétérinaires propose chaque année une formation de **media-training** à destination des cadres de la santé publique vétérinaire.

La communication externe en situation de crise poursuit trois objectifs :

- **Limiter la progression de la maladie** par l'éducation du public, comme des professionnels concernés. Dans ce premier cas, la communication est adressée à des « vecteurs ».

- **Protéger le marché** des produits de la filière, en communiquant auprès des consommateurs et des importateurs sur l'absence de risque liés aux produits lorsque ceux-ci sont inoffensifs. Il s'agit de désamorcer les situations de psychoses injustifiées, et d'éviter l'application abusive du principe de précaution. Est visé, un public de « consommateurs ».

- **Favoriser l'acceptation** des mesures de lutte par les professionnels et le grand public, par l'explication des stratégies retenues. L'enjeu est ici la conservation de la confiance en l'État. Les cibles de la communication sont des « électeurs ».

Les différents publics (vecteurs, consommateurs, électeurs) se superposent. Afin cependant de choisir judicieusement les niveaux et supports de communication qui toucheront le public, il est nécessaire de s'intéresser aux objectifs poursuivis.

Développons quelques points de vigilance de ces différents contextes communicationnels.

Sur la communication à destination du public- « vecteur »

Notamment en cas de zoonose, une bonne communication est essentielle à la protection de la santé publique. Beaucoup de mesures de prévention consistent en des recommandations concernant le **comportement individuel**, ou encore demandent la **participation** du plus grand nombre (par exemple pour la destruction des gîtes vectoriels d'origine anthropique) ; il est important que ces mesures soient largement diffusées, que le message soit compris par chacun. Des campagnes d'information doivent avoir lieu ; le matériel de communication utilisé doit être conçu spécialement pour le grand public. [15,40,52,58]

Le retour d'expérience de l'exercice fièvre aphteuse de 2010 en Guyane, a mis en évidence la nécessité de distribuer une brochure aux automobilistes passant par la zone « contaminée », contenant des explications sur le fonctionnement d'un rotoluve ainsi que les principales recommandations. La communication doit être vulgarisée au maximum. [68]

En 2007, une mission de terrain a été organisée à Madagascar par la F.A.O., afin d'évaluer le niveau de connaissance de la fièvre de la vallée du Rift dans la population générale, et de guider l'élaboration de matériel de communication approprié. Des documents écrits, trois courts métrages et un message radio en six dialectes ont été diffusés au cours d'une campagne de sensibilisation pendant la saison des pluies de 2007/2008. La fièvre de la vallée du Rift a été intégrée au programme scolaire, et une campagne intensive a par ailleurs été développée pour les professionnels travaillant dans les abattoirs. [36]

Sur la communication à destination du public- « consommateur »

Le **risque de désinformation** est grand en situation de crise sanitaire. L'impact médiatique des évènements va provoquer chez les consommateurs des peurs souvent irrationnelles, allant bien au-delà des risques réels.

Dans une certaine mesure, dans la plupart des pays développés, les consommateurs ont pris la place des évaluateurs du risque et deviennent la préoccupation principale des services vétérinaires. La situation se complique d'autant plus si l'épizootie en cours est une zoonose et que d'autres institutions de la santé humaine sont impliquées. Il est alors indispensable d'adopter une **politique de communication harmonisée**. [49]

Lorsque la stratégie de lutte se décide, le gestionnaire doit prendre en compte l'effet que cette stratégie aura sur les consommateurs. En 2006, l'application du principe de précaution dans le dimensionnement des mesures contre l'influenza aviaire avait pour objectif de rassurer le consommateur. En fait, elle a participé à une perception surdimensionnée du risque. [34]

Parfois, il peut être souhaitable de réaliser une **campagne d'information** à diffusion large auprès des consommateurs, afin de réduire le phénomène de rejet des produits animaux. [40,58]

Les consommateurs incluent également les **importateurs**.

En 1994, en Australie, un virus de type Hendra sévit dans une population de chevaux de sport. La gestion des médias et la diffusion d'informations ont été des aspects extrêmement importants de la gestion de l'urgence, car en plus des chevaux, des cas humains ont été décrits. De plus, le foyer était en pleine zone résidentielle à Brisbane : suffisamment d'éléments pour déclencher la panique chez les habitants.

Le Queensland Department of Primary Industries a réalisé des dépliants d'information vulgarisée du type questions / réponses et cette information a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres de la zone ainsi que par message électronique aux vétérinaires du Queensland. La zone

était une zone d'export de viandes, et un agent pathogène non identifié « qui tue les gens et les chevaux » aurait pu nuire gravement à l'export. Associée bien sûr à un diagnostic très rapide et à une enquête épidémiologique de qualité, la communication rapide et efficace par des sources officielles et au plus haut niveau ont réduit le risque de désinformation en Australie. [59]

Sur la communication à destination du public- « électeur »

Les crises suscitent souvent des **réactions émotionnelles** dans la société. Dans le cas des crises zoosanitaires, l'abattage d'animaux sains est de moins en moins accepté, même si cette solution reste l'une des plus efficaces pour juguler les épizooties.

Le plan de communication externe ne doit pas négliger de provoquer l'adhésion des populations à l'action publique. Le public- « électeur » peut, dans le cas contraire, **faire obstruction à la stratégie retenue**, de manière passive ou active.

Aux éleveurs touchés par la crise, comme au grand public, il faut communiquer de manière transparente, honnête et de manière proactive. Il s'agit de **générer la confiance**. [52,59,61,62]

Les éleveurs du site du sinistre épizootique doivent être encadrés et informés de manière à la fois **claire et techniquement correcte**, tout en faisant preuve de beaucoup d'**empathie**.

Vis-à-vis du grand public, si il y a des éléments qui restent flous ou ne sont pas expliqués, il ne faut pas les cacher : il faut être pédagogue. Le plus important est que les médias soient informés au fur et à mesure des actions qui sont menées pour tenter d'identifier la cause du problème, actions qui constitueront la base des décisions de gestion de l'urgence.

Lors de l'exercice NOSOS 2011, des réponses contradictoires ont parfois été données aux journalistes. D'autres réponses furent très tardives, voire oubliées… le retour d'expérience suisse insiste sur l'importance de **l'activation immédiate d'une antenne d'information**, dès le début d'une crise.

Les modalités de communication avec les médias doivent impérativement être réfléchies et réglées en amont des crises. Il est par ailleurs conseillé d'organiser une **conférence de presse** dès les premières heures de la gestion de l'urgence, en fournissant les informations pertinentes dont on dispose à ce moment-là. [61]

Les six grands principes de communication sur les risques selon la F.A.O. et l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.)

Lors d'une consultation conjointe FAO/OMS en février 1998, six principes ont été identifiés en vue d'une communication efficace sur les risques. [37]

Il s'agit de:

- **Connaître l'opinion publique** ; c'est-à-dire les motivations, opinions, préoccupations et impressions des individus et de tous les groupes qui forment l'opinion.

- **Impliquer les experts** scientifiques et disposer de compétences d'experts en communication

- **Être une source d'information crédible**. Cela implique d'harmoniser la communication si différentes institutions sont impliquées, mais aussi de fournir au public la possibilité de reconnaître la compétence, la fiabilité, l'honnêteté et l'impartialité. Il faut que l'expert communiquant s'appuie sur des faits, se montre expert et attentif au bien-être de la population, responsable, honnête et qu'il ait une bonne réputation. Une communication efficace reconnaît par ailleurs l'existence de problèmes et de difficultés.

- **Distinguer la science et les jugements de valeur**

- **Assurer la transparence**

- **Mettre le risque en perspective** ; en en présentant les éventuels avantages ou en le comparant avec d'autres risques plus familiers. Il faut cependant être attentif à ne pas générer l'impression d'une tentative de diminution de l'importance du risque.

Limites des plans de communication

L'établissement préalable d'un plan de communication ne résoudra que partiellement le problème de la communication.

Tout d'abord, il faut garder à l'esprit que la communication, si essentielle soit elle, n'est que **le reflet d'une stratégie**, ou d'une absence de stratégie... [70] Les gestionnaires qui confondront média-training et préparation à la gestion des urgences sanitaires mettront leur pays en danger.

Ensuite, il est courant que les médias créent du sensationnel autour des évènements sanitaires. Il ne sera pas possible de modifier la donne si c'est la manière dont ils ont décidé de présenter les choses.

C'est le constant que font les autorités vétérinaires françaises à l'issue de la crise de l'influenza aviaire en 2006 :

> « *L'exemple de l'I.A.H.P. H5N1 en 2006 démontre que la communication ne se maîtrise pas et qu'en fait une sur-médiatisation alarmiste avec des abus sémantiques a eu lieu, en particulier née de la confusion entre le sujet de l'influenza aviaire chez les animaux et le risque d'une pandémie mondiale, dénommée grippe aviaire, en raison des craintes de mutations potentielles des virus animaux. Seule la concurrence médiatique d'autres sujets a pu mettre fin à cet emballement du sujet grippe aviaire dans les médias et à la crise de consommation qu'il a suscitée.* » [34]

Néanmoins, il est toujours possible pour l'État de fournir des communiqués de presse, et de faire entendre un discours plus rationnel en travaillant avec les médias en temps opportun. [59]

Se présente également, la **difficulté de l'obtention de réponses scientifiques sérieuses** aux questions du public, compte-tenu des délais extrêmement courts que celui-ci impose. La complexité des questions sanitaires, la quantité et la diversité des informations disponibles sur le web ne facilitent pas une bonne compréhension de la situation et de ses enjeux.

Avides de réponses, les médias peuvent investir les bureaux des gestionnaires de l'urgence, et parasiter le déroulement du plan de communication en exerçant une **pression médiatique** supérieure à ce que la structure peut supporter. Cette difficulté peut néanmoins être contournée par une organisation spatiale judicieuse.

En Moselle, la D.D.P.P. est dotée d'un système de portes à badge. Si celles-ci peuvent être gênantes lorsqu'il y a nécessité de se déplacer rapidement d'un bureau à l'autre, elles s'avèrent être particulièrement efficaces quand s'agit de protéger la confidentialité et la tranquillité des agents. L'expérience des crises en Moselle a mené ce département à formaliser l'utilisation des portes à badge ; en cas d'urgence, les journalistes n'ont accès qu'à une salle d'attente située près de l'entrée, le reste du bâtiment leur restant inaccessible. [77]

Enfin, il se peut que les **objectifs de communication** de certains acteurs aillent à l'encontre des objectifs classiques des gestionnaires (limiter la progression de la maladie, protéger le marché, favoriser l'acceptation des mesures de lutte). Dans le cas de la crise (médiatique) de l'influenza aviaire, il est possible que la sur-médiatisation ait été accentuée par « *la volonté compréhensible de mobiliser les décideurs sur la nécessaire anticipation de l'éventualité d'une pandémie grippale* »… [34]

2.5 Documentation des procédures

Pour le néophyte, la préparation des plans d'urgence pourrait s'apparenter à la documentation des procédures, le plan étant vu comme un recueil trivial de procédures.

Nous avons vu qu'il n'en est rien, que la préparation va bien au-delà. Toutefois, la documentation des procédures doit bénéficier de toute notre attention, parce-qu'elle conditionne l'efficacité et la réactivité des acteurs de la réponse à l'urgence. [7]

Les États membres de l'**Union européenne** doivent disposer de manuels d'instructions détaillant de manière complète, précise et pratique la conduite à tenir face aux principales maladies à PISU (pestes porcines, fièvre aphteuse, influenza aviaire). Conséquence indirecte des évènements terroristes de 2001, la formalisation de l'organisation de la réponse en cas de foyers nombreux dus au **bioterrorisme** est à présent exigée. [79-82,85]

2.5.1 Favoriser une approche générale

En Australie, depuis le début des années 1990, on considère qu'une approche générale de la question des urgences constitue la réponse permettant de se préparer dès aujourd'hui à des évènements imprévisibles et d'y faire face. [58]

Les programmes généraux de gestion des urgences englobent un ensemble de principes de base et de questions importantes pouvant s'appliquer **à une filière ou à un produit** en particulier. Ces principes et questions sont intégrés dans un **plan type « générique »** de gestion des urgences, qui guide les intervenants à travers les différents stades de préparation et de réponse aux situations d'urgence. Ce plan générique constitue le fondement de **manuels plus détaillés**, spécifiques par maladie par exemple, et dont les destinataires peuvent être les agents de l'État, les élevages ou encore les industriels de la filière. Ce système documentaire, à diffusion large, précise les responsabilités de chacun.

Cette approche dite « générale » présente deux gros avantages :

- **la flexibilité** tout d'abord, puisque le plan générique doit être applicable à n'importe quelle maladie, connue ou inconnue.

- **l'implication de tous les acteurs**, notamment des professionnels qui doivent participer à l'élaboration de leurs manuels- filières. Ils s'approprient ainsi leurs rôles et responsabilités en cas d'urgence.

En Australie, depuis 1991, l' « **AUSVETPLAN** » est le plan d'urgence national pour les épizooties majeures affectant les animaux terrestres.

Il est constitué d'un résumé, d'un corps générique avec des manuels décrivant les procédures opérationnelles, de plans particuliers avec les stratégies pour vingt-trois maladies, de manuels traitant des problématiques propres à certains types d'élevage ou certains procédés industriels… Il comprend également des supports de formation et des aides au diagnostic. Les annexes fournissent les informations concernant les structures de réponse en cas d'urgence, les stratégies nationales et l'accord relatif à la répartition des coûts entre le Commonwealth et ses états.

Summary document				
Disease Strategies	**Operational Procedures Manual**	**Enterprise Manuals**	**Management Manuals**	**Guidance Documents**
• Individual strategies for diseases• Bee Diseases and Pests • Response Policy Briefs (for diseases not covered by individual manuals)	• Decontamination• Destruction of Animals• Disposal Procedures • Public Relations • Valuation and Compensation • Livestock Management and Welfare • Wild Animal Response Strategy	• Artificial Breeding Centres• Dairy processing • Feedlots • Meat Processing • Pig Industry • Poultry Industry • Saleyards and Transport • Zoos	• Control Centres Management Manuals(Parts 1&2)• Laboratory Preparedness	• Guidance Document for the use of Avian Influenza (AI) Vaccine in the Event of an AI Outbreak in Australia• Guidance Document for Premises Classifications • Guidance Document for the Management of Pandemic (H1N1) 2009 in Pig Enterprises
Resource Documents				
• Sourcing Vaccines for Responses to EADs• Bee Resource Documents• Persistence of Disease Agents in Carcases and Animal Products				

Figure 3 - Structure documentaire de l'AUSVETPLAN, source www.animalhealthaustralia.com.au

Quelques années plus tard, a été créé un plan national similaire à l'AUSVETPLAN mais spécifique aux animaux aquatiques. L' « **AQUAVETPLAN** » a à peu de choses près la même structure documentaire que l'AUSVETPLAN. Un plan d'urgence pour les maladies des végétaux a été créé de manière analogue ; il s'agit du « **PLANTPLAN** ».

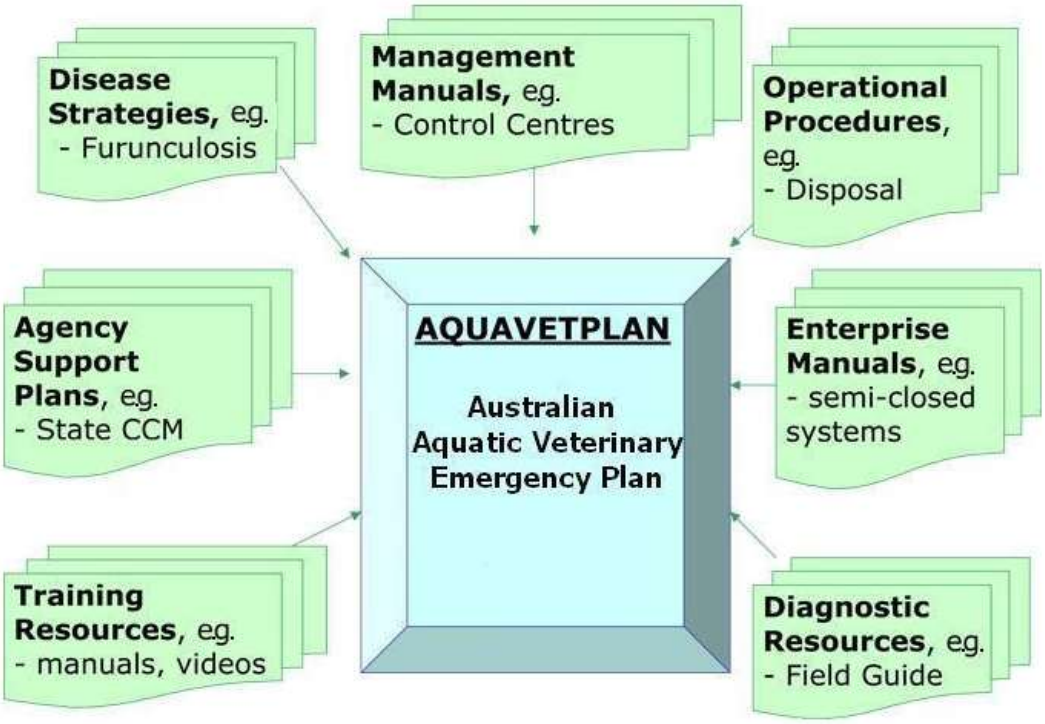

Figure 4 - Structure documentaire de l'AQUAVETPLAN, source www.daff.gov.au

L'approche australienne a rapidement convaincu les autres pays, à commencer par les pays anglo-saxons. Aux États-Unis, la recommandation principale sur les plans d'intervention sanitaire d'urgence, issue de la revue générale du système de préservation de la santé animale (2001) était formulée ainsi :

> *« Reformater les plans d'urgence –maladies actuels en un plan d'urgence unique similaire au plan australien. »* [60]

Les américains, les canadiens, les britanniques, les néozélandais, puis les pays scandinaves ont progressivement adopté l'approche générale, avec un plan générique et des plans particuliers. [9]

En 2010, c'est au tour de la France de se lancer dans la refonte nationale des PISU, avec la conception **d'un plan générique et de ses déclinaisons par maladies**.

2.5.2 Identifier les documents critiques

Il est possible d'identifier des documents critiques, au sein du corpus documentaire des plans. Un document sera critique si le fait qu'il soit absent, non actualisé ou mal conçu est susceptible de **compromettre gravement les chances de maîtrise rapide de la maladie**.

L'objectif n'est pas ici de dresser une liste exhaustive des documents critiques ; cela pourrait (devrait) faire l'objet d'un travail ultérieur.

Quelques-uns de ces documents d'importance majeure nous sont néanmoins décrits par la bibliographie et en particulier par les retours d'expérience d'exercices :

- tous les documents de la mallette d'**astreinte**
- les **annuaires**
- les **objectifs** du plan d'urgence
- la **chaîne de commandement**
- les **rôles** et responsabilités de chaque acteur, les missions de chaque agent
- les procédures d'**entrée et sortie d'élevage** [7,32,43,49,61,68,77]

L'identification des documents critiques doit permettre de **prioriser** leur conception et leur mise à jour, ainsi que les réflexions aux différents niveaux (départemental, régional, zonal, national) sur l'adéquation de leurs contenu et forme avec leurs objectifs.

2.5.3 S'adapter à l'utilisateur

Les PISU étant conçus dans le but d'être utilisés, un prérequis est qu'ils soient adaptés à leurs utilisateurs.

Les utilisateurs des plans d'intervention sanitaire d'urgence sont séparables en deux groupes [32] :

- ceux qui auront besoin d'une connaissance générale du plan (ex. : le Directeur adjoint non-vétérinaire d'une D.D.e.c.P.P. au directeur vétérinaire)
- ceux qui mettront le plan ou une partie du plan en application (ex. : l'agent du service de santé animale qui ira sur le terrain afin de guider le vétérinaire sanitaire dans la réalisation des prélèvements)

Les utilisateurs ont donc besoin d'un plan qui puisse leur apporter une **vision d'ensemble** sur les risques, sur les rôles et responsabilités des différents acteurs ainsi que les relations qu'ils entretiennent. Ils ont également besoin d'un plan qui permette **l'identification rapide** de la partie du plan qui les concerne plus spécifiquement.

Par ailleurs, les utilisateurs sont soumis à la **pression de l'urgence** et, très rapidement, de la crise.

Le plan doit donc être [32,61,66,68,77] :

- **Facilement accessible** : par des raccourcis facilement repérables sur les bureaux de tous les postes de travail, par l'existence d'au moins un exemplaire papier dans l'éventualité d'une panne informatique. Afin d'avoir rapidement une vision globale de la réglementation en vigueur, une synthèse de celle-ci pourrait être rendue disponible sur le site web ou l'intranet

du niveau national. Les agents susceptibles de réceptionner les déclarations de suspicion peuvent utilement disposer de quelques impressions papier de fiches de déclaration de suspicion, afin de s'éviter le stress de la recherche de document au moment de l'appel du déclarant. Les documents utiles sur le terrain (consignes de prélèvements, par ex.) doivent être adaptés au terrain, donc compatibles avec la biosécurité et les conditions climatiques d'extérieur.

- **Structuré de façon claire et lisible**. Le plus grand soin doit être apporté à la convivialité de l'interface, en cohérence avec la logique de progression dans le plan. Si la catégorisation des documents est inévitable, le nombre de catégories à l'intérieur du plan doit rester raisonnable. On trouve encore trop de plans éparpillés en fiches techniques, fiches réflexes, annexes, modèles, annuaires, généralités, exercices, réglementation, « autres documents »… L'utilisateur risque fort de basculer de l'urgence à la crise rien qu'en prenant connaissance d'un tel plan.

- **Épuré et compréhensible**. Une erreur classique liée à la volonté louable de détailler les procédures, est de « noyer le poisson » sous des quantités d'informations qui ne seront pas exploitables en situation d'urgence. La syntaxe doit être minimaliste, claire, les notions clés mises en valeur. Le langage doit être adapté à l'utilisateur : si, suite à la création des directions départementales interministérielles, le cadre d'astreinte de la D.D.e.c.P.P. est néophyte en santé animale, les documents de la mallette d'astreinte doivent être rédigés en en tenant compte. Les questionnaires trop longs (pour l'enquête épidémiologique) peuvent être d'utilisation fastidieuse. Pour permettre l'appropriation rapide des documents, le concepteur doit penser « visuel ». Les check-lists sont des outils particulièrement adaptés à l'urgence, et devraient être développés.

- **Pragmatique**. chaque document du plan doit être utile. Il est inutile de détailler un procédé qui ne sera jamais utilisé, puisqu'aucun agent n'y est formé par exemple. Par ailleurs, chaque document doit dès que possible se suffire à lui-même pour une action donnée. De simples listes de matériel dissociées des procédures ne seront d'aucune aide en cas d'urgence…

- **Précis**. Toujours pour les listes de matériel, un haut niveau de précision est nécessaire ; dans l'urgence, avoir à trouver l'information manquante (quantité, type…) fera perdre un temps précieux. Bien détailler le mode d'utilisation du matériel, à l'occasion de la rédaction des plans, permet aussi de mettre en évidence les éventuelles incohérences des procédures.

2.5.4 Actualiser régulièrement

La planification est un **processus continu** et, de manière évidente, des mises à jour régulières sont indispensables pour que les plans restent fonctionnels. Le contexte réglementaire évolue, le contexte sociétal également.

L'actualisation régulière des plans est aussi nécessaire afin de mettre à jour les noms et coordonnées des agents, des personnes ressources, des prestataires, ainsi que la description du

matériel… Un plan périmé, même « partiellement », ne sera jamais appliqué dans l'urgence. De plus, la révision permet l'**appropriation** du plan par ses acteurs. [7,15,32,43]

Les mises à jour doivent bénéficier de **l'expérience acquise** lors d'épisodes précédents de foyers, ou encore d'exercices. Une documentation non adaptée est aisément identifiable à l'occasion des urgences réelles ou simulées. En outre, il est très facile de relever l'insuffisance de la documentation dans un retour d'expérience : contrairement à d'autres, ce sujet n'est pas tellement sujet à controverse. [43,61,68]

Le seul point délicat est peut-être l'affectation à cette mission d'actualisation, d'une **personne à vision claire sur les objectifs** de la documentation.

La fiche de poste de la personne en charge doit clairement mentionner cette mission ; le temps nécessaire doit impérativement y être consacré. La **mobilité** du personnel peut constituer une difficulté pour le suivi dans la durée des plans d'urgence. En France, il existe par ailleurs un **indicateur d'activité** sur l'actualisation des PISU, mais celui-ci est mal défini. [7]

En Australie, la révision annuelle de tous les documents est conseillée. [32]

La **périodicité** requise pour l'actualisation documentaire pourrait être définie selon les différents niveaux de criticité des documents.

2.5.5 En conclusion

Au sujet des procédures de crise, Bertrand Robert, consultant en gestion de crise dit : ***« l'essentiel est ailleurs »***. Très souvent elles ne sont pas à jour, sont connues de leur seul rédacteur… Si elles ne sont pas parfaitement adaptées, sous stress, elles ne seront ni suivies ni même lues !

Elles ont cependant l'avantage de structurer la pensée lors d'une crise ; pour cela, il faut les utiliser comme un **processus de réflexion en équipe** et surtout, les élaguer au maximum. Robert parle de ***« procédures-bonsaï »***. [70]

2.6 Matériel

La disponibilité en équipements et matériels de qualité et en quantité suffisante, nécessaires à la bonne exécution des mesures de lutte contre les épizooties majeures, est exigée dans les États membres de l'**Union européenne**. [79-82]

C'est en effet un prérequis pour le maintien du caractère opérationnel des PISU.

2.6.1 Nature du matériel

Le matériel utilisé lors des plans d'intervention sanitaire d'urgence se compose de matériel physique et de logiciels informatiques.

En France, les logiciels en question sont :

- des **bases de données** : le système d'information de la direction générale de l'alimentation (SIGAL), la base de données nationale d'identification des bovins (B.D.N.I.) et celle des porcins (B.D. Porcs), mais aussi l'application web « Trade Control and Expert System » (TRACES) dont l'utilisation dans le cadre des échanges est obligatoire pour tous les pays membres de l'Union européenne depuis 2005.

  Les agents des D.D.e.c.P.P. sont amenés à faire des extractions à partir de ces bases, dans un objectif de **recensement** des exploitations autour des foyers et de **traçabilité** des animaux et produits issus de ces foyers.

- des **systèmes d'information géographique** (« S.I.G. ») tels que MAPINFO ou QUANTUM GIS. D'utilisation complexe, ils permettent l'édition de cartes localisant les foyers, avec la possibilité d'ajouter de nombreuses couches d'information pouvant donner lieu à interprétation d'ordre épidémiologique (densités d'élevages d'espèces sensibles, cours d'eaux, voire carte des vents, etc.).

  MAPSIGAL est un logiciel de S.I.G. simplifié, extension de SIGAL qui sert essentiellement à la réalisation du zonage en périmètres concentriques autour d'un foyer, ainsi qu'au recensement des élevages de ces zones.

  Dans tous les pays développés, les systèmes d'information géographique et l'épidémiologie spatiale acquièrent une importance croissante dans la gestion des maladies épizootiques. [51]

Le matériel dit « physique » comporte tout ce qui servira aux agents de la D.D.e.c.P.P. et à ses partenaires :

- pour éviter la propagation de la maladie en dehors de l'exploitation infectée,

- pour la réalisation et l'expédition des prélèvements,

- pour la contention des animaux,

- pour l'abattage puis l'élimination des cadavres, produits et effluents contaminés,

- pour la décontamination des bâtiments et des pâtures,

- pour la vaccination si le plan le prévoit.

Cela représente énormément de matériel, qui plus est ne servant qu'en cas d'urgence sanitaire. Les services peuvent faire le choix de laisser à un prestataire le soin de gérer une de ces missions. En France, l'abattage des volailles est confié à un **prestataire** privé, GT Logistics, par convention au niveau national. Les opérations d'assainissement sont parfois confiées aux groupements de défense sanitaire locaux.

Cela facilite la gestion du matériel et du maintien des compétences associée, mais a un coût, et nécessite l'organisation du contrôle des missions déléguées.

Par ailleurs, la compétence en S.I.G. de la Direction départementale des territoires (D.D.T.) peut être mise à profit par la D.D.e.c.P.P. en cas d'urgence sanitaire, selon la capacité des deux structures à communiquer.

Plusieurs caractéristiques du matériel utilisé lors des plans d'intervention sanitaire d'urgence sont à considérer :

- Le **lieu de stockage** : certains éléments sont gardés dans chaque D.D.e.c.P.P., d'autres sont mutualisés entre plusieurs D.D.e.c.P.P. ou stockés dans d'autres structures (équipement nécessaire à la fabrication d'un rotoluve à la D.D.T. par exemple, ou T61 en centrale d'achat vétérinaire). Le lieu de stockage induit un délai plus ou moins important pour la mobilisation du matériel. D'autre part, certains matériels ne sont pas stockés du tout et doivent faire l'objet d'une commande en tant que de besoin auprès de fournisseurs pré-référencés.

- Le **caractère consommable ou réutilisable** : la gestion du matériel réutilisable (ex. : bottes, pulvérisateur de désinfectant) est délicate dans les foyers de maladies épizootiques, car il faut décontaminer tout ce qui sort des zones contaminées. Côté consommables, leur gestion peut être délicate en cas de foyers multiples.

- La **périssabilité** : la durée de vie limitée de certains matériels pose le problème du renouvellement des stocks (par ex. dans le cas des désinfectants, des vaccins ou des produits euthanasiants).

- La **dangerosité** : nombre de matériels utilisés lors des plans d'urgence peuvent induire des dommages physiques aux agents les manipulant (couteaux, scalpels, détergents, pinces à électronarcose…).

2.6.2 Choix du matériel

Un mauvais matériel est un matériel inadapté, souvent lié à un **défaut d'identification des besoins** lors de l'acquisition du matériel.

De nombreux audits et retours d'expérience d'exercices français, ainsi que l'exercice NOSOS 2011 suisse, constatent les faiblesses suivantes dans le choix du matériel [7,61,68,77] :

- contenu et organisation de la caisse d'intervention en élevage sans **cohérence fonctionnelle**, notamment sans prise en compte de la biosécurité

- équipements de protection individuelle inadaptés (surbottes percées, chaleur sous les cottes, buée sous les masques, taille, couleur et résistance des cottes, etc.)

- matériel de désinfection inadapté, ne prenant pas suffisamment en compte la sécurité des utilisateurs

- pédiluves trop fragiles

- matériel de zonage de l'exploitation inutile ou inadapté

- matériel trop rare (difficultés à se procurer certains matériels prévus par les plans)

- **complexité d'utilisation** (vocabulaire SIGAL non intuitif) et lenteur des logiciels d'extraction de données et des systèmes d'information géographique

- qualité insuffisante des informations disponibles dans les bases de données exploitations (référencement géographique très incomplet des élevages et industries agro-alimentaires)

- qualité insuffisante des cartes fournies par le S.I.G., avec les frustrations que cela engendre pour l'utilisation (extrait d'un retour d'expérience : « *La D.D.T. pourra à l'avenir éditer des cartes plus précises* »…)

- format des extractions et des cartes non exploitables

Il revient au niveau national de faire se rencontrer les fonctionnalités des logiciels choisis et les besoins des agents en situation d'urgence. Un **dialogue continu** doit être instauré entre les développeurs et les utilisateurs. Les exercices sont partie intégrante de ce dialogue. [51]

MAPSIGAL a été officiellement mis en place dans les services déconcentrés en 2011 ; l'exercice national « CATALPA » testant l'utilisation du logiciel, a été réalisé rapidement après. CATALPA a révélé trois lacunes : l'absence fréquente de géoréférencement, le délai de production des cartes et la pertinence du zonage.

Les systèmes informatiques actuels ne permettent pas de situer les **lieux de détention des animaux de** manière précise. Souvent, les données manquantes existent, mais les questions de protection des données statistiques empêchent leur utilisation optimale en cas de foyer de maladie animale.

À défaut d'une information précise sur la localisation des lieux de détention d'animaux, un géoréférencement automatisé sur SIGAL pourrait être réalisé à partir du lieu-dit de la commune où se situe l'élevage.

Ce **géoréférencement** est un élément essentiel d'une gestion de crise efficace, si tant est que sa mise à jour est assurée. L'Allemagne est confrontée au même problème de confidentialité des données que la France et la Suisse ; en 2006, elle espérait néanmoins que le géoréférencement de tous les élevages de tous les Länder serait complété « *dans un futur proche* »... [51]

Pour le choix du matériel physique, les caractéristiques citées précédemment doivent être prises en compte puis les questions suivantes doivent être posées :

- **Ce matériel est-il vraiment nécessaire ?** Résister à la tentation d'ajouter tout matériel « potentiellement utile » à la caisse d'intervention en élevage suspect de maladie épizootique par exemple.
- **Ce matériel est-il commode d'utilisation ?** Penser à l'adéquation au travail demandé. Ne pas oublier le confort des agents dans les combinaisons, la solidité, l'innocuité pour l'opérateur, le poids du matériel à transporter… qui peuvent impacter la rapidité et la qualité de réalisation des prélèvements ou encore le respect des consignes de biosécurité. [47]
- **Ce matériel est-il remplaçable par un autre ?** Il pourrait en exister un plus commode, plus couramment disponible chez les fournisseurs, plus utilisé par les vétérinaires libéraux, moins cher…

Une **expertise technique au niveau zonal voire national** pourrait être apportée au choix du matériel.

Dans le cadre des plans d'urgence, malgré l'inégale répartition des différents types de productions, il y a peu de problématiques locales qui puissent justifier le choix du matériel laissé à chaque département. La sécurité des personnes, la protection animale doivent être assurées par le matériel choisi de la même manière en tout point du territoire. Les mêmes exigences du L.N.R. concernant les prélèvements sont faites à tous les départements. Beaucoup de temps est perdu, lorsque chaque département ou région avance de manière isolée.

Le matériel doit être **testé à l'occasion d'exercices ou d'alertes réelles**, et le résultat de ces tests faire systématiquement l'objet d'un **partage** avec les autres services déconcentrés. Des retours d'expérience synthétisés au niveau zonal ou national pourraient être mis à disposition de tous sur une plateforme nationale.

Des **recueils de spécifications techniques** pourraient être rédigés au niveau national à partir des retours d'expérience. Ces recueils faciliteront le remplacement d'un matériel inadapté dans les départements ; des commandes nationales ou zonales permettront sans doute aussi quelques

économies. La formalisation des spécifications techniques attendues pour le matériel d'urgence contribuera également à faciliter les commandes de renouvellement en cas de mobilité des agents.

2.6.3 Gestion des stocks et mobilisation

Une fois acquis, le matériel est stocké. Il faudra pouvoir le mobiliser facilement. Un autre point de vigilance majeur est son recensement, sa maintenance et son renouvellement.

Quelques **faiblesses récurrentes** de la gestion des stocks et de la mobilisation du matériel [7,61,68,77] :

- Inventaire absent ou non tenu à jour

- Pénurie de matériel (absence par non acquisition ou non renouvellement en temps de paix, ou pénurie par difficulté de réapprovisionnement en cas de gestion simultanée de plusieurs foyers)

- Matériel périmé

- Mobilisation du matériel difficile (locaux difficiles d'accès, non éclairés, dont personne ne sait où se trouve la clé ; difficulté de trouver un fournisseur d'un matériel non stocké par la DDecPP)

- Check-lists du matériel à embarquer non opérationnelles

- Absence de mutualisation des moyens régionaux d'intervention entre les D.D.e.c.P.P. (le problème se pose également en Suisse)

Les audits ont aussi constaté des **bonnes pratiques** :

- Des kits d'intervention complets par maladie (fièvre aphteuse, pestes porcines et peste aviaires) sont le plus souvent préparés à l'avance.

- Dans plusieurs départements, ont lieu des mini-exercices de préparation d'un véhicule prêt à partir sur un foyer.

Comme dit précédemment, des **synergies** entre services et départements pourraient être mises en place de manière beaucoup plus systématique que les initiatives locales actuelles (coordination de l'achat, du stockage et de la distribution des ressources). [41]

Les éléments d'importance capitale tels que les équipements de nettoyage et désinfection, doivent être **achetés à l'avance et tenus à disposition**. Il peut être également intéressant de créer ou de rejoindre des banques de vaccins, car se procurer du vaccin en peu de temps est toujours problématique. [43]

Bon état, présence et date de péremption du matériel doivent être vérifiés régulièrement ; le suivi de la maintenance et du renouvellement doit être facile. Des **check-lists** intelligemment conçues peuvent être utiles. Le plus simple reste une feuille de calcul (format Excel) faisant apparaître les dates de péremption ou de révision du matériel, ainsi que les dates prévisionnelles de commande de renouvellement. À chaque renouvellement, le matériel doit bénéficier des **adaptations** conseillées suite aux retours d'expérience.

2.6.4 Acquisition et maintien des compétences

Rien ne sert d'acquérir du matériel de pointe si personne ne sait s'en servir.

Si l'on conserve dans les plans un matériel nécessitant l'acquisition et le maintien de compétences particulières, ce qui est souvent le cas, il faut impérativement organiser l'acquisition et le maintien de ces compétences.

Si le maintien des compétences n'est pas organisé, d'autres questions se posent. Les services du MAAF se sont récemment séparés des pinces à électronarcose, des outils très dangereux pour les manipulateurs mais pouvant s'avérer extrêmement adaptés à l'abattage des petits ruminants. Leur usage requiert une habilitation coûteuse et les agents n'y étaient plus formés. Que fait-on à présent de ce matériel inutilisable ?

Le matériel doit être autant que possible **d'utilisation intuitive** ; des **fiches techniques** seront rédigées au besoin. Pour certaines activités, un dispositif de **formation continue** des agents doit exister. C'est le cas de la manipulation des bases de données ou des systèmes d'information géographique. [51]

Les exercices et les audits menés par le C.G.A.A.E.R. confirment que les principaux points faibles de l'utilisation du matériel concernent la **non maitrise de SIGAL et des S.I.G**. Plus grave, les principes de **biosécurité** ne sont parfois pas acquis. [7,61,68,77]

Une méthode d'auto-évaluation peut constituer en des **mini-exercices** visant à évaluer le degré de connaissance des pratiques et procédures par les agents, notamment en biosécurité (habillage / déshabillage, sas…). Des **entrainements** à l'utilisation des équipements de protection individuelle sont organisés de manière courante pour les agents des D.D.e.c.P.P.

En ce qui concerne les activités déléguées à d'autres acteurs que la D.D.e.c.P.P. (aux G.D.S. le plus souvent), il a été relevé un **manque de formation ciblée des partenaires** pour certaines opérations dans lesquelles ils sont impliqués (manque de pratique des équipements de protection individuelle, pas de connaissance des règles de biosécurité, manque de préparation à la gestion des points de contrôle sur les axes routiers, notamment les pulvérisateurs ou la mise en place des rotoluves).

Dans les départements où des conventions avec des prestataires privés sont passées, les partenaires doivent impérativement participer aux exercices. Les rôles et responsabilités de chaque partenaire doivent être définis, de la même manière que ceux des agents de l'État doivent l'être.

En cas d'activation du PISU, les D.D.e.c.P.P. doivent pouvoir disposer d'une **liste opérationnelle d'agents compétents** pour l'utilisation des matériels. Le rôle du correspondant SIGAL régional (COSIR) pourra être déterminant en tant que support à la D.D.e.c.P.P. Le service informatique de la Préfecture pourra éventuellement apporter son aide technique au sein du C.O.D.

2.6.5 Le rôle des infrastructures

Les infrastructures appartiennent également au matériel au sens large, c'est pourquoi nous allons en traiter brièvement.

Elles servent bien sûr le **stockage du matériel** (une salle accessible, éclairée et suffisamment spacieuse doit être prévue), mais aussi la **configuration de crise**. La réunion des principaux décideurs en cas de crise doit être anticipée et être permise par les infrastructures. [59]

Quand une salle est prévue pour la cellule de crise, elle est souvent peu fonctionnelle : trop petite, encombrée, sous-équipée, sans ligne directe avec la préfecture. [7,68]

Or **plus la crise dure, plus les infrastructures revêtent de l'importance**. La salle de réunion, la salle de visioconférence, les différents postes de travail et le secrétariat doivent se situer à proximité les uns des autres, afin de favoriser les échanges. Les intrus éventuels, eux, ne doivent pas pouvoir accéder à ces espaces (*cf.* 2.4.2).

Dans la salle de réunion, ou bien dans une salle dédiée aux urgences, des moyens de visualisation doivent permettre d'avoir un bon aperçu de la situation épizootique des tâches à réaliser, des communications ayant eu lieu, de l'engagement des ressources humaines et matérielles…

Des moyens de communication doivent être disponibles : *a minima,* une connexion internet et au réseau de la structure, un fax et une ligne téléphonique aux numéros d'urgence enregistrés au préalable. [61,77]

2.7 Amélioration continue du dispositif

La maintenance des plans est essentielle pour conserver leur caractère opérationnel. Elle doit se baser sur les **évolutions contextuelles** : apparition ou disparition de certains risques, évolution des moyens, *etc*.

La maintenance doit aussi se baser sur les **évaluations** réalisées à l'occasion d'audits, d'exercices ou de situations réelles d'urgence. Ces évaluations donnent aux responsables de la maintenance une indication claire de l'opérationnalité des plans ; les faiblesses et lacunes des plans sont identifiées, ceux-ci doivent être révisés en conséquence en prévision des urgences futures. [32,60]

La **Commission européenne** demande par ailleurs aux États membres une révision de leur plan fièvre aphteuse tous les cinq ans. [81]

La fin de la phase de rédaction d'un plan correspond donc au début de la phase de vie du dispositif. Ce principe de l'amélioration continue est clairement défini par le décret n°2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au **plan ORSEC**, article 6 :

« Le plan ORSEC est révisé pour tenir compte :

a) De la connaissance et de l'évolution des risques recensés ;

b) Des enseignements issus des retours d'expérience locaux ou nationaux ;

c) De l'évolution de l'organisation et des moyens des personnes publiques et privées concourant au dispositif opérationnel ORSEC.

Chaque plan ORSEC fait l'objet d'une révision au moins tous les cinq ans portant sur l'inventaire et l'analyse des risques et des effets potentiels des menaces, le dispositif opérationnel et les retours d'expérience. » [88]

Le cycle de l'amélioration continue peut être représenté par une roue de Deming (*cf.* Fig. 5 ci-dessous) :

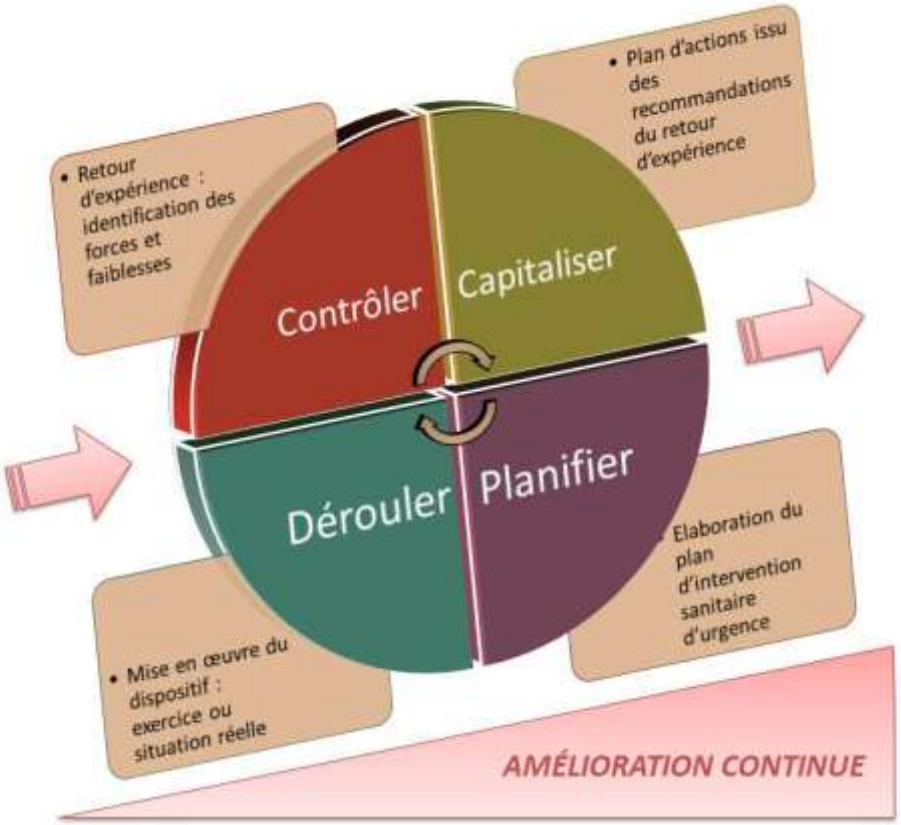

Figure 5 - Cycle de l'amélioration continue des PISU

Des personnes physiques doivent être désignées **responsables du suivi** et de la maintenance de chaque plan d'intervention sanitaire d'urgence.

2.7.1 Les audits

Les audits doivent être conduits de préférence **en externe**, par des consultants non impliqués dans la gestion des PISU. Ils doivent être conduits à échéance régulière, ainsi que chaque fois que des évolutions majeures de contexte ou des plans le justifient. En fin d'audit, la structure auditée doit bénéficier d'un rapport d'audit précis et complet, puis les lacunes et autres incohérences révélées par ce rapport doivent être rectifiées. Les auditeurs assureront également le suivi des modifications. [32]

Lors des audits, c'est en général la **capacité de réponse** qui est évaluée. Les auditeurs s'assurent que les acteurs de la réponse sont en nombre suffisant, disposent du matériel et des compétences requises prévus par les plans, pour la gestion de plusieurs situations épizootiques potentielles.

Peut être audité également, la **conformité des plans à la politique interne de qualité, aux exigences communautaires et aux accords sanitaires et phytosanitaires (S.P.S.)** de l'O.I.E. pour le commerce international.

L'évaluation des plans à proprement parler, quant à elle, suppose l'observation de leur mise en œuvre (*cf*. 1.4.7). Ceci n'est pas conseillé dans le cadre d'audits, car la situation d'audité peut fortement biaiser la mise en œuvre de la réponse, que ce soit dans le cadre d'un exercice ou, pire, dans une situation réelle (frilosité de la prise de décision, perte de temps par surenchère de preuves, désolidarisation des équipes). De plus, en termes psychologiques, l'audit de situations réelles ou d'exercices peut s'avérer très dommageable à moyen terme. [69]

L'audit du C.G.A.A.E.R. réalisé dans dix départements français en 2007-2008, n'a ainsi évalué que deux exercices. [7]

Les dispositifs d'amélioration des PISU dans les pays de culture anglo-saxonne confèrent une grande importance aux audits. Plus familiers des audits et de la « critique constructive », ces pays y sont peut-être également moins sensibles.

Les canadiens réalisent des exercices de simulation épizootique généralement complète, pouvant impliquer une ou plusieurs régions et donnant lieu à un audit des équipes de la gestion d'urgence.

Le Service d'inspection de la santé des animaux et des végétaux (APHIS), une agence au sein du Département américain de l'agriculture (U.S.D.A.), a mené en 1997 et 1998 un travail de fond sur l'évaluation du niveau de préparation aux urgences zoosanitaires aux États-Unis, avec la participation des autres pays du Quadrilatère (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande).

Les résultats de cet audit indépendant sont présentés dans un rapport intitulé « *Quadrilateral Review of the United States Animal Health Emergency Management System* ». Ils contiennent plus de quarante recommandations concernant la coordination entre les niveaux étatique et fédéral, le rôle de chef de file du niveau central, la documentation et la disponibilité des ressources humaines. Les services vétérinaires américains en ont tiré leur stratégie d'amélioration de leur système de gestion des urgences zoosanitaires. Depuis, **une évaluation de l'ensemble du système**, des infrastructures à la mise en œuvre, est conduite régulièrement. [9]

2.7.2 L'analyse des alertes réelles

L'analyse *a posteriori* de la gestion d'une urgence doit permettre :

- la **réévaluation** du risque, des méthodes d'évaluation et de gestion du risque,
- une meilleure **préparation** pour la gestion des urgences à venir,
- l'amélioration de la **prévention**. [32]

Pour cela, des **retours d'expérience** (REX) locaux et nationaux doivent avoir lieu de manière systématique après tout recours à un plan d'intervention sanitaire d'urgence. Plus généralement, des REX doivent être construits puis **synthétisés et diffusés** au niveau national après tout recours au dispositif ORSEC, qu'il s'agisse d'un évènement réel ou d'un exercice. [88,95]

Les retours d'expériences effectués en France et en Europe après la crise de la fièvre aphteuse en 2001 ont été riches en enseignements. Ils ont permis d'améliorer non seulement le plan d'urgence contre la fièvre aphteuse mais aussi l'ensemble du dispositif PISU. [3,61]

Le bilan français de la crise influenza aviaire de 2006 a, quant à lui, permis l'adaptation des mesures du plan à la faune sauvage, la prise en compte des zones humides et un travail important sur les bonnes pratiques en élevage. [33]

Au Canada, des enquêtes sont réalisées de manière systématique sur les foyers, qui mènent à une analyse des facteurs de risque et contribuent à la préparation des urgences futures. [9]

Si des retours d'expérience sont généralement réalisés, les points suivants restent à améliorer (pour les alertes réelles comme pour les exercices) :

- la standardisation de la **méthodologie de construction des REX**. Des biais fréquents sont : peu de temps accordé à la construction du REX, simple descriptif des évènements et des mesures prises sans analyse à proprement parler, REX ne mettant pas en relation les forces et faiblesses identifiées et les recommandations, REX ne traitant qu'une partie du problème ou ne faisant intervenir qu'une partie restreinte des acteurs, inhibition des acteurs interrogés en présence de la hiérarchie, autosatisfaction ou au contraire autoflagellation…

- le **partage des retours d'expérience**.

Apprentissage par les situations réelles : étude d'un cas australien [5]

En Australie, l'aquaculture a connu un développement rapide, qui a justifié la mise en place d'un système national de traitement des situations d'urgence dans les pêcheries et l'aquaculture.

Une épidémie ayant causé une forte mortalité dans les élevages de sardines du sud de l'Australie, en 1995, a révélé un certain nombre de points faibles dans la gestion des urgences liées aux animaux aquatiques, tant au niveau de la préparation que de la réponse à l'urgence. Les principaux problèmes apparurent être un certain flou sur les responsabilités juridictionnelles, la gestion des médias ainsi que les mécanismes d'indemnisation. En l'absence de plan d'urgence national qui serait spécifique aux poissons, le Commonwealth a utilisé le mécanisme existant pour la gestion des maladies animales exotiques, le Comité consultatif sur les urgences zoosanitaires (C.C.E.A.D.).

Fin 1998, une épidémie très similaire à celle de 1995 a de nouveau frappé les sardines australiennes, évènement dont la gestion a été immédiatement confiée au C.C.E.A.D. ; **les leçons**

retenues de l'épidémie de 1995 avaient permis à l'Australie d'acquérir une approche plus structurée, mieux coordonnée mais aussi plus efficace.

En novembre 1995, le Comité permanent des pêches et de l'aquaculture, constituée de représentants de chaque état et territoire australien, rapportait au Ministère des forêts, des pêches et de l'aquaculture (M.C.F.F.A.) que la priorité devait être donnée au **développement d'un programme national de réponse aux urgences halieutiques et aquacoles**.

En 1996, le Comité permanent de l'agriculture et de la gestion des ressources était à l'origine d'un groupe de travail sur la gestion des introductions de maladies exotiques (le F.H.C.G.). Ce groupe de travail était conduit par le chef des services vétérinaires (« Chief veterinary officer », C.V.O.) australien. Une des recommandations de ce groupe fut d'opter pour une méthodologie commune de la gestion des introductions des maladies pour tous les secteurs de la production primaire.

Dans le domaine des pêches et de l'aquaculture, les représentants de la pêche de loisir et commerciale, de l'industrie aquacole, des centres de recherches et des différentes institutions étatiques et nationales furent réunis à plusieurs reprises. Les recommandations issues de ces réunions furent la base des réflexions du groupe de travail F.H.C.G., qui ne tarda pas à établir un plan d'urgence écrit qui devait être intégré plus tard au plan « AQUAVETPLAN ».

Les priorités de l'AQUAVETPLAN étaient alors :

- de proposer un mode opératoire précis et sans ambiguïté tout particulièrement en ce qui concerne la transmission des informations ;

- de réaliser des exercices de simulation.

2.7.3 Les exercices

Les exercices de simulation sont indispensables pour :

- **former et souder** les équipes ; faire se connaître et instaurer la confiance entre les différents acteurs.

- de manière variable selon les pays, **communiquer** sur les urgences sanitaires et éduquer le grand public.

- **tester** les plans d'urgence (leur efficacité ainsi que la capacité des acteurs à travailler ensemble) à froid, c'est-à-dire sans les conséquences négatives potentielles d'une situation réelle ou d'un audit. [17,32,40,49,59]

Nous avons déjà abordé les aspects formateur et éducateur des exercices dans le point critique traitant des ressources humaines ; voyons comment utiliser les exercices de manière à permettre l'amélioration des PISU.

Quand réaliser un exercice

La réalisation d'un exercice est particulièrement recommandée lorsque :

- il n'y a pas eu de mise en œuvre du plan depuis un certain temps (dans les deux dernières années par exemple) ;

- des modifications significatives ont été apportées au plan ;

- une mobilité importante du personnel a eu lieu. [32,61]

Les **exigences communautaires** sont les suivantes :

- Pestes porcines : le personnel doit prendre part régulièrement à des exercices d'alerte en temps réel, organisés au moins deux fois par an.

- Fièvre aphteuse :

  - des exercices doivent être réalisés deux fois au cours d'une période de cinq ans (le premier exercice ne devant pas débuter plus de trois ans après l'approbation du plan),

  - ou au cours de la période de cinq ans qui suit la mise en œuvre de mesures de lutte à l'égard d'un foyer d'une épizootie majeure et son éradication effective,

  - ou bien encore un des deux exercices (de la période de cinq ans) est remplacé par un exercice visant une autre maladie à plan d'urgence touchant les animaux terrestres

- Influenza aviaire : pas d'obligation, les États membres « peuvent » réaliser des exercices. [79-82]

Concrètement pour définir le moment de la réalisation d'un exercice, il faut tenir compte de **l'organisation des services** et / ou laboratoires impliqués, de leurs impératifs et de leurs grands rendez-vous, afin de ne pas trop désorganiser ces structures. On en tiendra compte donc, dans la limite imposée par le nécessaire réalisme de l'exercice et du fait que l'observation de la réorganisation d'urgence des services est un élément important de l'analyse. [50,77]

Enfin, il faut garder en tête que la **médiatisation** des exercices peut provoquer des effets indésirables, notamment une mauvaise image de la filière. Il s'agit donc d'éviter la programmation d'exercices au moment de la plus grande période d'activité d'une filière (décembre pour l'influenza aviaire…). [34]

Comment préparer un exercice

Afin de faciliter la préparation des exercices, des documents existent (vade-mecum du C.G.A.A.E.R., guides ORSEC) mais ils gagneraient à être synthétisés, repensés sous formes de check-lists des choses à faire, de grille d'observations précises… et adaptées aux PISU en santé animale. La méthodologie de préparation d'un exercice sera abordée en détails dans la partie « III Exemples d'application ».

Le scénario des exercices doit être **réaliste** et être basé sur des situations existantes ; il ne doit pas être trop compliqué ni trop long.

Il convient d'éviter de tester des scénarios spécifiques connus de tous et planifiés d'avance ; cela ne teste pas la réponse « d'urgence » et entraîne une confiance excessive dans les procédures de réponse. Les urgences surviennent de manière espacée et imprévisible… [17,40]

Les **observateurs** doivent être préparés, eux comme l'équipe d'animation doivent bien maîtriser la phase du plan qui est testée. La présence d'experts indépendants au sein des équipes d'observateurs est souhaitable. [20,61]

Le plan peut être testé phase par phase et les exercices peuvent avoir **une forme et des objectifs très différents**.

L'exercice peut avoir lieu sur le terrain, engager des services multiples voire être transfrontalier (recommandation de la commission européenne pour la fièvre aphteuse). Il peut plus simplement avoir lieu sur le papier, c'est alors un « exercice sur table » et non un exercice en temps réel. Un exercice intéressant pourrait aussi être simplement « téléphonique », dédié à l'évaluation de l'alerte et de l'opérationnalité des annuaires d'urgence et des réseaux de communication. Des exercices hybrides sont possibles, combinant des morceaux de différents types d'exercices.

Le **niveau de complexité** des exercices est à augmenter progressivement, selon une vision à long terme qui prend en compte le degré d'avancement des équipes. [8,17,20,21,40,58,61,69]

En France, l'essentiel des exercices réalisés ces dernières années n'impliquent qu'une seule D.D.e.c.P.P., et plus de la moitié concernent la fièvre aphteuse. [26]

Lorsque les différentes phases du plan auront été mises à l'épreuve, un exercice grandeur nature sur la totalité du plan pourrait être envisagé. La capacité des services à observer le déroulement de l'ensemble du plan puis à construire un retour d'expérience exploitable est cependant discutable… Ce type d'exercice volontiers réalisé en Suisse, en Australie, en Grande-Bretagne servira sans doute plus à l'affichage et à la mobilisation des décideurs, qu'à l'apport d'améliorations concrètes aux plans.

Tous ces exercices provoqueront des retours d'expérience hétérogènes mais complémentaires ; il y a donc lieu d'encourager la diversité dans la programmation. Cela étant,

l'organisation de crise d'un service et sa capacité de coordination avec ses partenaires ne pourra jamais être testée à l'occasion d'un entrainement ou d'un exercice sur table. Pour tester la crise, **l'exercice inopiné en temps réel**, s'il est le plus lourd à organiser et à analyser, reste le seul valable.

Le retour d'expérience

Les REX d'exercices permettent **de valider ou de remettre en question** des aspects essentiels des dispositifs de crise, testés dans des conditions proches de la réalité. Ils peuvent mettre en évidence la nécessité de tester d'autres phases du plan, de réaliser des entraînements ou d'autres exercices. Ils convainquent également les équipes dirigeantes qu'il reste toujours des progrès à accomplir. [68,69]

Ils peuvent servir à **informer** la Commission européenne de l'état de préparation de ses États membres : les principaux résultats des exercices fièvre aphteuse doivent être communiqués. [81]

Ils peuvent encore servir de support de communication à destination du grand public et des pays tiers.

Enfin, sachant que les règles de mobilité des cadres de l'administration française appellent ceux-ci à changer souvent de poste, il ne serait pas prudent d'asseoir la réactivité des services sur la seule expérience pratique des cadres qui ont participé aux exercices.

Des retours d'expériences bien construits, selon une **méthodologie standardisée**, devraient permettre de faire le lien entre les agents ainsi qu'une évolution des performances du système. [8]

Limite des exercices

Les exercices que nous organisons aujourd'hui encore ont été conçus il y a quarante ans, afin de tester des plans d'urgence répondant à des menaces bien cadrées. Ils suivent une logique de procédures et de déploiement de moyens. Mais depuis une dizaine d'années, les scenarii non conventionnels deviennent la norme, et ce même dans le domaine des urgences sanitaires où l'on aurait pu imaginer une certaine « continuité » du biologique.

Bertrand Robert, consultant expert en gestion de crise, met en garde contre les faiblesses des exercices traditionnels que sont :

- **La focalisation sur le « jour J »**. Les participants sont des « testés » et non les acteurs d'un processus d'amélioration.

- **Des participants en insécurité psychologique** ; cela engendre un esprit de résistance, une contestation des règles du jeu qui sont certes contestables car par nature toujours biaisées (compaction du temps pour convenir à l'emploi du temps de chacun, acteurs joués par la cellule animation de manière plus ou moins réaliste). Peut également en résulter une séparation, un ressentiment entre ceux qui savent (qui ont préparé le scénario) et les autres.

- **Des participants démotivés** par la prise en note scrupuleuse de leurs insuffisances par les observateurs (attention à l'effet particulièrement délétère produit par les observateurs supérieurs hiérarchiques)

- **Se limiter au constat de l'échec** ; dire que les dispositifs et les équipes ne sont pas opérationnels ne permet pas leur amélioration. Tout d'abord, cela risque fortement d'ancrer chez les participants des réflexes d'échec (effet contre-pédagogique). Ensuite, si la liste d'améliorations à apporter est trop longue, aucune d'entre elles ne sera suivie d'effet car un constat aussi négatif est démotivant, les démarches à entreprendre trop lourdes et l'on préfèrera donner la priorité à d'autres missions génératrices de plus de reconnaissance.

- **La routine** : c'est l'effet pervers des indicateurs dont la satisfaction récompense la réalisation d'un exercice. « On a fait notre exercice » prend peu à peu le pas sur la volonté de tirer les conséquences de l'exercice.

- **Donner une image négative du management de la crise** : c'est le coup fatal porté lors des exercices jugés « ratés » par leurs participants. [69,70]

Au contraire, les exercices devraient servir non pas à prétendre que tout va bien, mais à **bâtir la confiance en interne** au sein des équipes gestionnaires de l'urgence.

De plus, les exercices sont en général extrêmement lourds à mettre en place (*cf.* 3.6.5) ; mais le besoin d'entraînement et d'amélioration continue de la réponse reste essentiel. En fait, il faudrait sans doute transformer fondamentalement l'outil « exercices ».

III Exemples d'application en services déconcentrés : travail de coordination en région Lorraine

Le travail présenté dans cette troisième partie a été réalisé à l'occasion d'un stage de cinq mois au SRAL de la DRAAF de Lorraine, de mars à août 2012. Ce fut un travail en binôme coordonnateur régional / stagiaire. L'organisation en binôme a sans aucun doute permis d'aller plus loin que ce que deux personnes isolées auraient pu produire. Elle a occasionné de nombreux brainstormings et est parfaitement appropriée aux travaux de conception en confrontant les approches. Sur la thématique des plans d'intervention sanitaire d'urgence, c'est sans doute une piste à explorer (travaux inter-régionaux, groupes de travail nationaux…).

3.1 Déclinaison de la lutte en région Lorraine

3.1.1 Le contexte lorrain

Les productions animales terrestres

La Lorraine ne fait pas partie des grandes régions d'élevage, mais comporte tous types de productions (*cf.* Tab. 1 ci-dessous). Sa filière bovine est la plus dynamique.

Tableau I - Productions animales en Lorraine (Source : AGRESTE, statistique agricole annuelle 2010)

Type de production	*Cheptel lorrain : nb. de têtes approximatif*	*Cheptel lorrain : pourcentage du cheptel français*
Bovins	960 000	4,9%
Ovins	260 000	3,5%
Porcins	100 000	0,7%
Caprins	6000	0,4%
Volailles	2 000 000	0,7%

Dans les années qui ont suivi les crises de l'encéphalopathie spongiforme bovine (E.S.B.) de 2000, puis de la fièvre aphteuse au printemps 2001, la filière bovine a été très fragilisée. On parle de « l'avant-crise » et de « l'après-crise ». Elle s'était redressée en 2005, mais la fièvre catarrhale ovine (F.C.O.) en 2006 lui a porté un nouveau coup.

Les services de la protection des populations (BOP 206)

La Lorraine compte deux D.D.P.P. (Meurthe-et-Moselle, Moselle) et deux D.D.C.S.P.P. (Meuse, Vosges). Il n'y a de vétérinaire à la tête d'aucune de ces structures.

Ses services en charge de la protection des populations portés par le BOP 206 sont de petits services : ils sont adaptés à la taille des cheptels. Or, le maillage vétérinaire est également faible (le nombre moyen d'élevage par cabinet vétérinaire est élevé dans trois départements sur quatre, *cf.* Fig. 6 ci-dessous). Le risque de maladie épizootique, lui, ne diminue pas pour autant.

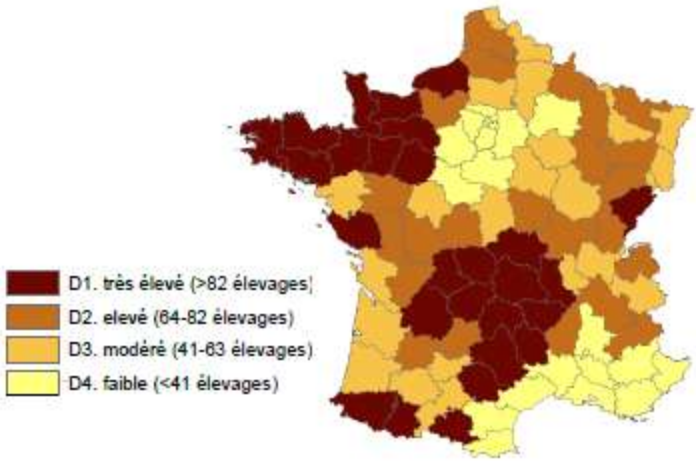

Figure 6 - Nombre moyen d'élevages par cabinet vétérinaire dans les départements métropolitains (Figure issue de la thèse de doctorat universitaire de Séverine Rautureau, 2012 [67])

Les services ne sont pas seulement petits, ils sont de plus en plus petits : en 2000 en Moselle, le BOP 206 était doté de 80 E.T.P. (équivalents temps plein). En 2012, il en compte 45. La Meurthe-et-Moselle est passée de 25 à 16,9 E.T.P. La Meuse, de 40 E.T.P. en 2000 à 21 en 2012, tout comme les Vosges qui ont, eux, connu cette réduction d'effectif en l'espace de six ans seulement. En 2012, la dotation d'objectifs empêche tout recrutement en cas de départ.

Ce n'est certes pas une spécificité régionale, mais c'est une situation qui s'accompagne d'une perte de compétence ; c'est donc une fragilité pour la gestion des urgences sanitaires. De plus, contrairement aux grands bassins d'élevage, les groupements de défense sanitaire de la région Lorraine ne sont pas dimensionnés pour venir en soutien aux services de l'État en cas d'urgence épizootique.

L'expérience de la crise dans les services lorrains

La période récente montre que les services vétérinaires sont de manière récurrente frappés par des crises d'ampleurs diverses, crises qui les impactent significativement. La région Lorraine n'échappe pas à la règle.

Elle traverse ainsi la crise E.S.B., la crise F.A. de 2001, la crise de la P.P.C. en 2002 puis la crise influenza (2007) avec une dimension particulière en Moselle, du fait de la découverte d'oiseaux

sauvages réservoir de l'influenza aviaire hautement pathogène (fuligules milouins, espèces de canards migrateurs) dans la zone des étangs.

Au-delà de ces crises emblématiques, la fièvre catarrhale ovine en 2006 a d'abord frappé l'Est de la France, rappelant s'il le fallait que les zones frontalières sont plus que d'autres secteurs exposées au risque d'introduction des maladies. L'émergence de cette maladie au confluent du Benelux, où elle n'était pas attendue, prouve l'importance de la préparation et la nécessaire vigilance qui doit être maintenue.

Le plan national contre cette dernière n'avait pas été décliné dans la région, les modèles de documents du plan national ne permettaient pas de gérer le nombre exponentiel de suspicions. Aucun système générique de collecte de l'information épidémiologique n'était disponible.

Enfin, la période récente a vu des « mini-crises » émailler la région : contamination aux polychlorobiphényles (P.C.B.) en Meuse, cas humains de charbon cutané en 2008 (suite à contamination par un bovin) et foyer de septicémie hémorragique virale (S.H.V.) en 2011 dans une pisciculture de Moselle, obligeant les services à la réactivité sur des domaines moins médiatisés mais néanmoins crisogènes.

Les services, même s'ils ne sont que rarement confrontés aux plans, sont donc souvent placés dans des contextes de traitement de l'urgence. Ils apprennent « en marchant ».

La culture du retour d'expérience n'étant souvent qu'insuffisamment promue, la mobilité des agents peut ensuite être un frein à la capitalisation. En effet, on peut déplorer sur la majeure partie de ces évènements et ce, quelle que soit leur envergure, l'absence quasi-systématique de retour d'expérience. Pourtant, les textes et notamment la circulaire C2002-8005 intègrent bien dans les plans d'intervention sanitaire d'urgence la réalisation de retours d'expérience acquis lors de la gestion des foyers qui correspondent à des situations de crise. [95]

Que ce soit par manque de temps, de méthode… ceci constitue une carence importante car chaque évènement est une occasion de se renforcer. Les aspects de maintenance opérationnelle développés dans la suite du document (*cf.* 3.1.3) permettent de maintenir les capacités et compétences opérationnelles, mais ils ne peuvent remplacer les situations réelles et la valorisation que l'on peut en faire au moyen des retours d'expérience.

3.1.2 État des PISU en Lorraine

Une feuille de route pour les plans d'urgence

Une feuille de route régionale sur les plans d'intervention sanitaire d'urgence a été élaborée en 2011, à l'initiative du coordonnateur régional, sur la base d'un audit PISU en Meurthe-et-Moselle. Cet audit concernait uniquement la partie services vétérinaires de la D.D.P.P.

La feuille de route, proposé aux chefs de services puis validée en collège des directeurs, définit les priorités pour les prochaines années. [76]

Une politique structurante : la politique de formation de la région Lorraine

La politique de formation régionale de l'année N s'établit à partir des orientations nationales et des besoins identifiés au niveau départemental en année N-1 par les plans locaux de formation.

La bonne gestion des urgences repose essentiellement sur les capacités et l'expérience des personnes impliquées dans le processus de réponse. Le développement et la mise en œuvre effective de formations à la gestion des urgences sont des éléments importants des activités de préparation. [9,58]

De plus, le regroupement des services vétérinaires et de la protection des consommateurs, voire de la cohésion sociale, au sein de structures interministérielles, suscite un besoin particulier de sensibilisation pour les agents non empreints de « culture de l'urgence ».

C'est pourquoi **l'acquisition de compétences sur la gestion des crises** fait partie des priorités du Document Régional de Formation, avec le commentaire suivant :

> *« Pour faire face au nombre important d'agents à former, le choix s'est porté sur la formation des chefs de service, en charge de démultiplier ces acquis auprès de leurs personnels, techniciens vétérinaires et des abattoirs en particulier. Le travail en inter-région, et favorisant la mixité des publics, permettra ainsi de valoriser un travail collaboratif interprofessionnel. »* [28]

La région Lorraine a opté pour une politique de formation volontariste, validée par le collège des directeurs et structurée en quatre niveaux :

- Niveau 1 généraliste de « sensibilisation » : Il s'agit d'apporter aux agents issus des ex-Directions départementales de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (D.D.C.C.R.F.), aux agents d'abattoir ainsi qu'aux agents administratifs des connaissances de base sur ce que ce sont les urgences en santé animale. Une présentation du dispositif ORSEC est réalisée conjointement par le chef du Service interministériel départemental de la protection civile (SIDPC).

De plus, il s'agit d'attirer leur attention sur l'implication qui pourrait être la leur en cas d'urgence (réception d'un appel de déclaration de suspicion de maladie épizootique, permanences de standard en cas de crise prolongée, soutien logistique aux équipes des ex-Directions départementales de services vétérinaires, les D.D.S.V. sur le terrain…). Cette formation constitue également le premier niveau de formation des agents des « services vétérinaires ». Le niveau 1 a été dispensé aux chefs de service en 2011 (formation de formateurs) ; il est en cours de déploiement dans les services.

- Niveau 2 généraliste de « perfectionnement » : Ce niveau concerne exclusivement les agents techniques des ex-D.D.S.V. mais aussi les cadres d'autres origines. Cette formation doit présenter les fondamentaux des PISU, après rappel des caractéristiques des principales maladies et des procédures liées aux séquences opérationnelles de la gestion de l'urgence.

- Niveau 3 d' « entraînement » : Dans les formations de niveau 3, des sujets pratiques et techniques sont traités comme par exemple la biosécurité en élevage suspect de maladie épizootique, les procédures d'habillage / déshabillage, les prélèvements et l'abattage de volailles… Certaines de ces

formations sont des formations de formateurs qui doivent être déployées dans les services par la suite.

- Niveau 4 = les exercices : Ils font partie intégrante du processus de formation à la gestion des urgences en santé animale. La participation des agents aux exercices est donc comptabilisée comme formation dans le logiciel ministériel de gestion des personnels : EPICEA.

Les niveaux 1 (sensibilisation) et 4 (exercice) doivent également contribuer au rapprochement des personnels techniques et administratifs des secteurs vétérinaire, phytosanitaire et de la répression des fraudes, rapprochement défini comme une priorité de niveau « très haut » par la note d'orientation pluriannuelle pour la formation continue des personnels (années 2012-2013-2014). [94]

3.1.3 Objectifs du stage

Mon stage à la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Lorraine visait à contribuer au maintien du caractère opérationnel des plans d'intervention sanitaire d'urgence de la région, avec les objectifs particuliers suivants :

- Élaboration d'un cahier des charges pour l'annuaire d'urgence
- Conception d'une formation généraliste de perfectionnement sur les PISU (niveau 2)
- Rationalisation des caisses d'intervention en élevage suspect de maladie épizootique majeure et conception d'une formation technique de biosécurité (niveau 3)
- Montage d'un exercice de simulation épizootique (niveau 4)

3.2 Synthèse des références réglementaires PISU

L'étude des plans lorrains et alsaciens avait révélé le besoin d'une telle synthèse. Pour la plupart des départements, des dossiers « textes réglementaires » existaient mais leur contenu était très inégal. Aucun document de synthèse n'était disponible et l'objectif de ces dossiers n'était pas l'exhaustivité. Sans document support, la veille réglementaire est difficile. Il serait d'ailleurs intéressant de disposer de cette synthèse, tenue à jour, sur l'intranet du ministère.

Pour la préparation à l'urgence (ex : mise à jour des modèles d'arrêtés) comme pour la réponse en cas d'urgence (ex : besoin de confirmation d'information rapide en absence de contact avec la D.G.A.L.), un accès rapide aux références réglementaires peut être un gain de temps non négligeable.

Dans le retour d'expérience de l'exercice de simulation épizootique réalisé en Lorraine pendant le stage (*cf.* 3.6), c'était également la demande des agents non issus des anciennes D.D.S.V. que de disposer de l'ensemble des textes règlementaires car cela peut avoir un effet « rassurant ».

Enfin, cette synthèse s'imposait en tant que préalable à mon travail sur les plans d'intervention sanitaire d'urgence.

L'ensemble des textes communautaires, articles du code rural, arrêtés et notes de service relatifs à la lutte contre les maladies épizootiques à plan d'urgence est un corpus foisonnant, il a donc été regroupé **au sein d'un document unique et simple d'utilisation**.

Le document le plus exhaustif sur le sujet (de la DRAAF Rhône-Alpes) a servi de base à ma synthèse. La navigation dans Galatée (la base de données réglementaires du MAAF) et sur les sites www.legifrance.gouv.fr et www.eur-lex.europa.eu a permis de la compléter.

Ces références sont classées par nature (arrêtés et notes de service, articles de code, textes communautaires) ainsi que par maladie visée ou caractère transversal de la gestion de lutte. Leur objet, qui figure dans le document, doit permettre une navigation facile dans les textes en vigueur.

Leur consultation est rendue possible par des liens hypertextes renvoyant vers les fichiers correspondant dans un dossier « textes » ou vers les sites web www.legifrance.gouv.fr et www.eur-lex.europa.eu (articles du code rural et textes européens).

Le document de synthèse et son dossier de références associé ont été transmis aux départements pour intégration dans les plans (*cf.* Annexe 1 p.146)

3.3 Proposition d'un cahier des charges pour l'annuaire d'urgence

L'annuaire est sans doute le document le plus critique des plans d'urgence. Il permet de mobiliser l'expertise, le matériel et les compétences nécessaires à la gestion de l'évènement indésirable.

Or, il n'est pas rare qu'il soit obsolète du fait de la vision tronquée que les services peuvent avoir de son utilité en cas d'urgence et donc, de son importance. Dans d'autres cas il est un copier-coller d'autres annuaires existants, méthode qui a l'inconvénient d'une mise à jour fastidieuse et donc souvent négligée. L'annuaire de crise ne servant (heureusement) que rarement, les services étant par ailleurs bien occupés, la tendance est de négliger son actualisation au profit d'autres missions.

En Lorraine, il a été décidé de ne pas créer d'annuaire régional type, mais un cahier des charges. Les départements sont en effet chacun sur un mode d'organisation de l'information qui leur est propre, il pourrait être contreproductif de leur imposer une structure nouvelle dans laquelle ils auraient des difficultés à naviguer.

Les objectifs du cahier des charges sont donc la mise à jour régulière et l'amélioration des annuaires par la structuration de l'attendu :

- Associé à un rythme de mise à jour, le renseignement de la date de dernière mise à jour doit permettre aux départements de visualiser rapidement l'état d'actualisation de leur annuaire.
- Les niveaux de criticité doivent permettre de prioriser les mises à jour et d'identifier d'éventuels « manques graves ».
- L'indication de la source la plus pertinente d'information doit faciliter la mise à jour. Et même si la DDecPP reste la seule responsable de la mise à jour de l'ensemble des coordonnées de l'annuaire, il est possible d'identifier des domaines de mutualisation de l'information au niveau régional (voire inter-régional avec l'Alsace).
- La structure des coordonnées du cahier des charges peut être récupérée pour réorganiser l'annuaire lui-même avec, ce que je recommande, un sommaire unique doté de liens hypertextes. Cependant, cela n'est en aucun cas l'objectif principal : si les services parviennent à trouver facilement les informations voulues dans l'annuaire existant, il serait absurde de modifier sa structure.

Ce cahier des charges se présente sous la forme d'un tableur Excel avec les fonctions, services et structures dont les coordonnées doivent être disponibles au sein de l'annuaire d'urgence. Il comporte la date de dernière mise à jour, une indication du rythme de mise à jour et la désignation de la structure / du service / de la personne en charge de cette mise à jour, ainsi que la source d'information la plus pertinente.

À chaque information est attribué un niveau de criticité : en rouge, les coordonnées très critiques c'est-à-dire dont la mise à jour et l'accès rapide sont absolument essentiels pour la gestion

d'une urgence sanitaire en santé animale (ex. : les fournisseurs et prestataires, l'Anses, les cadres d'astreinte de la D.D.e.c.P.P. …). En jaune, les coordonnées critiques dont les gestionnaires de l'urgence auront rapidement besoin mais non indispensables pour la mise en œuvre des mesures de lutte. En blanc, les coordonnées moins critiques.

Les colonnes « date de dernière MAJ » (MAJ pour « mise à jour »), « rythme MAJ », « personne en charge MAJ » et « source de l'info » ont vocation à être adaptées ou complétées par chaque D.D.e.c.P.P.

Le cahier des charges a été soumis aux D.D.e.c.P.P. lorraines pour consolidation et validation (*cf.* Annexe 2 p.150).

La gestion des sauvegardes de l'annuaire devra être réfléchie, notamment si celui-ci est fragmenté et dispersé dans différents dossiers. Dans ce cadre, un document unique pourrait être intéressant.

3.4 Conception et déploiement d'une mallette pédagogique sur les principes de gestion des urgences sanitaires

La mallette pédagogique conçue correspond au niveau 2 de formation (*cf.* supra : politique de formation de la région Lorraine).

3.4.1 Objectif : intégration des fondamentaux des PISU par les agents concernés

L'intégration des principes fondamentaux des plans d'urgence par les agents concernés a bien évidemment été notre objectif principal de formation.

La focalisation sur les fondamentaux était d'autant plus nécessaire que nous avions une forte contrainte temporelle.

La durée de la formation a été définie à 7h c'est-à-dire d'une journée, ce qui est à la fois long (pour les participants) et court (pour bien traiter les problématiques majeures des PISU). Il a été exclu de concevoir cette formation sur plus d'une journée, car il y a un maximum d'information qu'une personne est en capacité de recevoir et d'intégrer dans un intervalle de temps donné. Il existe également un maximum de temps que les structures sont prêtes à accorder à la formation de leurs agents. Le format d'une journée doit favoriser la mobilisation des agents, notamment des agents d'abattoir. Et comme dans toute formation, il a fallu prévoir des temps de pause, d'échange et de convivialité.

3.4.2 Structuration de la formation

Matin :

Tableau II - Structure de la formation "Principes de gestion des urgences sanitaires"

Séquence	***Durée***	***Objectifs et support***
Introduction	15 min	Objectifs : accueillir les participants, présenter le programme de la journée Support : aucun
Exercice sur table (en groupes)	1h	Objectifs : balayer les séquences d'une urgence sanitaire sur la base de scénarii probables, réactiver les connaissances déjà acquises par les participants, favoriser les échanges, imprimer une dynamique de groupe dès le début de la journée Support : trois groupes travaillent sur trois scénarii à trous = un scénario peste aviaire, un fièvre aphteuse et un peste porcine avec une trentaine de questions pour chaque étape critique de la gestion de l'urgence, de l'appel initial de déclaration de suspicion à la désinfection post-abattage du site.

Restitution	2h15	Objectifs : balayer les séquences d'une urgence sanitaire, mettre en évidence les spécificités des trois principales maladies, valoriser les bons réflexes, partager les expériences vécues Support : PowerPoint- « corrigé » qui suit le séquençage du plan et dont certaines parties sont remplies au fur et à mesure de la restitution.

Après-midi :

Séquence	***Durée***	***Objectifs et support***
Maladies à PISU	45 min	Objectifs : présenter l'essentiel à retenir concernant les fièvre aphteuse, pestes aviaires et peste porcine classique (virus, épidémiologie, diagnostic) Support : présentation PowerPoint avec questions à la salle
Fondamentaux de la gestion des urgences	2h	Objectifs : replacer les PISU dans leur contexte, expliquer ce qu'ils sont actuellement, puis dégager l'essentiel de la gestion d'une urgence Support : présentation PowerPoint

3.4.3 Présentation des caractéristiques majeures des principales maladies à plan d'urgence

Les caractéristiques majeures des maladies ont été identifiées à l'aide du guide D.G.A.L. sur les épizooties majeures et des fiches techniques de l'O.I.E. [6,64]

Le support sur les maladies comporte volontairement assez peu d'information ; il prend plutôt le temps d'insister sur les essentiels.

Une question à la salle sur ce qui a été identifié comme « le » trait caractéristique de chaque maladie permet d'impliquer directement l'auditoire à intervalles réguliers.

Enfin, les essentiels sont répétés sous forme synthétique sur la diapositive de conclusion (*cf.* Figure 7 - Les 3x3 essentiels des maladies à plan d'urgence (Extrait de la formation "Principes de l'urgence sanitaire", niveau 2).

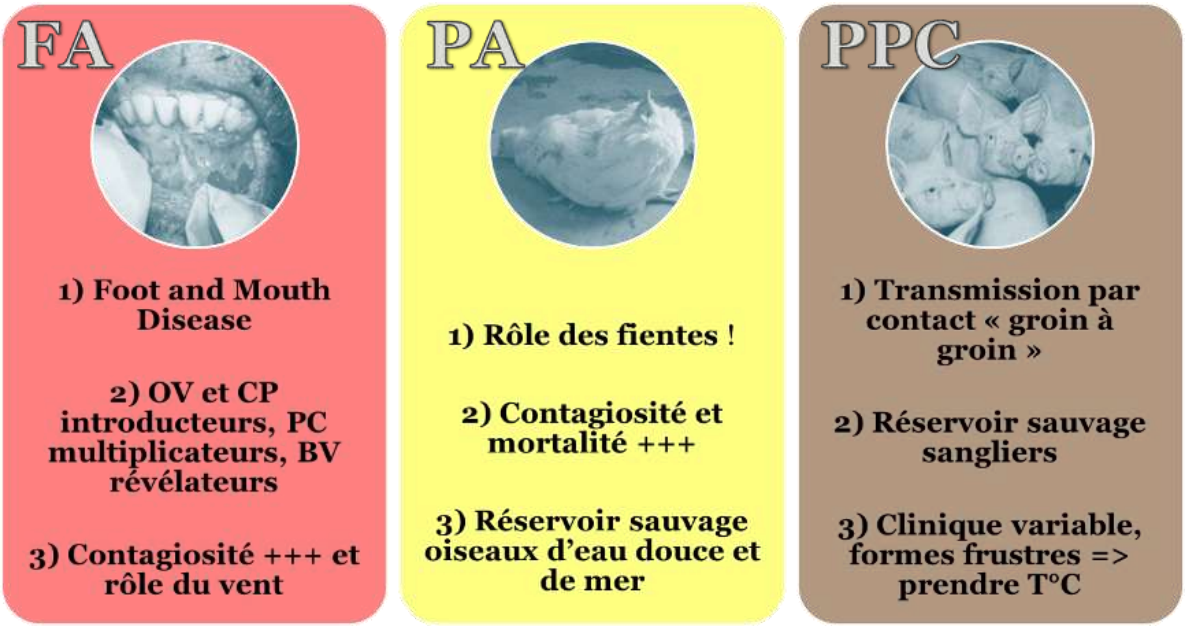

Figure 7 - Les 3x3 essentiels des maladies à plan d'urgence (Extrait de la formation "Principes de l'urgence sanitaire", niveau 2)

3.4.4 Identification puis présentation des fondamentaux de l'urgence sanitaire en santé animale

Objectif 1 : Replacer les PISU dans leur contexte

- Le contexte des PISU, c'est d'abord l'importance des conséquences économiques, sanitaires et sociales des maladies à PISU.
- C'est aussi le dispositif « ORSEC » (organisation de la réponse de sécurité civile) auquel les plans d'urgence sont intégrés depuis 2004 ; les chaînes de commandement conjointes ORSEC et D.G.A.L. sont présentées.
- C'est enfin la refonte nationale des plans d'intervention sanitaire d'urgence actuellement en cours.

Objectif 2 : Expliquer ce que sont les PISU actuellement

- Le séquençage des opérations est brièvement rappelé (il est déjà largement abordé le matin),
- Puis la structure documentaire des plans est décrite (notamment pour les agents hors service S.P.A. qui n'auraient jamais eu l'occasion de naviguer dans les plans)

Objectif 3 : Dégager l'essentiel de la gestion d'une urgence

L'essentiel est de :

- Savoir comment se propagent les maladies (1)
- Maîtriser les principes fondamentaux du succès dans la gestion opérationnelle des urgences sanitaires (2)

(1) La pathogénie des maladies épizootiques est au cœur des plans d'urgence. Sont abordés : chaîne de transmission, rôle épidémiologique des sources, unités épidémiologiques animal / troupeau, modalités d'apparition et de diffusion.

Le principe de l'enquête épidémiologique et la notion de fenêtre épidémiologique sont rappelés, ainsi que les mesures de lutte qui découlent du comportement des maladies.

(2) Sept fondamentaux de l'urgence sanitaire ont été identifiés et ordonnés selon une progression logique type pyramide de Maslow.

Méthodologie :

- Listing de l'ensemble des points les plus importants de la gestion des urgences (Bibliographie non exhaustive : Note de service DGAL/SDSPA/N2003-8049 du 7 mars 2003 ; Guide d'audit des plans d'urgence contre les épizooties majeures de l'Unité d'audit sanitaire du C.G.A.A.E.R.) [7,93]

- Regroupement de ces points en six grands principes : connaissance des acteurs, communication, évaluation des besoins, mobilisation des moyens, fiabilité et rapidité du diagnostic, maîtrise de la circulation virale

- Mise en ordre de ces grands principes selon une progression logique représentée par une pyramide : le sommet de la pyramide contient le but à atteindre, chaque étage de la pyramide étant nécessaire pour atteindre l'étage supérieur. (*cf.* Fig.8 ci-dessous). La maîtrise de la circulation virale est à la fois un des fondamentaux de l'urgence et le but ultime auquel tous les autres fondamentaux concourent.

- Ajout d'un septième principe fondamental, un principe transversal à garder en tête à tout moment de la gestion d'une urgence que nous avons appelé « prendre son temps dans l'urgence ». Prendre son temps dans l'urgence, c'est garder à tout moment une vision globale des évènements, être capable de prendre du recul afin d'évaluer une situation, d'adapter la stratégie et d'éviter les pièges dus à la précipitation.

Ce principe transversal a été arbitrairement placé juste en dessous du sommet de la pyramide ; en fait, il sépare le sommet du reste de la pyramide afin de le différencier des autres fondamentaux qui sont plus assimilables à des « étapes ». Cette coupure matérialise également le fait qu'il n'y pas de linéarité : le respect des cinq premiers fondamentaux ne garantit pas le succès du dernier. Ce sont des conditions nécessaires mais non suffisantes à la maîtrise de la circulation virale ou, plus généralement, à une bonne gestion de crise.

- La pyramide de l'urgence sanitaire construite, tous les fondamentaux ont été déroulés et explicités point par point avec l'attendu « concret » pour l'agent des services vétérinaires.

Figure 8 - Pyramide de l'urgence sanitaire (Extrait de la formation "Principes de l'urgence sanitaire", niveau 2)

3.4.5 Conception de l'exercice sur table : identification des étapes clés du dispositif d'urgence et rédaction des scénarii

Les étapes les plus intéressantes (et potentiellement les plus problématiques) de la gestion d'une urgence sanitaire ont été identifiées après familiarisation avec les plans des quatre départements lorrains.

Trois scénarii à trous ont été rédigés (un scénario F.A., un peste aviaires et un P.P.C.) afin de faire travailler trois groupes d'agents sur des sujets semblables (aux mêmes étapes) mais aux questions légèrement différentes du fait de la spécificité des maladies. Chacune des questions de l'exercice sur table du matin est en lien direct avec un ou deux des fondamentaux de l'urgence sanitaire, afin de garder une cohérence dans les objectifs d'apprentissage.

La restitution se fait sur la base d'un PowerPoint dont une partie est à compléter sur le moment avec les réponses du public. Le but de cette correction dynamique est de montrer l'aspect non figé des plans et la multiplicité des modes de gestion de l'urgence ; l'essentiel n'est pas de s'en tenir au plan mais d'en comprendre l'esprit et de savoir à chaque instant justifier ses actions.

Le moment de la restitution est aussi un moment privilégié d'échanges et de désacralisation des urgences sanitaires, notamment pour les agents qui n'en ont jamais connu (qu'elles soient liées à des maladies épizootiques à PISU ou non). L'interaction est favorisée par le fait que les agents aient travaillé sur les mêmes phases, mais sur des maladies différentes.

Le document de restitution final (complété) est envoyé aux participants dans les jours suivant la formation.

3.4.6 Déploiement de la formation

La formation a été déployée une première fois en début avril 2012 auprès de douze agents, essentiellement des services lorrains de santé animale mais pas seulement : deux agents des fraudes, un agent travaillant pour les installations classées pour la protection de l'environnement (I.C.P.E.) et un agent (cadre) d'abattoir étaient présents. Les retours ont été très bons dans l'ensemble ; le travail en groupe autour des scénarii a été particulièrement apprécié.

3.5 Conception de caisses régionales d'intervention en élevage suspect

Lors de suspicion de maladie épizootique visée par un plan d'intervention sanitaire d'urgence, l'objectif principal est d'empêcher la circulation éventuelle de l'agent pathogène mais aussi de déterminer rapidement si la suspicion doit être infirmée ou confirmée. Le processus de confirmation passe en général par l'obtention de résultats de laboratoire positifs sur des prélèvements réalisés dans l'exploitation suspecte.

Il s'agit donc de se rendre rapidement sur l'exploitation, d'y mettre en place les premières mesures de blocage et de procéder après examen clinique aux prélèvements sur les animaux. Ce faisant, il faudra intervenir dans le respect de la biosécurité, de sorte que les agents ne contribuent pas à la diffusion de virus. La sécurité des agents doit également être assurée.

3.5.1 Objectif : mise en cohérence du contenu et de l'organisation des caisses avec les procédures et mesures de biosécurité

La nature et l'organisation du matériel d'intervention impactent grandement la conduite de la visite. Des caisses mal conçues vont amener les agents à multiplier les infractions au principe de biosécurité, peuvent être à l'origine de pertes de temps voire de mise en danger des agents. Ceci a été relevé par de nombreux retours d'expérience, à commencer par celui de l'exercice Lorraine 2012 (*cf.* 3.6).

L'objectif de leur redéfinition au niveau régional est de mettre en cohérence les caisses avec les procédures de visite et les mesures de biosécurité liées.

Ce travail doit aboutir à l'adoption et l'appropriation de nouvelles caisses par les départements lorrains, pour les cinq principales maladies visées par les plans d'intervention sanitaire d'urgence : la fièvre aphteuse, les pestes aviaires et les pestes porcines.

3.5.2 Benchmarking

Sur l'initiative de la Lorraine, les fiches « matériel d'intervention » et les procédures d'entrée et sortie d'exploitation de plusieurs départements ont été rassemblées via le réseau des coordonnateurs régionaux. Cela a constitué la base d'un benchmarking sur le contenu des caisses et les procédures associées :

- plans des six départements d'Alsace et de Lorraine et de neuf autres départements [66]
- plan australien (AUSVETPLAN) [2]
- différents retours d'expérience d'exercices avec mise en œuvre du matériel : Ploufragan 2009, Rhône-Alpes 2004, Guyane 2010, Lorraine 2012 et synthèse de la MUS sur les exercices réalisés en 2009 [68]
- supports de formation de la Guadeloupe, du Lot et de l'INFOMA [47]

3.5.3 Identification des matériels nécessaires à chaque étape de la visite

La visite de suspicion peut être divisée grossièrement en étapes : préparation à la D.D.e.c.P.P., arrivée des agents D.D.e.c.P.P., blocage de l'exploitation et mise en place de barrières sanitaires, examen clinique, réalisation puis sortie des prélèvements, recueil d'informations et remise de consignes à l'éleveur.

Le matériel indispensable à la réalisation de chacune de ces étapes a été identifié avec un triple objectif :

- respect de la biosécurité
- indépendance (par rapport au vétérinaire et à l'éleveur : au-delà du fait que l'un et l'autre ne disposeront pas forcément du matériel souhaité, leur laisser le soin de compléter le matériel spécifique « urgence » de la DDecPP avec le leur peut poser des problèmes de biosécurité)
- réduction au strict nécessaire. Ce dernier point a son importance dans la mesure où le strict nécessaire a déjà un poids et un volume conséquents.

Pour le choix du matériel, les questions de la nécessité, de la commodité et du remplacement possible par un autre matériel ont été posées (*cf.* 2.6.2). Enfin, des spécialistes des différentes filières et de la D.G.A.L. ont été consultés pour la validation du matériel nécessaire aux prélèvements et autopsies.

3.5.4 Confrontation avec les procédures

La première liste de matériel issue de l'étape précédente a ensuite été confrontée aux contraintes liées aux procédures (procédures qui ont été remises en question à cette occasion, notamment celles d'habillage / déshabillage).

Concrètement, le déroulé de la visite a été formalisé et à chaque moment ont été posées les questions du poids des caisses, du devenir et de la compatibilité de chacun de leurs éléments avec la biosécurité.

Par exemple (et c'est un principe de base de la biosécurité) : à chaque franchissement d'une zone plus contaminée vers une zone moins contaminée, le matériel doit être désinfecté. Si c'est impossible, il doit rester dans la zone plus contaminée.

La confrontation avec les procédures nous a menés à concevoir non pas une mais plusieurs caisses gigognes, des « sous-caisses » correspondant chacune à une zone d'utilisation. Le zonage est réalisé selon les niveaux de contamination virale, ces niveaux étant eux-mêmes basés sur l'importance respective des sources de virus (animaux > produits > milieu).

La visite d'un élevage suspect doit donc se dérouler ainsi :

- localisation des principales sources de virus

- déduction d'un zonage de l'exploitation, zones à la frontière desquelles seront placées les barrières sanitaires (rubalise, pédiluves et par la suite rotoluve éventuellement)
- progression dans l'élevage en adéquation avec le zonage (habillages / déshabillages, désinfections, sortie ou abandon sur place du matériel)

Par ailleurs, le choix a été fait de prévoir des caisses suffisamment grandes pour que tout le matériel y compris le matériel à ajouter au dernier moment (pulvérisateurs par ex.) tienne dedans. Ainsi, tout (et uniquement) le matériel à utiliser en zone 1 se trouve dans la caisse 1 et ainsi de suite.

Il a également été décidé de constituer des caisses par maladie. La phase de préparation de la visite se trouve en effet considérablement rallongée (et complexifiée) quand une caisse unique existe et qu'il faut ajouter le matériel propre à chaque maladie au dernier moment. [68,77]

3.5.5 Rédaction des fiches techniques « matériel de visite de suspicion »

Les fiches techniques relatives au matériel de la visite de suspicion ont été rédigées sur le principe même de la constitution des caisses : non dissociation du matériel et des procédures.

Il y a une fiche par caisse ; chaque fiche doit être plastifiée et collée sur sa caisse. Les fiches doivent servir à l'inventaire du matériel, de check-list du matériel à ajouter/vérifier avant de partir mais aussi de guide de procédure pendant la visite.

Renseignements contenus dans les fiches (une fiche = un recto A4) :

- maladie
- numéro de la caisse
- lieux, étapes et procédures
- matériel associé
- check-list du matériel à ajouter ou à vérifier avant de partir
- devenir du matériel

La date de dernière vérification du matériel doit être indiquée par une étiquette, collée sur la fiche à l'emplacement prévu à cet effet (*cf.* Annexe 3 p.151).

3.5.6 Rédaction d'un recueil de spécifications techniques

Le matériel a été choisi à partir de retours d'expérience, d'expertises diverses et sur un certain nombre de critères (*cf.* 3.5.3). Quelle que soit l'utilisation faite des caisses du SRAL Lorraine par les D.D.e.c.P.P., il était donc nécessaire de formaliser les spécifications techniques de celui-ci. Un recueil a été constitué (*cf.* Annexe 4 p.155). Il pourra éventuellement alimenter les réflexions des coordonnateurs PISU des autres régions.

3.5.7 Constitution de caisses « test » et validation

Le matériel nécessaire à la constitution d'un jeu de caisses complet a été réuni et sa valeur avoisine les 700€. Les caisses validées sont légèrement modifiées suite à ce test et suite au retour d'expérience de l'exercice Lorraine.

3.5.8 Conception d'un support de formation à l'utilisation des caisses

Il convient d'associer à la mise en place d'un nouvel outil une formation appropriée. La formation à l'utilisation des nouvelles caisses s'intitule *« Biosécurité dans le cadre d'une suspicion en élevage suspect de maladie à plan d'intervention d'urgence sanitaire »*.

Elle a été conduite une première fois fin août 2012 auprès des chefs de service des départements des Vosges, de Meuse, de Moselle et de Meurthe-et-Moselle (formation de formateurs). Puis la formation sera déclinée par ceux-ci auprès de leurs agents.

Déroulement de la formation (durée 3h30) :

1) Partie théorique (1) : Présentation du contexte d'intervention, du principe de biosécurité et du raisonnement menant à la définition de zones plus ou moins contaminées dans l'exploitation (*cf.* Fig.9 ci-dessous). Certaines notions d'épidémiologie sont rappelées à cette occasion.

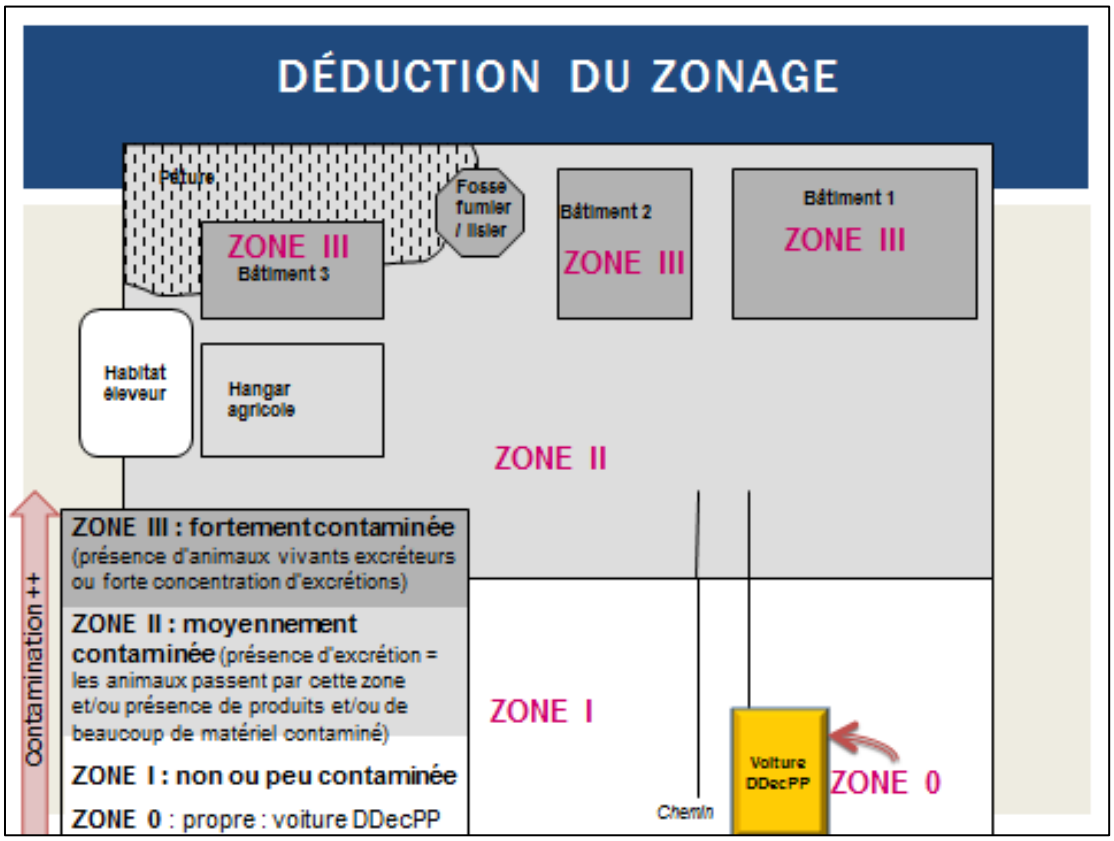

Figure 9 - Zonage théorique d'une exploitation suspecte de maladie épizootique à plan d'urgence (Extrait de la formation « Biosécurité dans le cadre d'une suspicion en élevage suspect de maladie à plan d'intervention d'urgence sanitaire »)

2) Partie théorique (2) : Présentation de la séquence opérationnelle de visite. Les nouvelles caisses sont présentées en même temps que les procédures. Support de la partie théorique : PowerPoint très illustré avec photos et schémas pour la visualisation de la progression en élevage (*cf.* Fig.10 ci-dessous)

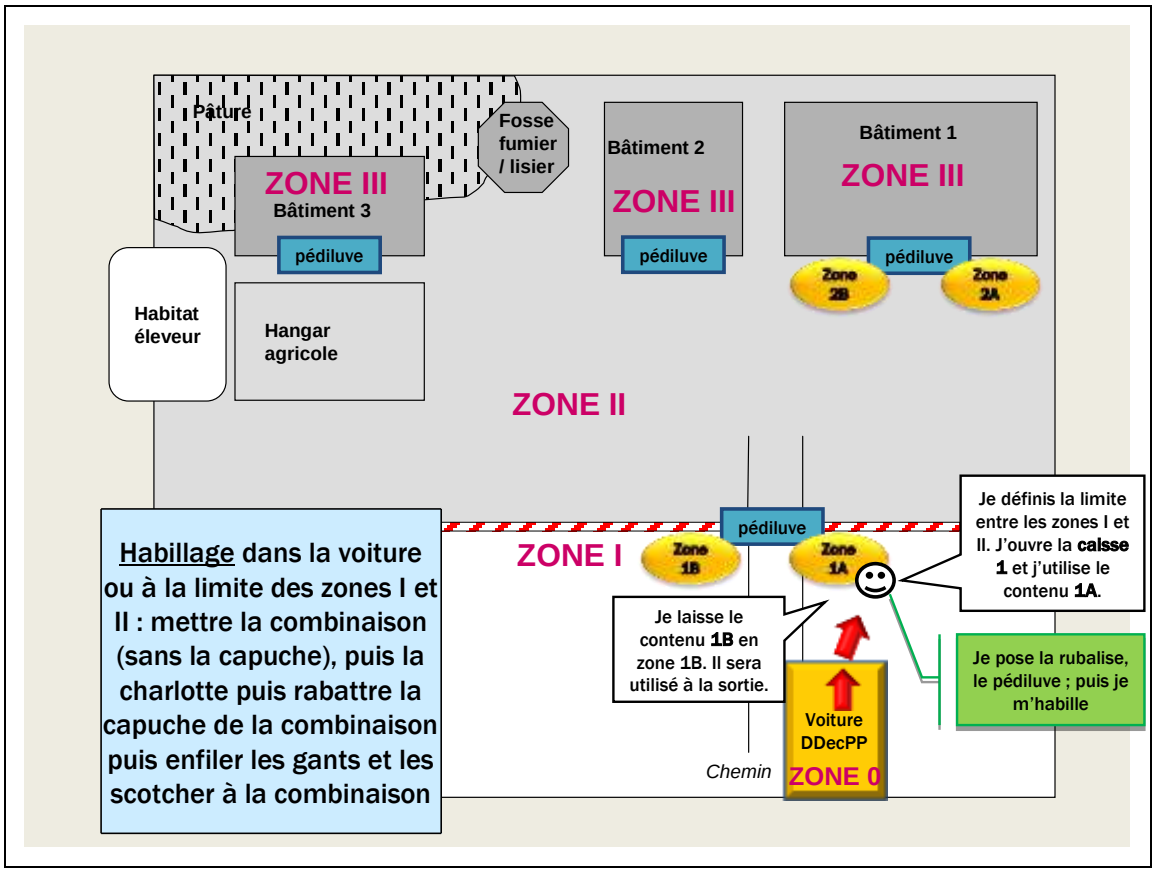

Figure 10 - Étape d'habillage (Extrait de la formation « Biosécurité dans le cadre d'une suspicion en élevage suspect de maladie à plan d'intervention d'urgence sanitaire »)

3) Partie pratique : Entraînement à l'entrée et sortie d'un élevage suspect de maladie à PISU (élevage imaginaire au zonage matérialisé par du scotch). Un premier binôme d'agents réalise le parcours « visite d'élevage » avec les nouvelles caisses, sous les yeux des autres participants avec les commentaires du formateur. Puis, les autres participants se répartissent en binômes et partent sur le parcours à intervalles réguliers. Ils utilisent des caisses en carton où seuls les équipements de protection individuelle sont réels (et réellement revêtus).

3.6 Réalisation d'un exercice régional de simulation d'urgence épizootique

Préalable :

L'exercice « Lorraine 2012 » est un exercice partiel de terrain, de caractère inopiné, qui a permis de tester la gestion de la suspicion d'une maladie épizootique à plan d'urgence par les services de la protection des populations de Moselle et de Meurthe-et-Moselle. Il s'est tenu pour partie aux sièges des D.D.P.P. 54 et 57, pour partie dans l'exploitation agricole de l'École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de Nancy (ENSAIA).

Un dossier d'exercice a été constitué. Il permet de préciser les objectifs de l'exercice, certaines conventions d'exercice ainsi que le rôle des différents acteurs qui sont intervenus.

Ses annexes contiennent certains documents utilisés pour la préparation de l'exercice. D'autres documents (bibliographie sur les exercices, formation des observateurs, retour d'expérience) accompagnent ce dossier d'exercice et, comme lui, pourront servir de support à la réalisation d'exercices similaires ultérieurement ou dans d'autres régions.

L'ensemble des informations relatives à la préparation et au déroulement de l'exercice sont consultables dans le dossier d'exercice présenté en annexe 5, p.159.

3.6.1 Un enseignement croisé pour les quatre départements lorrains

La cellule animation, en charge de la préparation, de la réalisation et de l'analyse de l'exercice, était composée de deux personnes à la DRAAF Lorraine : Yann Villaggi (coordonnateur régional PISU) et moi-même.

Les départements de Moselle et de Meurthe-et-Moselle participaient directement à l'exercice en tant que structures joueuses, c'est-à-dire testées.

Les départements des Vosges et de Meuse participaient également à l'exercice, en tant qu'observateurs. Observer la gestion de l'urgence par les départements voisins leur a permis de prendre du recul par rapport à l'organisation et la politique de leur propre structure, voire par rapport aux réactions qui auraient été les leurs en situation semblable.

Le nouveau chargé de mission pour la zone défense à la DRAAF Lorraine a lui aussi suivi de près le montage et la réalisation de l'exercice. Les chefs de pôle coordination des régions Alsace et Lorraine devaient être observateurs de la cellule animation.

Nous avions des acteurs complices de la cellule animation :

- le Dr. Jean-François Bossu, vétérinaire sanitaire à la clinique du Grémillon à Essey-lès-Nancy

- M. Henri-Philippe Guimont, responsable de l'exploitation de l'ENSAIA à Champenoux (domaine expérimental de la Bouzule), ainsi que son équipe sur site

Ces acteurs, s'ils se sont eux-mêmes enrichis par cette expérience, nous ont d'abord été d'une aide précieuse que ce soit pour le montage de l'exercice ou plus tard au moment de la construction du retour d'expérience.

Enfin, la région Alsace, impliquée à la marge, a pu bénéficier du retour d'expérience.

3.6.2 Préparation

Le document majeur par la constitution duquel toute préparation d'exercice doit commencer, est une check-list des choses à faire.

Bibliographie

Un travail bibliographique a été réalisé en amont de l'exercice, tant pour s'approprier la méthode que les éléments de vocabulaire adaptés.

Je suis donc partie de la méthodologie ORSEC, y ai agrégé les spécificités des plans d'intervention sanitaire d'urgence en santé animale ; puis j'ai élargi le champ avec des réflexions d'experts de la gestion de crise.

Sources principales :

- Exercices de sécurité civile : *Comment les préparer, les réaliser, les évaluer ? Mémento en 10 points*. 2008, Direction générale de la sécurité civile. [20]
- Exercices de sécurité civile : *Guide méthodologique sur les exercices cadre et terrain*. 2011, Direction générale de la sécurité civile. [21]
- Boutet, P., *et al.*, Plans d'urgence contre les épizooties majeures : *Vade-mecum pour l'organisation d'un exercice de simulation d'une alerte épizootique*. 2009, Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux. [8]
- Guide méthodologique *« La conduite du retour d'expérience, éléments techniques et opérationnels ».* 2006, Direction de la défense et de la sécurité civiles. [6]
- Robert, B., *Exercices de crise : nouvelles pratiques*, Revue de la Gendarmerie Nationale, décembre 2002, N°205, numéro spécial Gestion de crise. [69]
- Expériences d'autres régions (notamment la Basse-Normandie, un grand merci à Sylvie Pérennec) [68]

Définition des objectifs

Objectif général : **tester la gestion de la suspicion d'une maladie épizootique** à plan d'urgence par les services de la protection des populations des départements de Moselle et de Meurthe-et-Moselle, ceci afin d'en tirer les enseignements adéquats dans les quatre départements lorrains.

La phase de suspicion a été choisie, car elle relève de la compétence exclusive des directions départementales en charge de la protection des populations. Les objectifs particuliers doivent tester certains points critiques des plans d'intervention sanitaire d'urgence.

Ont été prises en compte les limites dues au dimensionnement restreint de l'animation et de l'observation, à la nouveauté de ce type d'exercice en région Lorraine et à la nécessaire perturbation du fonctionnement habituel des services :

- l'exercice est resté intra –D.D.P.P. (pas de sollicitation des autres services de l'État ni de réunion d'État-major => la cellule animation a joué tous les rôles hors D.D.e.c.P.P. joueuse)

- l'enquête épidémiologique n'a pas été jouée

- peu d' « injects de jeu » (c'est-à-dire des réorientations du jeu ou des demandes de précisions aux structures joueuses) ont été ajoutés

- le jeu a duré une demi-journée seulement pour chaque département

Objectifs particuliers :

- Tester la **circulation de l'information** : tester le traitement de l'appel initial, tester la circulation de l'information dans la chaîne de commandement et l'information reçue par les partenaires

- Tester la **mobilisation des moyens humains** (D.D.P.P. 54 et 57) : tester la permanence du personnel, l'annuaire d'urgence, la mobilisation des équipes et l'organisation du travail

- Tester la **mobilisation des moyens matériels** (D.D.P.P. 54 et 57) nécessaires à la gestion des suspicions et des premiers foyers : tester l'utilisation des outils SIGAL et de cartographie, tester la préparation des véhicules et du matériel pour la visite de suspicion

- Tester la capacité de la D.D.P.P. 54 à établir un **diagnostic fiable et rapide** : tester les réflexes cliniques et épidémiologiques, tester la conduite des prélèvements

- Tester la mise en œuvre des principes de **biosécurité** (D.D.P.P. 54) notamment des procédures d'entrée et sortie d'exploitation

- Tester la **pertinence des plans** d'intervention sanitaire d'urgence (D.D.P.P. 54 et 57) en vue de leur actualisation

Écriture du scénario et des conventions d'exercice

Le scénario a été écrit dans le respect des préconisations de la Direction de la sécurité civile (D.S.C.) [20]:

- le thème et le scénario répondent aux objectifs et non l'inverse
- le scénario est crédible (aspect confirmé par les participants à l'occasion du retour d'expérience)
- le scénario est en cohérence avec la durée de l'exercice (idem)

Scénario résumé :

La fièvre aphteuse est arrivée en Moselle dans un élevage caprin de l'est du département. Les signes cliniques étant généralement frustres dans cette espèce, elle est tout d'abord passée inaperçue.

La maladie a ensuite été introduite dans un élevage mixte bovins / caprins de Meurthe-et-Moselle (ENSAIA) par l'achat d'une chèvre issue du foyer mosellan. Une dizaine de jours plus tard, des signes cliniques typiques de fièvre aphteuse sont observés sur plusieurs bovins de l'élevage.

11 juin 2012, 09h05 : L'alerte est donnée au standard de la D.D.P.P. 54 par le Dr. Vét. Jean-François Bossu, vétérinaire sanitaire de l'exploitation expérimentale de l'ENSAIA, domaine de la Bouzule à Champenoux.

Le scénario a été injecté dans un tableur Excel avec les entrées suivantes (voir dossier d'exercice en annexe) :

- heure (probable)
- événement
- réaction possible des joueurs
- points observés
- aides à l'observation
- commentaires (souvent liés à l'organisation pratique pour les observateurs)
- positionnement des observateurs

Puis, les conventions d'exercice ont été rédigées et ajoutées au dossier d'exercice, puis diffusées aux structures participantes au moment voulu (*cf.* dossier d'exercice en Annexe 5, p.159).

Rencontre des acteurs

Le vétérinaire sanitaire et l'éleveur ont été rencontrés afin de leur expliquer le déroulement de l'exercice, ses enjeux, ses suites. Leur rôle a été défini, un document d'appui leur a été remis. Ce document rappelle leur rôle et anticipe certains comportements possibles des agents testés (*cf.* dossier d'exercice en Annexe 5 p.159)

Formation des observateurs

Les observateurs ont été choisis dans les structures sur la base d'une certaine connaissance des plans d'intervention d'urgence sanitaire. Il était néanmoins nécessaire de leur dispenser une formation préparatoire à l'observation, exercice nouveau pour chacun.

La formation a duré une demi-journée. Elle a été dispensée une semaine avant la date de l'exercice, à mon sens le timing idéal : suffisamment loin de l'exercice pour permettre une appropriation suffisante des documents d'observation, suffisamment proche de l'exercice pour que la formation soit encore fraîche dans l'esprit des observateurs.

Plusieurs supports leurs ont été présentés et transmis :

- un PowerPoint présentant : le scénario, le site de la Bouzule, le fonctionnement en binômes des observateurs, les détails pratiques notamment l'accueil et le ravitaillement des observateurs, les modalités de l'exercice (partiel/ terrain/ inopiné + conventions d'exercice), les annuaires d'exercice des joueurs et des observateurs, les objectifs de l'exercice, les objectifs de l'observation, les outils d'observations, certaines caractéristiques des plans des départements testés, les modalités du retour d'expérience
- une grille d'observation (d'utilisation facultative)
- un vade-mecum d'observation
- certaines fiches des plans existants dans le 54 et le 57

Avec le recul, la grille d'observation n'est pas forcément indiquée. Le vade-mecum, lui, est indispensable. Les observateurs, si ils étaient globalement satisfaits de la formation reçue, ont fait valoir que le déroulement de la visite d'exploitation n'avait pas été suffisamment anticipé / présenté par la cellule animation.

Autres éléments de préparation

- Mise en service et test d'une adresse e-mail pour l'exercice
- Aménagement de la salle d'animation à la DRAAF (nous avions deux lignes fixes dont l'une était plutôt réservée à l'entrée, l'autre à la sortie + un téléphone portable pour les communications avec les observateurs et les acteurs)
- Briefing du personnel de la DRAAF susceptible de tenir le standard le jour J et donc de recevoir des appels relatifs à l'exercice

- Constitution d'un recueil de communications de la cellule animation, c'est-à-dire l'ensemble des fax, courriels et contacts téléphoniques prévisibles rédigés et ordonnés selon leur horaire d'intervention
- Rédaction d'un récapitulatif de l'ensemble des personnes susceptibles d'être jouées par la cellule animation avec la prévision de leurs réactions

Communication sur l'exercice

Il y a d'abord eu information des chefs de service santé animale et de leurs directeurs de la période prévisionnelle (première quinzaine de juin) et des conventions de l'exercice, puis les directeurs ont averti leurs préfets de la tenue de l'exercice.

La MUS et l'Anses ont été averties, notamment afin d'anticiper d'éventuels non respects des conventions d'exercice (ex : appel réel de la MUS au sujet de la suspicion de fièvre aphteuse, sans mention de la formule « j'appelle dans le cadre de l'exercice »…)

Une semaine avant l'exercice, l'ensemble des agents des deux structures joueuses a été destinataire d'un courriel avec toutes les conventions d'exercice.

À la lumière du retour d'expérience, il était important de spécifier aux structures le niveau d'implication souhaité dans l'exercice (réalisme, participation de tous et non du seul service de santé animale…). **Sans indication de la part des organisateurs, chaque structure a agi selon sa perception propre de ce qu'est un exercice** (*cf.* 3.6.3).

Par ailleurs, la préfecture de la Moselle a communiqué au public à l'issue de l'exercice (*cf.* Annexe 7 p.194).

3.6.3 Déroulement de l'exercice

L'exercice a eu lieu le 11 juin, de 09h à 17h. Le retour d'expérience a montré qu'il était appréhendé par les agents des deux structures, mais qu'il a été bien vécu. Les conventions d'exercice ont été globalement bien suivies, et un seul biais d'exercice conséquent s'est fait sentir : le fait de ne pas jouer l'enquête épidémiologique a occasionné une confusion dans l'organisation de la visite de terrain ainsi que sur le recueil de l'information épidémiologique.

En cellule animation

- 2 animateurs : taille limite pour pouvoir répondre à l'ensemble des sollicitations des joueurs.

- 1 observateur (2è observateur défaillant) : c'est trop juste pour absorber l'ensemble de l'information. Heureusement, nos multiples canaux d'informations nous ont permis de combler les lacunes d'observation quand il y en avait.

En Meurthe-et-Moselle

Début d'exercice (DEBEX) 9h – Fin d'exercice (FINEX) 12h30

- 8 personnes impliquées dont 1 agent pour la visite terrain

- 2 observateurs de la D.D.C.S.P.P. 55 sur le terrain + 1 observateur de la Zone de défense et de sécurité sur le terrain + 2 observateurs de la D.D.C.S.P.P. 88 dans les bureaux de la D.D.P.P. 54

- Vétérinaire sanitaire + responsable et personnel d'exploitation de l'ENSAIA

En Moselle

DEBEX 14h – FINEX 17h

- 13 personnes impliquées

- 2 observateurs de la D.D.C.S.P.P. 88 dans les bureaux de la D.D.P.P. 57

Séquences observées dans chacun des départements

Les séquences opérationnelles schématisées (Fig.11 ci-dessous) ont été mises en place durant l'exercice. À chaque séquence (Appel du vétérinaire sanitaire, alerte, préparation de la visite etc.) correspond plusieurs points observés ou « points testés » : organisation, communication et expertise pour la séquence d'alerte par exemple. L'heure de début de chaque séquence est mentionnée ; sans analyse plus poussée, on peut déjà constater la réactivité des services des deux départements.

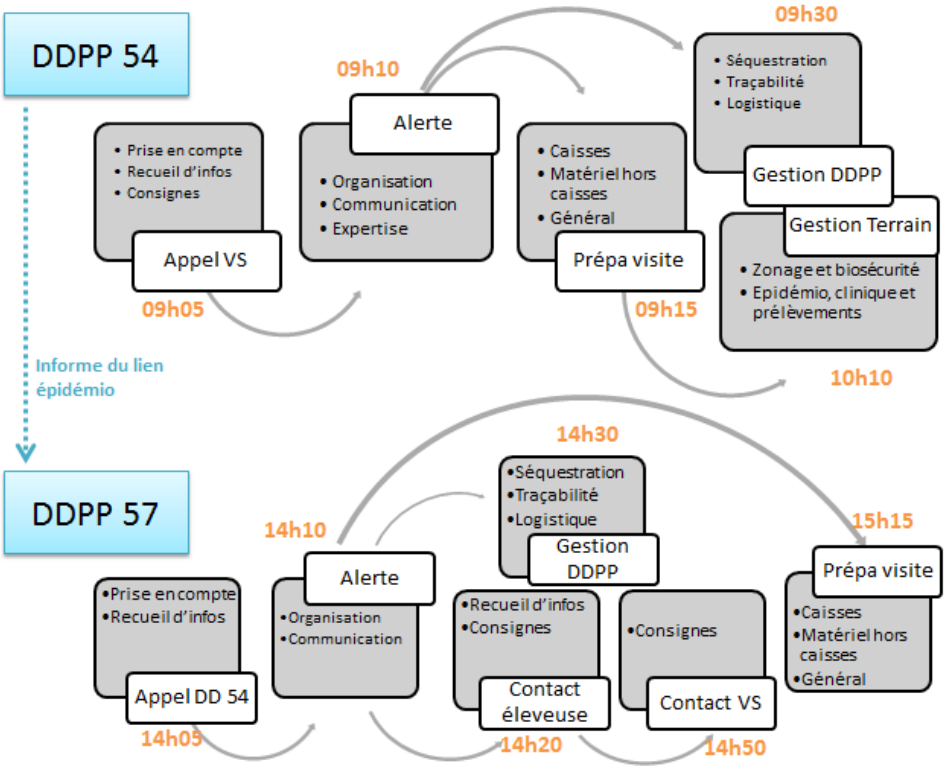

Figure 11 - Séquences opérationnelles observées lors de l'exercice Lorraine 2012

Perceptions de l'exercice

Les perceptions de l'exercice ont été très différentes entre les deux structures joueuses :

- La Meurthe-et-Moselle ne s'est pas préparée spécifiquement à l'exercice, elle a voulu tester la solidité de son organisation dans les conditions les plus proches de la réalité. L'ensemble du personnel de la D.D.P.P. a néanmoins été prévenu de la tenue de l'exercice et la planification du travail du service de santé animale s'est trouvée modifiée pendant la période d'occurrence probable de l'exercice. Enfin, l'exercice a concerné quasiment uniquement le service de santé animale.
- La Moselle, qui avait un plan beaucoup moins à jour que celui de la Meurthe-et-Moselle, s'est préparée activement à l'exercice (mise à jour du plan, formation du secrétariat, formation des membres du comité de direction). L'ensemble de la structure (y compris la direction) a été impliqué dans l'exercice.

3.6.4 Le post-exercice : construction du retour d'expérience

À un même événement vécu par plusieurs intervenants correspondra différentes visions ou interprétations. Un piège classique du retour d'expérience est également la réécriture inconsciente de l'histoire, le gommage des problèmes.

Il faut donc adopter une méthodologie stricte afin de tirer le maximum d'enseignements de l'expérience vécue. La création du retour d'expérience commun se fait séquentiellement, par :

- la constitution d'un chronogramme de l'événement
- le récit du vécu (débriefings à chaud)
- une phase d'analyse
- un retour d'expérience à froid avec proposition d'axes d'améliorations
- et enfin la formalisation du retour d'expérience pour diffusion

Débriefings (à chaud)

En tout premier lieu, un chronogramme de l'évènement a été construit sur la base des notes de la cellule animation, de son observateur et des documents transmis pendant l'exercice par les D.D.P.P. joueuses.

Puis, une série de débriefings a été menée :

- 12 juin : débriefing des observateurs
- 13 juin : débriefing de la D.D.P.P. 57 (étaient présents l'ensemble des participants à l'exercice)

- 14 juin : débriefing de la D.D.P.P. 54
- 14 et 15 juin : débriefings du vétérinaire et de l'éleveur

La présentation du chronogramme en débriefing a permis de le compléter et de valider la séquence. Ensuite, le récit de la façon dont se sont déroulés les évènements a été confronté à l'expérience de chacun puis validé.

Les participants ont livré leur analyse à chaud des éléments de la gestion de l'urgence qu'ils ont trouvé plus ou moins positifs ; puis ils ont donné leur jugement sur l'exercice lui-même (sa préparation, sa mise en œuvre).

En plus des débriefings, un questionnaire du C.G.A.A.E.R. par structure a été rempli (*cf.* dossier d'exercice en Annexe 5 p.159). Celui-ci n'a pas toujours été bien compris et il n'a rien apporté de plus que les débriefings. Pour bien l'utiliser, il faudrait sans doute l'adapter à chaque exercice, mais il resterait toujours la difficulté d'interprétation liée au format « écrit ». L'intérêt qu'il peut néanmoins comporter est de faire réfléchir les joueurs à ce qu'ils ont vécu immédiatement à la suite de l'exercice (et non deux ou trois jours après à l'occasion du débriefing).

Analyse

Une fois les informations de la cellule animation et des débriefings compilées, les points positifs, très positifs, négatifs et très négatifs de la gestion de chaque étape ont été recensés dans un tableur Excel. Ils ont ensuite été regroupés par thématique et traduits en forces et faiblesses. Les biais d'exercice ont été pris en compte dans cette analyse.

Des recommandations ont été élaborées dont voici les axes principaux :

- procédures (matériel, documents, méthode)
- stratégie (évaluation de la situation initiale, stratégie de gestion de l'urgence en santé animale, stratégie de gestion de crise)
- formation (agents des services de santé animale, agents autres, cadres)

L'analyse critique de la préparation et de la mise en œuvre de l'exercice a eu lieu dans un second temps. Par manque de temps de réunion et pour ne pas surcharger celle-ci, les recommandations associées n'ont pas été présentées lors du retour d'expérience à froid.

Retour d'expérience (à froid)

Le 4 juillet soit trois semaines après l'exercice, une réunion des chefs de service de santé animale a été l'occasion du retour d'expérience à froid.

Il s'est déroulé en trois temps :

- Présentation de la préparation et du déroulement de l'exercice

- Présentation et validation collégiale des forces et faiblesses (visualisation séquence par séquence sur PowerPoint, avec gradation en quatre niveaux : positif, très positif, négatif, très négatif => *cf.* extrait de la présentation en Annexe 6 p.193)

- Proposition et modification des axes d'amélioration (document à modifier transmis aux chefs de service)

Le moment du retour d'expérience avec la « découverte » des forces et faiblesses est toujours un moment délicat, car les services qui se sont beaucoup investis et pensaient avoir bien géré l'évènement connaissent forcément des déconvenues. Plus que jamais, l'animateur de la réunion doit avoir le principe suivant en tête :

> *« Les exercices n'ont pas pour vocation de « sanctionner » ou « contrôler » mais d'élever le niveau de compétence de ceux qui s'entraînent. »* (Extrait du mémento en 10 points, Direction de la sécurité civile [20])

C'est aussi pour faciliter la conduite du retour d'expérience et l'acceptation des points à améliorer que l'étape de validation d'un récit commun est importante.

De l'intérêt d'opter pour un exercice ne testant pas un mais deux départements : les départements développent des stratégies différentes, et les points faibles de l'un peuvent être les points forts de l'autre. Il y a moins besoin de s'attarder sur les faiblesses, car elles deviennent évidentes lorsque l'autre structure joueuse en a fait une force.

Formalisation du retour d'expérience (a été fait après la fin de mon stage)

La présentation aux directeurs a eu lieu en septembre 2012, par le coordonnateur régional des plans d'intervention sanitaire d'urgence. Un retour d'expérience synthétisé sera diffusé à la D.G.A.L., aux SIDPC …

3.6.5 Conclusion sur l'exercice

Le retour d'expérience de l'exercice régional fièvre aphteuse a permis d'identifier des pistes d'amélioration, pour la préparation comme pour la réponse aux urgences sanitaires. Certains documents critiques des plans d'urgence et notamment l'annuaire, doivent être revisités. Le matériel d'intervention, son utilisation, les procédures d'entrée et sortie d'élevage requièrent également des améliorations.

Du reste, l'interministérialité des structures soulève la question de l'appropriation de la culture de l'urgence par l'ensemble des agents. En situation d'urgence, ce n'est pas seulement un service mais toute une structure qui est mobilisée dont, de manière particulièrement prégnante, la direction. L'interculturalité des services doit être promue, que ce soit par le biais de formations de sensibilisation ou par la participation aux exercices.

Il semble donc que les priorités retenues par la région Lorraine pour le maintien du caractère opérationnel des plans d'intervention sanitaire d'urgence soient en cohérence avec les besoins des départements.

D'autre part, les directeurs sont en attente de ce type d'exercice et la mobilisation des équipes lors de l'exercice « Lorraine 2012 » montre bien l'intérêt que ceux-ci portent à ce type de préparation. C'est une opportunité considérable pour les structures, une opportunité dont tous semblent saisir l'enjeu, même si chaque structure a sa propre perception de ce que peut être un exercice. La culture de l'exercice, plus généralement la culture de la gestion de crise reste parfois à instaurer ou tout du moins consolider.

L'investissement en termes de préparation et d'analyse est par contre conséquent. En comptant toutes les étapes précitées plus le temps passé en réunion à traiter de ce sujet, cet exercice aura mobilisé environ 0,3 E.T.P. C'est plus que ce que consacrent la plupart des coordonnateurs régionaux à l'ensemble des problématiques plans d'urgence.

Si un exercice semblable devait se répéter en Lorraine prochainement, en admettant que le coordonnateur régional PISU n'ait pas changé et qu'il parvienne à mobiliser une ou deux autres personnes averties pour constituer une cellule d'animation, une partie conséquente du travail ne sera plus à faire. Dans toute autre situation, il faudra bien sûr mutualiser l'expérience ; pour autant, cela ne réduira pas nécessairement de beaucoup le temps à consacrer à l'exercice.

Des questions se posent, notamment celle de l'opportunité de fixer un nombre minimal d'E.T.P. à consacrer par chaque coordonnateur régional aux plans d'intervention sanitaire d'urgence. Une task-force nationale ou plusieurs task-forces zonales sur ces sujets peuvent également constituer des pistes intéressantes.

IV Discussion

4.1 De l'urgence à la crise

Tout au long de ce travail, nous avons quasiment indifféremment parlé « d'urgence » ou de « crise ». Une différence existe néanmoins. Une urgence est une situation à laquelle on doit remédier sans délai. La crise est une notion subjective, dont chacun possède sa définition. Une définition possible consiste à dire que la crise est une situation d'urgence dont les capacités de traitement sont dépassées : en situation de crise il y a dérèglement.

Le cabinet d'expertise en gestion de crise Argillos a identifié des dizaines de facteurs de crise, reliés entre eux par cinq lignes de faille correspondant à l'insatisfaction de cinq demandes profondes du corps social (sécurité, transparence, sens, justice, autorité) et qui nourrissent une crise de confiance dans l'autorité (État, entreprise, experts). [70]

Dans le cadre du management des urgences sanitaires, ces lignes de failles peuvent être explorées afin d'éviter ou de comprendre la transformation de l'urgence en crise.

4.1.1 La ligne de faille « sécurité »

Une majorité de citoyens-consommateurs, du fait de la modernisation des modes de vie, a perdu le contact avec la production agricole. Ils sont donc dans l'obligation de faire confiance aux producteurs. En retour, leurs exigences en matière de santé et sécurité sont maximales ; ils demandent le « risque zéro ». Un travail sur cette ligne de faille visera donc à sensibiliser, à communiquer sur les risques et à recréer le lien entre le consommateur et le producteur.

4.1.2 La ligne de faille « transparence »

Les citoyens attendent de la part des organisations une transparence totale sur les risques et éventuels dysfonctionnements. Or, les politiques de communication sont souvent jugées opaques et les médias, acteurs non neutres des crises, vont amplifier ce ressenti.

> *« Le public ne maîtrise rien, et en plus, il a le sentiment qu'on lui cache des informations concernant sa santé et sa sécurité »*. [70]

Ici encore, une communication de qualité pourra contribuer à l'atténuation de la crise.

4.1.3 La ligne de faille « sens »

Le besoin de sens n'est pas satisfait :

- Aucun éleveur n'élève des animaux pour tous les détruire. Particulièrement dans le cas des ruminants où les animaux peuvent être élevés sur de longues périodes, des liens particuliers se créent entre éleveur et cheptel. Ce cheptel peut par ailleurs avoir une valeur patrimoniale, sa génétique étant héritée de la famille.

- Le « temps » de la science ne correspond pas au temps de l'urgence : la science est souvent dans l'incapacité de donner des réponses rapides et satisfaisantes aux dossiers sur lesquels le public est fortement en attente.
- Les médias sont plus producteurs d'émotion que de sens.
- La réglementation du côté des autorités et les certifications du côté des organisations, peuvent contribuer à donner du sens. Leur prolifération s'accompagne d'efforts documentaires accrus, renforcés par l'assurance qualité, mais ceux-ci s'effectuent parfois au détriment du travail de terrain.

Par ailleurs, une spécificité des PISU de santé animale au sein des plans ORSEC, par rapport aux plans en médecine humaine par exemple (« plan blanc », « plan rouge »), est que leur mise en œuvre implique la destruction. Certes, c'est bien la destruction d'une minorité de troupeaux, de produits, pour la protection du plus grand nombre ; le principe de destruction est néanmoins difficile à concevoir par les éleveurs bien sûr, mais aussi par la société civile.

4.1.4 La ligne de faille « justice »

Il y a un besoin croissant de reconnaissance des victimes et de leurs droits. Dans le cas des urgences sanitaires, les mesures de police sanitaire prises de manière préventive dans certains élevages et les pertes directes et indirectes occasionnées pour les éleveurs vont générer un sentiment d'injustice. L'État cherchera à atténuer ce sentiment d'injustice par des compensations financières, dont la légitimité est parfois remise en cause (*cf.* 2.1.3).

4.1.5 La ligne de faille « autorité »

Propagation éclair des rumeurs et perte de confiance dans les élites : voilà deux symptômes de notre temps qui alimentent une perte de crédibilité des discours officiels. De plus, les décideurs manquent de préparation à la gestion de crise. Il n'en est en général pas question dans leur cursus de formation initial.

L' « esprit concours » et le formatage scientifique propre au passage par les classes préparatoires françaises comporte peut-être l'effet pervers de formater les esprits à trouver une vérité, « la » solution avant ou contre les autres, alors que les crises impliquent l'élaboration en équipe de réponses à un problème sans solution. Au plein de la crise, dans le stress de l'urgence, les décideurs ont plus que jamais besoin de s'assurer de leur autorité et il leur est alors difficile de se remettre en question. Ils sont aussi souvent trop conscients des retombées négatives éventuelles d'une gestion de crise qui serait jugée mauvaise a posteriori, et il en ressort un comportement d'évitement vis-à-vis de leurs responsabilités.

Les urgences de santé animale, présentant des points de faiblesse sur toutes les lignes de faille décrites par le cabinet Argillos, apparaissent particulièrement crisogènes. Quelles conséquences doivent-elles être tirées sur la planification et la préparation à l'urgence ?

4.2 Prendre conscience des limites de la planification d'urgence

Pour le spécialiste de la gestion des crises Patrick Lagadec, quand il y a dérèglement, **l'organisation est incapable de faire face sur la base de ses modes opératoires habituels** car elle est confrontée à une trop forte perturbation externe ou interne. C'est la limite principale de la planification d'urgence. Celle-ci est en général adaptée jusqu'au point de rupture, jusqu'à l'irruption de la crise. [53]

L'impuissance des plans de crise classiques est sans doute également due au fait que les crises prennent, depuis une quinzaine d'années, **une intensité nouvelle**.

Selon Argillos, ce ne sont souvent plus des crises isolées. On observe des crises « en série » notamment du fait que les systèmes défectueux, lors qu'ils explosent, sont voués à exploser de toute part (E.S.B., Listeria, E. coli, tuberculose), peut-être également en partie du fait de l'attention médiatique focalisée sur un point de fragilité des filières.

D'autre part, l'instantanéité de l'information et la connectivité des économies jouent sur la violence de la crise : à une vitesse phénoménale, c'est l'ensemble de la filière qui se trouve affectée, avec un impact financier colossal et des répercussions internationales systématiques.

Enfin, les organisations et les métiers se sont complexifiés. Le grand public découvre leurs « faces cachées » à l'occasion des crises, et cela a pour résultat l'amplification des crises avec l'apparition ou la réapparition de peurs chez les citoyens-consommateurs. Et même les organisations que l'on pensait les plus solides peuvent s'effondrer (scandale du Médiator, naufrage de l'Erika). [70]

On pourrait ainsi se demander dans quelle mesure les plans d'urgence permettent réellement une réponse plus efficace lors d'une crise. En Norvège, contrairement à l'expérience australienne (*cf.* 2.7.2), les retours d'expérience de gestion des maladies épizootiques des animaux aquatiques montrent que les mesures mises en place en dehors de tout plan d'urgence faisaient appel au bon sens et étaient adaptées à la situation. *À contrario*, les mesures prescrites plus tard par des plans d'urgence s'avérèrent d'efficacité moindre puis cessèrent d'être appliquées. [44]

4.3 Remettre en question les pratiques

Les dispositifs actuels de gestion des crises sont-ils à revoir ? Certainement, les pratiques doivent évoluer ; néanmoins face à des situations complexes et anxiogènes, les PISU sont une colonne vertébrale indispensable.

Ils doivent permettre :

- L'identification voire l'anticipation de l'entrée en crise
- Une évaluation constante de la situation
- L'adaptabilité à l'imprévisible

Quelles sont les principales pistes d'amélioration ?

4.3.1 Principes transversaux

L'approche capacitaire

L'approche capacitaire est actuellement le chaînon manquant dans la préparation à l'urgence sanitaire. C'est une démarche à l'origine militaire, basée sur l'étude de situations-types ; il s'agit d'envisager **en temps de paix** l'ensemble des capacités opérationnelles nécessaires à la réalisation d'un certain nombre d'objectifs (ex. : abattage de 100 vaches dans un délai donné). Les questions auxquelles l'approche capacitaire répond sont pour chaque objectif : peut-on assumer en interne, doit-on faire appel à l'extérieur, doit-on changer de stratégie ? Ces estimations doivent permettre de dimensionner la réponse à un évènement et doivent être sans cesse confrontées à la réalité opérationnelle, au travers des retours d'expérience. [57]

Par ailleurs, **en situation d'urgence**, une analyse capacitaire sera de toute façon utile.

L'exercice suisse NOSOS 2011 conclue que, si le Service vétérinaire suisse est en mesure de maîtriser un foyer de fièvre aphteuse dans sa phase initiale en intervenant sur les premières exploitations touchées, en cas de nombreux foyers apparaissant simultanément, il devra collaborer avec d'autres institutions ; à un stade avancé de la propagation de la maladie, les ressources seront insuffisantes dans tous les domaines. [61]

C'est également l'une des conclusions des Australiens en 2011 : l'Australie n'est pas en mesure de répondre à une épizootie de fièvre aphteuse, dès lors que des foyers multiples sont impliqués. Le plan australien sera révisé en conséquence. [56]

Le plan gouvernemental « nucléaire, radiologique, biologique et chimique » (N.R.B.C.) dont la doctrine a été validée en septembre 2010, se fonde sur une approche capacitaire. Ce plan doit constituer une aide à la décision pour le Premier ministre et les ministres concernés lors de la menace d'exécution ou de l'exécution avérée d'une action malveillante ou à caractère terroriste de nature nucléaire, radiologique, biologique ou chimique. Les préfets de zone de défense et de sécurité et les préfets de départements sont chargés de décliner le plan gouvernemental N.R.B.C. pour différentes situations, dont la contamination de produits de consommation et la contamination ou infection avérée d'animaux ou de végétaux. [90]

Alors que les PISU actuels n'intègrent pas la dimension capacitaire, leur traduction au sein du plan gouvernemental N.R.B.C. doit intégrer la notion de moyens nécessaires puis interroger la disponibilité des moyens, afin de fournir aux décideurs des informations leur permettant d'évaluer leur marge de manœuvre. En situation d'urgence, le préfet a davantage besoin de savoir ce qu'une

unité opérationnelle est en mesure de réaliser effectivement que de connaître le matériel dont elle est dotée. Des **indicateurs capacitaires** ont ainsi vocation à être mis en place. [48]

Enfin, l'approche capacitaire, qui déroule un scénario et ses suites possibles, s'oppose à la focalisation sur le foyer index de nos PISU actuels. Elle soulève plusieurs questions d'ordre technique, notamment celle de l'abattage (stocks de produits euthanasiants, contention et dégagement des animaux), celle de l'équarrissage (quelle capacité utilisable en plus du traitement habituel), celle de l'élimination du virus dans les effluents, celle de la vaccination, etc.

Une approche intégrée, multidisciplinaire

L'approche **« One health »** (« Une seule santé »), proposée dès 2004 par la Société de conservation de la faune sauvage (Wildlife Conservation Society, W.C.S.) puis diffusée largement en 2008 par la F.A.O., l'O.I.E. et l'O.M.S. notamment, consiste en une stratégie de collaboration multidisciplinaire et intersectorielle face aux menaces des maladies infectieuses à l'interface entre l'animal, l'homme et l'écosystème. [35]

Encore aujourd'hui, la lutte contre les épizooties est menée par le secteur vétérinaire et la lutte contre les épidémies par le secteur médical, chacun travaillant relativement isolément. Lorsqu'il n'y a pas de pratiques intégrées, il n'y a pas de synergie, et divers domaines importants ne sont pas ou sont insuffisamment pris en compte (environnement, économie, sociologie, etc.). Il est nécessaire d'y remédier, et ceci est particulièrement important dans le cas des maladies zoonotiques. En effet, 75% des maladies émergentes sont zoonotiques. [15,59]

En outre, même en dehors des zoonoses, les efforts gagneraient à être poursuivis concernant **l'intégration des différents acteurs à une même réponse d'urgence**.

Le monde de l'élevage, s'il est responsabilisé financièrement, doit également prendre part à la préparation de la réponse d'urgence (conception des plans, participation aux exercices, etc.). [46]

La connaissance des structures publiques dédiées aux secours d'urgence et l'intégration des principes d'ORSEC par ses acteurs sont encore insuffisantes. [20,41]

Les REX de 2009 et ceux de 2007-2008 montrent qu'un effort particulier doit être porté par tous les acteurs en matière de coordination de leurs actions. En outre, trop souvent encore, des dysfonctionnements liés à une appropriation encore insuffisante des principes d'ORSEC, ainsi qu'à la difficulté de juger de l'intérêt d'activer les structures de commandement, se produisent. [22-24]

Le rapport de synthèse de la D.S.C. sur les principaux enseignements des évènements marquants de 2009, préconise l'association de chaque service à l'élaboration et la révision des dispositifs d'urgence auxquels il prendra part.

Les restructurations issues de la réforme générale des politiques publiques, les règles de mobilité des cadres de l'administration, ainsi que l'intégration de nouveaux acteurs par des conventions de partenariat ou de délégation, sont autant de facteurs qui viennent complexifier la gestion de l'urgence.

C'est le rôle des **rencontres de terrain** que de faire se connaître les différents acteurs de la gestion de l'urgence. Au niveau national, un dialogue doit être permis entre les différents protagonistes de la gestion publique et privée comme de la recherche, au sein de **groupes de travail** pluridisciplinaires.

La **formation continue** notamment par le biais des exercices, mais aussi la **formation initiale** (à l'E.N.S.V. et dans les écoles vétérinaires entre autres) peuvent également contribuer à la connaissance des acteurs de terrain.

4.3.2 Outils de préparation

La forme doit servir le fond : ne pas se retreindre aux outils classiques

Une documentation, du matériel en quantité suffisante, des infrastructures et la mise en place d'un programme de formation ne seront que d'un intérêt restreint si leur présentation et leur organisation n'ont pas été réfléchies sérieusement.

Il s'agit de se jouer le scénario de l'urgence, de se mettre à la place de l'agent en situation de crise, au moment de la conception.

Ces considérations liées à la forme sont déjà importantes **en temps de paix** : quel est l'agent qui sera en mesure d'intégrer le quart des informations dispensées à l'occasion de deux jours de présentations PowerPoint monochromes et chargées, à la charte graphique attendue et figée ? Un livret PISU ultra-synthétique d'appropriation du plan étape par étape, pourrait être constitué. Des exercices novateurs et légers pourraient venir compléter les séquences de formation.

En situation d'urgence, la forme devient primordiale ; les éléments non mis en valeur seront négligés, les documents chargés au style alambiqué ne seront pas exploités. *À contrario*, une organisation spatiale judicieuse de l'espace de travail, des documents synthétiques sous forme de check-lists et un matériel présenté de manière à rendre son utilisation intuitive, vont considérablement faciliter l'action d'urgence. Les équipes doivent pouvoir visualiser la situation à tout moment, grâce à un affichage mural, une cartographie S.I.G., des cartes heuristiques, des check-lists, etc. Les agents de terrain doivent pouvoir rassembler puis utiliser le matériel nécessaire de manière rapide et simple, aidés pourquoi pas par des photographies de l'attendu. « Visuel » est le maître-mot.

Les nouveaux canaux de communication en réseau (réseaux sociaux) doivent être exploités, comme cela commence à être le cas dans les pays anglo-saxons. [56]

Le fameux « guide bleu » D.G.A.L. (le « Guide pratique de diagnostic et de gestion des épizooties » à destination des vétérinaires sanitaires) pourrait facilement être décliné en une application pour Smartphone…

Côté américain, la Federal Emergency Management Agency (FEMA) a développé une application gratuite pour Smartphone comprenant des conseils de sécurité en cas de catastrophe, des check-lists interactives pour la constitution de kits d'urgence, ainsi que des cartes indiquant la localisation des points de rassemblement et centres de secours de la FEMA. [34b]

Les efforts concentrés sur la forme et donc sur le destinataire de l'information, pourraient bien devenir **des règles essentielles pour la conception**. De surcroît, les crédits dévolus à la prévention et à la préparation sont en baisse ; ils doivent impérativement être engagés de manière efficace, moderne. On ne peut plus se contenter d'appliquer les recettes traditionnelles, sans jamais les remettre en question. Il s'agit de se détacher du tropisme naturel de l'administration vers l'ordre et la procédure, de redonner sa place à la créativité lors de la conception des supports des PISU.

Des outils répondant à un référentiel commun, adaptés au contexte local

Il existe une forte demande de soutien et de coordination technique pour la préparation par les niveaux supérieurs (régional, national). L'harmonisation, la standardisation de la plupart des outils pourrait être envisagée à terme.

Paradoxalement, l'imposition pure et simple de nouveaux outils peut être contre-productive, si les services possèdent déjà les leurs. En cas d'urgence, ce sera le vieux plan réalisé au niveau local

et dont l'architecture est connue qui sera utilisé. Malheureusement, seul le nouveau plan aura été mis à jour sur tel ou tel sujet…

C'est tout le problème de la conduite du changement. On préconisera donc l'élaboration de cahiers des charges pragmatiques et précis, plutôt que la mise au point de l'outil lui-même. Ceci est particulièrement vrai dans le cas de l'annuaire d'urgence, qui nécessite de nombreuses mises à jour et dont l'appropriation par les agents sera primordiale. En définitive, nous avons ici une obligation de résultats, et non de moyens.

4.3.3 Méthodes de gestion

Il s'agit de quitter l'action - réaction, de prendre de la hauteur. La culture de l'immédiateté de nos sociétés modernes se retrouve dans le travers répandu de « l'action - réaction ». **Sans anticipation, sans vision globale**, pendant une crise le risque existe de vouloir traiter toutes les informations au fur et à mesure, sans prendre le temps de les prioriser. En amont de la crise, cela ne permet pas de l'anticiper, puisque les signes annonciateurs ne sont pas pris en compte. Les moments propices à la réflexion et à l'anticipation sont perçus comme une perte d'un temps précieux qui aurait pu être dévolu à l'action.

Afin de ne pas subir la crise mais d'en devenir acteur, les exercices et autres formations doivent porter une grande attention aux points suivants. Si l'on peut avoir l'impression qu'ils nous font perdre du temps, c'est en fait tout le contraire. Ces points ne sont pas techniques mais sont des comportements liés à des compétences transversales de gestion de crise :

- Évaluer la situation initiale ; avant de se jeter à corps perdu dans une urgence qui n'en serait pas une, par exemple !

- Faire l'inventaire des problématiques liées à chaque grande étape. La méthode dite « des 5 M » (milieu, méthode de travail, matière, matériel, main d'œuvre), qui consiste à passer en revue des familles de facteurs qui expliquent un phénomène, peut être utilisée pour le déroulement de la visite de suspicion par exemple.

- Anticiper : prévoir les permanences, les étapes suivantes et les facteurs limitant l'action… Argillos propose la mise en place systématique, en cellule de crise, "d'équipes d'anticipation" qui ne participent pas directement à la gestion de la crise, mais gardent une vision globale et le recul nécessaire afin de proposer des solutions tout en gardant un temps d'avance sur l'action.

- Être attentif, à l'écoute et garder une approche pragmatique : une adaptation permanente doit être possible, il s'agit de savoir « sortir du plan ».

- Toujours motiver sa démarche. Ce principe sert la prise de décision, puisqu'une solution ne sera pas retenue si elle ne peut être motivée. Il servira également à justifier les actions entreprises vis-à-vis du public ou en cas d'enquête faisant suite à la crise.

- Partager, conserver et structurer l'information. La tenue d'un livre de bord ou d'une main-courante, la réalisation de briefings réguliers vont contribuer à donner à chacun le même niveau d'information. Cet aspect fait souvent défaut à la gestion des crises, entre autres déficits communicationnels. Le fait de conserver l'information structurée servira également l'analyse de la crise *a posteriori*.

4.3.4 Sur la pratique du retour d'expérience

De nombreux biais existent dans l'exercice du retour d'expérience, nous l'avons vu précédemment (*cf.* 2.7.2). C'est un rituel qui manque, en santé animale du moins, de **méthode cadre pour l'analyse**. Sans méthode, les retours d'expérience sont souvent trop consensuels, voire sont de simples rappels des mesures prises. Ils peuvent aussi facilement se cantonner à la désignation de boucs émissaires.

Il faut donc faire attention à ne pas occulter l'essentiel, et les concevoir de manière à ce qu'ils soient **suivis d'améliorations**.

Dans le Rapport de la vérificatrice générale du Canada à la Chambre des communes, en 2010, il apparaît que l'Agence canadienne d'inspection des aliments, qui traite des situations d'urgence zoosanitaires, « *n'assure pas systématiquement le suivi des leçons apprises* ». Elle effectue pourtant une bonne analyse des expériences vécues, les synthétise et propose systématiquement des actions d'amélioration. Cependant, ces actions sont non priorisées et ne sont que rarement mises en place. [10b]

Le pilotage du suivi doit être organisé, avec des échéances, des objectifs… de façon systématique, que ce soit suite à une crise d'ampleur nationale ou que ce soit simplement la valorisation d'un exercice de simulation. On peut aussi capitaliser de l'expérience à partir de REX issu de non-crises, des fausses alertes traitées comme de vraies alertes dans le but de tester le dispositif.

Attention néanmoins à ce que la méthode proposée ne devienne pas une procédure fastidieuse de plus, à forme rébarbative et figée. Le guide méthodologique sur la conduite du retour d'expérience de la DSC [18] présente un contenu riche, dont les principes gagneraient à être synthétisés, simplifiés puis diffusés largement dans les services.

4.4 L'État, chef d'orchestre de la gestion de crise, doit consolider son réseau technique

La gestion des urgences sanitaires se professionnalise et se complexifie en parallèle. Un besoin d'expertise d'ordre technique existe, qui pourrait être traité à différents niveaux de compétence. Une liste non-exhaustive de questions encore non-résolues est établie, puis la structure du réseau technique actuel est rappelée ; enfin, des pistes pour la consolidation de ce réseau sont abordées.

4.4.1 Un besoin d'expertise technique

Différentes questions d'ordre technique concernant la gestion des urgences zoosanitaires restent non résolues. Une **saisine de l'Anses** pourrait être souhaitable sur l'élimination du virus dans les effluents notamment.

Certaines questions récurrentes n'ont pas forcément vocation à être traitées par cet organisme, mais pourraient faire l'objet d'une **expertise technique au niveau national** :

- Lors de l'abattage sur site, comment effectuer la contention des gros animaux tout en permettant leur évacuation une fois inertes ?

- Comment garantir le géoréférencement des lieux de détention d'animaux ? Si un géoréférencement automatisé des exploitations à partir du lieu-dit de la commune n'est pas possible, ne faudrait-il pas au moins assurer le géoréférencement d'établissements considérés « prioritaires » (centres de rassemblement par exemple) ?

- Les méthodes de mise à mort (notamment des porcins) doivent peut-être être repensées, sur la base des REX, des connaissances scientifiques les plus récentes afin d'abattre un grand nombre d'animaux rapidement, ainsi qu'en respectant les exigences de la législation sur la protection animale.

Les REX, synthétisés au niveau national, doivent contribuer à l'expertise technique détenue à ce niveau.

D'autres sujets encore, pourraient être pris en charge par le **niveau zonal**, notamment ceux qui ont trait à la gestion de stocks et nécessitent une analyse capacitaire « locale » :

- Concernant l'équarrissage : selon la capacité maximale journalière de traitement des équarrisseurs et le volume réellement traité, de quel delta dispose-t-on pour les abattages d'urgence au niveau d'une zone de défense et de sécurité ?

- Comment garantir l'approvisionnement en produits euthanasiants, quels stocks établir et où les conserver ?

- La question de l'approvisionnement et de la gestion de stocks de désinfectants se pose, comme elle se pose pour les produits euthanasiants ; quel que soit le produit, il doit être disponible en quantité suffisante même en cas d'aggravation de l'épizootie. Les modalités d'approvisionnement puis d'élimination des désinfectants périmés doivent être définies.

Chaque zone de défense et de sécurité pourrait disposer d'une liste actualisée des organismes qui stockent des désinfectants (G.D.S., centrales vétérinaires, etc.), ainsi que d'un protocole sur la manière d'exploiter les synergies en matière d'utilisation des produits de désinfection.

Par ailleurs, de plus en plus **la gestion de l'urgence apparaît comme un « métier en soi »**. Ce métier requiert non seulement des compétences spécifiques liées à une réelle expertise, mais aussi une connaissance fine du jeu d'acteurs interinstitutionnel, ainsi que du temps. Des E.T.P. dévolus à cette mission pourraient être sanctuarisés. En effet, la gestion de l'urgence implique d'être constamment en préparation ; cette préparation, nous l'avons vu, peut être extrêmement chronophage (mises à jour, exercices) et requiert des compétences dont l'acquisition et le maintien ne sont pas réellement permis dans des services gérant un quotidien différent de la préparation à l'urgence. [38]

4.4.2 Rappel de la structure du réseau technique existant

En France et en Europe, il existe un **réseau de compétence scientifique** fort : ce sont les laboratoires agréés et les laboratoires nationaux de référence, puis les laboratoires communautaires de référence au niveau européen. L'Anses avec la Plateforme d'épidémiosurveillance, le Réseau français pour la santé animale (R.F.S.A.) et enfin la Plateforme technologique européenne pour la santé animale (European technology platform for global animal health, ETPGAH), participent à la coordination de l'expertise scientifique.

Le **réseau d'expertise technique**, quant à lui, s'appuie actuellement sur :

- La MUS, une structure récente qui centralise les alertes de santé animale depuis peu et qui gère les cas de rage, de charbon, de fièvre Q et de cowpox en temps de crise, ainsi que la refonte et l'amélioration des plans PISU génériques en temps de paix. Un E.T.P. a été recruté pour la gestion des alertes de santé animale et le dossier PISU, cependant des dossiers transversaux en dehors du cadre des PISU font également partie de ses missions.

- Le bureau de la santé animale (le B.S.A.), dont les agents gèrent les cas de maladies à PISU autres que celles citées précédemment, ainsi que la refonte des chapitres maladies des PISU en temps de paix. Le B.S.A. traite également beaucoup d'autres sujets que les PISU, et a des difficultés à dégager du temps pour ce dossier chronophage.

- Le réseau des coordonnateurs régionaux réactivé en 2010. Depuis fin 2010, les coordonnateurs régionaux ont des fiches de fonction dédiées ; il n'y a cependant pas de minimum d'E.T.P. fixé pour l'action de coordination régionale des PISU, donc celle-ci peut être de 0,8 E.T.P. mais aussi de 0,05 E.T.P. dans certaines régions. Par ailleurs les coordonnateurs régionaux, selon la région toujours, peuvent avoir développé une vraie expertise PISU par goût, ou encore être totalement « naïfs » en termes de connaissances PISU et de gestion de crise.

- Les correspondants départementaux PISU (dont l'activité de mise à jour des plans passe après les missions de service public et jusqu'en fin 2012 après le programme national d'inspection, *cf.* 1.4.7).

Sporadiquement, des forces « de soutien » viennent contribuer à l'amélioration des plans ; dans le cadre de la refonte nationale des PISU, un ingénieur général du C.G.A.A.E.R. et un groupe de

cinq inspecteurs-élèves de santé publique vétérinaire en formation à l'E.N.S.V., apportent respectivement leur aide à la MUS et au B.S.A.

Au niveau communautaire, une équipe de soutien à la gestion des urgences vétérinaires a été mise en place par la Décision de la Commission 2007/142/EC. De juin 2007 à mai 2011, treize missions ont été conduites en Europe et exceptionnellement dans des pays tiers, par des membres de ce groupe composé d'une centaine d'experts de tous les pays de l'Union européenne. [12]

4.4.3 Pistes pour la consolidation du réseau d'expertise technique

Une structure est donc d'ors et déjà en place, la professionnalisation de la gestion de crise est en cours au MAAF ; il apparaît à présent essentiel de **consolider ce réseau d'expertise technique**.

Celui-ci pourrait s'appuyer plus largement sur le **réseau des coordonnateurs régionaux** : comme c'est le cas pour le réseau des « personnes ressources » de la D.G.A.L., un nombre d'E.T.P. minimal pourrait être décidé, ainsi qu'un cahier des charges « compétences » pour le recrutement et la formation continue à la gestion de l'urgence des coordonnateurs PISU. Des bases scientifiques, mais aussi une expertise technique s'appuyant sur une expérience de terrain devront être valorisées afin de développer la compétence dans ce réseau.

Ce réseau pourrait également s'inscrire dans un **réseau plus large, interministériel de gestionnaires de l'urgence**, afin de valoriser en santé animale la longue expérience des corps d' « urgentistes » professionnels (militaires, pompiers…). Ce réseau interministériel contribuerait aussi à faciliter le dialogue en temps de crise avec les services d'autres ministères, notamment la Direction générale de la santé.

De surcroît, notre réseau de coordonnateurs PISU est régional, lorsque leurs interlocuteurs au sein d'ORSEC, eux, sont organisés aux niveaux départemental et zonal. Les coordonnateurs régionaux PISU doivent-ils, à l'instar et avec les chargés de mission zone de défense et sécurité et les SIDPC, se constituer en **communautés de travail à l'échelon zonal** ? Pour la formation, la sensibilisation des agents ainsi que l'élaboration de protocoles répondant aux problèmes techniques capacitaires posés précédemment, la piste mériterait d'être explorée.

Les méthodes de **la MUS, une structure en principe exclusivement dédiée à la gestion de l'urgence**, ont déjà largement fait leurs preuves dans le domaine de la gestion des alertes relatives aux produits alimentaires. La MUS gère depuis 2002 les alertes concernant les produits alimentaires d'origine animale, sous le nom de « bureau de la surveillance des denrées alimentaires et des alertes sanitaires ». En 2008, la MUS actuelle est créée en étendant le champ de ce bureau aux alertes phytosanitaires et de santé animale. L'exercice est difficile, car la gestion des alertes de santé animale, comprise dans le plan ORSEC, est très différente de celle des alertes de sécurité sanitaire des aliments qui sont récurrentes et permanentes. La reprise par la MUS des alertes de santé animale traditionnellement gérées par le B.S.A. se fait progressivement ; aujourd'hui encore, sous réserve d'une expertise et d'une réflexion sur l'interface B.S.A. / MUS, le rôle de la MUS en santé animale gagnerait sans doute à être renforcé.

Un **travail en mode projet sur la préparation aux urgences de santé animale** pourrait être mis en place, séparé de la gestion quotidienne des alertes qui constitue le premier niveau de la phase de réponse. La personne en charge de la préparation y serait entièrement dédiée ; déchargée de la réponse aux alertes, elle aurait un rôle d'animation du réseau des coordonnateurs régionaux qui pourrait pleinement valoriser la compétence de celui-ci. Un travail de capitalisation de tous les REX pourrait également lui être attribué (alertes réelles mais aussi exercices effectués à l'étranger,

exercices centraux, nationaux et locaux). La MUS, en tant que bureau transversal de la D.G.A.L., pourrait assumer ces deux rôles de préparation et de réponse aux alertes sur le modèle de ce qui est fait au Département des urgences sanitaires (DUS) de la Direction générale de la santé (D.G.S.). [38]

En ce qui concerne le niveau communautaire, la MUS et le B.S.A. appellent de leurs vœux la mise en place d'un **réseau communautaire d'alerte rapide en santé animale**, analogue au RASFF utilisé en sécurité sanitaire des aliments. La réactivité en début d'alerte et la communication entre pays membres s'en trouveraient certainement nettement améliorées.

Enfin, confrontés à la même problématique du maintien de la compétence technique en temps de restrictions budgétaires, certains pays explorent des pistes originales qui, si elles sont discutables, peuvent alimenter notre réflexion :

- Certains cantons suisses proposent la mise en place d'une équipe de professionnels de l'urgence au niveau fédéral, sous la forme d'un **groupe d'intervention mobile** qui effectuerait certaines tâches dans toute la Suisse, avec le soutien des forces locales. [61]
En France, cette piste pourrait être intéressante pour la réalisation de l'enquête épidémiologique, qui ne fait intervenir qu'une matière première humaine donc plus facilement mobilisable qu'un équipement lourd, et ne nécessite pas de présence sur place prolongée.

- L'Australie explore la piste du **volontariat**, voire du **bénévolat**. Des programmes locaux et nationaux pourraient être développés afin d'augmenter la capacité de réponse à une épizootie majeure. Ils impliqueraient les gouvernements mais aussi les organisations de producteurs, le secteur privé, les associations locales. Ensemble, ces acteurs questionnent la faisabilité de la création de groupes locaux de soutien à la réponse d'urgence, mais aussi de celle d'une réserve nationale de volontaires entraînés, capables de répondre à n'importe quelle situation d'urgence zoosanitaire en tant que de besoin. [56]
On retrouve ici l'esprit des pompiers volontaires ou des militaires de réserve. Ceci serait-il envisageable en santé animale ?

- Les États-Unis répondent par l'affirmative ; en 2001 ils émettent l'idée de créer des réserves nationales de volontaires professionnels de la gestion de l'urgence, ou plutôt d'anciens professionnels puisque la piste explorée est notamment la **valorisation des compétences de retraités**. Des retraités à compétences spécifiques parmi les administrations et agences étatiques et fédérale, parmi les vétérinaires privés, ou encore d'anciens personnels d'abattoir ou de la gestion de la faune sauvage, pourraient être mis à contribution. [1]
Il serait intéressant de voir dans quelle mesure cette recommandation a réellement été suivie….

4.5 Clairvoyant mais positif : aller de l'avant en disant NON aux attitudes contre-productives

À de multiples reprises dans les parties précédentes, nous avons vu que la préparation à la gestion des urgences est chronophage et n'est pas toujours adaptée, que les procédures ne sont pas nécessairement suivies le jour « J », que les dégâts occasionnés par les crises sanitaires sont multiples et peuvent être exorbitants et enfin, que les urgences sanitaires sont extrêmement anxiogènes pour leurs gestionnaires comme pour le public.

Soit ; tous ces points concernent tous les pays du monde et sur chacun, des améliorations peuvent être apportées si tant est que les décideurs aient l'intime conviction que celles-ci s'imposent.

En fait, un point important et souvent négligé de la gestion des crises pourrait être le **facteur humain**. En temps de paix, deux attitudes m'ont parues assez répandues et semblent contre-productives.

Les propos suivants s'appuient sur des entretiens informels menés auprès d'acteurs à différents niveaux de la gestion des urgences sanitaires. Les pistes évoquées n'ont pas fait l'objet de validation scientifique. L'ensemble des attitudes face à la crise pourraient faire l'objet d'une véritable étude.

- **Le refus de la crise ou le sentiment de toute-puissance**
  « Dans tous les cas, en situation réelle, tout se passera bien puisqu'il y aura de réels enjeux. D'ailleurs, tout s'est toujours bien passé. »

Lorsqu'il y a des signes annonciateurs de crise, si tant est qu'ils soient perçus, ils ne seront pas forcément pris en compte car l'anticipation d'un phénomène de rupture n'est pas concevable. On pourrait établir un parallélisme avec la non-acceptation de la mort dans notre société moderne occidentale. Il en résulte une forte croyance dans l'infaillibilité de nos systèmes ; une croyance qui, dans le cas du management de crise, s'avère extrêmement dommageable. [70]

Plus prosaïquement, ce sentiment de toute-puissance vient peut-être également du fait que la France a été relativement épargnée par les dernières crises sanitaires majeures, notamment par la fièvre aphteuse en 2001, qui touche d'abord la Grande-Bretagne et permet ainsi à la France d'anticiper l'épizootie.

La réalisation de retours d'expérience ne devrait-elle pas susciter un regard durablement plus clair sur la gestion des urgences ? En fait, les retours d'expérience et surtout les nationaux, contribuent paradoxalement à renforcer le sentiment de toute-puissance ; présentés au plus haut niveau par des responsables directement impliqués, leur objectif peut facilement dévier de l'analyse en vue d'améliorer le système, vers la justification des actions menées.

- **Le sentiment de totale impuissance teinté de cynisme**
  « Quoi qu'on fasse, on ne sera pas en mesure de gérer ce qui nous arrivera. Et ce sera de toute façon pire que ce que l'on aura pu prévoir. »

À l'opposé du sentiment de toute-puissance qui sévirait plutôt loin du terrain dans les sphères décisionnelles, le découragement voire le cynisme semble plus répandu parmi certains acteurs de première ligne, dans les services départementaux.

Le chantier des PISU est vaste. Les problématiques associées, qu'elles soient directement liées aux PISU ou plus transversales, sont complexes et peuvent avoir un effet paralysant. Pour n'en citer que quelques-unes :

- l'apparition de nouvelles menaces sanitaires,
- le caractère imprévisible de ces menaces,
- la diminution des effectifs,
- la perte de compétence due au départ à la retraite d'agents détenteurs d'expérience,
- la réorganisation des services et l'intégration d'acteurs « naïfs » dans la gestion de crise…

Ces sujets préoccupent les acteurs de terrain, et peuvent nuire à la motivation générale. En temps de paix, l'autodérision est pratiquée ; celle-ci va comporter l'avantage de la remise en question permanente du système, une prise de recul nécessaire pour une bonne gestion des urgences. Pour autant, cette attitude comporte ces propres dangers ; une prise de recul trop importante peut entraîner un manque d'implication dans la préparation aux urgences. Il est nécessaire de s'interroger sur l'origine et l'impact de cette attitude sur les communautés de travail.

- **Quel lien entre discours en temps de paix et attitude en temps de crise ?**

Les deux attitudes développées précédemment correspondent à des discours tenus en temps de paix, dont il est légitime de se demander quelles seront les conséquences en situation de gestion de crise. Sans doute, la préparation aura été différente et mènera donc à une réponse différente.

Il est possible néanmoins que les crises atténuent les impacts négatifs d'une certaine démotivation, en soudant les équipes au travers de l'originalité des situations d'urgence et des valeurs communes de service public. L'exercice mené en Lorraine a montré par ailleurs que même si les agents redoutaient l'exercice et ne s'y sentaient pas suffisamment préparés, une fois sur le terrain, le pragmatisme des services vétérinaires a finalement permis une réactivité exemplaire des DDPP concernées.

Quoi qu'il en soit, il convient d'encourager les attitudes refusant les deux extrêmes développés ci-dessus, en adoptant un état d'esprit clairvoyant mais positif, ainsi qu'en analysant la situation avec ses forces et faiblesses afin de poursuivre au mieux les objectifs des PISU.

CONCLUSION

L'augmentation de la population mondiale, la transformation profonde de l'environnement par l'homme parallèlement à l'évolution des modes de vie et des attentes de la société, concourent à un accroissement des menaces sur la santé publique, ainsi que de la gravité potentielle des crises sanitaires. Le risque d'introduction de maladies épizootiques augmente, la nature de celles-ci évolue ; des maladies des animaux jusqu'alors inconnues font leur apparition et 75 % d'entre elles sont zoonotiques.

Dans ce contexte, les outils d'aide à la décision que sont les plans d'intervention sanitaire d'urgence évoluent. En France, ils sont intégrés au dispositif de réponse de sécurité civile (ORSEC) et s'orientent vers une approche générale, pour plus de flexibilité et une implication accrue de toutes les parties prenantes.

Une gestion efficace de l'urgence implique une préparation conséquente et adaptée, une préparation dans laquelle chaque acteur doit être engagé. Une stratégie nationale ainsi que des stratégies locales pour le maintien du caractère opérationnel des plans d'intervention sanitaire d'urgence doivent être définies, formalisées et régulièrement réévaluées.

Au sein de ces stratégies, l'intérêt des exercices est indéniable, tant pour la préparation des acteurs que pour l'amélioration continue du système. Une réflexion reste cependant à mener sur l'attendu « exercices » afin d'en assurer la qualité ; leur dimensionnement, les moyens à leur accorder et surtout, leur valorisation doivent être anticipés.

Enfin, le rôle de l'échelon régional dans l'animation et la coordination des plans départementaux d'intervention sanitaire d'urgence est d'une importance fondamentale. Le réseau des coordonnateurs régionaux, animé au niveau national par la mission des urgences sanitaires, constitue une communauté de travail dont les missions gagnent à être renforcées et qui pourrait utilement évoluer vers un réseau d'expertise technique.

Thèse de Mme Lorraine PUZIN

Le Professeur responsable
VetAgro Sup campus vétérinaire

Le Directeur général
VetAgro Sup

Par délégation
Pr F. Grain - DEVE
VetAgro Sup
Campus Vétérinaire

Le Président de la thèse

Vu et permis d'imprimer

Lyon, le 14 NOV. 2012

Pour le Président de l'Université,
Le Président du Comité de Coordination des Etudes Médicales,
Professeur F.N GILLY

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1

Bibliographie

1] **ANIMAL AND PLANT HEALTH INSPECTION SERVICE** (2009) The Animal Health Safeguarding Review and VS 2015. United States Department of Agriculture, Washington D.C., 2 p.

2] **ANIMAL HEALTH AUSTRALIA** Australian veterinary emergency plan (AUSVETPLAN). Primary Industries Ministerial Council, Canberra

3] **ARBELOT B., X. PACHOLEK, L. ALNOT et G. COUSTEL** (2003) Les plans d'urgence contre les épizooties majeures. *Bull. Épidémiol. Afssa-DGAL* 7 : 3-4

4] **ATTORNEY GENERAL'S DEPARTMENT** (2009) Australian emergency management arrangements. Commonwealth of Australia, Canberra

5] **BERNOTH E.M., G. MURRAY, M.D. RICKARD et G. HURRY** (1999) Approaches to managing aquatic animal health in Australia. *Rev sci tech. - Off. int. épizoot.* 18 : 228-238

6] **BOISSELEAU D., A. DIALLO, R. GOFFETTE *et al.*** (2010) Guide pratique de diagnostic et de gestion des épizooties. Direction générale de l'alimentation, Paris, 195 p.

7] **BOUTET P., D. ROUILLE, A. THEBAULT *et al.*** (2009) Audit des plans d'urgence contre les épizooties majeures : Guide d'auto-évaluation à l'usage des responsables de services déconcentrés. Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux, Paris, 46 p.

8] **BOUTET P., D. ROUILLE, A. THEBAULT *et al.*** (2009) Plans d'urgence contre les épizooties majeures : Vade-mecum pour l'organisation d'un exercice de simulation d'une alerte épizootique. Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux, Paris, 32 p.

9] **BOWMAN Q.P., J.M. ARNOLDI** (1999) Management of animal health emergencies in North America: prevention, preparedness, response and recovery. *Rev sci tech. - Off. int. épizoot.* 18 : 76-103

10] **BRONNER A., B. SAIMOUR et D. NGWA-MBOT** (2011) Prévention et surveillance des maladies réputées contagieuses rares ou exotiques en France en 2010 : une situation sanitaire favorable à préserver. *Bull. Épidémiol. Santé Anim. Alim. Anses-DGAL* 46 : 64-67

10b] **BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA** (2010) Chapitre 9 – Les Maladies animales, Agence canadienne d'inspection des aliments. *In :* Rapport d'automne 2010 de la vérificatrice générale du Canada. Bureau du vérificateur général du Canada, Ottawa (Ontario), 27p.

11] **CALAVAS D., A. FEDIAEVSKY, É COLLIN, A. TOURATIER, P. AMAR, V. MOQUAY *et al.*** (2012) Plateforme nationale de surveillance épidémiologique en santé animale: missions prioritaires et organisation. *Bull. Épidémiol. Santé Anim. Alim. Anses-DGAL* 48 : 2-5

12] **COMMISSION EUROPÉENNE** Site web de la Commission européenne, [*en ligne*]. Visité en 2012 ; disponible à l'adresse http://ec.europa.eu/.

13] **CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DES ESPACES RURAUX** (2007) Audit interne plans d'urgence - points critiques administration centrale (document de travail). *Communication personnelle*.

14] **COUR DES COMPTES** (2012) Aides d'urgence en agriculture. *In :* Rapport public annuel, Paris, 34 p.

15] **DAMPFHOFFER M.** (2009) Élaboration d'un plan de surveillance et d'urgence Fièvre de la Vallée du Rift pour la France métropolitaine. Mémoire, École des Hautes Études en Santé Publique, Rennes, 94 p.

16] **DDCSPP 12, FODSA** (2011) Convention technique et financière relative à un partenariat relatif aux plans d'urgence dans le département de l'Aveyron. *Communication personnelle.*

17] **DEVENEY M.R., K.J. SCOTT** (2008) Simulated aquatic animal disease outbreaks: a tool for improving responses to emergencies. *Rev sci tech. - Off. int. épizoot.* 27 : 147-159

18] **DIRECTION DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ CIVILE** (2006) Guide méthodologique : La conduite du retour d'expérience, éléments techniques et opérationnels. DDSC, Asnières sur Seine, 120 p.

19] **DIRECTION DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ CIVILE** (2006) Guide ORSEC départemental : méthode générale. DDSC, Asnières sur Seine, 73 p.

20] **DIRECTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE** (2008) Exercices de sécurité civile : Comment les préparer, les réaliser, les évaluer ? Mémento en 10 points. DSC, Asnières sur Seine, 82 p.

21] **DIRECTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE** (2011) Exercices de sécurité civile : Guide méthodologique sur les exercices cadre et terrain. DSC, Asnières sur Seine, 70 p.

22] **DIRECTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE** (2010) Rapport de synthèse - Principaux enseignements de la gestion par la sécurité civile des événements marquants de 2009. DSC, Asnières sur Seine, 60 p.

23] **DIRECTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE** (2009) Retour d'expérience - Éléments d'analyses sur les exercices PPI, année 2007-2008. DSC, Asnières sur Seine, 18 p.

24] **DIRECTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE** (2009) Retour d'expérience - Synthèses des enseignements tirés de la gestion des évènements de sécurité civile en France, année 2007-2008. DSC, Asnières sur Seine, 54 p.

25] **DIRECTION DU BUDGET** (2012) Guide pratique de la LOLF : Comprendre le budget de l'État. Ministère de l'économie et des finances, Paris, 76 p.

26] **DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION** (2012) Réunion des coordonnateurs régionaux plans d'urgence, Mission des urgences sanitaires, Paris, 28 juin 2012.

27] **DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION** (2010) Une politique de sécurité sanitaire rénovée en quarante actions - Dossier des participants. DGAL, Paris, 16 p.

28] **DRAAF DE LORRAINE** (2012) Document régional de formation de la région Lorraine. *Communication personnelle*.

29] **DUFOUR B.** (1999) Technical and economic evaluation method for use in improving infectious animal disease surveillance networks. *Vet. Res*. 30 : 27-37

30] **DUFOUR B., P. HENDRIKX et B. TOMA** (2006) Élaboration et mise en place de systèmes de surveillance épidémiologique des maladies à haut risque dans les pays développés. *Rev sci tech. - Off. int. épizoot.* 25 : 187-198

31] **ELBERS A.R., M.J. GORGIEVSKI-DUIJVESTEIJN, K. ZARAFSHANI et G. KOCH** (2010) To report or not to report: a psychosocial investigation aimed at improving early detection of avian influenza outbreaks. *Rev sci tech. - Off. int. épizoot.* 29 : 435-449

32] **EMERGENCY MANAGEMENT AUSTRALIA** (2004) Manual n° 43 : Emergency planning. *In* : Australian emergency manual series. Commonwealth of Australia, Dickson, 32 p.

33] **FAUGÈRE O.** (2007) Lutte contre les maladies émergentes : le point de vue des services vétérinaires. *In* : Colloque "Anticipation, détection et réponse aux risques infectieux émergents en France", Paris, 24 avril 2007.

34] **FAUGÈRE O., D. BOISSELEAU** (2007) Gestion du risque et communication. *Épidémiol. et santé anim.* 52 : 19-24

34b] **FEDERAL EMERGENCY MANAGEMENT AGENCY** Site web de l'Agence fédérale des États-Unis pour la gestion des mesures d'urgence (FEMA), *[en ligne].* Visité en 2012 ; disponible à l'adresse http://www.fema.gov/.

35] **FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION** (2011) Appliquer les leçons tirées de l'expérience de la grippe aviaire hautement pathogène à la prévention et à la maîtrise des grandes maladies animales et des risques de santé publique qui y sont liés. *In* : Santé animale durable et maîtrise des risques de santé publique - Agir à l'appui de l'initiative "Une seule santé", FAO Comité du programme, cent-sixième session, Rome, 15 p.

36] **FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION** (2010) La fièvre de la vallée du Rift à Madagascar : une carte actualisée de la répartition de la maladie en 2008. *EMPRES Transbound. Anim. Dis. Bull.* 35 : 23-29

37] **FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION** Site web de l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), [*en ligne*]. Visité en 2012 ; disponible à l'adresse http://www.fao.org/.

38] **FOURES F.** (2011) De l'urgentisation des routines à la routinisation des urgences : vieilles maladies, nouvelles crises, simples alertes. Thèse de doctorat universitaire, Institut d'Études Politiques de Paris, Paris, 505 p.

39] **GANIÈRE J.P.** (2012) Cours de réglementation sanitaire vétérinaire générale. École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique, Nantes, 124 p.

40] **GEERING W.A., J. LUBROTH** (2002) Preparation of Foot-and-Mouth Disease contingency plans. *In* : FAO Animal Health Manual (16), FAO, Rome, 99 p.

41] **GRANDIDIER G.** (1999) Le rôle du vétérinaire lors des catastrophes naturelles. *Rev sci tech. - Off. int. épizoot.* 18 : 239-255

42] **HARTLEY D.M., J.L. RINDERKNECHT, T.L. NIPP, N.P. CLARKE et G.D. SNOWDER** (2011) Potential effects of Rift Valley fever in the United States. *Emerg. Infect. Dis.* 17.

43] **HASHIM H.D.** (1999) Animal health emergencies: prevention and preparedness in Asia. *Rev sci tech. - Off. int. épizoot.* 18 : 47-51

44] **HASTEIN T., M. BINDE, M. HINE, S. JOHNSEN, A. LILLEHAUG et N.J. OLESEN** (2008) National biosecurity approaches, plans and programs in response to diseases in farmed aquatic animals: evolution, effectiveness and the way forward. *Rev sci tech. - Off. int. épizoot.* 27 : 125-145

45] **HENDRIKX P., E. GAY, M. CHAZEL, F. MOUTOU, C. DANAN, C. RICHOMME *et al.*** (2011) OASIS: an assessment tool of epidemiological surveillance systems in animal health and food safety. *Epidemiol Infect.* 139 : 1486-1496

46] **HORST H.S., M.P. MEUWISSEN, J.A. SMAK, C.C. VAN DER MEIJS** (1999) The involvement of the agriculture industry and government in animal disease emergencies and the funding of compensation in western Europe. *Rev sci tech. - Off. int. épizoot.* 18 : 30-37

47] **INSTITUT NATIONAL DE FORMATION DU PERSONNEL DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE** [*cédérom*] Protection individuelle en élevage de volailles suspect d'influenza aviaire.

48] **INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE** (2011) Retour sur la mise en place du plan gouvernemental NRBC : plus que quelques mois. *LIREC* 29 : 2

49] **JEBARA K.B.** (2004) Surveillance, detection and response: managing emerging diseases at national and international levels. *Rev sci tech. - Off. int. épizoot.* 23 : 709-715

50] **KOENEN F., A. UTTENTHAL and A. MEINDL-BOHMER** (2007) Real-time laboratory exercises to test contingency plans for classical swine fever: experiences from two national laboratories. *Rev sci tech. - Off. int. épizoot.* 26 : 629-638

51] **KROSCHEWSKI K., M. KRAMER, A. MICKLICH, C. STAUBACH, R. CARMANNS et F.J. CONRATHS** (2006) Animal disease outbreak control: the use of crisis management tools. *Rev sci tech. - Off. int. épizoot.* 25 : 211-221

52] **LACROIX B.** (2011) Traitement des crises sanitaires et alimentaires. *In* : 4è séminaire « Risques et crises », 22ème session de l'INHESJ, Paris, 18-21 janvier 2011, 2 p.

53] **LAGADEC P.** Site web de Patrick Lagadec, [*en ligne*]. Visité en 2012 ; disponible à l'adresse http://www.patricklagadec.net.

54] **MADIGAN J., I. DACRE** (2009) Preparing for veterinary emergencies: disaster management and the Incident Command System. *Rev sci tech. - Off. int. épizoot.* 28 : 627-633

55] **MARABELLI R., G. FERRI et S. BELLINI** (1999) Management of animal health emergencies: general principles and legal and international obligations. *Rev sci tech. - Off. int. épizoot.* 18 : 21-29

56] **MATTHEWS K.** (2011) A review of Australia's preparedness for the threat of foot-and-mouth disease. Australian Government Department of Agriculture, Fisheries and Forestry, Canberra, 132 p.

57] **MEIER C., P. STREIT** (2010) Analyse stratégique et approche capacitaire. *In* : Military Power Revue 2, Swiss Armed Forces, Bern, 24-35

58] **MURRAY G., S. MCCUTCHEON** (1999) Model framework and principles of emergency management. *Rev sci tech. - Off. int. épizoot.* 18 : 15-20

59] **MURRAY G., P.M. THORNBER** (1999) Dealing with unexpected or unknown emergencies: examples of Australian approaches. *Rev sci tech. - Off. int. épizoot.* 18 : 193-213

60] **NATIONAL ASSOCIATION OF STATE DEPARTMENTS OF AGRICULTURE** (2001) The Animal Health Safeguarding Review - Results and recommendations. NASDA Research Foundation, Washington D.C., 144 p.

61] **OFFICE VÉTÉRINAIRE FÉDÉRAL** (2011) Exercice de simulation d'une épizootie de fièvre aphteuse NOSOS 2011 du Service vétérinaire suisse, 28 - 30 juin 2011. Confédération suisse, Berne, 40 p.

62] **OFFICE VÉTÉRINAIRE FÉDÉRAL** Site web de l'Office vétérinaire fédéral (OVF), [*en ligne*]. Visité en 2012 ; disponible à l'adresse http://www.bvet.admin.ch/.

63] **ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE** (2012) Code sanitaire pour les animaux terrestres. 21 éd., OIE, Paris.

64] **ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE** Site web de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), [*en ligne*]. Visité en 2012 ; disponible à l'adresse http://www.oie.int/.

65] **OUMRAOU P.** (2011) La cellule d'information du public. *LIREC* 22 : 4

66] **Plans ou extraits des plans d'intervention sanitaire d'urgence** des départements suivants : Meuse, Moselle, Meurthe-et-Moselle, Vosges, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Réunion, Martinique, Vienne, Cher, Loir-et-Cher, Eure-et-Loir, Loiret, Pyrénées-Atlantiques, Ille-et-Vilaine.

67] **RAUTUREAU S.** (2012) Simulations d'épizooties de fièvre aphteuse et aide à la décision - Approches épidémiologique et économique. Thèse de doctorat universitaire, Université Paris XI, Paris, 260 p.

68] **Retours d'expérience exercices** : exercice fièvre aphteuse Guyane 2010, exercices abattages de volailles Rhône-Alpes 2004 et Ploufragan 2009, autres exercices réalisés en 2009 (synthèse de la Mission des urgences sanitaires), exercice fièvre aphteuse Yvelines 2011, exercice influenza aviaire Basse-Normandie 2011, exercice peste porcine classique interrégional Midi-Pyrénées et Limousin 2011.

69] **ROBERT B.** (2002) Exercices de crise : nouvelles pratiques. *Rev. - Gendarm. natl.*, numéro spécial Gestion de crise 205

70] **ROBERT B.** (2002) Nouvelles pratiques pour le pilotage des situations de crise : dix ruptures pour passer d'une logique de procédures à l'apprentissage de la surprise. *Environ. risques santé* 1 : 22-30

71] **SABIROVIC M., B.D. O'NEIL** (1999) Managing animal health emergencies through prevention and preparedness in Oceania. *Rev sci tech. - Off. int. épizoot.* 18 : 38-46

72] **SCOTTISH GOVERNMENT** (2008) Communications. *In* : Gyrodactylus salaris contingency plan. Scottish executive, Edinburgh : 19-21

72b] **STRATÉGIE INTERNATIONALE DE PRÉVENTION DES CATASTROPHES DES NATIONS UNIES** (2009) Terminologie pour la réduction des risques de catastrophe. UNISDR, Genève, 39 p.

73] **UNION EUROPÉENNE** Site web de l'Union européenne, [*en ligne*]. Visité en 2012 ; disponible à l'adresse http://europa.eu/.

74] **VALLAT B., J. PINTO et A. SCHUDEL** (2006) International organizations and their role in helping to protect the worldwide community against natural and intentional biological disasters. *Rev sci tech. - Off. int. épizoot.* 25 : 163-172

75] **VANDEPUTTE S., M.F. HUMBLET, F. FECHER-BOURGEOIS, C. GOSSET, A. ALBERT, F. VERNAILLEN *et al.*** (2011) Instruments de gestion économique des crises sanitaires touchant les animaux de production en Europe. *Rev sci tech. - Off. int. épizoot.* 30 : 683-701

76] **VILLAGGI Y.** (2011) Feuille de route "Plans d'intervention sanitaire d'urgence" pour la région Lorraine. *Communication personnelle*.

77] **VILLAGGI Y., L. PUZIN** (2012) Retour d'expérience de l'exercice fièvre aphteuse "Lorraine 2012". *Communication personnelle*.

Références réglementaires (*cf.* Synthèse réglementaire PISU en *Annexe 1*)

Droit communautaire

78] **Directive 92/119/CEE** du Conseil, du 17 décembre 1992, établissant des mesures communautaires générales de lutte contre certaines maladies animales ainsi que des mesures spécifiques à l'égard de la maladie vésiculeuse du porc, *J.O.U.E. n° L-62 du 15 mars 1993*

79] **Directive 2001/89/CE** du Conseil, du 23 octobre 2001, relative à des mesures communautaires de lutte contre la peste porcine classique, *J.O.U.E. n° L-316 du 1er décembre 2001*

80] **Directive 2002/60/CE** du Conseil, du 27 juin 2002, établissant des dispositions spécifiques pour la lutte contre la peste porcine africaine et modifiant la directive 92/119/CEE, en ce qui concerne la maladie de Teschen et la peste porcine africaine, *J.O.U.E. n° L-11 du 20 juillet 2002*

81] **Directive 2003/85/CE** du Conseil, du 29 septembre 2003, établissant des mesures communautaires de lutte contre la fièvre aphteuse, abrogeant la directive 85/511/CEE et les décisions 84/531/CEE et 91/665/CEE et modifiant la directive 92/46/CEE, *J.O.U.E. n° L-306 du 22 novembre 2003*

82] **Directive 2005/94/CE** du Conseil, du 20 décembre 2005, concernant des mesures communautaires de lutte contre l'influenza aviaire et abrogeant la directive 92/40/CEE, *J.O.U.E. n° L-10 du 14 janvier 2006*

83] **Décision 91/42/CEE** de la Commission, du 8 janvier 1991, fixant les critères applicables à l'élaboration de plans d'intervention destinés à la lutte contre la fièvre aphteuse, en application de l'article 5 de la directive 90/423/CEE du Conseil, *J.O.U.E. n° L-23 du 29 janvier 1991*

84] **Décision 90/424/CEE** du Conseil, du 26 juin 1990, relative à certaines dépenses dans le domaine vétérinaire, *J.O.U.E. n° L-224 du 18 août 1990*

85] **Communication** de la Commission du 2 juin 2003 au Conseil et au Parlement européen relative à la coopération dans l'Union européenne concernant la préparation et la réaction aux attaques par des agents biologiques et chimiques (sécurité sanitaire) [*Non publiée au Journal officiel*]

Cadre législatif national

86] **Code de la sécurité intérieure** : *articles L741-1 à 5* : Plans ORSEC.

87] **Code rural et de la pêche maritime**.

88] **Décret n°2005-1157 du 13 septembre 2005** relatif au plan ORSEC et pris pour application de l'article 14 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, J.O.R.F. n°215 du 15 septembre 2005.

89] **Décret n°2012-845 du 30 juin 2012** relatif aux dispositions générales organisant la prévention, la surveillance et la lutte contre les dangers sanitaires de première et deuxième catégorie, J.O.R.F. n°0152 du 1er juillet 2012

Références infra-réglementaires

90] **Note de service CAB/MD/N2011-0008 du 5 juillet 2011** : Déclinaison du plan gouvernemental NRBC - Guide de méthode pour les services relevant du MAAPRAT.

91a] **Note de service DGAL/MAPP/N2011-8173 du 20 juillet 2011** : Orientations générales des missions du programme 206 « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » et priorités d'action 2012.

91b] **Note de service DGAL/MAPP/N2012-8179 du 8 août 2012** : Orientations générales des missions du programme 206 « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » et priorités d'action 2013.

92] **Note de service DGAL/MUS/N2010-8230 du 9 août 2010** : Organisation de la préparation des plans d'intervention sanitaire en santé animale et santé végétale.

93] **Note de service DGAL/SDSPA/N2003-8049 du 7 mars 2003** : Présentation des plans d'urgence contre les épizooties majeures.

94] **Note de service SG/SRH/SDDPRS/N2011-1161 du 5 octobre 2011** : Note d'orientation pour la formation continue des personnels en 2012-2013-2014.

95] **Circulaire C2002-8005 du 5 juin 2002** : Missions des services de l'État.

Annexes

Annexe 1 : Synthèse des références réglementaires des plans d'intervention sanitaire d'urgence
Annexe 2 : Cahier des charges pour l'annuaire d'urgence
Annexe 3 : Caisses d'intervention en élevage suspect de peste aviaire
Annexe 4 : Recueil de spécifications techniques pour le matériel d'intervention en élevage suspect de maladie épizootique à plan d'urgence
Annexe 5 : Dossier d'exercice Lorraine 2012
Annexe 6 : Extraits de la présentation forces et faiblesses, retour d'expérience exercice Lorraine 2012
Annexe 7 : La lettre de l'État en Lorraine et en Moselle, juin 2012 : « Exercice fièvre aphteuse : la DDPP sur le pied de guerre »

Annexe 1 : Synthèse des références réglementaires des plans d'intervention sanitaire d'urgence

Plans d'intervention sanitaire d'urgence : ARRETES ET NOTES DE SERVICE (en vigueur au 02/07/2012)

	DATE	NATURE	NOM	OBJET	MODIFICATIONS et COMPLEMENTS
Textes communs aux différentes maladies	28/02/1957	ARRETE MINISTERIEL	**désinfection** dans le cas de maladies contagieuses des animaux		
	30/03/2001	ARRETE MINISTERIEL	fixant les modalités de l'**estimation** des animaux abattus et des denrées et produits détruits sur ordre de l'administration		modifié 20/11/2001 modifié 02/08/2002 modifié 08/08/2002 modifié 30/01/2003 modifié 17/03/2004
	04/11/2002	ARRETE MINISTERIEL	fixant les procédures de **décontamination** et désinfection ...		
	14/10/2005	ARRETE MINISTERIEL	fixant les règles générales de police sanitaire relatives aux **produits d'origine animale** destinés à la consommation humaine		modifié 22/05/2006
	05/10/1998	NOTE DE SERVICE	DGAL/SDSPA/N98-8162	Matériel d'**abattage** conforme	complété par DGAL/SDSPA/N98-8110
	31/07/2000	NOTE DE SERVICE	DGAL/SDSPA/N2000-8105	**Désinfectants** du commerce agréés	
	27/11/2000	NOTE DE SERVICE	DGAL/N2000-8152	Hygiène et sécurité des agents participant à des opérations d'**euthanasie** de bovins	
	26/04/2001	NOTE DE SERVICE	DEPSE/SDTE/N2001-7027	Prévention des risques liés à l'emploi de soude caustique et de **chaux** vive	
	28/11/2001	NOTE DE SERVICE	DGAL/SDSPA/N2001-8165	**Indemnisation** des animaux abattus sur ordre de l'administration : modalités d'estimation	
	05/06/2002	CIRCULAIRE	DGAL/SDSPA/C2002-8005	**Missions des services** de l'Etat	complétée par DGAL/SDSPA/N2006-8117
	07/03/2003	NOTE DE SERVICE	DGAL/SDSPA/N2003-8049	**Présentation** des plans d'urgence contre les épizooties majeures	
	03/11/2005	NOTE DE SERVICE	DGAL/SDRRCC/N2005-8245	Mesures de police sanitaire portant sur les **produits d'origine animale** destinés à la consommation humaine	
	02/05/2006	NOTE DE SERVICE	DGAL/SDSPA/N2006-8105	**Euthanasie** des volailles et porcins	modifiée le 04/11/2009 modifiée le 16/09/2011
	07/05/2007	NOTE DE SERVICE	DGAL/SDSPA/N2007-8112	Mesures à prendre dans le foyer : conditions de **nettoyage et désinfection**	
	06/07/2010	NOTE DE SERVICE	DGAL/MUS/SDSPA/N2010-8185	**Notification** des maladies animales à la Direction Générale de l'Alimentation	
	09/08/2010	NOTE DE SERVICE	DGAL/MUS/N2010-8230	Organisation de la **préparation des plans** d'intervention sanitaire en santé animale et santé végétale	
	29/11/2011	NOTE DE SERVICE	CAB/MD/N2011-0011 / DGAL/MUS/N2011-8250	**Rôle des services** déconcentrés dans la gestion des alertes, urgences et crises	
Textes spécifiques fièvre aphteuse	22/05/2006	ARRETE MINISTERIEL	fixant diverses **mesures financières** relatives à la lutte contre la fièvre aphteuse.		
	22/05/2006	ARRETE MINISTERIEL	fixant les **mesures techniques et administratives** relatives à la lutte contre la fièvre aphteuse		modifié le 14/02/2011
	10/03/2003	NOTE DE SERVICE	DGAL/SDSPA/SDSSA/N2003-8050	Mesures du **plan FA** : actualisation à la lumière de l'expérience GB 2001	
	06/12/2007	NOTE DE SERVICE	DGAL/SDSPA/N2007-8294	Procédure d'**alerte** FA	
	29/07/2008	NOTE DE SERVICE	DGAL/SDSPA/N2008-8196	Rappel sur la procédure d'**alerte** FA	
	05/02/2008	NOTE DE SERVICE	DGAL/SDSPA/N2008-8026	**Laboratoires agréés** pour le diagnostic sérologique de la fièvre aphteuse (en cas d'épizootie uniquement)	

Textes spécifiques pestes aviaires	08/06/1994	ARRETE MINISTERIEL	fixant les **mesures de lutte** contre la maladie de **Newcastle**		
	10/09/2001	ARRETE MINISTERIEL	établissant des **mesures financières** relatives à la lutte contre les pestes aviaires		modifié 30/09/2004 modifié 03/05/2007
	07/11/2005	ARRETE MINISTERIEL	fixant des mesures financières relatives à la lutte contre l'influenza aviaire		
	18/01/2008	ARRETE MINISTERIEL	fixant des mesures techniques et administratives relatives à la **lutte contre l'influenza aviaire**		
	10/07/2001	NOTE DE SERVICE	DGAL/SDSPA/N2001-8095	**Sommaire** général plan d'urgence pestes aviaires	
	10/07/2001	NOTE DE SERVICE	DGAL/SDSPA/N2001-8096	Actions à mettre en oeuvre dans le cadre de la **préparation du plan** d'urgence pestes aviaires	
	10/07/2001	NOTE DE SERVICE	DGAL/SDSPA/N2001-8097	**Séquestration d'un élevage suspect** de peste aviaire	
	10/07/2001	NOTE DE SERVICE	DGAL/SDSPA/N2001-8098	**Enquête épidémiologique** en élevage suspect de peste aviaire	
	10/07/2001	NOTE DE SERVICE	DGAL/SDSPA/N2001-8099	Actions à mener au sein des DDecPP en phase de **suspicion** pestes aviaires	
	10/07/2001	NOTE DE SERVICE	DGAL/SDSPA/N2001-8100	Phase d'alerte et organisation de la lutte en cas de **confirmation** d'une peste aviaire	
	10/07/2001	NOTE DE SERVICE	DGAL/SDSPA/N2001-8101	**Vaccination** contre la maladie de Newcastle	
	30/07/2001	NOTE DE SERVICE	DGAL/SDSPA/N2001-8113	**Prélèvements** et analyses de laboratoire	
	30/07/2001	NOTE DE SERVICE	DGAL/SDSPA/N2001-8114	**Nettoyage, désinfection et vide sanitaire** dans un foyer de pestes aviaires	
	24/10/2001	NOTE DE SERVICE	DGAL/SDSPA/N2001-8154	**Vaccination, abattage préventif et mesures financières** en cas de peste aviaire	
	28/07/2003	NOTE DE SERVICE	DGAL/SDSPA/N2003-8132	**Zones** de protection et de surveillance en cas de confirmation de peste aviaire (1/2)	
	18/01/2006	NOTE DE SERVICE	DGAL/SDSPA/N2006-8015	Plan gouvernemental " pandémie grippale " : action des services déconcentrés concernant la **prévention des risques professionnels liés à l'Influenza aviaire** à virus hautement pathogène	
	08/03/2006	NOTE DE SERVICE	DGAL/MASCS/N2006-8066	**Sécurité des agents** du ministère de l'agriculture en cas de crise "influenza aviaire"	
	22/03/2006	NOTE DE SERVICE	DGAL/SDSPA/MASCS/N2006-8076	**Equipements de protection individuelle** dans le cadre des mesures de lutte contre l'influenza aviaire	
	27/03/2006	NOTE DE SERVICE	DGAL/SDRRCC/SDSPA/N2006-8080	Modalités de **transport des échantillons** en cas de suspicion pestes aviaires	
	04/04/2006	NOTE DE SERVICE	DGAL/SDSPA/N2006-8087	Mesures prises dans les zones autour d'un foyer d'influenza aviaire hautement pathogène	
	04/04/2006	NOTE DE SERVICE	DGAL/SDSPA/N2006-8088	**Destruction des cadavres** de volailles, oeufs, lisier et autres sous-produits animaux d'un foyer déclaré infecté de peste aviaire	
	05/07/2007	NOTE DE SERVICE	DGAL/SDSPA/N2007-8162	**Laboratoires agréés** pour la réalisation des analyses sérologiques et virologiques relatives aux pestes aviaires	
Textes spécifiques pestes porcines	23/06/2003	ARRETE MINISTERIEL	fixant les **mesures de lutte** contre la **peste porcine classique**		modifié 27/07/2009 modifié 19/01/2011 modifié 17/11/2006
	11/09/2003	ARRETE MINISTERIEL	fixant les **mesures de lutte** contre la **peste porcine africaine**		
	17/03/2004	ARRETE MINISTERIEL	fixant diverses **mesures financières** relatives à la lutte contre les pestes porcines		modifié 18/11/2008 modifié 27/02/2007 modifié 30/09/2004
	31/07/2006	NOTE DE SERVICE	DGAL/SDSPA/N2006-8194	**Plan** d'urgence des pestes porcines	modifiée 01/02/2012
	31/01/2007	NOTE DE SERVICE	DGAL/SDSPA/N2007-8038	**Laboratoires agréés** pour le diagnostic sérologique et virologique de la peste porcine classique	
Textes formation	14/12/2005	NOTE DE SERVICE	DGAL/SDSPA/N2005-8289	Dispositif de formation continue des vétérinaires sanitaires à la lutte contre l'influenza aviaire	
	16/04/2007	NOTE D'INFORMATION	DGAL/SDSPA/O2007-8002	Présentation du dispositif de formation des vétérinaires sanitaires	
	09/11/2011	NOTE DE SERVICE	DGAL/SDSPA/N2011-8240	Organisation 2012 du programme national de formation continue des vétérinaires sanitaires	
Textes exercice	03/12/2007	NOTE DE SERVICE	DDSC/SDGR/BCI/N2007-469	Contribution sur le déroulement de l'exercice	

Plans d'intervention sanitaire d'urgence : DIRECTIVES ET DECISIONS UE (en vigueur au 02/07/2012)					
	NUMERO CELEX	**DATE**	**NATURE**	**NOM**	**OBJET**
Textes communs aux différentes maladies	31992L0119	17/12/1992	DIRECTIVE DU CONSEIL	92/119/CEE	établissant des **mesures communautaires générales de lutte** contre certaines maladies animales ainsi que des mesures spécifiques à l'égard de la maladie vésiculeuse du porc
Textes spécifiques fièvre aphteuse	32003L0085	29/09/2003	DIRECTIVE DU CONSEIL	2003/85/CE	établissant des **mesures communautaires de lutte contre la fièvre aphteuse**, abrogeant la directive 85/511/CEE et les décisions 89/531/CEE et 91/665/CEE et modifiant la directive 92/46/CEE
Textes spécifiques pestes aviaires	31992L0066	14/07/1992	DIRECTIVE DU CONSEIL	92/66/CEE	établissant des **mesures communautaires de lutte contre la maladie de Newcastle**
	32005L0094	20/12/2005	DIRECTIVE DU CONSEIL	2005/94/CE	concernant des **mesures communautaires de lutte contre l'influenza aviaire** et abrogeant la directive 92/40/CEE
	32006D0415	14/06/2006	DECISION DE LA COMMISSION	2006/415/CE	concernant certaines **mesures de protection relatives à l'influenza aviaire hautement pathogène** du sous-type H5N1 chez les volailles dans la Communauté et abrogeant la décision 2006/135/CE
	32006D0437	04/08/2006	DECISION DE LA COMMISSION	2006/437/CE	portant approbation d'un **manuel de diagnostic pour l'influenza aviaire** conformément à la directive 2005/94/CE du Conseil
	32007D0598	28/08/2007	DECISION DE LA COMMISSION	2007/598/CE	concernant des **mesures visant à empêcher la propagation de l'influenza aviaire** hautement pathogène aux autres oiseaux captifs détenus dans les jardins zoologiques et dans les organismes, instituts ou centres officiellement agréés des États membres
Textes spécifiques pestes porcines	32001L0089	23/10/2001	DIRECTIVE DU CONSEIL	2001/89/CE	relative à des **mesures communautaires de lutte contre la peste porcine classique**
	32002L0060	27/06/2002	DIRECTIVE DU CONSEIL	2002/60/CE	établissant des **dispositions spécifiques pour la lutte contre la peste porcine africaine** et modifiant la directive 92/119/CEE, en ce qui concerne la maladie de Teschen et la peste porcine africaine
	32002D0106	01/02/2002	DECISION DE LA COMMISSION	2002/106/CE	portant approbation d'un **manuel diagnostique** établissant des procédures de diagnostic, des méthodes d'échantillonnage et des critères pour l'évaluation des tests de laboratoire de confirmation de la **peste porcine classique**
	32008D0855	03/11/2008	DECISION DE LA COMMISSION	2008/855/CE	concernant des **mesures zoosanitaires de lutte contre la peste porcine classique** dans certains États membres
Textes spécifiques anémie infectieuse du saumon	32006L0088	24/10/2006	DIRECTIVE DU CONSEIL	2006/88/CE	relative aux conditions de police sanitaire applicables aux animaux et aux produits d'aquaculture, et relative à la prévention de certaines maladies chez les animaux aquatiques et aux **mesures de lutte** contre ces maladies
	31993L0053	24/06/1993	DIRECTIVE DU CONSEIL	93/53/CEE	établissant des **mesures communautaires minimales de lutte** contre certaines maladies des poissons
Textes spécifiques fièvre catarrhale du mouton	32000L0075	20/11/2000	DIRECTIVE DU CONSEIL	2000/75/CE	arrêtant des dispositions spécifiques relatives aux **mesures de lutte et d'éradication de la fièvre catarrhale du mouton** ou bluetongue
Textes spécifiques peste équine	31992L0035	29/04/1992	DIRECTIVE DU CONSEIL	92/35/CEE	établissant les règles de contrôle et les **mesures de lutte contre la peste équine**

Plans d'intervention sanitaire d'urgence : CODE RURAL (en vigueur au 02/07/2012)			
	ARTICLES	**OBJET**	**DATE MODIFS**
CODE RURAL _ Référentiel commun aux différentes maladies	L201-1 à 2	Définitions et champ d'application	2011
	L201-3 à 6	Responsabilités de l'Etat dans la surveillance, la prévention, la lutte contre les dangers sanitaires	2011
	L201-7 à 13	Responsabilités des personnes autres que l'Etat dans la surveillance, la prévention, la lutte contre les dangers sanitaires	2011
	L221-1 à 2	Dispositions générales	2011
	L223-1, 223-4 à 8	Police sanitaire : dispositions communes	2011
	L228-1 à 4	Dispositions pénales	2011
	R214-1 à 2, 214-4	Conseil départemental de la santé et de la protection animales	2006
	R221-1 à 2	Comité consultatif de la santé et de la protection animales	2005
	R223-3 à 8	Mesures générales de lutte dans les foyers	2011
	R223-9 à 11	Responsabilités spécifiques à certaines collectivités ou	2003
	R223-12 à 17	Mesures applicables lors de la tenue des foires et des marchés	2003
	R223-18 à 20	Mesures applicables dans les abattoirs et les équarrissages	2011
	D223-22-2, 223-22-4 à 6	Plans d'urgence : dispositions générales	2012
	D223-22-7 à 10	Plans d'urgence : mesures en cas de suspicion	2011
	D223-22-11 à 17	Plans d'urgence : mesures en cas de confirmation	2011
CODE RURAL _ Fièvre aphteuse	L223-18 à 19	La fièvre aphteuse	2010
	R223-40	Dispositions particulières _ généralités fièvre aphteuse	2003
	L228-6 à 7	Dispositions pénales	2000
CODE RURAL _ Peste équine	R223-99 à 100	Dispositions particulières _ généralités peste équine	2011
	R223-101 à 112	Mesures de police sanitaire	2011
	R223-113 à 114	Plan d'intervention et financement des opérations	2003
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	L2215-1	Pouvoirs du représentant de l'Etat dans le département	2007

Criticité ++
Criticité +
Moins critique
Travail de coordination DRAAF
Sans objet

Annexe 2 : Cahier des charges pour l'annuaire d'urgence

				Dernière MAJ (AGENT)	Rythme MAJ	MAJ	SOURCE		COMMENTAIRES
STRUCTURES	Services de l'Etat - DEPARTEMENT => s'appuyer sur le SIDPC dans le cadre d'ORSEC	DD(CS)PP	Directeur			DD(CS)PP	1x /an	DD(CS)PP	renseigner tél portable
			Autorité vétérinaire compétente			DD(CS)PP	1x /an	DD(CS)PP	renseigner tél portable ; (si elle
			Chef de service Santé Animale			DD(CS)PP	1x /an	DD(CS)PP	renseigner tél portable
			Agents Santé Animale			DD(CS)PP	1x /an	DD(CS)PP	renseigner tél portable ; au moins 3 agents
			Correspondant départemental PISU			DD(CS)PP	1x /an	DD(CS)PP	renseigner tél portable ; (si il
			Cadres d'astreinte			DD(CS)PP	1x /semaine	DD(CS)PP	renseigner tél portable
			Agents en abattoirs			DD(CS)PP	1x /an	DD(CS)PP	
			Service informatique			DD(CS)PP	1x /an	DD(CS)PP	renseigner tél portable
		Préfecture	Préfet			DD(CS)PP	1x /an	Préfecture	renseigner tél portable
			Directeur de cabinet			DD(CS)PP	1x /an	Préfecture	renseigner tél portable
			Chef de SIDPC			DD(CS)PP	1x /an	Préfecture	renseigner tél portable
			Secrétaire Général			DD(CS)PP	1x /an	Préfecture	renseigner tél portable
			Standard Préfecture			DD(CS)PP	1x /an	Préfecture	
		SDIS	Chef de SDIS			SIDPC		SIDPC	
		DDT	Directeur			SIDPC		SIDPC	
			Standard DDT			SIDPC		SIDPC	
		DDCS	Directeur			SIDPC		SIDPC	(si il existe)
			Standard DDCS			SIDPC		SIDPC	(si il existe)
		DREAL	Unités territoriales			SIDPC		SIDPC	
		ARS	Délégations territoriales			SIDPC		SIDPC	
		Gendarmerie -Police				SIDPC		SIDPC	
		LVD	Standard			DD(CS)PP	1x /an	DD(CS)PP	
			Directeur LVD			DD(CS)PP	1x /an	DD(CS)PP	
			Cadres d'astreinte			DD(CS)PP	1x /semaine	LVD	
	Services de l'Etat - AUTRES DEPARTEMENTS	Autres DD(CS)PP	Directeurs			DD(CS)PP	1x /an	autres DD(CS)PP	renseigner tél portable ; listes régionale et nationale
			Directeurs adjoints			DD(CS)PP	1x /an	autres DD(CS)PP	
			Cadres d'astreinte			DD(CS)PP	1x /semaine	autres DD(CS)PP	
			Standard DD(CS)PP			DD(CS)PP	1x /an	autres DD(CS)PP	
			Chefs de service Santé Animale			DD(CS)PP	1x /an	autres DD(CS)PP	renseigner tél portable ; listes régionale et nationale
		Autres Préfectures						Standard du ministère de l'intérieur : 01 49 27 49 27	
	Services de l'Etat - REGION	DRAAF	Directeur			DD(CS)PP	1x /an	DRAAF	renseigner tél portable
			Directeur adjoint			DD(CS)PP	1x /an	DRAAF	renseigner tél portable
			Chef de SRAL			DD(CS)PP	1x /an	DRAAF	renseigner tél portable
			Chef de SRAL adjoint			DD(CS)PP	1x /an	DRAAF	renseigner tél portable
			Coordonnateur régional PISU			DD(CS)PP	1x /an	DRAAF	renseigner tél portable
			Chargé de mission défense et sécurité			DD(CS)PP	1x /an	DRAAF	renseigner tél portable
			COSIR			DD(CS)PP	1x /an	DRAAF	renseigner tél portable
		DREAL	Directeur			DD(CS)PP	1x /an	SIRACEDPC	
			Chef de service Prévention des Risques			DD(CS)PP	1x /an	SIRACEDPC	
			Division Impact			DD(CS)PP	1x /an	SIRACEDPC	
		ARS	Directeur			DD(CS)PP	1x /an	SIRACEDPC	
			Cellule de Veille, d'Alerte et de Gestion Sanitaire			DD(CS)PP	1x /an	SIRACEDPC	
			Hydrogéologue			DD(CS)PP	1x /an	SIRACEDPC	
		Météo France				DD(CS)PP	1x /an	SIRACEDPC	
	Services de l'Etat - NATIONAL	DGAL	MUD général			DD(CS)PP	1x /an	DGAL	
			MUD astreinte			DD(CS)PP	1x /an	DGAL	renseigner tél d'astreinte
			Référents nationaux			DD(CS)PP	1x /an	DGAL	(par maladie)
			Standard			DD(CS)PP	1x /an	DGAL	
		ANSES	Laboratoires Référents de Référence			DD(CS)PP	1x /an	DGAL	(par maladie) ; renseigner tél portable Directeur et tél
			Experts			DD(CS)PP	1x /an	DGAL	(par maladie) ; renseigner tél
	VETERINAIRES	Vétérinaires Sanitaires				DD(CS)PP	1x /an	DD(CS)PP	renseigner tél portable et cliniques : tél, fax, courriel
		Spécialistes				DD(CS)PP	1x /an	DD(CS)PP	(par production)
		Référents par maladies							(par maladie ; n'existe pas pour le moment)
		Pompiers				SIDPC		SIDPC	
	PRESTATAIRES	Nettoyage - désinfection				DD(CS)PP	1x /2ans	DRAAF	renseigner tél d'urgence
		Abattage				DD(CS)PP	1x /2ans	DRAAF	renseigner tél d'urgence
		Transporteurs de matériel							
		Entreprises d'équarrissage				DD(CS)PP	1x /2ans	LVD	
		Dératisation				DD(CS)PP	1x /2ans	DRAAF	
		Terrassement				DDT (service risque énergie c		DDT (service risque énergie construction circulation)	
		Construction clôtures				DDT (service risque énergie c		DDT (service risque énergie construction circulation)	
		Dépollution des sites							
		Préparation des véhicules et mobiliers contaminés							
		Lavage				DDT (service aménagement b		DREAL	
		Construction bâtiment				DDT (service risque énergie c		DDT (service risque énergie construction circulation)	
	FOURNISSEURS	Marins	Ressortissants			DD(CS)PP	1x /2ans	DRAAF	renseigner tél d'urgence
			nécessaires pour nourrir vaut eau (matériaux, sable...)			DDT (service risque énergie c		DDT (service risque énergie construction circulation)	
			nécessaires pour nourrir : eau			SDIS		SDIS	
			nécessaires pour ambulances			DDT (service risque énergie c		DDT (service risque énergie construction circulation)	
			nécessaires pour hôpital vaut eau			DDT (service risque énergie c		DDT (service risque énergie construction circulation)	
			nécessaires pour hôpital : eau (coupure)			DRAAF (SRET)		DRAAF (SRET)	
		Centrales d'achat alimentaires				DD(CS)PP	1x /2ans	DRAAF	renseigner tél d'urgence
	ETABLISSEMENTS PROFESSIONNELS	Associations	Professionnelles			DD(CS)PP	1x /2ans	Chambre d'agriculture	
			Amateurs (volailles)			DD(CS)PP	1x /2ans	Chambre d'agriculture	
		Elevages	Porcs			DD(CS)PP	1x /an	SIGAL ou DD(CS)PP	selon taille cheptel
			Volailles			DD(CS)PP	1x /an	SIGAL ou DD(CS)PP	selon taille cheptel
			Ruminants			DD(CS)PP	1x /an	SIGAL	
			Points de collecte			DD(CS)PP	1x /2ans	DD(CS)PP	
		Equarrisseurs	Usines			DD(CS)PP	1x /2ans	DD(CS)PP	
			Centres d'enlèvement sanitaire			DD(CS)PP	1x /2ans	DD(CS)PP	
		Transporteurs d'animaux				DD(CS)PP	1x /2ans	SIGAL ?	
		Centres d'Insémination Artificielle				DD(CS)PP	1x /2ans	SIGAL ?	
		Négociants ou Coopératives	avec/sans centre de rassemblement			DD(CS)PP	1x /2ans	SIGAL ?	
		Opérateurs Agroalimentaire	Collecteurs lait			DD(CS)PP	1x /2ans	SIGAL ?	
			Collecteurs oeufs			DD(CS)PP	1x /2ans	SIGAL ?	
			Transformateurs lait et viande			DD(CS)PP	1x /2ans	SIGAL ?	
			Abattoirs			DD(CS)PP	1x /2ans	SIGAL ?	
	ELUS LOCAUX	Conseil général	Président du Conseil Général			SIDPC		SIDPC	
			Division Route			SIDPC		SIDPC	
		Mairies				SIDPC		SIDPC	
	OFFICES et ASSOCIATIONS	ONCFS	Cadres d'astreinte Délégation Région Nord Est			DRAAF		DRAAF	
		ONF	Direction territoriale Lorraine			DRAAF		DRAAF	
		ONEMA	Délégation Région Nord Est			DRAAF		DRAAF	
		Fédération Des Chasseurs				DD(CS)PP	1x /2ans	DDT (mission chasse)	
		Ligue de Protection des Oiseaux				DD(CS)PP	1x /2ans	DD(CS)PP	
		Fédération départementale de Pêche				DD(CS)PP	1x /2ans	DD(CS)PP	
		Associations de protection animale				DD(CS)PP	1x /2ans	DD(CS)PP	
	PARTENAIRES de l'ELEVAGE	GDS	Président du GDS			DD(CS)PP	1x /an	DD(CS)PP	
		Chambre d'Agriculture	Président de la Chambre d'Agriculture			DD(CS)PP	1x /an	DD(CS)PP	
		EDE				DD(CS)PP	1x /an	DD(CS)PP	
		Experts	Laboratoires départementaux			DD(CS)PP	1x /an	DD(CS)PP Chambre d'ag	(voir Arrêtés Préfectoraux)
			Guides techniques			DD(CS)PP	1x /an	Chambre d'ag GDS	(par filière)
		(Association Sanitaire Régionale)							(pour mémoire)
	AUTRES	Chambre de Commerce et d'Industrie				DD(CS)PP	1x /2ans	DD(CS)PP	
		Presse locale				DD(CS)PP	1x /2ans	DD(CS)PP	

TOUTES MALADIES

CAISSE 0

LIEUX	ETAPE ET PROCEDURE	MATERIEL ASSOCIE	Check-list matériel à ajouter / à vérifier (cocher)
ZONE 0 : LE MATERIEL RESTE DANS LA VOITURE	**Trajet vers l'exploitation**	**Carte** IGN, itinéraire à suivre	☐
	Arrivée dans l'exploitation : se déshabiller dans la voiture (garder un t-shirt et un pantalon) et mettre les bottes	2 paires de **bottes** en caoutchouc (bottes des agents)	☐
	Retour des prélèvements : conditionnement des prélèvements (suite et fin) dans la voiture : placer le ou les emballage(s) secondaire(s) contenant les prélèvements dans leur emballage tertiaire, rembourrer avec du papier absorbant et ajouter les plaques eutectiques ; puis fermer et apposer les étiquettes préimprimées ; mentionner l'adresse du laboratoire destinataire et les coordonnées de l'expéditeur avec n° de téléphone et de télécopie	**emballage tertiaire** des prélèvements (décrire l'emballage brièvement : carton...) **étiquettes** préimprimées pour le transport de matériel biologique dangereux (à coller sur l'emballage tertiaire, déjà présentes si SODIBOX) 1 rouleau de **scotch** marron 1 paire de **ciseaux** 2 **marqueurs** indélébiles (vérifier qu'ils ne soient pas secs) **glacière** 4 **plaques eutectiques** à transférer de la glacière à l'emballage tertiaire des prélèvements **Annuaire** : numéros d'urgence spécifiques maladie et coordonnées laboratoire (à vérifier en partant)	☐ ☐ ☐ ☐
	Avant de quitter l'exploitation : désinfection des bottes, les placer dans un sac poubelle à fermer et désinfecter lui aussi, puis désinfecter roues et châssis de la voiture PUIS remettre les consignes à l'éleveur et éventuellement l'APMS	**grand pulvérisateur** chargé en Virkon (à préparer avant de partir) 1 **sac poubelle** noir pour contenir les bottes, à mettre dans le coffre de la voiture **APMS** en trois exemplaires à faire signer à l'éleveur, si disponible à ce stade **Consignes** "exploitation suspecte" à expliquer à l'éleveur + éventuellement **note technique d'information** sur la maladie suspectée à remettre à l'éleveur (plastifiées)	☐ ☐
	Secours aux personnes en cas de besoin	**trousse de secours** 1 bouteille d'**eau**	☐

DATE DE DERNIERE VERIFICATION DU MATERIEL :

TOUTES MALADIES

	LIEUX	ETAPE ET PROCEDURE	MATERIEL ASSOCIE	Check-list matériel à ajouter / à vérifier (cocher)	Devenir
CAISSE 1	**ZONE 1A : LE MATERIEL EST REVETU OU RESTE A L'ENTREE DE L'EXPLOITATION**	1) Mise en place de la **limite interdite** entre zones I et II	**clôture** temporaire **plots** de chantier (pour remplacer la clôture au besoin) ruban de zonage = **rubalise** (à accrocher à la clôture) **panneaux** de police sanitaire (à accrocher au ruban de zonage)		*à laisser sur place*
		2) Mise en place du **pédiluve** entre zones I et II	1 **bac** 1 **brosse** 1 **jerrican de Virkon** 20L préparé en solution (à préparer avant de partir)	☐	*à laisser sur place*
		3) **habillage** dans la voiture ou à la limite des zones I et II : mettre la combinaison (sans la capuche), puis la charlotte puis rabattre la capuche de la combinaison puis enfiler les gants et les scotcher à la combinaison	2 **combinaisons** bleues (selon la taille des agents) 2 **charlottes** 2 paires de **gants** latex (selon taille des agents ; si agent allergique au latex prévoir gants en plastique) 1 rouleau de **scotch** marron (laisser une languette pour enlever facilement le scotch) 1 paire de **ciseaux**	☐ ☐	*à laisser sur place (sac noir)*
	ZONE 1B : LE MATERIEL RESTE A LA SORTIE DE L'EXPLOITATION	1) **en sortant de l'exploitation** : passer par le pédiluve au moins 5 secondes en déplaçant ses pieds latéralement "en faisant de légères vagues" *et utiliser la brosse (si bottes boueuses, les rincer soigneusement à l'eau préalablement)*			
		2) **déshabillage** : dérouler le scotch aux poignets puis rabattre les gants de l'intérieur vers l'extérieur puis retrait de la combinaison en évitant le contact avec la face extérieure puis retrait de la charlotte en la prenant par l'intérieur, tout jeter dans le sac poubelle noir (attention aux aérosols) puis lavage des mains	1 **sac poubelle** noir dans lequel jeter les vêtements 1 paire de **ciseaux** (si besoin pour aider à enlever le scotch) **savon** liquide virucide 1 **jerrrican d'eau** de 5L	☐	*à laisser sur place*

Si ils ne sont pas déjà dans les bâtiments, prévoir équipements de protection individuelle en plus pour le vétérinaire et l'éleveur ☐

DATE DE DERNIERE VERIFICATION DU MATERIEL :

PESTES AVIAIRES

LIEUX	ETAPE ET PROCEDURE	MATERIEL ASSOCIE	Check-list matériel à ajouter / à vérifier (cocher)	Devenir
ZONE 2A : LE MATERIEL EST REVETU OU RESTE A L'ENTREE DU BATIMENT	1) Mise en place du **pédiluve** à l'entrée du bâtiment visité entre zones II et III	1 **bac** 1 **brosse** **Virkon** en poudre (vérifier qu'il en a assez pour le nombre de bâtiments de l'élevage) 1 **jerrican pliable 15**L (à remplir d'eau sur place pour alimenter les pédiluves)	☐	*à laisser sur place*
	2) **2è habillage** à l'entrée du bâtiment visité : mettre les surbottes puis la deuxième combinaison (sans la capuche) et scotcher les surbottes sur la combinaison ; puis mettre le masque puis les lunettes de protection puis rabattre la capuche puis mettre les gants de fouille puis la 2de paire de gants. Scotcher la seconde paire de gants sur les gants de fouille. *En présence de SAS, respecter la procédure d'entrée.*	2 paires de **surbottes** 2 **combinaisons** blanches (selon la taille des agents) 4 (=2 + 2 rechanges) **masques FFP2** : bien déplier le masque, bien écarter les fixations élastiques, bien ajuster la zone pince-nez pour éviter la buée sur les lunettes (si plus de 2 heures dans l'élevage, changer de masque) *éventuellement* ***masque à respiration assistée*** *(à ajouter au dernier moment sous réserve que les accumulateurs soient chargés)* 2 paires de **lunettes** de protection 4 **gants** de fouille (à scotcher à la 2è combinaison) 2 paires de **gants** latex (selon taille des agents) remplacés par des gants en plastique pour les agents allergiques 2 paires de **gants** caoutchouc (remplacent la 2è paire de gant latex pour les agents chargés de la contention) 1 paire de **ciseaux** 1 rouleau de **scotch** marron : toujours laisser une languette pour pouvoir retirer facilement le scotch	☐ ☐ ☐	*à laisser sur place (sac noir)* *à désinfecter et à sortir (dans sac vert désinfecté)* *à laisser sur place (sac noir)*
ZONE 2B : LE MATERIEL RESTE A LA SORTIE DU BATIMENT	1) **avant de quitter le bâtiment :** Désinfection des contenants prélèvements et mains gantées au pulvérisateur, avant déshabillage à la limite zones II et III	**pulvérisateur** 1L chargé en Virkon (à préparer avant de partir) **papier absorbant** (pour essuyer les contenants prélèvements)	☐	*à laisser sur place* *à laisser sur place (sac noir)*
	2) **1er déshabillage** à la limite zones II et III : retirer les surbottes (dérouler le scotch puis faire glisser l'index à l'intérieur de la surbotte) puis les gants (rabattre les gants de fouille de l'intérieur vers l'extérieur) puis la sur-combinaison (éviter de toucher la combinaison en-dessous) puis désinfecter les mains au pulvérisateur Virkon puis retirer les lunettes (saisir les bords latéraux) puis le masque (pincer puis tirer vers le haut) => jeter le tout	1 **sac poubelle** noir dans lequel jeter la deuxième couche de vêtements 1 paire de **ciseaux** (si besoin pour aider à enlever le scotch sur la combinaison)		*à laisser sur place*
	3) **Désinfection des bottes dans le pédiluve** : au moins 5 secondes, en faisant de légères vagues et utiliser la brosse (rincer préalablement à l'eau si bottes sales)			

Si ils ne sont pas déjà dans les bâtiments, prévoir équipements de protection individuelle en plus pour le vétérinaire et l'éleveur ☐

CAISSE 2

DATE DE DERNIERE VERIFICATION DU MATERIEL :

PESTES AVIAIRES

LIEUX	ETAPE ET PROCEDURE	MATERIEL ASSOCIE	Check-list matériel à ajouter / à vérifier (cocher)	Devenir
CAISSE 3 **ZONE 3 : LE MATERIEL VA DANS LES BATIMENTS**	<u>Examen clinique</u>	**Fiche examen clinique** plastifiée		*à désinfecter et sortir de l'élevage (sac vert)*
		Feuilles vierges plastifiées pour la prise de notes		
		papier absorbant (pour essuyer l'humidité sur les feuilles et les prélèvements)		
		lampe frontale + piles		*à laisser sur place (sac noir)*
		téléphone portable chargé dans un sachet plastique hermétique zippé (vérifier qu'il ait bien les numéros utiles enregistrés)	☐	*à désinfecter et sortir de l'élevage (sac vert)*
		appareil photo numérique chargé dans un sachet hermétique zippé	☐	
		2 **marqueurs** indélébiles (vérifier qu'ils ne soient pas secs)	☐	*à laisser sur place (sac noir)*
	<u>**Prélèvements**</u> de sang, d'organes et écouvillonages : prendre les commémoratifs, s'aider de la fiche technique "modalités de prélèvements", utiliser la table de pique-nique pour préparer les prélèvements ou réaliser les autopsies	**Fiche commémoratifs** plastifiée		*à désinfecter et sortir de l'élevage (sac vert)*
		Fiche technique modalités de prélèvements plastifiée		*à laisser sur place (sac noir)*
		Table de pique-nique	☐	*à laisser sur place*
		25 **aiguilles** (indiquer la couleur) pour les jeunes oiseaux ou les oiseaux de petite taille		*à laisser sur place (container déchets de soins)*
		25 **aiguilles** (indiquer la couleur) pour les dindes et les pondeuses plus âgées		
		2 **vacutainers**		*à laisser sur place (sac noir)*
		25 **tubes secs** (indiquer la couleur) pour la sérologie		*prélèvements : à désinfecter, emballer, sortir de l'élevage ; si surplus, raté : à laisser sur place (sac noir)*
		2 **scalpels** stériles à usage unique		*à laisser sur place (container jaune)*
		petits **ciseaux**		
		pince dents de souris		*à laisser sur place (sac noir)*
		pince mousse		
		sécateur OU ciseaux de cuisine découpe de volailles		
		1 **flacon** de 40 ml avec bouchon vissé (pour les trachées de 5 animaux)		*prélèvements : à désinfecter, emballer, sortir de l'élevage ; si surplus, raté : à laisser sur place (sac noir)*
		6 **flacons** (=2x3) de 150ml avec bouchon vissé (pour les autres organes de 5 animaux)		
		40 **écouvillons** virocult (=> 20 écouvillons trachéaux et 20 cloacaux)	☐	
	<u>**Conditionnement**</u> des prélèvements à la limite des zones II et III : emballage secondaire	**sachets** à fermeture hermétique ; dans les sachets ajouter 1) les tubes sur les **portoirs thermoformés**, les écouvillons 2) les **feuilles absorbantes**		*à désinfecter et sortir de l'élevage (sac vert)*
		1 **baril** pour contenir les sachets contenant les tubes et les flacons (les sachets avec écouvillons ne vont pas dans le baril)		
	<u>**Tri des déchets**</u> à l'intérieur des bâtiments, à la limite zones III et II	**container jaune de déchets de soins** de 1L		*à laisser sur place*
		4 **sacs poubelle** noirs (pour incinération sur place)		
		1 **sac poubelle vert** (pour le matériel à désinfecter et sortir de l'élevage = masque à respiration assistée, documents plastifiés, tél et appareil photo, baril et sachets à écouvillons => désinfecter aussi le sac, extérieur et intérieur)		*à désinfecter et sortir de l'élevage*

DATE DE DERNIERE VERIFICATION DU MATERIEL :

Annexe 4 : Recueil de spécifications techniques pour le matériel d'intervention en élevage suspect de maladie épizootique à plan d'urgence

Matériel d'intervention en élevage suspect de maladie épizootique à plan d'urgence : spécifications techniques

Cottes

PREVOIR UN STOCK DE DIFFERENTES TAILLES ET AJOUTER DANS LES CAISSES LES TAILLES ADAPTEES AUX AGENTS FAISANT LA VISITE

(PA seulement) => 1ère couche *pour les zones moyennement contaminées = présence d'excrétion et / ou de produits contaminés, mais pas d'animaux vivants excréteurs ni de forte concentration d'excrétion* : => combinaison jetable légère avec capuche intégrée, catégorie I (risques mineurs).
Par ex. : combinaison « polypropylène » en polypropylène SPP 50g/m², marque « TD professional », fournisseur Manutan prix 2,95€ à l'unité ou 2,66€ à l'unité à partir de 50 combinaisons.

2ème couche en PA **(et unique couche pour PP et FA)** *pour les zones fortement contaminées = présence d'animaux vivants excréteurs ou forte concentration d'excrétions* : => combinaison jetable catégorie III (risques majeurs) type 4 (étanche aux liquides pulvérisés ; éviter le blanc si possible) avec capuche intégrée, fermeture éclaire solide, bonne étanchéité au niveau de la gorge et poches si possible.
Par ex. : combinaison « Microporous » en polypropylène non tissé avec film microporeux, marque « TD professional », fournisseur Manutan prix 7,11€ à l'unité ou 6,40€ à l'unité à partir de 25 combinaisons.

Il est préférable de porter des vêtements en coton sous les combinaisons.

Surbottes

pour les zones fortement contaminées en suspicion peste aviaire :
Des surbottes antidérapantes peuvent être utiles.
Par ex. : « Couvre-bottes Tyvek » à semelle antidérapantes et élastique pour la fixation, marque « Tyvek », fournisseur Manutan prix 30,25€ le lot de 25 ou 27,23€ le lot de 25 à partir de 8 lots.
[Pas de surbottes pour la FA et les PP]

Masques

pour les zones fortement contaminées en suspicion peste aviaire :
Prévoir 1 masque de type FFP2 avec valves par agent et par tranche de 2H passées dans l'élevage. Attention, le confort et le niveau de recouvrement du visage peut être très différent entre les agents car liés à la physionomie du visage.

Eventuellement pour les gros élevages à atmosphère humide et confinée, prévoir quelques masques à respiration assistée mis en commun au niveau régional _ *sous réserve de la mise à charge des accumulateurs et de la bonne gestion de la péremption de certains éléments des masques.*

Lunettes de protection

pour les zones fortement contaminées en suspicion peste aviaire :
« lunettes-masque » larges aérées, compatibles avec le port de lunettes correctrices, avec sangles élastiques. Certaines lunettes sont déjà traitées contre la buée mais cela peut ne pas être suffisant selon les conditions de travail. Ajouter éventuellement : spray à pulvériser à l'intérieur des lunettes pour retarder la formation de buée (vendu en magasins de sport).
[Récupérer les références des lunettes du 54]

Gants

pour les zones moyennement contaminées ***en PP et PA (et toutes zones en FA)***=> gants en latex, pouvant être remplacés par des gants en plastique pour les agents allergiques au latex. Prévoir un stock de différentes tailles et ajouter dans les caisses les tailles adaptées aux agents faisant la visite.

pour les zones fortement contaminées ***en PP et PA*** => ajouter à la première paire de gants (cf. zone moyennement contaminée) des gants de fouille, puis une autre paire de gants latex : pour ces derniers gants prévoir une demi taille au-dessus de la taille habituelle des agents, car à mettre sur les gants de fouille.

La deuxième paire de gants latex peut être remplacée par des gants en plastique pour les agents allergiques au latex, ou par des gants épais en caoutchouc (adaptés à la taille des agents) pour les agents en charge de la contention des volailles en cas de peste aviaire.

Les gants de fouille servent à faciliter le retrait de la deuxième paire de gants.

Désinfectants

Seul le virkon est utilisé.
Pour les pédiluves :

- un **jerrican classique de 20L à préparer (Virkon en solution) à la DDecPP**, pour le pédiluve entrée d'exploitation c'est-à-dire à la jonction entre les zones 1et 2
- un **jerrican pliable de 15L et les doses de Virkon en poudre** nécessaires pour 15L d'eau x le nombre de bâtiments ; ce jerrican sera rempli d'eau dans l'exploitation, en dehors des bâtiments abritant des animaux et il permettra d'alimenter les pédiluves situés à l'entrée des bâtiments c'est-à-dire aux jonctions entre les zones 2 et 3.

Charger les pulvérisateurs en Virkon + eau à la DDecPP (un grand et un petit), avant de partir en visite.

Bac pédiluve

Type « bac à maçon » = en plastique souple et épais (doit résister au poids des agents), rectangulaire, contenance 25L. Les seaux sont à éviter car les grands pieds n'y rentrent pas.

Documents

La plastification de tous les documents emmenés en visite (sauf APMS) comporte de multiples avantages :

- Les documents à faire entrer puis sortir de l'élevage peuvent ainsi être désinfectés dans le Virkon.
- Les documents sont résistants aux déchirures, aux projections, aux intempéries, à l'humidité ambiante qui peut être conséquente dans les bâtiments.
- Les documents plastifiés gagnent en rigidité, ce qui facilite la lecture et la prise de note.

Se munir de papier absorbant (type « sopalin ») pour pouvoir essuyer les éventuelles gouttelettes d'humidité ou les projections.
Remplacer le « bloc-notes » souvent préconisé dans les plans par quelques feuilles vierges plastifiées.

Stylos

Pour faire signer l'APMS : stylo bic bleu (non indispensable car l'éleveur disposera forcément d'un stylo…)

Pour écrire sur les documents plastifiés et pour que ce qui est écrit résiste au passage dans le Virkon, il est impératif de disposer de marqueurs indélébiles à encre à base d'alcool et à pointe très fine (0,4mm à 0,6mm de diamètre maximum). On constate une excellente tenue dans le Virkon des encres noires, plus résistantes encore que les autres couleurs.

Conseillé : Marqueurs à encre noire « Lumocolor permanent », marque Staedtler, largeur S = 0,4mm. Ils peuvent par ailleurs rester ouverts plusieurs jours sans sécher, sont résistants aux frottements et sont à séchage rapide pendant l'écriture.

Téléphone portable

Bonne qualité photo requise pour l'envoi d'images de lésions au référent scientifique par MMS *(dans l'idéal, sinon appareil photo seul)*. Pour l'emmener dans les bâtiments, l'emballer dans un sachet plastique hermétique zippé puis désinfecter le sachet à la sortie. Attention : prendre un téléphone dont l'utilisation est connue de l'agent.

Appareil photo

Numérique, résistant à l'eau de préférence, sinon emballage dans sachet plastique hermétique zippé puis désinfection du sachet à la sortie. Attention : prendre un appareil photo dont l'utilisation est connue de l'agent.

Aiguilles

Aiguilles pour vacutainer :
Pour les bovins et les porcs à partir de 15kg : 1,2mm x 40mm
Pour les porcelets jusqu'à 15kg : 0,9mm x 25mm
Pour les prises de sang volailles au sinus occipital : 0,9mm x 25mm ou 1,2 mm x 25mm

Tubes pour les prélèvements de sang

Pour la sérologie : tubes secs sous vide 5ml
Pour la virologie : tubes EDTA sous vide 5ml et tubes héparinés sous vide 5ml
Ce sont les tubes les plus fréquemment trouvés chez les vétérinaires ; si 10ml sont demandés, faire les prélèvements en double.

Scalpels

Pour les autopsies : scalpels stériles jetables type 22 ou 23 (porcs : scalpel jusqu'à 60kg, si plus lourd : couteau)
Pour les prises de sang volailles autres que palmipèdes : à la veine alaire, scalpels stériles jetables lame de 11.
La date de péremption n'est ici pas tellement à prendre en compte car l'important est plus que l'instrument soit jetable et déjà monté (évite les manipulations en élevage pouvant occasionner perforations de gants et perte de temps).

Flacons pour les prélèvements d'organes

Dans le cas de la fièvre aphteuse : les prélèvements d'aphtes nécessitent des petits flacons (3 ou 4) de 30 à 40ml.
Dans le cas des pestes aviaires : les prélèvements de trachées nécessitent un seul flacon de 40ml, les prélèvements d'autres organes nécessitent deux fois trois = six flacons de 150ml.
Dans le cas des pestes porcines : 8 flacons de 150ml devraient convenir.

Sachets pour les flacons et les tubes

Hermétiques, transparents, à bande collante (type sodibox)

Baril dans lequel sortir les prélèvements de l'élevage

Baril grande ouverture scellable (type kayak) en polyéthylène haute densité homogué UN-X, fournisseur Manutan
Dans le cas de la fièvre aphteuse : contenance 3,6L
Dans le cas des pestes aviaires et pestes porcines : contenance 6L

Ce baril a pour vocation à recevoir les prélèvements de sang et d'organes : afin de maximiser la place disponible dans les barils 6L, placer les racks de tubes de sang vers l'extérieur et les flacons contenant les organes vers l'intérieur. => *écrire au feutre indélébile sur le baril : « flacons au centre, tubes en périphéries »*

Emballage tertiaire des prélèvements

= leur emballage extérieur.
Emballage cartonné isotherme solide avec fermeture bien fixée (si sodibox : carton + coque polystyrène ou papier bulle +/- accu de froid)

Sacs poubelles

Contenance 100L
Des couleurs différentes sont utiles pour différencier rapidement les destinations des matériels (à sortir de l'élevage après désinfection ou à laisser sur place pour destruction). Sinon, on peut imaginer utiliser des étiquettes.

Trousse de secours

Elle peut utilement contenir de la diphotérine = solution amphotère pour neutraliser les désinfectants, durée avant expiration 2 ans. Néanmoins, le délai d'application de la diphotérine après contact avec un désinfectant est d'une minute maximum (= trop court si la trousse de secours reste dans la voiture pendant la visite d'exploitation). La diphotérine sera donc plutôt présente dans la trousse de secours lors des opérations de décontamination de l'élevage ou d'élimination des animaux après abattage.

Pour mémoire (matériel autre sans spécification)

- Etiquettes UN3373
- Feuilles absorbantes à placer dans les sachets contenant les tubes
- Portoirs thermoformés (pour les tubes)
- Matériel de calage si possible absorbant (du sopalin peut faire l'affaire)

EXERCICE DE SIMULATION D'URGENCE EPIZOOTIQUE

« LORRAINE 2012 »

DOSSIER D'EXERCICE

Le pôle coordination du service régional de l'alimentation de Lorraine organise en lien avec les directions départementales de la protection des populations de Moselle et de Meurthe-et-Moselle un exercice de simulation d'urgence épizootique avec sollicitation des deux autres directions départementales en charge de la protection des populations de la région. Le thème de cet exercice porte sur une suspicion de fièvre aphteuse en élevage bovin et caprin.

Cet exercice est programmé le 11 juin 2012, de 9h à 17h.

Ce document permet de préciser les objectifs de l'exercice, certaines conventions d'exercice ainsi que le rôle des différents acteurs appelés à intervenir. Ses annexes contiennent certains documents utilisés pour la préparation de l'exercice. D'autres documents (bibliographie sur les exercices, formation des observateurs, retour d'expérience) accompagnent ce dossier d'exercice et, comme lui, pourront servir de support à la réalisation d'exercices similaires ultérieurement ou dans d'autres régions.

Objectifs de l'exercice

L'exercice « Lorraine 2012 » est un exercice terrain.

L'objectif général de l'exercice est de tester la gestion de la suspicion d'une maladie épizootique à plan d'urgence par les services de la protection des populations. Il n'y aura pas de sollicitation des autres services de l'État ni de réunion d'État-major.

Les objectifs particuliers de cet exercice sont les suivants:

- **Tester la circulation de l'information :** tester le traitement de l'appel initial, tester la circulation de l'information dans la chaîne de commandement et l'information reçue par les partenaires
- **Tester la mobilisation des moyens humains (DDPP 54 et 57) :** tester la permanence du personnel, l'annuaire d'urgence, la mobilisation des équipes et l'organisation du travail
- **Tester la mobilisation des moyens matériels (DDPP 54 et 57)** nécessaires à la gestion des suspicions et des premiers foyers : tester l'utilisation des outils SIGAL et de cartographie, tester la préparation des véhicules et du matériel pour la visite de suspicion
- **Tester la capacité de la DDPP 54 à établir un diagnostic fiable et rapide** : tester les réflexes cliniques et épidémiologiques, tester la conduite des prélèvements
- **Tester la mise en œuvre des principes de biosécurité (DDPP 54)** notamment des procédures d'entrée et sortie d'exploitation
- **Tester la pertinence des plans d'intervention sanitaire d'urgence (DDPP 54 et 57)** en vue de leur actualisation

Mise en place de l'exercice

Les joueurs

L'ensemble des agents des DDPP de Moselle et de Meurthe-et-Moselle sont joueurs.

Le COSIR de la région Lorraine est également joueur.

Note importante : Par défaut, tous les autres acteurs (non joueurs) seront joués par la cellule animation.

La cellule animation

Elle comprend Yann Villaggi (coordonnateur régional PISU, DRAAF Lorraine, Metz) et Lorraine Puzin (stagiaire ENSV, DRAAF Lorraine, Metz), aidés du Dr. Vét. Jean-François Bossu (clinique du Grémillon, Essey-lès-Nancy) et de MM. Guimont et Kalbfuss, responsables de l'élevage du domaine expérimental de la Bouzule à Champenoux (54).

La cellule animation supervise l'ensemble de l'exercice, contrôle et adapte le déroulement de l'exercice en fonction de la réaction des acteurs. Cette cellule est positionnée à la DRAAF Lorraine, salle A314. La cellule animation peut envoyer des incidents de jeu (« injects ») aux joueurs concernés. Ces sollicitations peuvent être émises par le biais d'appels téléphoniques, de fax ou de courriels.

L'annuaire d'exercice annexé au présent document comporte les numéros pour contacter les organismes et services joués par la cellule d'animation.

Observateurs

- de la DDCSPP 55 : J. Théry, M. Weiss = chef de service + technicien santé animale
- de la DDCSPP 88 : D. Parmentelot, F. Mangin = chef de service + technicien santé animale
- de la DRAAF Lorraine : M. Pottiez = chef du pôle coordination
- de la DRAAF Lorraine –zone de défense : B. Ganne = chargé de mission zone de défense
- de la DRAAF Alsace : A. Bourgeois = chef du pôle coordination, coordonnateur régional PISU

Les observateurs se répartissent dans les principaux lieux de prise de décision et de mise en œuvre d'actions, à savoir :

- auprès du vétérinaire sanitaire puis auprès des agents DDPP 54 dans l'élevage de la Bouzule (JT, MW et BG)
- auprès des agents dans la DDPP 54 puis auprès des agents dans la DDPP 57 (DP et FM)
- auprès de la cellule animation (MP et AB)

Ces personnes ont un double rôle d'observation objective de l'exercice et de relais entre la cellule animation et les joueurs si nécessaire.

Scénario et animation de l'exercice

Scénario

La fièvre aphteuse est arrivée en Moselle dans un élevage caprin de l'est du département. Les signes cliniques étant généralement frustres dans cette espèce, elle est tout d'abord passée inaperçue.

La maladie a ensuite été introduite dans un élevage mixte bovins / caprins de Meurthe-et-Moselle (ENSAIA) par l'achat d'une chèvre issue du foyer mosellan. Une dizaine de jours plus tard, des signes cliniques typiques de fièvre aphteuse sont observés sur plusieurs bovins de l'élevage.

11 juin 2012, 09h05 : L'alerte est donnée au standard de la DDPP 54 par le Dr. Vét. Jean-François Bossu, vétérinaire sanitaire de l'exploitation expérimentale de l'ENSAIA, domaine de la Bouzule à Champenoux.

=> Voir annexe 1.

Éléments portés à la connaissance des participants

- <u>Avant le jour de l'exercice :</u>

* Dates : la quinzaine de l'exercice uniquement.

* Convention d'exercice : Pour chaque DDPP **l'exercice sera intra-DDPP, les joueurs des deux DDPP concernées ne se contacteront pas directement et tous les acteurs** (hors DDPP joueuse et COSIR) **à contacter le seront par le biais de la cellule animation**.

- <u>Le jour de l'exercice :</u>

* Toutes les conventions d'exercice (voir infra).

* En début d'exercice : l'heure ou le moment de clôture du jeu = 12h30 pour l'équipe administrative de la DDPP54, sortie des prélèvements de l'élevage suspect pour l'équipe terrain de la DDPP54, 17h pour l'équipe administrative de la DDPP57, départ en visite d'exploitation suspecte pour l'équipe terrain de la DDPP57.

* Signes cliniques et commémoratifs dans l'élevage suspect du 54 : portés à la connaissance des participants par le vétérinaire sanitaire et l'éleveur.

* Lien épidémiologique et données sur l'élevage épidémiologiquement lié dans le 57 : portés à la connaissance des participants par la cellule animation.

Animation

CONVENTIONS D'EXERCICE

* Pour chaque DDPP **l'exercice sera intra-DDPP, les joueurs des deux DDPP concernées ne se contacteront pas directement et tous les acteurs** (hors DDPP joueuse et COSIR) **à contacter le seront par le biais de la cellule animation**.

* A partir du début de l'exercice à 9H, l'exercice se déroule **en temps réel**.

La cellule animation pourra réorienter le jeu ou demander des précisions aux joueurs. De même, durant l'exercice, pour toute demande de précisions, **les joueurs peuvent solliciter la cellule animation** au numéro suivant :

Cellule animation : **03 55 74 11 43**

* Important :

Tout message comportera dans son objet les termes « Exercice LORRAINE 2012 ».

Le texte de tout message commencera par les 3 mots « EXERCICE-EXERCICE-EXERCICE ».

Les sollicitations téléphoniques de la cellule animation et des joueurs commencent par l'intitulé : « J'appelle dans le cadre de l'EXERCICE »

Aucun message d'exercice ne devra être adressé hors de la sphère d'exercice précisée par l'organisation supra.

Communication

Communication opérationnelle dans l'exercice

La communication opérationnelle de gestion de crise doit utiliser les numéros et outils habituels : fax, mail, téléphone, etc.

CONVENTIONS D'EXERCICE

* Important :

Tous les échanges mails durant l'exercice doivent être adressés en copie à la cellule animation à l'adresse mail suivante : sral-urgence.draaf-lorraine@agriculture.gouv.fr

L'évaluation de la communication de crise est un des éléments clés de cet exercice.

Lorsque les joueurs contactent une personne jouée par la cellule animation :

Par téléphone : ils indiquent le **numéro de téléphone qui aurait été composé** pour joindre cette personne (préciser qui) en situation réelle. Ex : « J'appelle dans le cadre de l'EXERCICE. J'ai composé le .. .. et je souhaite joindre … »

Par courriel ou par fax : ils notent en début de fax ou de courriel les **numéros de fax ou adresses e-mail qui auraient été utilisés** en situation réelle.

Communication fictive médiatique dans l'exercice

Les éventuels communiqués réalisés sont envoyés impérativement à la cellule d'animation au numéro de fax figurant dans l'annuaire d'exercice.

Communication réelle médiatique sur l'exercice

Aucune communication réelle n'est prévue pendant le déroulement de l'exercice.

Retour d'expérience

- Une réunion de débriefing rassemblant les observateurs et la cellule animation aura lieu le mardi 12 juin à 9h30, à la DRAAF Lorraine (salle B330).

- Un questionnaire dit « de retour d'expérience » sera transmis puis renseigné par les équipes d'encadrement des structures participantes, « à chaud » à la clôture de l'exercice.

- Des réunions de débriefing rassemblant les joueurs et les membres de la cellule animation seront organisées dans chaque structure participante (DDPP54 et DDPP57) dans les jours suivant l'exercice. Il sera demandé aux structures participantes de prévoir ces réunions et d'en informer les membres de la cellule animation.

- Sous un délai de 15 jours une synthèse sera réalisée par la cellule animation, puis présentée à l'occasion de la réunion de coordination du 04 juillet 2012 rassemblant les chefs de service santé animale de Lorraine et d'Alsace.

Annexes

Annuaires d'exercice

Annuaire joueurs 54

Fonction	Coordonnées
Résolution des problèmes des joueurs	Tél. : 03 55 74 11 43
Tout organisme et service non joueur y compris la DDPP 57 => *voir conventions d'exercice*	Tél. : 03 55 74 11 44 Fax : 03 55 74 11 21 Mèl. : sral-urgence.draaf-lorraine@agriculture.gouv.fr
Tous les agents de la DDPP 54 et le COSIR	Les contacts se font par le biais des coordonnées réelles
Mail cellule animation	sral-urgence.draaf-lorraine@agriculture.gouv.fr
Fax cellule animation	03 55 74 11 21

Annuaire joueurs 57

Fonction	Coordonnées
Résolution des problèmes des joueurs	Tél. : 03 55 74 11 43
Tout organisme et service non joueur y compris la DDPP 54 => *voir conventions d'exercice*	Tél. : 03 55 74 11 44 Fax : 03 55 74 11 21 Mèl. : sral-urgence.draaf-lorraine@agriculture.gouv.fr
Tous les agents de la DDPP 57 et le COSIR	Les contacts se font par le biais des coordonnées réelles
Mail cellule animation	sral-urgence.draaf-lorraine@agriculture.gouv.fr
Fax cellule animation	03 55 74 11 21

Annuaire observateurs

Nom	Origine	téléphone / courriel	Lieu d'observation
Denis PARMENTELOT	DDCSPP 88	denis.parmentelot@vosges.gouv.fr 06	DDPP 54 (9h -12h30) puis DDPP 57 (14h - 17h)
François MANGIN	DDCSPP 88	francois.mangin@vosges.gouv.fr 06	DDPP 54 (9h -12h30) puis DDPP 57 (14h - 17h)
Jérôme THERY	DDCSPP 55	jerome.thery@meuse.gouv.fr 06	Domaine expérimental de la Bouzule, Champenoux (9h)
Michel WEISS	DDCSPP 55	michel.weiss@meuse.gouv.fr 06	Domaine expérimental de la Bouzule, Champenoux (9h)
Bernard GANNE	DRAAF Lorraine	bernard.ganne@agriculture.gouv.fr 06	Domaine expérimental de la Bouzule, Champenoux (9h)
Michel POTTIEZ	DRAAF Lorraine	michel.pottiez@agriculture.gouv.fr 06	SRAL Lorraine salle A314
Annette BOURGEOIS	DRAAF Alsace	annette.bourgeois@agriculture.gouv.fr 06	SRAL Lorraine salle A314
Yann VILLAGGI Lorraine PUZIN (Cellule animation)	Pour joindre la cellule animation => 06 .. .. Et en cas de ligne occupée 03 55 74 11 43 sral-urgence.draaf-lorraine@agriculture.gouv.fr		
DDPP54	Domaine de Pixerécourt - 54220 Malzéville Pour pouvoir entrer dans la structure : Standard = 03 83 29 80 40		
DDPP57	4, rue des Remparts - 57000 Metz Pour pouvoir entrer dans la structure : Standard = 03 87 39 75 00		
Vétérinaire JF. BOSSU	06 .. ..et 03 83 29 47 48 22 AV DU 69EME R.I. 54270 ESSEY LES NANCY		
Éleveur HP. GUIMONT	06 .. ..et 03 83 31 61 11		

Annuaire cellule animation

Nom / Fonction	Coordonnées
DDPP54	Standard = 03 83 29 80 40 Fax = 03 83 29 80 45 Chef de service SPA = 03 83 29 80 47 et adjointe : 46 et 06 .. ..+ ligne directe DD = 03 .. ..ou 06 .. .. Mèl. Institutionnel = ddpp@meurthe-et-moselle.gouv.fr
DDPP57	Standard = 03 87 39 75 00 Fax = 03 87 39 39 70 Chef de service SPA = 03 87 39 75 40 et 06 .. ..+ DD = 06 .. ..Mèl. Institutionnel = ddpp@moselle.gouv.fr
Directeur du site ENSAIA (M. Guimont)	03 83 31 61 11 et 06 .. .. Henri-philippe.guimont@univ-lorraine.fr
Vacher en chef ENSAIA (M. Kalbfuss)	06 .. ..
Vétérinaire sanitaire 54 = Jean-François Bossu	03 83 29 47 48 (tél), 03 83 33 19 28 (fax) et 06 .. .. (portable) ; jfbossu@gremillon-vet.fr ; 22, avenue du 69e RI, Essey-lès-Nancy
Vétérinaire sanitaire 57	Yves Dalongeville : 03 87 03 17 80

ANNEXE 1 _ SCENARIO

Heure hypothétique	Evènement	Réaction possible des joueurs	Points observés	Aides à l'observation	Commentaires	Observateurs : positionnement
9h	Appel téléphonique du Dr Bossu de la clinique vétérinaire du Grémillon d'Essey-les-Nancy, au standard de la DDPP54. 4 génisses de la ferme du Bouzule, élevage de l'ENSAIA à Champenoux, présentent des signes cliniques rattachables à la fièvre aphteuse.	Prise et transmission de l'appel à personne qualifiée puis conduite de l'appel	Maîtrise de la procédure concernant l'appel initial, permanence du personnel	Y-a-t'il quelqu'un pour décrocher ? L'appel est-il transmis sans délai et à une personne compétente ? Quelles sont les informations prises auprès du vétérinaire sanitaire ? Quelles sont les instructions données (demande de mise en place de pédiluve par ex.) ? (Souvent oublié : questions et consignes relatives aux animaux domestiques) Une fois l'appel terminé, dispose-t-on des coordonnées téléphoniques du vétérinaire ? de celles de l'éleveur et des instructions précises pour accéder à l'élevage ? Un rdv dans l'élevage a-t-il été fixé avec le vétérinaire ?	Appel depuis la clinique depuis un téléphone fixe avec haut-parleur et observateurs situés à côté. Le vétérinaire prétend se situer dans l'élevage ; il dispose d'un guide de conversation avec tous les signes cliniques et commémoratifs ainsi que les données sur l'élevage susceptibles d'être demandées par son interlocuteur. Les observateurs disposent de la fiche d'appel du plan 54. L'appel du vétérinaire coincide avec le mouvement des observateurs 88 du parking du lycée agricole vers la DDPP54	Auprès du Vétérinaire sanitaire, dans la clinique du Grémillon à Essey-les-Nancy
9h10	La question de la validation d'une suspicion se pose.	mise en relation d'un expert Anses avec le vétérinaire sanitaire	Annuaire d'urgence	La DDPP dispose-t-elle des numéros d'urgence DGAl / Anses ?		Auprès de la Cellule animation à la DRAAF Lorraine
9h20	L'ANSES dit que : compte tenu des signes cliniques, du faible nombre d'animaux atteints et dans l'attente d'informations complémentaires, on ne peut pas dire que ce soit de la FA de manière évidente, mais on ne peut pas l'exclure.	Validation de la suspicion par le DDPP en accord avec l'expert FA et le vétérinaire sanitaire	Connaissance de la procédure de validation de la suspicion	L'Anses a-t-elle été consultée pour valider la suspicion ?		Auprès de la Cellule animation à la DRAAF Lorraine
9h20	Entrée en phase de suspicion	Mobilisation et constitution des équipes, réunion de briefing	Organisation du travail, navigation dans le plan	Nombre de personnes présentes dans le service ? Les agents éventuellement partis sur le terrain sont-ils avertis ? Un briefing commun des agents est-il réalisé au moment de la répartition de leurs missions, le standard y participe-t-il (très important) ? En attendant le briefing, les agents mobilisés savent-ils d'ors et déjà entreprendre des actions (sortie des cartes de l'exploitation, de l'itinéraire...) ? Les consignes données au briefing sont-elles claires, les informations données exhautives ? Le séquençage du plan est-il intégré ? Le besoin en agents aux différents postes est-il anticipé, y a-t-il adaptation à la situation en fonction des ressources ? Les agents d'autres services SSA, SG, IC sont-ils mobilisés ? Comment les équipes sont-elles constituées (les agents expérimentés sont-ils répartis dans les équipes) ? Quels sont les circuits d'information (téléphone, mail...) ? Y a-t-il échange de coordonnées téléphoniques entre équipe admin / terrain ?		Auprès des agents dans la DDPP 54

		Répartition des tâches, éventuellement mise en place d'une cellule de crise	Organisation du travail	Salle dédiée, fonctionnelle ? Y a-t-il un dirigeant, utilise-t-il les checklists ? Y-a-t'il ouverture d'un chrono, y a-t-il un agent dédié à celui ci, quelle est la fréquence d'enregistrement, y a-t-il des points de situation réguliers ? Consignes de renvoi systématique des postes des agents travaillant sur l'exercice vers le standard ou d'autres collègues ? Une permanence téléphonique au standard est-elle organisée ? Les questions de logistiques (ravitaillement des équipes) sont elles abordées ?		Auprès des agents dans la DDPP 54
9h50	Préparation de la visite de l'exploitation suspecte	Les agents concernés rassemblent ce dont ils ont besoin	Accessibilité et mise à jour du matériel, des documents, connaissance des besoins, réactivité des agents	Les numéros de portable entre équipe terrain / admin ont-ils été échangés ? Moyen de localisation de l'exploitation ? Les agents trouvent-ils facilement les informations nécessaires dans le plan ? Le lieu de stockage du matériel est-il accessible ? Combien de temps de préparation jusqu'au départ des véhicules ? Y a-t-il du matériel périmé ? Du matériel manquant ? Checklist utilisée ? Difficultés rencontrées en exploitation liées au matériel ?		Auprès des agents dans la DDPP 54, auprès des agents dans l'exploitation
9h50	Travail "de bureau"	La DDPP prend les contacts nécessaires (DGAl, LNR, transporteur prélèvements, préfecture=> SIDPC)	Circulation de l'information, qualité de la communication	La DGAl, le LNR, le transporteur, la préfecture sont-ils contactés, comment et dans quels délais ? Quelle est la nature des échanges, l'information est elle ciblée ? Préfecture : éventuellement demande d'ouverture d'un événement dans Synergi ?		Auprès de la Cellule animation à la DRAAF Lorraine
		Information des vétérinaires sanitaires du département et des principaux négociants + laitier + équarrisseur	Circulation de l'information, Annuaire d'urgence	Les vétérinaires et les négociants sont ils contactés ? Comment, et y a t-il demande d'accusé de réception ? La DDPP dispose-t-elle des coordonnées à jour des vétérinaires sanitaires et principaux négociants du département ? Le laitier, l'équarrisseur sont ils prévenus du blocage de l'exploitation ?		Auprès de la Cellule animation et Test à posteriori de la validité des coordonnées transmises
		Rédaction de l'APMS	Utilisation des modèles de documents	L'APMS type est-il trouvé et utilisé ? Est-il corrigé (si nécessaire) pour validité juridique ? Temps nécessaire à la rédaction de l'APMS ? Puis modes et délai de transmission à l'éleveur, au préfet, à la DGAl, au vétérinaire ?		Auprès des agents dans la DDPP 54
		Préparation du zonage théorique, recensement des communes puis des ateliers dans les ZP et ZS	Utilisation de MAPSIGAL, appel à des services extérieurs	Une carte avec le zonage théorique est-elle éditée ? En combien de temps ? Difficultés rencontrées ? Comment sont traités les établissements non géoréférencés ? Recensement correct ? Le COSIR est-il sollicité ? La carte des périmètres est-elle diffusée au SRAI, à la DGAl, au SIDPC ?		Auprès des agents dans la DDPP 54

		(peu probable) : contact des éleveurs des exploitations recensées + des représentants professionnels	Circulation de l'information, annuaire d'urgence	Des consignes sont-elles données ? Incitation à une vigilance accrue ? Les effectifs par espèce sensible sont-ils notés ? Les mouvements prévus ou à prévoir (laissez-passer) ?		Auprès de la Cellule animation à la DRAAF Lorraine
		Investigations traçabilité amont - aval par extraction sur les bases de données SIGAL, BDNI, TRACES...	Niveau de maîtrise des logiciels	Difficultés éventuelles de connection (ou autres) aux logiciels ?		Auprès des agents dans la DDPP 54
[10h15] INJECT (si il y a eu contact de la préfecture par la DDPP)	> Inject de jeu : appel du préfet qui met en place un COD à la préfecture ; un premier point d'information aura lieu à 11h30 et la présence d'un cadre de la DD est requise.	Le cadre en question "quitte la DD" vers 11h et ne joue plus ensuite. Il organise la relève de la direction des opérations.	Organisation du travail	L'organisation du travail est-elle souple et permet-elle l'adaptation rapide à des événements imprévus ? Le départ du cadre est-il accepté ou est-il source de stress délétère ? Les agents continuent-ils à fonctionner avec plus d'autonomie ?	Choisir le cadre (plus ou moins pivot) selon la situation (plus ou moins maîtrisée). Contact par téléphone ; expliquer que le COD est fictif et demander qu'au moment de partir pour la préfecture, le cadre se rapproche d'un observateur.	Auprès des agents dans la DDPP 54
[11h15] INJECT	> Inject de jeu : fax de la MUS qui demande un recensement des industries agro-alimentaires concernant des espèces sensibles dans les ZP et ZS.	Recensement des IAA	Utilisation de MAPSIGAL, réactivité des agents, appel à d'autres services	Le recensement est-il exhaustif ? Quel délai de prise en compte de la demande ? Les agents SSA ont-ils été associés ?	Contact par fax.	Auprès des agents dans la DDPP 54
10h45	Réalisation de la visite	Arrivée sur l'exploitation	Respect biosécurité _ précautions d'arrivée	Emplacement de la voiture DDPP, mise en place puis utilisation adéquate des pédiluves		Auprès des agents dans l'exploitation
		Sécurisation du périmètre potentiellement contaminé	Respect biosécurité _ pertinence du zonage	L'emplacement de la rubalise matérialise-t-il le passage d'une zone non ou très faiblement contaminée à une zone contaminée ? Difficultés rencontrées ?		Auprès des agents dans l'exploitation
		Revêtement des équipements de protection individuelle	Respect biosécurité _ maîtrise des procédures entrée / sortie d'élevage	Combien de temps faut-il aux agents pour s'habiller ? Des difficultés particulières sont-elles rencontrées à l'habillage et lors du franchissement des limites de zones ? Quelle utilisation est faite des documents du plan ?	Les observateurs disposent de la fiche technique biosécurité du plan 54.	Auprès des agents dans l'exploitation
		Prise des commémoratifs auprès de l'éleveur et du vétérinaire sanitaire	Qualité de la communication avec l'éleveur et le vétérinaire, qualité des commémoratifs	Commémoratifs complets ? Lisibles ? Agents efficaces et à l'écoute de l'éleveur ?		Auprès des agents dans l'exploitation
		Isolement des animaux (y compris domestiques)	Connaissance des consignes de séquestration	Les animaux en extérieur sont-ils rentrés ?		Auprès des agents dans l'exploitation
		Examen clinique (réalisé par le vétérinaire)	Déroulement de l'examen clinique	Les agents observent-t-ils uniquement les malades ou font-ils une revue des sains pour se faire une idée ? Vont-ils s'enquérir des chèvres ? La fiche examen clinique est-elle convenablement renseignée ? S'aident-t-ils d'un avis expert du référent scientifique ?	Le véto dispose d'une liste de questions et réponses ; il laisse totalement le choix des prélèvements aux agents	Auprès des agents dans l'exploitation

Heure hypothétique	Evènement	Réaction possible des joueurs	Points observés	Aides à l'observation	Commentaires	Observateurs : positionnement
14h	Appel téléphonique de la DDPP54 (jouée par la cellule animation) pour informer de l'existence d'un lien épidémiologique fort entre l'exploitation bovine+caprine de la ferme du Bouzule suspecte de FA dans le 54 et l'exploitation caprine EDE 57 518 051 de Mme Laura Marcilly à Oberstinzel dans le 57	Prise (et transmission éventuelle de l'appel à personne qualifiée) puis conduite de l'appel	Permanence du personnel, qualité de la conduite de l'appel	Y-a-t'il quelqu'un pour décrocher ? Quelles sont les informations prises auprès du collègue DDPP54 ?	La cellule animation joue Eric Moget et cherche à joindre Peggy Rasquin. L'appel de la DDPP57 par la cellule animation coincide avec l'appel du standard DDPP57 par les observateurs, afin qu'on les fasse entrer.	Auprès de la Cellule animation à la DRAAF Lorraine
14h15		Information de l'éleveur et de son vétérinaire sanitaire ; prise de rdv avec le véto pour visite d'élevage	Qualité de la communication	Efficacité, précision du vocabulaire utilisé et aspect humain ; prise des coordonnées précises de l'élevage pour accès ; Quelles sont les instructions données (demande de mise en place de pédiluve par ex.) ? (Souvent oublié : questions et consignes relatives aux animaux domestiques)		Auprès de la Cellule animation à la DRAAF Lorraine
14h30	Entrée en phase de suspicion	Mobilisation et constitution des équipes, réunion de briefing	Organisation du travail, navigation dans le plan	Nombre de personnes présentes dans le service ? Les agents éventuellement partis sur le terrain sont-ils avertis ? Un briefing commun des agents est-il réalisé au moment de la répartition de leurs missions, le standard y participe-t-il (très important) ? En attendant le briefing, les agents mobilisés savent-ils d'ors et déjà entreprendre des actions (sortie des cartes de l'exploitation, de l'itinéraire...) ? Les consignes données au briefing sont-elles claires, les informations données exhautives ? Le séquençage du plan est-il intégré ? Le besoin en agents aux différents postes est-il anticipé, y a-t-il adaptation à la situation en fonction des ressources ? Les agents d'autres services SSA, SG, IC sont-ils mobilisés ? Comment les équipes sont-elles constituées (les agents expérimentés sont-ils répartis dans les équipes) ? Quels sont les circuits d'information (téléphone, mail...) ? Y a-t-il échange de coordonnées téléphoniques entre équipe admin / terrain ?		Auprès des agents dans la DDPP 57

		Répartition des tâches, éventuellement mise en place d'une cellule de crise	Organisation du travail	Salle dédiée, fonctionnelle ? Y a-t-il un dirigeant, utilise-t-il les checklists ? Y-a-t'il ouverture d'un chrono, y a-t-il un agent dédié à celui ci, quelle est la fréquence d'enregistrement, y a-t-il des points de situation réguliers ? Consignes de renvoi systématique des postes des agents travaillant sur l'exercice vers le standard ou d'autres collègues ? Une permanence téléphonique au standard est-elle organisée ? Les questions de logistiques (ravitaillement des équipes) sont elles abordées ?		Auprès des agents dans la DDPP 57
15h00	Préparation de la visite de l'exploitation suspecte	Les agents concernés rassemblent ce dont ils ont besoin	Accessibilité et mise à jour du matériel, des documents, connaissance des besoins, réactivité des agents	Les numéros de portable entre équipe terrain / admin ont-ils été échangés ? Moyen de localisation de l'exploitation ? Les agents trouvent-ils facilement les informations nécessaires dans le plan ? Le lieu de stockage du matériel est-il accessible ? Combien de temps de préparation jusqu'au départ des véhicules ? Y a-t-il du matériel périmé ? Du matériel manquant ? Checklist utilisée ?		Auprès des agents dans la DDPP 57
15h00	Travail "de bureau"	La DDPP prend les contacts nécessaires (référent scientifique, DGAl, LNR, transporteur prélèvements, préfecture=> SIDPC)	Circulation de l'information, qualité de la communication	Le référent scientifique, la DGAl, le LNR, le transporteur, la préfecture sont-ils contactés ? Quelle est la nature des échanges, l'information est elle ciblée ? Préfecture : demande d'ouverture d'un évènement dans Synergi ?		Auprès de la Cellule animation à la DRAAF Lorraine
		Information des vétérinaires sanitaires du département et des principaux négociants + laitier + équarrisseur	Circulation de l'information, Annuaire d'urgence	Les vétérinaires et les négociants sont ils contactés ? Comment, et y a t-il demande d'accusé de réception ? La DDPP dispose-t-elle des coordonnées à jour des vétérinaires sanitaires et principaux négociants du département ? Le laitier, l'équarrisseur sont ils prévenus du blocage de l'exploitation ?		Auprès de la Cellule animation et Test à posteriori de la validité des coordonnées transmises
		Rédaction de l'APMS	Utilisation des modèles de documents	L'APMS type est-il trouvé et utilisé ? Est-il corrigé (si nécessaire) pour validité juridique ? Temps nécessaire à la rédaction de l'APMS ? Puis modes et délai de transmission à l'éleveur, au préfet, à la DGAl, au vétérinaire ?		Auprès des agents dans la DDPP 57
		Préparation du zonage théorique, recensement des communes puis des ateliers dans les ZP et ZS	Utilisation de MAPSIGAL, appel à des services extérieurs	Une carte avec le zonage théorique est-elle éditée ? En combien de temps ? Difficultés rencontrées ? Comment sont traités les établissements non géoréférencés ? Recensement correct ? Le COSIR est-il sollicité ? La carte des périmètres est-elle diffusée au SRAI, à la DGAl, au SIDPC ?		Auprès des agents dans la DDPP 57

		(peu probable) : contact des éleveurs des exploitations recensées + des représentants professionnels	Circulation de l'information, annuaire d'urgence	Des consignes sont-elles données ? Incitation à une vigilance accrue ? Les effectifs par espèce sensible sont-ils notés ? Les mouvements prévus ou à prévoir (laissez-passer) ?		Auprès de la Cellule animation à la DRAAF Lorraine
		Investigations traçabilité amont - aval par extraction sur les bases de données SIGAL, BDNI, TRACES…	Niveau de maîtrise des logiciels	Difficultés éventuelles de connection (ou autres) aux logiciels ?		Auprès des agents dans la DDPP 57
[16h00] INJECT	> Inject de jeu si nécessaire (si la préfecture est contactée ou non, car elle pourrait l'avoir été par la préfecture du 54) : la préfecture envoie une demande de chiffrage des animaux à abattre : - Nombre d'animaux susceptibles d'être éliminés par espèce - Nombre d'agents pouvant être mobilisés pour l'opération d'abattage - Nombre d'exploitations appartenant aux zones de protection et de surveillance ; nombre d'animaux sensibles par espèce présents dans les périmètres	La DDPP recense puis envoie ce chiffrage.	Utilisation de MAPSIGAL, appel à des services extérieurs, organisation du travail	Le recensement est-il exhaustif ? Quel délai de prise en compte de la demande ? Le COSIR est-il sollicité ?	Contact par mail.	Auprès des agents dans la DDPP 57
	--- FIN DE L'EXERCICE POUR LA DDPP 57				Un message de fin d'exercice est envoyé à tous les agents de la DDPP, par mail et par fax et au besoin en utilisant les relais observateurs à 17h00 = fin de l'exercice pour l'équipe administrative. La fin de l'exercice pour l'équipe terrain correspond au départ en visite.	

ANNEXE 2 _ STRUCTURE DE LA GRILLE OBSERVATEURS

(Support pour le jour de l'exercice)

Evènement	Réaction (possible) des joueurs	Heure	Observations
Appel téléphonique du Dr Bossu au standard de la DDPP54. Quelques animaux du domaine expérimental de la Bouzule à Champenoux, présentent des signes cliniques rattachables à la fièvre aphteuse.	Réception et transmission de l'appel		
	Conduite de l'appel : informations prises et instructions données		
La question de la validation d'une suspicion se pose.	Mise en relation d'un expert Anses avec le vétérinaire sanitaire		
L'ANSES dit que : compte tenu des signes cliniques, du faible nombre d'animaux atteints et dans l'attente d'informations complémentaires, on ne peut pas dire que ce soit de la FA de manière évidente, mais on ne peut pas l'exclure.	Validation de la suspicion par le DDPP en accord avec l'expert FA et le vétérinaire sanitaire		
Entrée en phase de suspicion	*Organisation du travail : mobilisation et constitution des équipes, répartition des tâches, configuration de crise*		

ANNEXE 3 _ STRUCTURE DES AIDES À L'OBSERVATION

(Préparation observateurs)

ETAPE		POINTS OBSERVES	AIDES A L'OBSERVATION
APPEL INITIAL		Permanence du personnel, qualité de la conduite de l'appel	Y-a-t'il quelqu'un pour décrocher ? Quelles sont les informations prises auprés du collègue DDPP54 ?
INFORMATION DE L'ELEVEUR ET DU VETERINAIRE SANITAIRE		Qualité de la communication	Efficacité, précision du vocabulaire utilisé et aspect humain ; prise des coordonnées précises de l'élevage pour accès ; Quelles sont les instructions données (demande de mise en place de pédiluve par ex.) ? (Souvent oublié : questions et consignes relatives aux animaux domestiques)
ENTREE EN PHASE DE SUSPICION		Mobilisation des équipes, organisation du travail, navigation dans le plan	Nombre de personnes présentes dans le service ? Les agents éventuellement partis sur le terrain sont-ils avertis ? Un briefing commun des agents est-il réalisé au moment de la répartition de leurs missions, le standard y participe-t-il (très important) ? En attendant le briefing, les agents mobilisés savent-ils d'ors et déjà entreprendre des actions (sortie des cartes de l'exploitation, de l'itinéraire...) ? Les consignes données au briefing sont-elles claires, les informations données exhautives ? Le séquençage du plan est-il intégré ? Le besoin en agents aux différents postes est-il anticipé, y a-t-il adaptation à la situation en fonction des ressources ? Les agents d'autres services SSA, SG, IC sont-ils mobilisés ? Comment les équipes sont-elles constituées (les agents expérimentés sont-ils répartis dans les équipes) ? Quels sont les circuits d'information (téléphone, mail...) ? Y a-t-il échange de coordonnées téléphoniques entre équipe admin / terrain ?
			Salle dédiée, fonctionnelle ? Y a-t-il un dirigeant, utilise-t-il les checklists ? Y-a-t'il ouverture d'un chrono, y a-t-il un agent dédié à celui ci, quelle est la fréquence d'enregistrement, y a-t-il des points de situation réguliers ? Consignes de renvoi systématique des postes des agents travaillant sur l'exercice vers le standard ou d'autres collègues ? Une permanence téléphonique au standard est-elle organisée ? Les questions de logistiques (ravitaillement des équipes) sont elles abordées ?
PREPARATION DE LA VISITE		Accessibilité et mise à jour du matériel, des documents, connaissance des besoins, réactivité	Les numéros de portable entre équipe terrain / admin ont-ils été échangés ? Moyen de localisation de l'exploitation ? Les agents trouvent-ils facilement les informations nécessaires dans le plan ? Le lieu de stockage du matériel est-il accessible ? Combien de temps de préparation jusqu'au départ des véhicules ? Y a-t-il du matériel périmé ? Du matériel manquant ? Checklist utilisée ?
MESURES ADMINISTRATIVES	Prise de contacts	Circulation de l'information, qualité de la communication	Le référent scientifique, la DGAI, le LNR, le transporteur, la préfecture sont-ils contactés ? Quelle est la nature des échanges, l'information est elle ciblée ? Préfecture : demande d'ouverture d'un événement dans Synergi ?
	Informations	Circulation de l'information, Annuaire d'urgence	Les vétérinaires et les négociants sont ils contactés ? Comment, et y a t-il demande d'accusé de réception ? La DDPP dispose-t-elle des coordonnées à jour des vétérinaires sanitaires et principaux négociants du département ? Le laitier, l'équarrisseur sont ils prévenus du blocage de l'exploitation ?
	Informations (éleveurs)	Utilisation des modèles de documents	L'APMS type est-il trouvé et utilisé ? Est-il corrigé (si nécessaire) pour validité juridique ? Temps nécessaire à la rédaction de l'APMS ? Puis modes et délai de transmission à l'éleveur, au préfet, à la DGAI, au vétérinaire ?
	APMS	Utilisation de MAPSIGAL, appel à des services extérieurs	Une carte avec le zonage théorique est-elle éditée ? En combien de temps ? Difficultés rencontrées ? Comment sont traités les établissements non géoréférencés ? Recensement correct ? Le COSIR est-il sollicité ? La carte des périmètres est-elle diffusée au SRAI, à la DGAI, au SIDPC ?
	Zonage et recensements	Circulation de l'information, annuaire d'urgence	Des consignes sont-elles données ? Incitation à une vigilance accrue ? Les effectifs par espèce sensible sont-ils notés ? Les mouvements prévus ou à prévoir (laissez-passer) ?
	Investigations traçabilité	Niveau de maîtrise des logiciels	Difficultés éventuelles de connection (ou autres) aux logiciels ?
INJECT "chiffrage des animaux à abattre"		Utilisation de MAPSIGAL, appel à des services extérieurs, organisation du travail	Le recensement est-il exhaustif ? Quel délai de prise en compte de la demande ? Le COSIR est-il sollicité ?

ANNEXE 4 _ QUESTIONNAIRE DE RETOUR D'EXPERIENCE

(CGAAER)

QUESTIONNAIRE DE RETOUR D'EXPERIENCE[2]

STRUCTURE CONCERNEE :	

I - Concernant l'exercice proprement dit

1. L'exercice vous a-t-il paru bien préparé ? OUI ☐ NON ☐

Si oui, qu'avez-vous tout particulièrement apprécié ?

Si non, quels reproches formuleriez-vous et quelles pistes d'amélioration identifieriez-vous ?

2. La durée de l'exercice vous a-t-elle parue adaptée ? OUI ☐ NON ☐

Si non, pour quelles raisons ?

Quelles seraient vos propositions pour un autre exercice sur ce thème ou un thème similaire ?

3. Les situations mises en place vous ont-elles parues pertinentes ? OUI ☐ NON ☐

Si non, quelles incohérences avez-vous identifiées ?

[2] Ce document, une fois rempli, pourra être exploité en tant que support pour la « *contribution sur le déroulement de l'exercice* » qu'il est demandé de faire à chaque service dans la note DDSC/SDGR/BCI n° 2007-469 du 3 décembre 2007

4. Le déroulé de l'exercice (*timing, introduction d'éléments incidents ou aléas*), **les messages et documents fournis en cours d'exercice vous ont-ils donné satisfaction ?**

Pas du tout	Peu	Moyennement	Plutôt	Pleinement

Qu'avez-vous tout particulièrement apprécié ?

Quels reproches éventuels formuleriez-vous ?

Quelles pistes d'amélioration identifieriez-vous ?

5. L'exercice a-t-il induit des dépenses pour votre structure ? OUI ☐ NON ☐

Si oui, de quelle(s) nature(s) et de quel(s) montant(s) ont été ces dépenses ?

Comment ces dépenses ont-elles été couvertes ?

6. L'exercice a vous a-t-il paru bénéfique pour votre structure[3] ?

Pas du tout	Peu	Moyennement	Plutôt	Pleinement

7. Quels sont les **axes ou pistes d'amélioration** que vous proposeriez sur l'organisation et la conduite futures d'exercice sur ce thème ou un thème similaire ?

II - Concernant la gestion de la crise simulée

1. Gestion globale de la crise :

Quels ont, d'après-vous, été les **points forts** dans la gestion de la crise
- par le COD ?

[3] Veuillez cocher la case correspondant à votre appréciation

- par votre service ?

Quels ont, d'après-vous, été les **points faibles** dans la gestion de la crise :
- par le COD ?

- par votre service ?

2. Processus décisionnel (chaîne de commandement) :

Le processus décisionnel vous a-t-il paru clair, pertinent et efficace ? OUI ☐ NON ☐

Si oui, qu'avez-vous tout particulièrement apprécié ?

Si non, quels reproches formuleriez-vous et quelles pistes d'amélioration identifieriez-vous ?

3. Communication intra et inter-services :

I. 3.1 Communication interne

Avez-vous rencontré des difficultés de communication en interne à votre service ou à votre structure ?

OUI ☐ NON ☐

Si oui, de quel ordre ?

Quelles en ont été les conséquences ?

Quelles auraient pu en être les conséquences en situation réelle ?

Quelles explications avez-vous pu trouver à ces difficultés ?

Quelles mesures correctives envisagez-vous mettre en place ?

II. 3.2 Communication externe

Avez-vous rencontré des difficultés de communication avec d'autres services ou d'autres structures départementales ?

OUI ☐ NON ☐

Si oui, de quel ordre ?

Quelles en ont été les conséquences ?

Quelles auraient pu en être les conséquences en situation réelle ?

Quelles explications avez-vous pu trouver à ces difficultés ?

Quelles mesures correctives envisagez-vous mettre en place ?

4. Sur la mobilisation des ressources humaines et matérielles :

4.1 Ressources humaines

4.1.1 Quels sont les effectifs que vous avez été amenés à mobiliser réellement ou fictivement dans le cadre de cet exercice ?

- au niveau du COD ?	Réellement ☐	Fictivement ☐
- au niveau de la cellule de crise de votre service ?	Réellement ☐	Fictivement ☐
- au niveau du terrain (PCO ou autre) ?	Réellement ☐	Fictivement ☐

4.1.2 Avez-vous rencontré des difficultés pour mobiliser ces ressources humaines ?

OUI ☐ NON ☐

Si oui, lesquelles ?

Quelles en ont été les conséquences ?

Quelles auraient pu en être les conséquences en situation réelle ?

Quelles explications avez-vous données à ces difficultés ?

Quelles mesures correctives avez-vous prises ?

4.2 Ressources matérielles

4.2.1 Quels sont les moyens matériels que vous avez été amené à mobiliser dans le cadre de cet exercice ?

4.2.2 Avez-vous rencontré des difficultés pour mobiliser ces ressources humaines ?

OUI ☐ NON ☐

Si oui, lesquelles ?

Quelles en ont été les conséquences ?

Quelles auraient pu en être les conséquences en situation réelle ?

Quelles explications avez-vous données à ces difficultés ?

Quelles mesures correctives avez-vous prises ?

5. Coordination inter-services ou structures

5.1 Avez-vous eu à travailler en étroite coordination avec d'autres services ou structures dans le cadre de cet exercice ?

OUI ☐ NON ☐

Si oui, sur quelle(s) problématique(s) et de quelle façon cette coordination inter-services s'est-elle concrètement manifestée ?

5.2 La façon dont elle a été gérée vous a t-elle parue satisfaisante ? OUI ☐ NON ☐

Si oui, qu'avez-vous tout particulièrement apprécié ?

Si non, quels reproches formuleriez-vous et quelles pistes d'amélioration identifieriez-vous ?

6. Fiabilité et qualité de réponse des prestataires délégués

6. 1 Cet exercice vous a-t-il amené à solliciter le concours de prestataires ?

OUI ☐ NON ☐

Si oui lesquels et pour quelles prestations ?

6.2 Ces prestations étaient-elles prévues par contrat ? OUI ☐ NON ☐

Si oui, les clauses de ce contrat ont-elles été respectées ?

OUI ☐ NON ☐

6.3 Ces prestataires vous ont-ils donné une réponse satisfaisante (délai et qualité de la prestation) ?

OUI ☐ NON ☐

Si oui, qu'avez-vous tout particulièrement apprécié ?

Si non, quels sont vos motifs de non satisfaction ?

7. Enseignements

7. 1 Quels sont les enseignements que vous avez-tirés de cet exercice de simulation ?

7.1.1 pour ce qui concerne le dispositif départemental en général ?

7.1.2 pour ce qui concerne le fonctionnement du COD ?

7.1.3 pour ce qui concerne votre service en particulier ?

7.2 Quelles sont les actions correctives que vous avez projeté de mettre en œuvre, pour ce qui concerne votre service/structure, suite à cet exercice ?

7.3 Quelles sont les actions correctives qu'il vous semblerait utile d'apporter au dispositif national de lutte contre les épizooties majeures, au vu des difficultés rencontrées dans cet exercice ?

ANNEXE 5 _ COMMUNICATIONS DE LA CELLULE ANIMATION

Nature de la communication : courriel

De : cellule animation
A : structures DDPP 54 puis 57 = ddpp@meurthe-et-moselle.gouv.fr / @moselle.gouv.fr
Heure : juste après le traitement de l'appel du vétérinaire (vers 9h) puis juste après le lancement de l'exercice par la cellule animation (vers 14h)

Objet : exercice plan d'urgence en cours : rappel modalités

À destination de tous les agents susceptibles d'être impliqués dans l'exercice.

Bonjour,
Un exercice de simulation d'urgence sanitaire est en cours dans le département de la Meurthe-et-Moselle. Rappel des modalités :

1) Le jeu est mené par une cellule d'animation présente au SRAL Lorraine. Cette cellule supervise l'ensemble de l'exercice, contrôle et adapte son déroulement en fonction de la réaction des participants. La cellule animation peut solliciter les « joueurs » par le biais d'appels téléphoniques, de fax ou de courriels. Durant l'exercice, pour toute demande de précisions, les joueurs peuvent solliciter la cellule animation au numéro suivant : 03 55 74 11 43
2) Les joueurs : l'ensemble des agents de la DDPP de Meurthe-et-Moselle / de Moselle ainsi que le COSIR de la région Lorraine. Par défaut, tous les autres acteurs sont joués par la cellule animation.
   Tous les acteurs (hors DDPP 54 / 57 et COSIR) **à contacter le sont par le biais de la cellule animation.**
3) Les observateurs : deux agents de la DDCSPP des Vosges (et deux agents de la DDCSPP de la Meuse) ont un double rôle d'observation objective de l'exercice et de relais entre la cellule animation et les joueurs si nécessaire.
4) Communication : La communication opérationnelle doit utiliser les outils habituels : fax, mail, téléphone, etc.

Tout message doit comporter dans son objet les termes « Exercice LORRAINE 2012 ». Le texte de tout message doit commencer par les 3 mots « EXERCICE-EXERCICE-EXERCICE ».
Les sollicitations téléphoniques de la cellule animation et des joueurs doivent commencer par l'intitulé : « J'appelle dans le cadre de l'EXERCICE »

Tous les échanges de mails intra-DDPP54 durant l'exercice doivent être adressés en copie à la cellule animation à l'adresse mail suivante : sral-urgence.draaf-lorraine@agriculture.gouv.fr

L'annuaire d'exercice ci-dessous comporte les coordonnées pour contacter les organismes et services joués par la cellule animation.

Lorsque vous vous adressez à un partenaire joué par la cellule animation, prenez soin de toujours indiquer le destinataire que vous souhaitez contacter (DGAl, laboratoire...) ainsi que les coordonnées

qui auraient été utilisées pour joindre ce destinataire en situation réelle.

5) Clôture de l'exercice : La cellule animation clôturera le jeu. **À la fin de l'exercice, veuillez indiquer à la cellule animation le nom de l'ensemble des personnes ayant pris part au jeu**. En effet, pour cet exercice a été prévu un enregistrement comme formation dans EPICEA.

Retour d'expérience : Dès la clôture de l'exercice, un questionnaire sera transmis aux équipes d'encadrement des structures participantes. Les observateurs se réuniront pour un débriefing avec la cellule animation. Par ailleurs, une réunion de débriefing rassemblant les joueurs et, dans la mesure du possible, les membres de la cellule animation, devra être organisée dans votre structure dans les jours suivant l'exercice. **Dès la fin de l'exercice, la cellule animation prendra contact avec vous afin de convenir du jour et de l'heure de ce débriefing.**

Merci à tous,
La cellule animation

Annuaire d'exercice

Fonction	**Coordonnées**
Résolution des problèmes des joueurs	Tél. : 03 55 74 11 43
Tout organisme et service non joueur	Tél. : 03 55 74 11 44 Fax : 03 55 74 11 21 Mèl.:sral-urgence.draaf-lorraine@agriculture.gouv.fr
Tous les agents de la DDPP 54 /57 et le COSIR	Les contacts se font par le biais des coordonnées réelles
Mail cellule animation	sral-urgence.draaf-lorraine@agriculture.gouv.fr
Fax cellule animation	03 55 74 11 21

Nature de la communication : téléphonique

De : préfecture _Directeur de cabinet ou Préfet
A : Directrice de la Protection des Populations du 54 (ligne directe) = 03 83 17 72 51 ou 06 .. ..
Heure : vers 10h15 dès lors que la préfecture a été contactée

---

Bonjour, j'appelle dans le cadre de l'EXERCICE

Je suis le préfet de Meurthe-et-Moselle.
Nous avons mis en place un centre opérationnel départemental à la préfecture.
Un premier point d'information aura lieu à 11h30 ce matin.
J'aimerais y voir quelqu'un de chez vous qui puisse exposer la situation.

(Le COD est basé à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle :
Salle Drouot, 6 rue Sainte-Catherine, 54 000 NANCY)

Nature de la communication : fax

De : DGAl- MUS
A : fax de la DDPP 54 = 03 83 29 80 45
Heure : vers 11h15

Objet : recensement des industries agro-alimentaires

EXERCICE- EXERCICE- EXERCICE

Demande d'informations complémentaires :

Merci de bien vouloir nous faire parvenir le recensement (décompte et identité) des industries agro-alimentaires présentes dans la zone de protection et la zone de surveillance :

- Abattoirs
- Ateliers manipulant les viandes ou le lait des espèces sensibles
- Laiteries

La Mission des Urgences Sanitaires _DGAl

Nature de la communication : courriel + fax + via observateurs

De : cellule animation
A : structure DDPP 54 puis 57 = ddpp@meurthe-et-moselle.gouv.fr et 03 83 29 80 45 puis ddpp@moselle.gouv.fr et 03 87 39 39 70
Heure : 12h30 puis 17h

Objet : clôture du jeu

EXERCICE- EXERCICE- EXERCICE

L'exercice plan d'urgence est terminé pour les agents en DD. (Pour l'équipe partie sur le terrain, la simulation prend fin avec la sortie des prélèvements.)

Merci à tous les participants !

Une réunion des observateurs se tiendra demain mardi 12 juin.

Pour vous, trois choses restent à faire :

1) Renseigner le questionnaire de « retour d'expérience » en pièce jointe dans ce courriel

2) Pour l'enregistrement de cet exercice sur EPICEA, nous avons besoin de connaître le nom de tous les agents qui ont été mobilisés. Merci de nous les retourner par courriel à l'adresse **sral-urgence.draaf-lorraine@agriculture.gouv.fr** au plus tard demain soir.

3) Convenir avec la cellule animation d'une réunion de débriefing dans les prochains jours. Cette réunion devra rassembler tous les participants et la cellule animation.

Encore merci à tous,
La cellule animation

Nature de la communication : téléphonique

De : chef de service santé animale du 54
A : chef de service santé animale du 57
Heure : 14h00

Objet : Alerte FA _lien épidémiologique

Bonjour, j'appelle dans le cadre de l'EXERCICE

Je suis le chef de service SPA du 54.

Nous sommes concernés par une alerte fièvre aphteuse dans une exploitation mixte bovins-caprins du département ; une équipe est sur place.

Les premiers éléments épidémiologiques qui ressortent de notre pré-enquête tendent à démontrer que l'émergence de la maladie coïncide avec l'introduction d'une chèvre dont l'élevage d'origine est en Moselle.

Il s'agit de l'élevage 57 518 051 à Oberstinzel.

Par ailleurs : notre zone de surveillance touche des communes du département de la Moselle. Nous te transmettrons la carte et les éléments complémentaires issus de l'enquête dès qu'ils seront en notre possession.

Nature de la communication : fax
De : chef de service santé animale du 54
A : chef de service santé animale du 57 via fax structure = 03 87 39 39 70
Heure : vers 14h30

Objet : zonage autour du foyer de fièvre aphteuse en Meurthe-et-Moselle

EXERCICE- EXERCICE- EXERCICE

Communes mosellanes dans notre ZS :

57002	ABONCOURT-SUR-SEILLE
57036	ATTILLONCOURT
57084	BIONCOURT
57440	MANHOUE
57538	PETTONCOURT

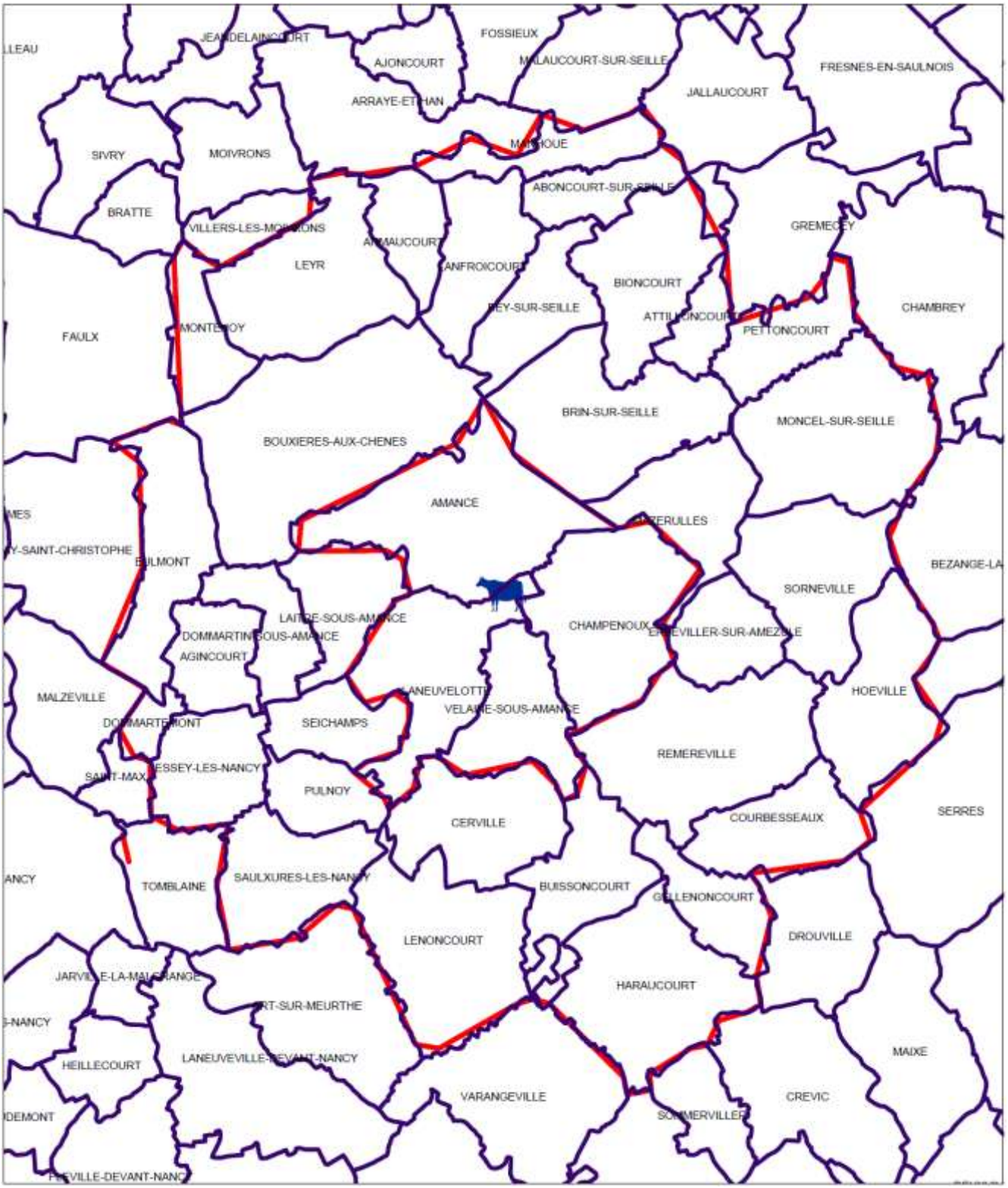
FOSSIEUX
AJONCOURT
ARRAYE-ET-THAN
JALLAUCOURT
FRESNES-EN-SAULNOIS
SIVRY
MOIVRONS
BRATTE
GREMECEY
LEYR
BIONCOURT
CHAMBREY
FAULX
PETTONCOURT
BRIN-SUR-SEILLE
MONCEL-SUR-SEILLE
BOUXIERES-AUX-CHENES
AMANCE
SORNEVILLE
CHAMPENOUX
HOEVILLE
MALZEVILLE
SEICHAMPS
REMEREVILLE
PULNOY
SERRES
CERVILLE
COURBESSEAUX
TOMBLAINE
BUISSONCOURT
LENONCOURT
DROUVILLE
HARAUCOURT
MAIXE
CREVIC
VARANGEVILLE

Nature de la communication : courriel

De : préfecture _Secrétariat général
A : Directeur de la Protection des Populations du 57 = dominique.bemer@moselle.gouv.fr
Copie à : boîte institutionnelle de la DDPP57 = ddpp@moselle.gouv.fr
Heure : vers 15h30

Objet : chiffrage des animaux à abattre

EXERCICE- EXERCICE- EXERCICE

Demande d'information dans la perspective d'un abattage des animaux de l'exploitation EDE 57 518 051, Oberstinzel :

- Nombre d'animaux susceptibles d'être éliminés par espèce
- Nombre d'agents pouvant être mobilisés pour l'opération d'abattage
- Nombre d'exploitations appartenant aux zones de protection et de surveillance ; nombre d'animaux sensibles par espèce présents dans les périmètres

Merci
La préfecture

ANNEXE 6 _ DOCUMENT D'APPUI POUR LE VETERINAIRE

DRAAF Lorraine	EXERCICE PISU 2012	
Service Régional de l'Alimentation	DOCUMENT D'APPUI POUR LE VÉTÉRINAIRE	Rev 1

NE RÉPONDRE QU'AUX QUESTIONS POSÉES

1/ Prise d'appel par la DDPP54 – questions qui devraient être posées au vétérinaire (issues des documents de la DDPP pour la prise en charge de l'appel) :

Le vétérinaire appelle la DDPP54 depuis l'exploitation au standard à 9H00 : 03.83.29.80.40

- préciser heure d'appel de la DDPP54
- identité, fonction et numéro téléphone/fax de l'interlocuteur et adresse e-mail :

Dr Jean François BOSSU – vétérinaire à la clinique Grémillon (Essey les Nancy)

06 16 39 76 81 et 03 83 29 47 48

- coordonnées de l'élevage et nom de l'éleveur :

ENSAIA – Domaine de la Bouzule – (EDE = 54 296 303)

Chef d'exploitation : M. GUIMONT

tél : 03 83 31 61 11 (portable seulement si demandé : 06 72 37 22 60)

- itinéraire à suivre pour s'y rendre = route de Château Salins : D974
- nom et coordonnées du vétérinaire sanitaire (cf. point 2)
- maladie suspectée : fièvre aphteuse
- signes observés (cf. chronologie)

boiterie – salivation sur quelques animaux => déclenche appel du vétérinaire

- date de début des symptômes : **auraient débuté dimanche d'après le vacher** (avec relai d'info au personnel du lundi)

Chronologie d'apparition des symptômes :

a) Ce qui est constaté Lundi 11/06 *à donner lors du contact téléphonique :*

- 5 à 8 animaux boitent de manière plus ou moins importante
- 3 animaux salivent beaucoup dont 2 veaux
- 1 vache n'est pas venue se faire traire au robot depuis plus de 12 heures (alerte sur robot)

b) A donner de préférence lors de la visite sur place des services :

Dimanche 09/06 : Plusieurs animaux boitent 3 ou 4 et 1 animal bave mais constaté alors que des pierres à sel ont été placées dans le parc (surveillance durant le WE => transmission de la consigne à la personne qui s'occupe des animaux lundi)

c) N'est donné que si des questions plus précises sont posées par les agents des services vétérinaires :

Samedi 09/06 : souvenir de la personne qui s'occupe des animaux : un animal boite

Chèvres : (si question posée) rien constaté de particulier

- effectifs par espèce dans l'exploitation :

Espèce	Bovin lait	Bovin viande	Chèvres
Effectifs au 05/06*	141	121	100 ch (30 chevrettes)

Attention des animaux sont présents sur des sites distants = informations à donner par le représentant de l'exploitation que si demandées.

2/ Vérifier que les consignes sont données :

- rester sur place (bloquer ½ journée) : **évoquer que çà n'est pas possible dans un premier temps** et ensuite demander dans combien de temps la DDPP54 sera sur place
- transmettre à l'éleveur les consignes de blocage de l'exploitation : voir ce qui est transmis et comment
- attendre les instructions de la DDPP : noter les instructions qui sont données (observateurs)

Rq=> Il est possible que la DDPP rappelle = s'adapter aux demandes (en discuter avec les observateurs).

3/ Conduite des prélèvements – informations d'ordre épidémiologique :

3-1 : Prélèvements :

Seules des prises de sang seront réalisées (3 ou 4 sur Tube sec), pour des raisons de commodités pratiques, les animaux précédemment isolés dans le cadre du suivi sanitaire (censés avoir des signes cliniques) sont prélevés.

Les prélèvements d'aphtes sont simulés.

3-2 : Pré-enquête épidémiologique :

L'exercice ne comprend pas l'étape de l'enquête épidémiologique à proprement parler, cependant, les agents en charge de la conduite des prélèvements sont censés recueillir des informations d'ordre épidémiologique.

Le scénario a prévu que l'introduction de la maladie provienne de l'élevage de chèvres de l'exploitation (qui n'ont pas montré de signe clinique mais qui à l'examen rapproché en auraient = aphtes interdigités). L'introduction d'une chèvre en provenance d'un élevage de Moselle depuis 10 jours (le 01/06/2012) serait à l'origine de la transmission de la maladie (phase silencieuse de la FA en raison des signes cliniques frustres chez les petits ruminants). La maladie serait donc révélée par les bovins mais aurait bien pour origine les chèvres (intérêt de tester les premiers questionnements épidémiologiques des agents).

En dehors de cet évènement fictif les autres informations d'ordre épidémiologique sont celles de l'élevage : introduction et sortie d'animaux, de personnes, de matériel, … Ces informations seront données par le représentant de l'élevage.

4/ Contacts :

Coordonnées des personnes en charge de l'organisation de l'exercice		
Période	**Téléphone**	**Mél**
Avant l'exercice	Yann VILLAGGI : 03.55.74.11.44 Lorraine PUZIN : 03.55.74.11.41	yann.villaggi@agriculture.gouv.fr lorraine.puzin@agriculture.gouv.fr
Durant l'exercice	Mêmes personnes au sein de la cellule animation : 06 09 20 09 29 Et en cas de ligne occupée : 03 55 74 11 43	sral-urgence.draaf-lorraine@agriculture.gouv.fr

Annexe 6 : Extraits de la présentation forces et faiblesses, retour d'expérience exercice Lorraine 2012

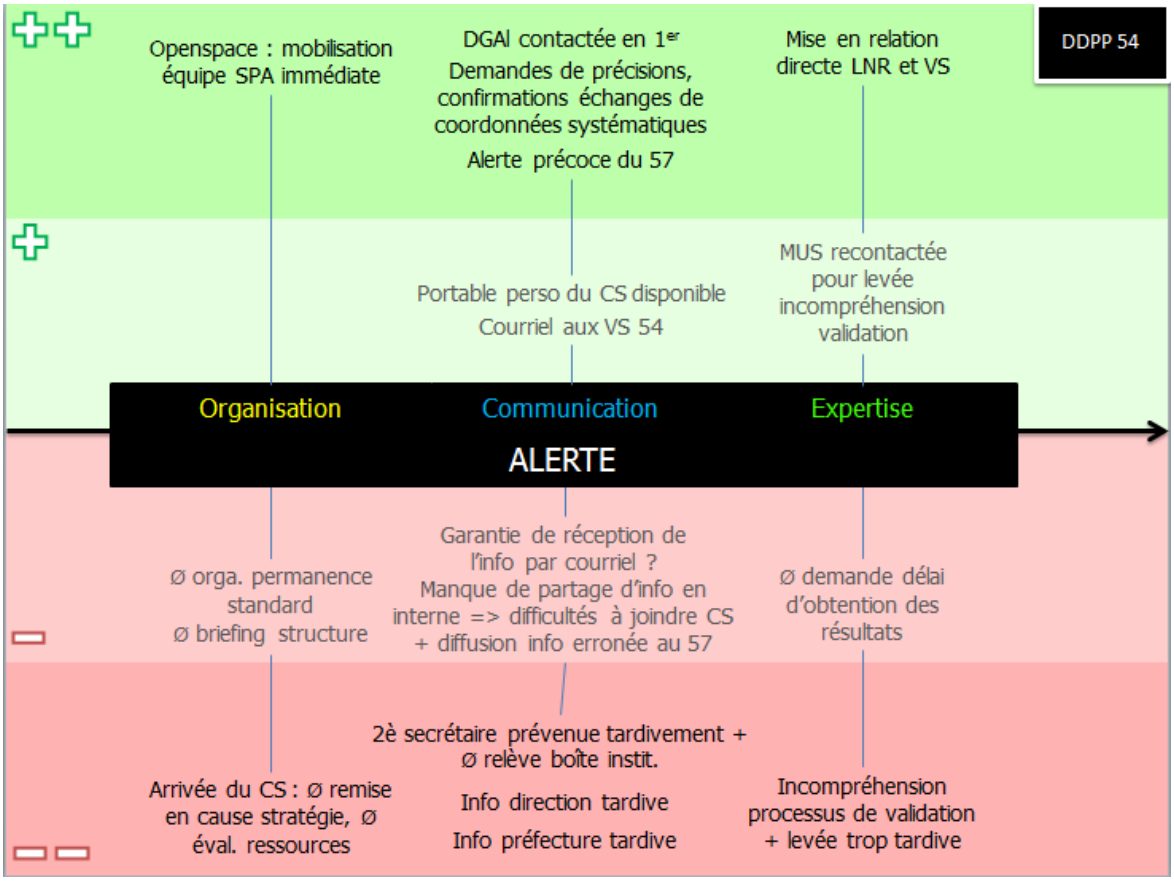

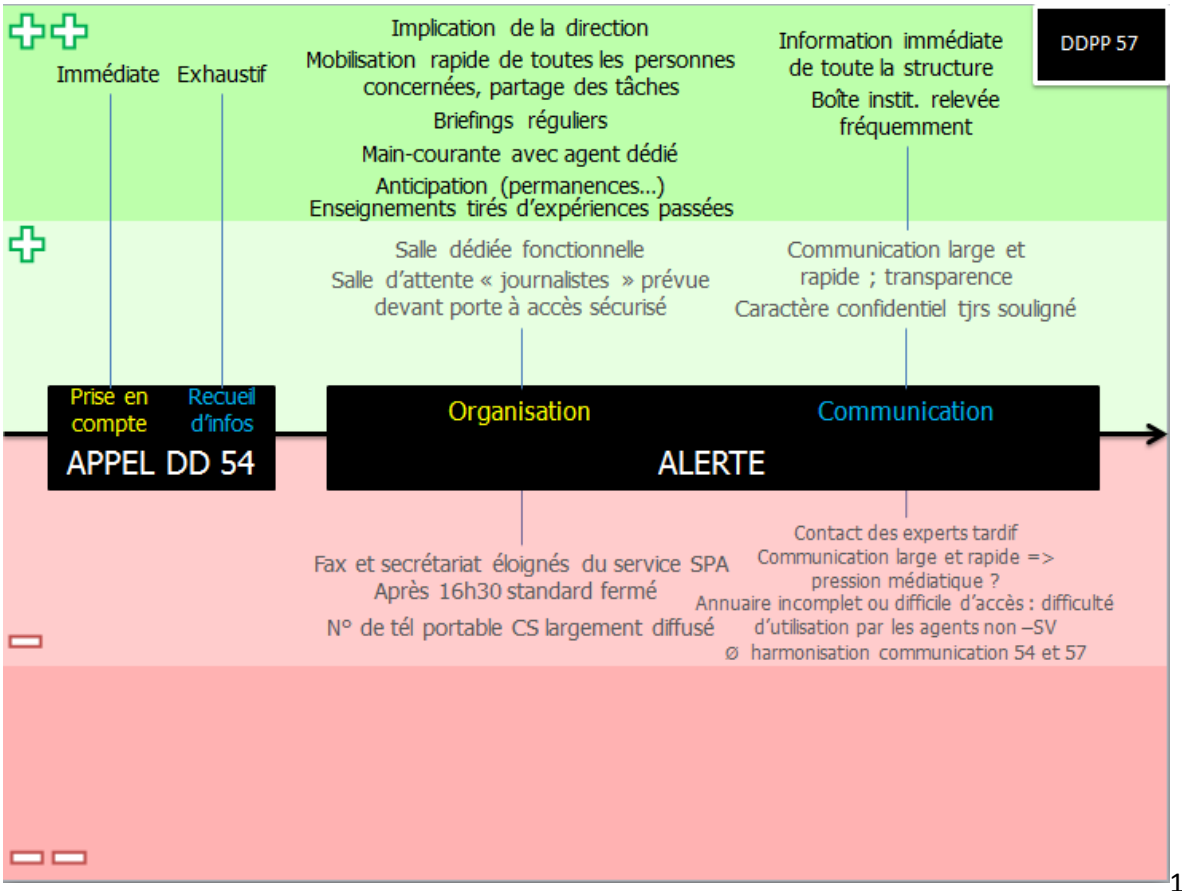

Annexe 7 : La lettre de l'État en Lorraine et en Moselle, juin 2012 : « Exercice fièvre aphteuse : la DDPP sur le pied de guerre »

N° 69 - juin 2012

Une alerte fictive « fièvre aphteuse » a été lancée le lundi 11 juin, de manière inopinée, par la DRAAF Lorraine afin de tester la coordination et la réactivité des Directions départementales de la protection des populations (DDPP) de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle.

Exercice fièvre aphteuse : la DDPP sur le pied de guerre

14H05 : le chef de service chargé des questions de santé animale est informé sur, son téléphone portable, d'une suspicion de fièvre aphteuse dans un élevage de Meurthe et Moselle. Les premiers éléments de l'enquête épidémiologique permettent de suspecter une contamination à partir d'un élevage d'Oberstinzel. L'alerte est donnée.

Sous les regards scrutateurs de deux observateurs venus spécialement d'Epinal, les agents de la DDPP vont, durant trois heures, dérouler leur plan d'intervention sanitaire d'urgence (PISU) : information de l'éleveur et de son vétérinaire, séquestration de l'élevage, préparations des équipements individuels destinés aux agents de terrain, coordination avec la cellule de crise nationale, préparation du transfert de prélèvements vers Maisons-Alfort, recensement des cheptels dans un rayon de 10 kilomètres, points avec l'autorité préfectorale, mobilisation des agents en prévision de chantiers d'abattages massifs, ...

Dans le cadre de cette exercice, tous les appels externes sont en réalité dirigés vers une équipe d' « acteurs » composée de vétérinaires installés dans les locaux de la DRAAF et qui vont jouer les rôles des différents protagonistes : éleveur, équarrisseur, ministère de l'agriculture, directrice de Cabinet du Préfet, ...

Une première évaluation à chaud à permis d'identifier les forces et les faiblesses du dispositif. Une exploitation plus complète de ce retour d'expérience est dores et déjà en cours et permettra, le cas échéant, d'adapter les procédures actuelles.

L'entretien de la réactivité et des capacités d'intervention des services de l'Etat revêt un caractère crucial pour certaines maladies animales (telles que la fièvre aphteuse, la peste porcine, l'influenza aviaire) compte tenu de leurs impacts sanitaires et économiques.

PUZIN Lorraine, Anne

Contribution au maintien du caractère opérationnel des plans d'intervention sanitaire d'urgence en santé animale

Thèse d'Etat de Doctorat Vétérinaire : Lyon, *14 décembre 2012*

RESUME :

Certaines maladies animales nécessitent une lutte rapide et organisée. Ce sont des urgences, dans la mesure où tout retard induit peut entraîner des pertes économiques colossales. En France, la gestion des urgences et des crises zoosanitaires, même si elle fait intervenir de nombreux acteurs, concerne d'abord la direction départementale en charge de la protection des populations.

Un outil spécifique est mis à disposition des services déconcentrés afin d'organiser la surveillance et la lutte contre ces maladies : il s'agit des plans d'intervention sanitaire d'urgence. L'objet de cette thèse est de questionner les conditions du maintien du caractère opérationnel des plans d'intervention sanitaire d'urgence (PISU).

Intégrés au dispositif d'Organisation de la Réponse de SEcurité Civile (ORSEC), ils s'orientent aujourd'hui vers une approche générale, pour plus de flexibilité et une implication accrue de toutes les parties prenantes.

Sept points critiques pour le caractère opérationnel des PISU nécessitent la vigilance du gestionnaire : les aspects financiers, les réseaux d'alerte, les ressources humaines, les ressources matérielles, la communication, la documentation des procédures et, bien sûr, l'amélioration continue du dispositif. Une application pratique dans les services de l'Etat en région Lorraine vient illustrer ce travail bibliographique.

MOTS CLES :

- Gestion des situations d'urgence
- Maladies infectieuses chez les animaux

JURY :

Président :	Monsieur le Professeur Cyrille COLIN
1er Assesseur :	Monsieur le Professeur Michel PEPIN
2ème Assesseur :	Madame le Docteur Sylvie MIALET

DATE DE SOUTENANCE : 14 décembre 2012

ADRESSE DE L'AUTEUR :

5 rue Alphonse KARR
92310 SEVRES